



CREDIT AGRICOLE DU MAROC

CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

***DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
RELATIF À L'EXERCICE 2023,
AU PREMIER SEMESTRE 2024 & AU TROISIÈME
TRIMESTRE 2024***

ENREGISTREMENT DE L'AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 30 décembre 2024 sous la référence N°EN/EM/034/2024. Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dûment visé par l'AMMC.

MISE À JOUR ANNUELLE DU DOSSIER D'INFORMATION RELATIF AU PROGRAMME D'ÉMISSION DE CD

À la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée :

- Du présent document de référence ;
- De la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 22 Novembre 2019 sous la référence EN/EM/008/2019, disponible sur le site de l'AMMC et sur le site de l'émetteur via le lien suivant :

<https://www.creditagricole.ma/sites/default/files/publication/2019-11/Note%20TCN%20%28Ma%CC%80J%202018%29.pdf>

AVERTISSEMENT

Enregistrement du Document de Référence

Le présent Document de Référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du Document de Référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent Document de Référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent Document de Référence peut faire l'objet d'actualisation ou de rectifications. Les utilisateurs de ce Document de Référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, des dites actualisations et rectifications.

ABRÉVIATIONS

ALM	Assets & Liabilities Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
BFI	Banque de Financement et d'Investissement
BMAO	Banque Marocaine pour l'Afrique et l'Orient
BMCI	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BVC	Bourse des Valeurs de Casablanca
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CD	Certificat de Dépôt
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit du Maroc
CGE	Charges Générales d'Exploitation
CNCA	Caisse Nationale du Crédit Agricole
DAT	Dépôts À Terme
Dhs	Dirhams
DPA	Directions provinciales de l'Agriculture
EPS	Engagements par signature
EUR	Euro
FDA	Fonds de développement agricole
GCAM	Groupe Crédit Agricole du Maroc
GDH	Milliards de dirhams
GGR	Gestion Globale des Risques
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
ICS	Impôt sur la Cohésion Sociale
IG	Intégration Globale
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
KDH	Milliers de dirhams
MAD	Dirham marocain
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MAPM	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
MCMA	Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances
MDH	Millions de dirhams
Mrds Dhs	Milliards de dirhams
MSP	Mission de Service Public
ORMVA	Office Régional de Mise en Valeur Agricole
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

PCEC	Plan Comptable des Établissements de Crédit
PDM	Part De Marché
PDV	Point De Vente
PEB	Produits d'Exploitation Bancaire
PMEA	Petites Et Moyennes Exploitations Agricoles
PNB	Produit Net Bancaire
Pbs	Points de base
PMV	Plan Maroc Vert
Pts	Points
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
SA	Société Anonyme
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SG	Secrétaire Général
TEF	Tamwil El Fellah
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollar américain

SOMMAIRE

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES	7
I- LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC.....	8
II- LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC.....	9
III- CONSEILLER FINANCIER.....	10
IV- RESPONSABLE DE L'INFORMATION & DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE	11
PARTIE II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CAM.....	12
I- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	13
II- RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DU CAM	15
III- NOTATION.....	20
IV- MARCHÉ DES TITRES DE L'ÉMETTEUR.....	21
V- DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.....	26
VI- ASSEMBLÉE D'ACTIONNAIRES	28
VII- CONTRÔLE DE L'ÉTAT	29
VIII- ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	30
IX- ORGANISATION DE LA BANQUE	43
X- GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	45
XI- RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU CS & DU DIRECTOIRE	50
XII- PRÊTS ACCORDÉS AUX MEMBRES DU CS & DU DIRECTOIRE	50
XIII- INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL	50
PARTIE III. ACTIVITÉ DU CAM	51
I- HISTORIQUE DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC.....	52
II- STRUCTURE DES PARTICIPATIONS DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	58
III- APERÇU DU SECTEUR BANCAIRE.....	96
IV- APERÇU DU SECTEUR AGRICOLE	106
V- ACTIVITÉ DU GROUPE CAM	109
VI- MOYENS TECHNIQUES ET ORGANISATION DU CAM	121
PARTIE IV. SITUATION FINANCIÈRE (COMPTES ANNUELS)	144
I- INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	145
II- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	146
III- ANALYSE DU COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES	164
IV- ANALYSE DU BILAN	175
V- ANALYSE DE L'HORS BILAN.....	185
VI- TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	186
VII- INDICATEURS FINANCIERS	188
VIII- PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS IAS-IFRS ANNUELS.....	190
PARTIE VI. SITUATION FINANCIÈRE (COMPTES SEMESTRIELS)	213
I- INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	214
II- ATTESTATIONS D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	215
III- ANALYSE DU COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES	219
IX- ANALYSE DU BILAN	228
X- TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	238
XI- INDICATEURS FINANCIERS	239
XII- PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS IAS-IFRS ANNUELS.....	241

PARTIE VI. SITUATION FINANCIÈRE (COMPTES TRIMESTRIELS)	260
I- INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	261
II- ATTESTATIONS D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	262
III- COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES SOCIAL	266
IV- BILAN SOCIAL	267
V- HORS BILAN	268
VI- COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉ	269
VII- BILAN CONSOLIDÉ	270
PARTIE VII. STRATÉGIE ET PERSPECTIVES	271
I. AMBITION GCAM HORIZON 2026	272
II. ACCOMPAGNEMENT DE LA STRATÉGIE « GÉNÉRATION GREEN 2020-2030 »	273
PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	275
I- FAITS EXCEPTIONNELS	276
II- LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	276
PARTIE IX. FACTEURS DE RISQUES	277
I- RISQUE DE CRÉDIT	278
II- RISQUE DE CONCENTRATION	283
III- RISQUE DE MARCHÉ	284
IV- RISQUES ALM	290
V- RISQUES OPÉRATIONNELS	294
VI- RISQUE DE SOLVABILITÉ	297
VII- RISQUE DE CONCURRENCE	297
VIII- RISQUE DE CONCENTRATION SECTORIELLE LIÉ À LA MSP	297
IX- RISQUE DE DEPENDANCE STRUCTURELLE DES MARGES D'INTERMÉDIATION	297
X- RISQUE PAYS	298
XI- RISQUES RÉGLEMENTAIRES	298
XII- RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE & À L'ENVIRONNEMENT	299
ANNEXES	301

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES

I- LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Crédit Agricole du Maroc
Représentant légal :	M. Mohammed FIKRAT
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	Place des Alaouites –BP 49 – 10 000 Rabat
Numéro de téléphone :	+212 5 37 73 88 88
Numéro de fax :	+212 5 37 73 58 86
Adresse électronique :	presidence@creditagricole.ma

Attestation

Objet : Document de Référence relatif à l'exercice 2023, au 1^{er} semestre 2024 et au 3^{ème} trimestre 2024

Le Président du Directoire atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Crédit Agricole du Maroc. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mohammed FIKRAT
Président du Directoire

II- LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Identité des commissaires aux comptes

Dénomination	FIDAROC GRANT THORNTON	COOPERS AUDIT MAROC
Associés signataires	Rachid BOUMEHRAZ Fayçal MEKOUAR	Abdellah LAGHCHAOUI
Adresse	7, Boulevard Driss Slaoui 20160 Casablanca, Maroc	83, Avenue Hassan II, 20100 Casablanca, Maroc
Numéro de téléphone	+212 522 544 800	+212 5 22 98 40 40
Numéro de fax	+212 522 296 670	+212 5 22 99 11 96
E-mail	Rachid.boumehraz@ma.gt.com faical.mekouar@ma.gt.com	abdellah.laghchaoui@pwc-cl.com
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2016	2019
Date de Renouvellement du mandat	2022	2022
Date d'expiration du mandat	AG qui statuera sur les comptes 2024	AG qui statuera sur les comptes 2024

ATTESTATION DE CONCORDANCE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE AUX ÉTATS DE SYNTHÈSE SOCIAUX DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC ET CONSOLIDÉS EN NORME IFRS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC POUR LES EXERCICES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021, 2022 & 2023 AINSI QU'AU TITRE DES SITUATIONS INTERMÉDIAIRES DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS EN NORMES IAS/IFRS AU 30 JUIN 2023, AU 30 JUIN 2024, AU 30 SEPTEMBRE 2023 ET AU 30 SEPTEMBRE 2024.

Objet : Document de Référence relatif à l'exercice 2023, au 1^{er} semestre 2024 et au 3^{ème} trimestre 2024

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux du Crédit Agricole du Maroc tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2021, au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 ;
- Les états de synthèse annuels consolidés selon les normes IFRS du Groupe Crédit Agricole du Maroc tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2021, au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 ;
- Les situations intermédiaires des comptes sociaux au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024 ;
- Les situations intermédiaires des comptes consolidés en normes IFRS au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024 ;
- Les situations intermédiaires des comptes sociaux au 30 septembre 2023 et au 30 septembre 2024 ;
- Les situations intermédiaires des comptes consolidés en normes IFRS au 30 septembre 2023 et au 30 septembre 2024.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les commissaires aux comptes

Fidaroc Grant Thornton
Fayçal MEKOUAR
Associé

Coopers Audit Maroc S.A
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

III- CONSEILLER FINANCIER

Nom et prénom	DAOUD Yasminah
Fonction	Directrice de la Stratégie Financière
Adresse	Place des alaouites B.P 49 10.000 Rabat
Numéro de téléphone	+212 (0) 537 21 71 63
Numéro de fax	+212 (0) 537 20 82 63
Adresse électronique	y_daoud@creditagricole.ma

Attestation : Document de Référence relatif à l'exercice 2023, au 1^{er} semestre 2024 et au 3^{ème} trimestre 2024

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier du Crédit Agricole du Maroc à travers :

- Les commentaires, analyses et statistiques des dirigeants du CAM, notamment lors de la procédure de due diligence effectuée auprès de ceux-ci selon les standards de la profession afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans le présent document de référence ;
- Les rapports financiers annuels relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports de gestion relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les comptes sociaux du Crédit Agricole du Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- Les comptes consolidés IFRS du GCAM pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- Les comptes sociaux du Crédit Agricole du Maroc au 30 juin 2024 ;
- Les comptes consolidés IFRS du GCAM au 30 juin 2024
- Les attestations d'examen limité des commissaires aux comptes sur les situations intermédiaires sur les comptes sociaux et consolidés au juin 2023 ;
- Les attestations d'examen limité des commissaires aux comptes sur les situations intermédiaires sur les comptes sociaux et consolidés au juin 2024 ;
- Les comptes sociaux du Crédit Agricole du Maroc au 30 septembre 2024 ;
- Les comptes consolidés IFRS du GCAM au 30 septembre 2024
- Les attestations d'examen limité des commissaires aux comptes sur les situations intermédiaires sur les comptes sociaux et consolidés au septembre 2023 ;
- Les attestations d'examen limité des commissaires aux comptes sur les situations intermédiaires sur les comptes sociaux et consolidés au septembre 2024 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du CAM relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS du Groupe CAM (GCAM) relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports et statistiques du GPBM 2021, 2022, 2023 et juin 2024 ;
- Les procès-verbaux des réunions du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du CAM relatifs aux exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 jusqu'à la date d'enregistrement.

À notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Crédit Agricole du Maroc. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La Direction de la Stratégie Financière fait partie du Crédit Agricole du Maroc, compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Yasminah DAOUD
Directrice de la Stratégie Financière
Crédit Agricole du Maroc

IV- RESPONSABLE DE L'INFORMATION & DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE**Identité**

Nom et prénom:	Yasminah DAOUD
Fonction :	Directrice de la Stratégie Financière
Adresse :	Place des alaouites B.P 49 10.000 Rabat
Numéro de téléphone :	+212 (0) 537 21 71 63
Numéro de fax :	+212 (0) 537 20 82 63
Adresse électronique :	y_daoud@creditagricole.ma

PARTIE II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CAM

I- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Dénomination sociale	Crédit Agricole du Maroc.
Siège social	Place des Alaouites –BP 49 – 10 000 RABAT.
Téléphone / télécopie	Téléphone : 0537 20 82 19 à 26 Télécopie : 0537 70 78 32
Site Internet	www.creditagricole.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance.
Date de constitution	04/12/1961.
Date de transformation en SA	18 décembre 2003 suite à la publication de la loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole.
Durée de vie de la société	99 ans.
Registre du commerce	R.C. Rabat 58873.
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Objet social	<p>Conformément à l'article 3 des statuts le CAM a pour missions :</p> <p>1) Mission principale : Le Crédit Agricole du Maroc a pour mission principale le financement de l'agriculture et des activités concernant le développement économique et social du monde rural avec pour objectif de : Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ; Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ; Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ; Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ; Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ; Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ; Soutenir l'économie sociale de production et de services en milieu rural. Il peut être également chargé, par les pouvoirs publics, de toute mission d'intérêt national ou régional relative à l'agriculture et au développement rural.</p> <p>2) Mission de service public : Le Crédit Agricole du Maroc assure pour le compte de l'État et conformément aux décisions du Gouvernement, les missions de service public par la mise en œuvre des conventions visées à l'article 4 de la loi 15-99. À cet effet, la société peut conclure des conventions avec l'État pour l'exécution d'opérations initiées par celui-ci en matière de financement de l'économie rurale, de soutien spécifique ou d'activités agricoles. Ces conventions définiront les secteurs, les bénéficiaires, les conditions, les modalités ainsi que les ressources et peuvent porter notamment sur les opérations suivantes : Les subventions de financement de la petite et moyenne exploitation agricole ; ces subventions peuvent être étendues aux grandes exploitations dans des cas fixés par voie réglementaire ; Les subventions nécessaires au rééchelonnement des crédits accordés aux agriculteurs lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient ; Toute opération, aide, prime ou bonification des taux d'intérêt décidée par l'Etat.</p> <p>3) Opérations bancaires universelles : La banque peut effectuer à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques conformément aux dispositions de la loi N°103-12 du 1^{er} rabii I 1436 (24 décembre 2014) relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et des statuts du CAM.</p> <p>4) Autres opérations : La banque peut, généralement, effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter le développement.</p>

<p>Textes législatifs applicables à la société</p>	<p>De par sa forme juridique, le CAM est une Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance régie par les dispositions de la loi 17/95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée.</p> <p>De par son activité, le CAM est régi par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole ; • La loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés; <p>De par ses émissions obligataires, le CAM est régi par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; • Le règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie des finances n° 2169-16 ; • La loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié par la loi n°43-02) • Le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 et l'arrêté N°77/05 ; • Loi n° 19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier; • Le règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019; • La loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; • Les circulaires de l'AMMC en vigueur. <p>De par son programme d'émission de certificats de dépôt :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La loi 35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée par la loi 33-06 ; • L'Arrêté du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 relatif à certains titres négociables tel que modifié et complété.
<p>Capital social au 30/11/2024</p>	<p>4 645 081 220 MAD composé de 46 450 812 actions d'une valeur nominale de 100 DH.</p>
<p>Documents juridiques</p>	<p>Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social du Crédit Agricole du Maroc.</p>
<p>Régime fiscal</p>	<p>En tant qu'établissement de crédit, le Crédit Agricole du Maroc est soumis à la TVA au taux de 10 % et à l'impôt sur les sociétés dont le taux augmentera progressivement pour atteindre 40 % en 2026.</p> <p>En 2023, le taux de l'impôt en vigueur est de 37,75%.</p> <p>La banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun.</p>
<p>Tribunal compétent en cas de litige</p>	<p>Tribunal de Commerce de Rabat.</p>

II- RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DU CAM

II.1. Évolution du capital social

À l'origine, la Caisse Nationale du Crédit Agricole a été instituée par le Dahir n° 1-60-106 du 26 Joumada II 1381 (le 04 décembre 1961) relatif à l'organisation du Crédit Agricole. Créée sous forme d'établissement public en 1961, la CNCA n'avait pas de capital social.

Le 18 décembre 2003, la Caisse Nationale du Crédit Agricole est transformée en Société Anonyme (SA) en vertu de la loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole du Maroc.

Les fonds et les dotations alloués à la CNCA en tant qu'établissement public à la date de la transformation en SA sont convertis en capital divisé en actions selon les dispositions de la loi 17-95.

Ainsi, depuis cette réforme et jusqu'au 30 septembre 2024, le capital du CAM a connu les évolutions suivantes :

Tableau 1: Évolution du capital

Date	Capital initial (en KDH)	Nature de l'opération	Participants à l'opération	Montant de l'opération (En KDH)	Nombre d'actions émises	Prix d'émission ¹	Capital final (en KDH)
18-déc-03		Transformation en SA	ÉTAT	1 200 000	12 000 000	100	1 200 000
2005	1 200 000	Augmentation de capital en numéraire et incorporation de créances	ÉTAT MAMDA MCMA BNDE	1 099 983	6 205 128	177	1 820 513
2005	1 820 513	Augmentation de capital en numéraire	ÉTAT MAMDA MCMA CDG ATLANTA SANAD	1 000 000	10 000 000	100	2 820 513
2010	2 820 513	Augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation	ÉTAT MAMDA MCMA CDG	361 368	3 613 684	100	3 181 881
2010	3 181 881	Augmentation de capital en numéraire	ATLANTA SANAD	700 018	2 784 146	251	3 460 296
2011	3 460 296	Augmentation de capital en numéraire	ÉTAT MAMDA MCMA CDG	409 428	4 094 282	100	4 227 677
2015	3 818 248	Augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation	ÉTAT MAMDA MCMA CDG	1 330 141	4 174 047	319	4 645 081
2023	4 227 677	Augmentation de capital en numéraire	ÉTAT MAMDA MCMA CDG				

Source : CAM

1^{ère} Augmentation de capital en 2005:

En 2005, suite à la décision des pouvoirs publics d'ouvrir le capital du CAM, une augmentation de capital de 620 MDH (hors prime d'émission) a été réalisée pour le compte de la BNDE (423 MDH) et de la MAMDA et MCMA (197 MDH). Cette opération a été réalisée avec une prime d'émission de 479 MDH.

¹ Montants arrondis

Pour le compte de la BNDE :

Dans le cadre du schéma de redéploiement de ses activités initié par les pouvoirs publics en 2003, la BNDE a souscrit à 4 230 769 actions du CAM (soit 15% du capital), entièrement libérées à la souscription par compensation avec les créances résultant de la cession au profit du CAM des encours de créances à moyen et long terme de la BNDE, pour un montant de 750 MDH incluant une prime d'émission de 327 MDH.

Suite à cette opération, la BNDE, dans le cadre de la liquidation de son passif, a cédé en 2007 sa participation dans le capital du CAM à la CDG, à hauteur de 10% soient 2 820 513 actions, à Atlanta et à Sanad à hauteur de 2,5% chacune soit 705 128 actions chacune.

Pour le compte de la MAMDA et MCMA :

Sur la base de l'évaluation retenue, la MAMDA et la MCMA ont souscrit à 1 974 359 actions (soient 987 180 actions pour la MAMDA et 987 179 actions pour la MCMA) pour un montant de 350 MDH incluant une prime d'émission de 152,5 MDH.

2^{ème} Augmentation de capital en 2005:

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2005 a décidé de porter le capital social à 2 820 MDH, par la création et l'émission de 10.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 100 DH chacune, souscrites entièrement par l'Etat marocain et libérées par tranches (première tranche en mars 2006 et la seconde en mars 2008).

Augmentations de capital en 2010:

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2009 a décidé de procéder à deux augmentations de capital :

- Une première augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation (a) pour un montant de 361 368 KDH. A la suite de cette première augmentation, le capital du CAM est porté à 3 181 881 KDH constitué de 31 818 812 actions de 100 DH ;
- Une seconde augmentation de capital en numéraire (b) pour un montant de 700 018 KDH par la création de 2 784 146 actions de nominal 100 DH assorties d'une prime d'émission de 151,43 DH réservée aux actionnaires actuels avec souscription à titre irréductible et réductible.

Les deux augmentations de capital portent jouissance au 1^{er} janvier 2010. Par ces opérations, le capital du CAM a été porté à 3 460 296KDH.

Augmentation de capital en 2011:

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Juin 2011 a décidé de procéder à une augmentation du capital par apport en numéraire pour un montant de 900 Millions DH par la création de 3 579 525 actions de nominal 100 DH, assorties d'une prime d'émission de 151,43 DH par action, réservée aux actionnaires actuels avec souscription à titre irréductible et réductible.

Augmentation de capital en 2015:

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Mai 2015 a décidé de procéder à une augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation pour un montant de 409 428 KDH. À la suite de cette augmentation, le capital du CAM est porté à 4 227 677 KDH constitué de 42 276 765 actions de 100 DH.

Augmentation de capital en 2023:

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 Juin 2023 a décidé de procéder à une augmentation de capital par apport en numéraire pour un montant de 1 330 141 KDH. À la suite de cette augmentation, le capital du CAM est porté à 4 645 081 KDH constitué de 46 450 812 actions de 100 DH.

Composition actuelle du capital :

Au terme du troisième trimestre 2024, le capital du CAM s'élève à 4 645 081 220 dirhams, composé de 46 450 812 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams.

II.2. Capital potentiel du Crédit Agricole du Maroc

Modification future du capital social décidée par les instances du CAM

À ce jour, le CAM ne prévoit aucune modification du capital social de la banque.

Opérations en cours pouvant modifier significativement la structure de l'actionnariat du CAM

À ce jour, le CAM ne prévoit aucune opération pouvant modifier significativement la structure de son actionnariat.

Opérations conclues pouvant avoir un impact futur sur le capital social du CAM

À ce jour, le CAM n'a conclu aucune opération pouvant avoir un impact futur sur son capital social.

II.3. Structure de l'actionariat

Depuis 2003 à ce jour, l'actionariat du CAM a évolué comme suit :

Tableau 2 : Évolution de la structure de l'actionariat

Actionnaires	2003			2005			2007 à 2009		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
État Marocain	12 000 000	100%	100%	22 000 000	78%	78%	22 000 000	78%	78%
MAMDA	0	0,00%	0,00%	987 180	3,50%	3,50%	987 180	3,50%	3,50%
MCMA	0	0,00%	0,00%	987 179	3,50%	3,50%	987 179	3,50%	3,50%
BNDE	0	0,00%	0,00%	4 230 769	15%	15%	0	0,00%	0,00%
CDG	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	2 820 513	10%	10%
ATLANTA	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	705 128	2,50%	2,50%
SANAD	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	705 128	2,50%	2,50%
Total	12 000 000	100%	100%	28 205 128	100%	100%	28 205 128	100%	100%

Actionnaires	2010			2011 à 2014		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
État Marocain	26 011 878	75%	75%	28 716 408	75%	75%
MAMDA	1 700 318	5%	5%	1 869 350	5%	5%
MCMA	1 700 317	5%	5%	1 869 350	5%	5%
CDG	3 460 297	10%	10%	3 818 250	10%	10%
ATLANTA	865 074	2,50%	2,50%	954 562	2,50%	2,50%
SANAD	865 074	2,50%	2,50%	954 562	2,50%	2,50%
Total	34 602 958	100%	100%	38 182 483	100%	100%

Actionnaires	2015 à 2022			2023		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
État Marocain	31 780 465	75,2%	75,2%	34 918 514	75,20%	75,2%
MAMDA	3 134 311	7,4%	7,4%	3 443 608	7,40%	7,4%
MCMA	3 134 311	7,4%	7,4%	3 443 608	7,40%	7,4%
CDG	4 227 678	10%	10,0%	4 645 083	10,00%	10,0%
Total	42 276 765	100%	100%	46 450 812	100%	100%

Source : CAM

Actionariat actuel

Actionnaires	Septembre 2024		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
État Marocain	34 918 514	75,2%	75,2%
MAMDA	3 443 608	7,4%	7,4%
MCMA	3 443 608	7,4%	7,4%
CDG	4 645 083	10,0%	10,0%
Total	46 450 812	100%	100%

Source : CAM

En vertu de l'article 2 de la loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole du Maroc, le capital du CAM est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'Etat. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital du CAM, et toute personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dudit capital.

Aussi, il est à noter qu'ATLANTA-SANAD ne fait plus partie de l'actionariat du CAM depuis le premier Janvier 2015. Les actions cédées ont été acquises par la MAMDA-MCMA qui détient désormais un total de 14,8% du Capital, renforçant ainsi leur partenariat stratégique avec le CAM.

II.4. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

1. MAMDA

Activité	Assurance
Fonds d'établissement ² en MDH au 31/12/2023	4.000
Chiffre d'affaires en MDH au 31/12/2023	1452.6
Résultat Net en MDH au 31/12/2023	302
% de capital détenu au 31/12/2023	7.41%
Actionnariat	Sociétaires

Source : MAMDA

2. MCMA

Activité	Assurance
Fonds d'établissement en MDH au 31/12/2023	4.000
Chiffre d'affaires en MDH au 31/12/2023	2466.70
Résultat Net en MDH au 31/12/2023	381.29
% de capital détenu au 31/12/2023	7.41%
Actionnariat	Sociétaires

Source : MCMA

MAMDA et MCMA sont deux mutuelles marocaines, juridiquement et financièrement indépendantes, mais partageant des moyens communs (management, locaux et ressources commerciales).

Née en 1963, la MAMDA (Mutuelle agricole marocaine d'assurance) propose des produits d'assurance couvrant l'ensemble du secteur agricole : l'agriculteur, son exploitation, ses récoltes et son matériel. Elle a également mis en place une assurance Multirisque Climatique dédiée aux cultures céréalières et légumineuses. Pour améliorer le processus d'indemnisation, la MAMDA a développé, depuis 2011, un réseau de plus de 200 experts agricoles et investi dans des systèmes d'information pointus (suivi par satellite, géolocalisation, automatisation des règlements, etc.).

Née en 1969, la MCMA (Mutuelle centrale marocaine d'assurance) propose une gamme complète de produits d'assurance, hors assurance agricole qui reste du domaine de la MAMDA, et répond plus globalement à l'ensemble des besoins en assurance des familles. Pour rester fidèle aux principes cardinaux du mutualisme que sont la participation et la démocratie, MCMA encourage ses sociétaires à se regrouper par affinités régionales, professionnelles ou en fonction de leurs besoins propres. Les groupements ainsi créés servent d'intermédiaires entre les sociétaires et le management.

3. CDG³

Activité	Centralisation des Dépôts et consignation
Capital au 31/12/2023	NA
Capitaux Propres Consolidés en MDH au 31/12/2023	19 718
PNB en MDH au 31/12/2023	10 245
RNPG en MDH au 31/12/2023	1 371
% de capital détenu au 31/12/2023	10%
Actionnariat	État Marocain

Source : CDG

Créée en 1959 au lendemain de l'indépendance du Maroc, le Groupe CDG a graduellement enrichi et diversifié son portefeuille d'activités dans le but d'accompagner le développement national. Son organisation s'articule autour de 5 grands métiers : Gestion de l'épargne et prévoyance / Développement territorial / Tourisme / Investissement / Banque & Finance.. L'intervention de la CDG dans ces différents métiers constitue un accélérateur de développement pour les secteurs concernés, tout en offrant de multiples possibilités de synergies intra-groupe.

² Les sociétés d'assurance mutuelle sont tenues de justifier un fonds d'établissement minimum de 50 MDH (cf. article 176 du code des assurances). Il s'agit de l'équivalent du capital social des sociétés anonymes.

³ Indicateurs consolidés

II.5. Pacte d'actionnaires

Il n'existe actuellement aucun pacte relatif au CAM liant les actionnaires de celui-ci.

II.6. Politique de distribution de dividendes

L'article 47 des statuts du Crédit Agricole du Maroc prévoit que le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et de la dotation au fonds de réserve légale et augmenté ou diminué des reports, constitue le bénéfice distribuable de l'exercice.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence des sommes distribuables, l'Assemblée des actionnaires détermine la part à attribuer aux actionnaires sous forme de dividendes. Le reliquat est affecté aux réserves et au report à nouveau.

Lors des Assemblées Générales Ordinaires relatives aux exercices 2021 à 2023, il a été décidé d'affecter l'ensemble du bénéfice distribuable en réserves facultatives afin de renforcer l'assise financière de la banque et améliorer ainsi ses ratios réglementaires et ce, après constitution de la réserve légale.

Tableau 3 : Affectation du résultat

	2021	2022	2023
Résultat Net (En MDH)	341	200	33
Dividendes Distribués au titre de l'exercice N (En MDH)	-	-	-
Pay out (En %)	-	-	-
Résultat par action (en dhs)	8,06	4,74	0.70

Source : CAM

II.7. Négociabilité des titres de capital

Les actions du Crédit Agricole du Maroc ne font pas objet d'une cotation sur le marché boursier.

II.8. Restriction en matière de négociabilité

L'article 12 des statuts de Crédit Agricole du Maroc prévoit que la cession d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément de la société.

À cet effet, la demande d'agrément doit être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception et l'opération se déroule selon les modalités et dans les conditions fixées dans l'article 254 et suivant de la loi relative aux sociétés anonymes.

II.9. Nantissements d'actions

Les actions du CAM ne font pas l'objet de nantissements.

III- NOTATION

À ce jour, le CAM n'a fait l'objet d'aucune notation

IV- MARCHÉ DES TITRES DE L'ÉMETTEUR

IV.1. Émission d'Obligations Subordonnées

a. Programme EOS 1 :

En 2015 le CAM a décidé de l'émission d'obligations subordonnées dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- La couverture des besoins de trésorerie de la banque en prévision des remboursements dettes subordonnées (ex Bons CNCA) arrivant à échéance.
- Le renforcement de ses fonds propres réglementaires et par conséquent, l'amélioration de ses ratios prudentiels (solvabilité et liquidité) ;
- L'amélioration de l'adossement de son bilan en augmentant la durée de ses ressources.

Ce premier programme a porté sur un montant total de 1,5 Milliards de Dirhams (1.500.000.000) de dirhams et s'est déroulé en deux tranches :

Émission 1 (900 MDH) : Le 19 Novembre 2015, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a clôturé l'émission de l'emprunt obligataire subordonné. Plus d'une vingtaine d'investisseurs (sociétés de gestion et compagnies d'assurance et de réassurance) ont participé à cette opération, avec un taux de souscription supérieur à 2,7 fois.

Eu égard aux règles de priorité, l'emprunt a été levé exclusivement sur les tranches à taux fixe.

Émission 2 (600 MDH) : Le 30 Septembre 2016, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de six cent millions (600.000.000) de dirhams avec un taux de souscription supérieur à 2,8 fois.

b. Programme EOS 2 :

En 2016 l'Assemblée Générale du CAM a autorisé le lancement d'un second programme d'émission d'obligations subordonnées pour un montant global de 1,5 Mrds Dhs dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- Le financement et l'accompagnement du monde rural dans son intégralité, et plus spécifiquement le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie ;
- Le renforcement de ses fonds propres réglementaires actuels et du ratio de solvabilité du CAM.

Émission 1 (1.000 MDH) : le 02 Octobre 2017, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant d'un milliard (1.000.000.000) de dirhams avec un taux de souscription de 4,2 fois. Eu égard aux règles de priorité, l'emprunt a été levé exclusivement sur les tranches à taux fixe.

Émission 2 (500 MDH) : le 01 Novembre 2018, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a clôturé son second programme obligataire subordonné en lançant une opération de cinq cent millions de dirhams (500.000.000) avec un taux de souscription de 7,6 fois.

c. Programme EOS 3 :

En 2019 le CAM a décidé de l'émission d'obligations dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- Le financement et l'accompagnement du monde rural dans son intégralité, et plus spécifiquement le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie ;
- Le renforcement de ses fonds propres réglementaires actuels et du ratio de solvabilité du CAM.

Ce programme a porté sur un montant total de 1,5 Milliards de Dirhams (1.500.000.000) de dirhams.

Émission 1 (Obligations subordonnées perpétuelles: 850 MDH) : Le 28 octobre 2019, le Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant de huit cents cinquante millions (850.000.000) de dirhams. 26 souscripteurs de différentes catégories (OPCVM, compagnie d'assurance et de réassurance, organisme de retraite et de prévoyance et compagnie financière) ont participé à cette opération, avec un taux de souscription de 2,49 fois.

Émission 2 (Obligations subordonnées : 450 MDH) : Le 23 décembre 2019, le Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de quatre cent cinquante millions (450.000.000) de dirhams. 28 souscripteurs de différentes catégories (OPCVM, compagnie d'assurance et de réassurance, organisme de retraite et de prévoyance et compagnie financière) ont participé à cette opération, avec un taux de souscription de 5,0 fois. Cet emprunt obligataire subordonné permettra au Groupe Crédit Agricole du Maroc de renforcer ses fonds propres réglementaires, ainsi que de promouvoir le financement du monde rural dans son intégralité, et plus spécifiquement le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie.

Émission 3 (Obligations subordonnées perpétuelles : 200 MDH) : Le 14 décembre 2020, le Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant de deux cent millions (200.000.000) de dirhams. 8 investisseurs de différentes catégories (OPCVM, compagnie d'assurance et de réassurance) ont participé à cette opération. Cet emprunt obligataire subordonné perpétuel permettra au Crédit Agricole du Maroc de renforcer ses fonds propres réglementaires, ainsi que de promouvoir le financement du monde rural dans son intégralité, et plus spécifiquement le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie.

d. Programme EOS 4 :

Lors de sa réunion du 22 juin 2020, l'Assemblée Générale du CAM a autorisé un programme d'émission obligataire pour un plafond de 1,5 Milliards de Dirhams sur 2 ans et a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires pour en fixer les modalités (subordonnées ou non subordonnées, perpétuelles ou non, à taux fixe ou variable, cotées ou non...).

Lors de sa réunion du 08 mars 2022, le Conseil de surveillance a validé la prorogation du programme susmentionné pour une durée de 2 ans. L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 juin 2022 a validé cette prorogation.

Émission 1 (Obligations subordonnées perpétuelles: 300 MDH) : Le Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant de trois cents millions (300.000.000) de dirhams. La souscription à cette émission a eu lieu entre le 13 juillet et le 15 juillet 2022 inclus.

Émission 2 (Obligations subordonnées : 1.200 MDH) : Le Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant d'un milliard deux cent millions (1.200.000.000) de dirhams. La souscription à cette émission a eu lieu entre le 13 juillet et le 15 juillet 2022 inclus.

Des souscripteurs de différentes catégories (OPCVM, compagnie d'assurance et de réassurance, organisme de retraite ...) ont participé à cette opération.

e. Programme EOS 5 :

Lors de sa réunion du 26 juin 2024, l'Assemblée Générale du CAM a autorisé un programme d'émission obligataire pour un plafond de 1,5 Milliards de Dirhams sur 2 ans et a délégué au Directoire et toute personne déléguée par lui à cet effet, les pouvoirs nécessaires pour en fixer les modalités (subordonnées ou non subordonnées, perpétuelles ou non, à taux fixe ou variable, cotées ou non...).

Tableau 4 : Caractéristiques des dettes subordonnées émises par le CAM

Montant de l'émission (En MAD)	Tranches (En MAD)	Encours au 30/09/2024 (En MAD)	Type de l'emprunt obligataire	Date d'émission	Cotation	Valeur nominale	Mode de remboursement	Nombre de titres émis & en circulation	Nature du Taux	Taux d'intérêt en vigueur	Prime d'émission (En pbs)	Maturité	Date d'échéance	ISIN	
900 000 000	35 000 000	-	Subordonné	27-nov-15	BVC	100 000	In fine	-	Fixe	4,42%	109	7 ans	27-nov-22	MA0000021701	
	105 500 000	-			De gré à gré			-		4,42%	109	7 ans	27-nov-22	MA0000092736	
	290 000 000	290 000 000			BVC			2 900		4,80%	120	10 ans	27-nov-25	MA0000021719	
	469 500 000	469 500 000			De gré à gré			4 695		4,80%	120	10 ans	27-nov-25	MA0000092744	
600 000 000	50 000 000	-	Subordonné	12-oct-16	BVC	100 000	In fine	-	Fixe	4,11%	110	7 ans	12-oct-23	MA0000021768	
	20 000 000	-			De gré à gré			-		4,11%	110	7 ans	12-oct-23	MA0000092900	
	50 000 000	50 000 000			BVC			500		4,43%	115	10 ans	12-oct-26	MA0000021776	
	180 000 000	180 000 000			De gré à gré			1 800		Révisable annuellement	3,63% ⁽²⁾	119	10 ans	12-oct-26	MA0000092918
	300 000 000	300 000 000			De gré à gré			3 000		Fixe	4,43%	115	10 ans	12-oct-26	MA0000092926
1 000 000 000	202 900 000	202 900 000	Subordonné	11-oct-17	BVC	100.000	In fine	2 029	Fixe	4,22%	90	10 ans	11-oct-27	MA0000021826	
	797 100 000	797 100 000			De gré à gré			7 971		4,22%	90	10 ans	11-oct-27	MA0000093403	
500 000 000	175 600 000	175 600 000	Subordonné	01-nov-18	BVC	100.000	In fine	1 756	Fixe	4,10%	80	10 ans	01-nov-28	MA0000021909	
	324 400 000	324 400 000			De gré à gré			3 244		4,10%	80	10 ans	01-nov-28	MA0000093791	
850 000 000	631 600 000	631 600 000	Subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons	28-oct-19	De gré à gré	100 000	-	6 316	Révisable 10ans	5,78%	280	Perpétuelle	-	MA0000094088	
	218 400 000	218 400 000						2 184	Révisable annuellement	5,11%	280	perpétuelle		MA0000094096	
450 000 000	450 000 000	450 000 000	Subordonné	23-déc-19	De gré à gré	100 000	In fine	4 500	Fixe	3,71%	80	10 ans	23-déc-29	MA0000094260	
200 000 000	60 000 000	60 000 000	Subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons	14-déc-20	De gré à gré	100 000	-	600	Révisable 10ans	5,44%	280	Perpétuelle	-	MA0000094849	
	140 000 000	140 000 000						1 400	Révisable annuellement	4,70%	280	perpétuelle		MA0000094856	
1 200 000 000	250 000 000	250 000 000	Subordonné	20-juil-22	De gré à gré	100 000	In fine	250	Révisable 1 fois la 5 ^{ème} année	3,18%	85	10 ans	20-juil-32	MA0000095465	
	950 000 000	950 000 000	Subordonné					950	Révisable annuellement	2,61%	80			MA0000095473	
300 000 000	300 000 000	300 000 000	Subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons	20-juil-22	De gré à gré	100 000	-	300	Révisable annuellement	4,31%	250	Perpétuelle	-	MA0000095457	
6 000 000 000	6 000 000 000	5 789 500 000						44 395							

Source : CAM

IV.2. Émission de certificats de dépôt

Dans le cadre du programme d'émission de Certificats de Dépôt (Plafond : 10 Mrds Dhs) et dans l'objectif de diversifier ses ressources, le CAM a réalisé plusieurs tirages. Les tableaux suivants présentent les émissions non échues au 30 septembre 2024 :

Tableau 5 : Caractéristiques des Certificats de dépôts émis par le CAM

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2019)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
14/11/2019	14/11/2024	5 ANS	3,00	267	MA0001521501
TOTAL ÉMISSIONS				267	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2020)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
12/06/2020	12/06/2027	7 ANS	3,40	500	MA0001522350
15/06/2020	15/06/2027	7 ANS	3,40	300	MA0001522368
17/06/2020	17/06/2027	7 ANS	3,40	200	MA0001522400
TOTAL ÉMISSIONS				1 000	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2021)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
18/01/2021	18/01/2026	5 ANS	2,66	210	MA0001523192
16/02/2021	16/02/2026	5 ANS	2,48	260	MA0001523390
19/02/2021	19/02/2028	7 ANS	2,77	50	MA0001523424
11/11/2021	11/11/2028	7 ANS	2,79	200	MA0001524422
15/11/2021	15/11/2026	5 ANS	2,50	50	MA0001524430
TOTAL ÉMISSIONS				770	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2023)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
28/04/2023	28/04/2025	2 ANS	4,35	1 000	MA0001527136
31/10/2023	25/10/2024	52 SEMAINES	3,44	349	MA0001528324
29/11/2023	27/11/2024	52 SEMAINES	3,40	130	MA0001528449
29/11/2023	01/12/2025	2 ANS	3,68	50	MA0001528431
29/11/2023	27/11/2024	52 SEMAINES	3,40	30	MA0001528449
29/11/2023	01/12/2025	2 ANS	3,68	100	MA0001528431
TOTAL ÉMISSIONS				1 659	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2024)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
24/04/2024	23/04/2025	52 SEMAINES	3,42	50	MA0001529173
24/04/2024	24/04/2026	2 ANS	3,59	137	MA0001529181
24/04/2024	23/04/2025	52 SEMAINES	3,42	30	MA0001529173
24/04/2024	24/04/2026	2 ANS	3,59	6	MA0001529181
24/04/2024	23/04/2025	52 SEMAINES	3,42	20	MA0001529173
24/04/2024	24/04/2026	2 ANS	3,59	90	MA0001529181
29/04/2024	28/04/2025	52 SEMAINES	3,44	200	MA0001529280
08/05/2024	08/05/2026	2 ANS	3,59	267	MA0001529348
18/07/2024	16/01/2025	6 MOIS	2,95	30	MA0001529744
18/07/2024	17/07/2025	52 SEMAINES	3,11	825	MA0001529751
31/07/2024	31/07/2026	2 ANS	3,25	350	MA0001529835
31/07/2024	17/07/2025	52 SEMAINES	3,06	75	MA0001529827
31/07/2024	31/07/2026	2 ANS	3,25	114	MA0001529835
31/07/2024	29/01/2025	26 SEMAINES	2,89	100	MA0001529819
TOTAL ÉMISSIONS				2 294	

Source : CAM

Au 30 septembre 2024, l'encours des Certificats de Dépôt émis par le CAM s'élève à 5 990 MDH.

V- DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

V.1. Évolution de la dette vis-à-vis d'organismes internationaux

Dans le cadre de sa mission de service public, le Crédit Agricole du Maroc bénéficie d'emprunts d'organismes internationaux (en devise) à des taux préférentiels en vue de financer des activités spécifiques.

En effet, le CAM compte un total de 6 emprunts en EURO et 2 emprunts en DOLLAR AMERICAIN dont les principales caractéristiques se présentent comme suit :

Tableau 6 : Caractéristiques des dettes bancaires à moyen et long terme⁴

Contrepartie	Objectif	Devise	Montant initial (En Devise)	Encours au 30/06/2024 (En K-Euro / K-USD)	Taux	Année d'octroi	Maturité Initiale	COVENANTS FINANCIERS Le prêteur pourra annuler tout ou une partie du crédit disponible par l'envoi d'une notification à l'emprunteur, avec prise d'effet immédiate si :	
KFW VII Tranche 1	Financement des TPME en zone rurale	EUR	30 000 000	-	2,00%	2000	20 ans	Respect des limites en matière de ratios réglementaires tel que fixées par BAM : <ul style="list-style-type: none"> • Un Ratio de solvabilité d'au moins 12% ; • Un ratio Tier one d'au moins 9% ; • Un Ratio de Liquidité (LCR) d'au moins 100% ; • Un Taux de provisionnement de Prêts Non Productifs d'au moins 35%. 	
KFW VII Tranche 2			8 000 000	1 406	0,75%	2000	30 ans		
KFW Tranche 1	Financement les investissements des TPME dans le but d'augmenter leur productivité et leur compétitivité	EUR	30 000 000	-	1,90%	2016	7 ans		
KFW Tranche 2			20 000 000	-	1,90%	2017	6 ans		
AFD Tranche 1	Financement par crédit à moyen et long terme des TPME non agricoles en zone rurale et des TPME de valorisation/transformation de produits agricoles.	EUR	30 000 000	13 333	1,49%	2016	11 ans		Respect des limites en matière de ratios réglementaires tel que fixées par BAM : <ul style="list-style-type: none"> • Un Ratio de solvabilité d'au moins 12% ; • Un Ratio de Liquidité (LCR) d'au moins 100% ; • Coefficient d'exploitation inférieur ou égal à 60% ; • Ratio: CES non provisionnées (telles que définies par BAM) / Capital total <30% ;
AFD Tranche 2			30 000 000	13 333	1,53%	2017	10 ans		
AFD	Financement des exploitations agricoles et des unités agro-industrielles privées en zone rurale pour des investissements d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable et de pompage solaire	EUR	30 000 000	23 571	0,65%	2019	10 ans		
			10 000 000	7 857	0,40%	2019	10 ans		
			10 000 000	7 857	3,40%	2019	10 ans		
CEE I	Financement des TPME en zone rurale	EUR	10 000 000	384	1,00%	1986	39 ans		
USAID I	Financement des TPME en zone rurale	USD	15 000 000	988	3,00%	1995	30 ans		
BEI ⁵	Soutien des PME et des ETI réalisant des investissements productifs dans la chaîne de valeur agricole au Maroc	EUR	200 000 000	-----	Calculé pour chaque tirage	2020	10 ans ⁶	Respect des limites en matière de ratios réglementaires tel que fixées par BAM : <ul style="list-style-type: none"> • Un Ratio de solvabilité d'au moins 12% ; • Un Ratio de Liquidité (LCR) d'au moins 100% ; • Un Ratio de Prêts Non Productifs sur le Total des Prêts ne pouvant excéder à tout moment 20% ; • Un Ratio d'Encours Non Couvert ne pouvant excéder à tout moment, 115% ; • Un Taux de provisionnement de Prêts Non Productifs d'au moins 34%. 	
BERD ⁷	Financement en devises des transactions commerciales d'exportation ou d'importation	USD	20 000 000	-----	Spécifique à chaque ligne	2020	Trade finance ⁸	Respect des limites en matière de ratios réglementaires tel que fixées par BAM : <ul style="list-style-type: none"> • Un Ratio de solvabilité d'au moins 13% ; • Un Ratio de Liquidité (LCR) d'au moins 100% ; • Un coefficient maximum de division des risques de 30% ; • Un ratio « position en devises/ fonds propres » ne dépassant pas 20%. 	

⁴ Couvre les comptes sociaux

⁵ la ligne de financement n'a pas encore fait l'objet de tirage

⁶ Maturité initiale : 10 ans avec 2 ans de différé

⁷ la ligne de financement n'a pas encore fait l'objet de tirage

⁸ Ligne visant le financement à court terme (<360 jours)

V.2. Emprunts en cours de conclusion

Aucun autre emprunt vis-à-vis d'organismes internationaux n'est en cours de négociation par le Crédit Agricole du Maroc

V.3. Évolution de la dette

Au cours des trois derniers exercices les dettes du Crédit Agricole du Maroc auprès des établissements de crédit et assimilés ont évolué de la manière suivante:

Tableau 7 : Évolution de la dette du CAM auprès des ECA⁹

EN KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%	juin-24	Δ%
Dettes envers les EC et assimilés	13 306 544	18 710 097	40,61%	14 298 568	-23,58%	19 734 373	38,02%
Poids en % du total	10,42%	13,42%		10,51%		13,87%	
. À vue	1 695 829	233 051	-86,26%	1 717 114	>100%	221 455	-87,10%
. À terme	11 610 715	18 477 047	59,14%	12 581 454	-31,91%	19 512 919	55,09%

Source : CAM

Il est à noter qu'à fin juin 2024, l'encours de la dette envers les ECA s'élève à 20 Mrds Dhs, dont 0,2 Mrds Dhs de dettes à vue et 19,5 Mrds Dhs de dettes à terme.

V.4. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du CAM sont présentés dans la partie IV « situation financière », titre V : analyse de l'hors bilan.

⁹ Couvre les comptes sociaux

VI- ASSEMBLÉE D'ACTIONNAIRES

VI.1. Dispositions statutaires communes

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires, ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, incapables ou dissidents.

Les actionnaires se réunissent en assemblées générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires. Des assemblées spéciales peuvent avoir lieu lorsqu'elles réunissent une même catégorie d'actions appelées à statuer sur toutes décisions intéressant ladite catégorie.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Directoire qui en fixe l'ordre du jour. A défaut, elle peut être également convoquée en cas d'urgence :

- Par le Conseil de Surveillance, dans les conditions de l'article 89 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée ;
- Par le ou les commissaires aux comptes, après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil de Surveillance;
- Par un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation.

L'Assemblée Générale est convoquée chaque année dans les six (6) mois qui suivent la clôture de l'exercice social. La convocation est faite trente (30) jours au moins avant la date de l'Assemblée, par un avis inséré dans un journal d'annonces légales ou par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil de Surveillance ou à défaut par toute personne désignée par cette Assemblée. Si l'Assemblée est convoquée par l'un ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

VI.2. Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil de Surveillance et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins des actions ayant droit de vote. Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

VI.3. Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, changer la nationalité de la Société.

Elle est régulièrement constituée et ne délibère valablement que tant qu'elle est composée, sur première convocation, d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Si une première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée, dans les formes et délais prévus par la loi. Cette deuxième Assemblée délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux (2) mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

VII- CONTRÔLE DE L'ÉTAT

L'article 5 de la loi 15-99 régissant le Crédit Agricole du Maroc stipule que les dispositions de la loi n° 69-00, organisant le contrôle financier de l'État sur les offices, établissements publics et sociétés concessionnaires ainsi que sur les sociétés et organismes bénéficiant du concours financier de l'Etat ou des collectivités publiques, ne sont pas applicables au Crédit agricole du Maroc.

L'article 6 de la loi 15-99 régissant le Crédit Agricole du Maroc stipule que :

« Un commissaire du gouvernement est désigné auprès du Crédit Agricole du Maroc, par décret pris sur proposition des ministres chargés des finances et de l'agriculture. Son mandat ne peut dépasser 4 ans renouvelable une seule fois.

Le commissaire du gouvernement exerce, pour le compte de l'Etat, le contrôle du Crédit Agricole du Maroc et veille à l'application, par ce dernier, des dispositions de la [loi 15-99] et des textes pris pour son application et présente un rapport une fois par an au moins aux ministres chargés des finances et de l'agriculture.

Le commissaire du gouvernement peut assister, à titre consultatif, aux séances du Conseil de Surveillance du Crédit Agricole du Maroc et des organes qui en émanent. Il peut se faire communiquer tout document qu'il estime devoir consulter dans l'exercice de ses fonctions et faire toute proposition qu'il juge utile au Président du Conseil de Surveillance.

Le commissaire du gouvernement ne peut percevoir du Crédit Agricole du Maroc aucune rémunération, indemnité ou prime ».

VIII- ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

La société étant par ailleurs soumise à la loi 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures, le président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc est nommé en conseil des ministres, sur proposition du Chef du gouvernement et à l'initiative du ministre concerné (ministre de l'agriculture pour le CAM).

VIII.1. Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance du CAM est composé, comme stipulé par l'Article 20 des statuts de 3 à 12 membres nommés pour une durée de six (6) ans par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Tableau 8 : Composition du conseil de surveillance (Décembre 2024)

Nom et Prénom	Qualité	Date de début ou de renouvellement du mandat
M. Aziz AKHANNOUCH, Chef du Gouvernement	Président	AG du 22 juin 2022
M. Ahmed Bouari, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	1^{er} Vice Président	AG du 28 Octobre 2024
Mme. Nadia FETTAH ALAOUI Ministre de l'Économie et des Finances	2^{ème} Vice Président	AG du 22 juin 2022
M. Redouane ARRACH Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 22 juin 2022
M. Tarik BOUATTIOU, Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 14 décembre 2022
M. Mohammed EL IDRISSE, Chef de la Division du financement sectoriel et de l'inclusion financière à la Direction du trésor et des Finances Extérieures	Membre	AG du 22 juin 2022
M. Mohamed Samir TAZI, Wali Chargé de Mission auprès du Ministre de l'Intérieur	Membre	AG du 14 décembre 2022
M. KHALID SAFIR, Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)	Membre	AG du 26 juin 2024
M. Hicham BELMRAH, Président du Directoire de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA)	Membre	AG du 22 juin 2022
M. Larbi LAHLOU, Directeur Général Délégué de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA)	Membre	AG du 22 juin 2022

Source : CAM

Il est à signaler que Madame LAILA MAMOU ne siège plus au sein du Conseil de Surveillance du CAM et ne préside plus le Comité Grands risques depuis la constatation de sa démission lors du Conseil de Surveillance du 28 octobre 2024.

a. Curriculum Vitae et principaux mandats des membres du Conseil de Surveillance

M. Aziz AKHANNOUCH

M. Aziz AKHANNOUCH est titulaire d'un diplôme en management de l'Université de Sherbrooke au Canada en 1986, M. AKHANNOUCH est également président d'Akwa-Group, un holding qui regroupe une cinquantaine de sociétés, spécialisées dans la distribution pétrolière, la communication et les services. Parallèlement à ses fonctions ministérielles (nommé en 2007), M. Aziz AKHANNOUCH a assumé plusieurs responsabilités associatives et managériales. M. AKHANNOUCH a également été administrateur de Bank Al Maghrib et a présidé le Groupement des Pétroliers du Maroc (GPM). En 1999, il a fait partie du Groupe de réflexion auprès de feu S.M le Roi Hassan II, communément appelé G14.

Après avoir occupé le poste de Ministre de l'Agriculture entre 2007 à 2021, Monsieur AKHANNOUCH est à la tête du gouvernement depuis le 7 octobre 2021.

En plus de ses responsabilités de chef du gouvernement, M. Aziz AKHANNOUCH assume plusieurs mandats :

- Président du RNI, Président du conseil d'orientation stratégique du MCA Morocco, Président du conseil de surveillance de la Holding Al Omrane ;
- Président du conseil d'administration : ONEE, AMDIE, Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques, agence nationale de lutte contre l'analphabétisme , CNRST, ANRT, Agence pour l'aménagement du site de la lagune de Marchica, Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, AMSSNUR, ADD, CNSS, Agence Nationale de l'Assurance Maladie ANAM, ONDA, Caisse marocaine des retraites, ANCFCC, FEC, Agence pour la Promotion et le Développement du Nord, ANPME, Agence de logements et d'équipements militaires, Poste du Maroc, ONDA, Ecole nationale Supérieure de l'Administration...

M. Ahmed BOUARI

Avant d'être nommé à la tête du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Monsieur Bouari occupait depuis juin 2023 le poste de Directeur de l'Irrigation et du Développement Agricole au sein dudit Ministère. Auparavant, il a été nommé en septembre 2018 Directeur de l'Irrigation et de l'Aménagement du Territoire Agricole. De 2009 à 2013, Monsieur Bouari a également dirigé la Division du Développement à la Direction de l'Irrigation et de l'Aménagement du Territoire Agricole. Il a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur dans une unité de coordination de projets financée par la Banque mondiale.

Outre sa fonction à la tête du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. BOUARI siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont l'OCP, l'ONCF, la SNCS, SOREC et BIOPHARMA.

Mme. Nadia FETTAH ALAOUI

Madame FETTAH ALAOUI est une dirigeante d'entreprise et femme politique. Elle est, depuis le 7 octobre 2021, la ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. Cela après avoir occupé le poste de ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale marocain de 2019 à 2021.

En 1997, elle a commencé son parcours professionnel en tant que consultante pour la société d'audit Arthur Andersen. En 2000, elle crée et gère une société de capital-investissement dénommée Maroc Invest Finances Group. En 2005, elle rejoint la CNIA Assurance, rachetée alors par le Groupe Saham et occupe dans ce groupe la fonction de directrice générale du pôle support et finances. En 2010, elle accompagne le groupe dans des opérations de fusions-acquisitions en Afrique et Moyen-Orient. En 2013, elle devient directrice générale déléguée des finances et M&A (Mergers and Acquisitions) du Groupe Saham, puis est désignée directrice générale déléguée des finances & opérations de Saham Finances, en 2014. Puis elle est choisie comme présidente du conseil d'administration de Saham Assurance Maroc et directrice générale déléguée de Saham Finances.

Outre sa fonction à la tête du Ministère de l'Économie et des Finances, Madame FETTAH EL ALAOUI siège au sein d'établissements stratégiques dont :

- Président du CS: IAM ;
- Président du CA : Fonds MVI pour l'investissement, Ithmar Al mawarid, SNGFE, Caisse de Compensation, Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des EEP, CMR, CNSS, CNOPS, CMAM, FSEC ;
- Membre du CS : Holding Al Omrane, Agence spéciale Tanger méditerranée ;
- Membre du CA : BAM SA, MASEN, OCP SA, SIE ;

M. Redouane ARRACH

Agroéconomiste de formation monsieur Redouane ARRACH est diplômé de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II en 1992. Il est aussi diplômé du Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE en 1999.

Avant sa nomination au poste actuel de Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Redouane ARRACH occupait le poste de directeur central de la Stratégie et des Statistiques depuis 2017.

En sus de ses fonctions au sein du ministère, Monsieur ARRACH siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont l'OCP et l'ONCF.

M. Tarik BOUATTIOUI

M. Tarik BOUATTIOUI est lauréat de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises, option FinanceComptabilité (ISCAE). M. BOUATTIOUI a intégré Cosumar en septembre 2001 en qualité de cadre contrôleur de gestion. Responsable du Contrôle de Gestion en 2008, il a été nommé en 2010, Responsable du Contrôle de Gestion et de Comptabilité Analytique. En mai 2011, M. BOUATTIOUI a été promu Sous-Directeur en charge du Contrôle de Gestion avant d'être promu Directeur en charge des Finances et du Contrôle de Gestion Groupe en janvier 2012. En janvier 2022, il est nommé Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

En sus de ses fonctions au sein du ministère, Monsieur BOUATTIOUI siège en tant qu'administrateur au sein d'un certain nombre d'établissements stratégiques dont : SONACOS, SOREC, BIOPHARMA, FOS-AGRI.

M. Mohammed EL IDRISSE

Monsieur Mohammed EL IDRISSE est diplômé de l'École Nationale d'Administration de Rabat, est titulaire d'un troisième cycle en finance et fiscalité à l'Université de Mohammed V, ainsi que d'un certificat d'administration à l'Université Internationale de Rabat. En 1997, il intègre l'administration des douanes et des impôts indirects au sein du service centralisation comptable et recouvrement. En 2009, il rejoint l'inspection générale des finances en tant qu'auditeur avant d'intégrer la DTFE au sein de la division des assurances puis en tant que chef de service des relations avec l'UE. Enfin, M. EL IDRISSE est nommé Chef de la Division du financement sectoriel et de l'inclusion financière.

Outre ses fonctions au sein de la DTFE, M. Mohammed EL IDRISSE est administrateur au sein du FEC.

M. Mohamed Samir TAZI

Monsieur Mohamed Samir TAZI est lauréat de l'École Polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées à Paris. Il a entamé sa carrière au Ministère des Finances en 1988 où il a occupé plusieurs postes de responsabilité, dont celui de Directeur des Établissements Publics et de la Privatisation (2010), avant d'être nommé par SM le Roi, le 06 février 2016, Wali, Directeur Général des Collectivités Locales puis le 25 juin 2017, Wali, Directeur Général du Fonds d'Équipement Communal.

Actuellement, Monsieur Mohamed Samir TAZI est Wali, Chargé de Mission auprès e Ministère de l'Intérieur.

M. KHALID SAFIR

Monsieur Khalid SAFIR est lauréat de l'École Polytechnique à Paris. M. Safir a entamé sa carrière professionnelle en 2004 en tant que Directeur de la modernisation des ressources et des systèmes d'information à la Trésorerie Générale, avant d'être nommé en 2006, Gouverneur de la Préfecture Al Fida-Mers Sultan, puis de la Préfecture d'Anfa. De 2011 à 2013, il a occupé le poste de Secrétaire général du ministère de l'Économie et des Finances, puis Wali de la Région Casablanca-Settat de 2013 à 2017, avant d'être nommé en 2017, Wali, Directeur Général des Collectivités Territoriales (DGCT).

Outre ses fonctions au sein de la CDG, M. Khalid SAFIR est :

- Administrateur: CIH Bank, Société Centrale De Réassurance, CDG Capital, CDG Invest, Medi Telecom (Orange), Fonds Marocain de Placement (FMP), MADAEF, Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs (SMVK), Université Internationale de Rabat (UIR), Tanger Med Special Agency (TMSA), CDG Développement Administrateur CGI, SONADAC, AUDA, SAZ, Société de Développement de Saidia (SDS), Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout (SAPST), Al Akhawayn University (AUI), Al Omrane, Université Euro-Méditerranéenne de Fès, GPBM, FONDATION CDG, FONDATION AHLY ;
- Représentant permanent de la CDG dans les organes de gouvernance : Crédit Agricole de Maroc, Bank Of Africa (BOA), Al Barid Bank (ABB), Casablanca Finance City Authority (CFCA).

M. Hicham BELMRAH

À la tête du Directoire de la mutuelle agricole MAMDA-MCMA depuis 2009, M. Hicham BELMRAH est auditeur de formation, expert-comptable et commissaire aux comptes passé par le cabinet Ernst & Young.

Par ailleurs, M. BELMRAH est également :

- Administrateur: BCP, Lesieur, Maghrebail, SONASID, AL MADA, SOMED, Afriquia SMDC, NSI, Resort Co, AKWA Africa, OPCI EDUCAPITAL, YAMED EDUCATION, A6 IMMOBILIER, MASSIMISSA, MAMDA RE
- Membre du Conseil de Gérance : EURESA
- Membre du CS: Risma, CAM, UIR, ODYSSEY INTERNATIONAL
- Président du CA: Cosumar, Ryad Resort Developpement, OLEA CAPITAL
- Président du Directoire : MAC
- Vice-Président du Conseil : MCR

M. Larbi LAHLOU

M. Larbi LAHLOU est diplômé de l'ISCAE, promotion 2001. Après avoir exercé pendant 10 années dans le cabinet d'audit Ernst & Young, il est nommé à la MAMDA/MCMA où il exerce actuellement la fonction de Directeur Général Adjoint.

Par ailleurs, M. LAHLOU est administrateur au sein de plusieurs entreprises : MSF, AM INVEST, AC1, UPLINE INVEST FUND, CAP MEZZANINE, MAMDA IT, FUIR, UPLINE VENTURE, AMLAK DEV, OLEA CAPITAL. Il siège également en tant que membre du conseil de surveillances de : ALHIF, NEBETOU, 3P FUND.

b. Président du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président, obligatoirement personne physique, pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance élit en son sein deux (2) vice-présidents pour la même durée qui remplissent les mêmes fonctions, que le Président en cas d'empêchement de ce dernier ou lorsque celui-ci délègue temporairement ses pouvoirs.

En cas d'empêchement du président, l'un des vice-présidents est chargé de convoquer le Conseil en réunion, d'en fixer l'ordre du jour, de l'organiser, d'en diriger les débats et de le présider.

c. Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président et au moins quatre (4) fois par an.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les membres, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, chaque membre disposant d'une voix. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis par le secrétaire du Conseil, sous l'autorité du Président et signés par ce dernier et par au moins un membre du Conseil de Surveillance. En cas d'empêchement du Président de séance, le procès-verbal est signé par deux membres du Conseil au moins.

d. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Selon les statuts de la banque, les membres du Conseil de Surveillance peuvent recevoir, à titre de jetons de présence, pour leur présence effective aux réunions du Conseil ou des comités en émanant une rémunération dont le montant est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil répartit librement cette rémunération entre ses membres et peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats exceptionnels alloués à ses membres.

À ce jour, les membres du Conseil de Surveillance n'ont jamais reçu de la Société, aucune rémunération (qu'elle soit permanente ou non).

e. Attributions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce collégalement le contrôle permanent de la gestion de la Société sans préjudice des pouvoirs dévolus au Commissaire du Gouvernement par l'article 6 de la Loi 15-99.

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la Loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts. Le Conseil de Surveillance a, en outre, pour attributions de :

- Nommer les membres du Directoire, fixer leur rémunération et proposer leur révocation à l'AG ;
- Conférer à l'un des membres du Directoire, la fonction de Président du Directoire ;
- Conférer à l'un des membres du Directoire, la fonction de Directeur Général ;
- Nommer le Président et les vice-Présidents du Conseil de Surveillance ;
- Nommer un ou plusieurs membres dans les conditions prévues par les dispositions de l'article 20-5 des statuts ;
- Répartir entre les membres le montant des jetons de présence votés par l'AGO des actionnaires ;
- Transférer le siège social en tout autre endroit de la même préfecture ou de la même province ;
- Autoriser les conventions projetées, directement ou indirectement, entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, sous réserve des dispositions de l'article 96 de la Loi relatives aux SA.
- Déterminer le montant au-delà duquel le Directoire doit obtenir son autorisation pour effectuer les opérations et conférer les autorisations prévues à l'article 19 des statuts et conférer les autorisations prévues par ledit article ;
- Convoquer les Assemblées Générales.

f. Critère d'indépendance et Parité hommes/femmes des membres du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12 et la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le conseil de surveillance devrait compter un tiers de membres indépendants.

Depuis la nomination de Monsieur FIKRAT à la Présidence du Crédit Agricole du Maroc le 24 mai 2023 et la constatation de la démission de Madame MAMOU du Conseil de surveillance le 28 octobre 2024, ledit conseil ne compte plus de membres indépendants. Cependant, afin de se conformer aux exigences réglementaires, le CAM place la nomination de nouveaux membres indépendants au sein du Conseil de surveillance parmi ses priorités pour l'année à venir.

De même, la diversité des genres et la promotion des femmes font partie des engagements prioritaires du CAM pour l'exercice à venir afin d'être en conformité avec les exigences réglementaires. En effet, une seule femme siège actuellement au sein du Conseil de Surveillance, soit 10% de l'effectif total.

g. Comités émanant du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance peut constituer en son sein des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis. Depuis 2004, le Conseil de Surveillance du CAM a constitué un Comité d'audit composé de représentants des membres du conseil de surveillance et qui est chargé de l'assister en matière de contrôle interne de la banque. En 2014 le conseil de surveillance a validé la création de trois nouveaux comités : comité des investissements, comité des grands risques et le comité de nomination et de rémunération.

COMITÉ D'AUDIT :

Le Comité d'audit est désigné par le Conseil de Surveillance et se compose de six membres. Cependant, assistent en outre aux réunions du Comité d'audit, le Directoire du CAM, le Commissaire du Gouvernement pour le CAM, les auditeurs externes et tout autre responsable de la banque ou expert, invité à assister en tout ou partie aux réunions du Comité d'Audit au cours duquel un point de sa compétence sera examiné.

Le Comité d'audit se réunit une fois par trimestre, au moins huit jours avant la tenue de la réunion du Conseil de Surveillance, sur la base du rapport sur le contrôle interne qui lui est soumis par le Président du Directoire.

Nomination du Président du Comité d'Audit :

Le Président du Comité d'Audit est désigné par le Conseil de Surveillance parmi les membres du Comité d'Audit.

Nomination des membres et composition du comité (au 30/11/2024) :

Comité d'Audit
Les réunions sont actuellement présidées par un membre du comité (M. Tarik BOUATTIOUI)
M. Larbi LAHLOU Directeur Général Adjoint MAMDA-MCMA
M. MOHAMMED EL IDRISSE Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière à la DTFE
M. Tarik BOUATTIOUI Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture et la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Les membres du Comité d'Audit sont nommés parmi les membres du Conseil de Surveillance ou leurs représentants.

Chaque membre exerce ses fonctions jusqu'à ce que son successeur soit nommé, à moins qu'il ne démissionne, ne soit destitué ou ne siège plus comme administrateur.

Autres participants au Comité d'Audit :

Le Comité d'Audit du CAM invite à ses réunions le Commissaire du Gouvernement, les CAC, les Membres du Directoire et tout autre responsable ou expert concerné par un point inscrit à l'ordre du jour.

Il associe à ses travaux les responsables des fonctions Audit Interne, Contrôle Permanent et Conformité du CAM.

Fréquence de tenue du Comité d'Audit :

Le Comité d'Audit du CAM tient au moins une réunion par trimestre.

() Il est à noter que M. Tarik BOUATTIOUI, Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture et la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts assure les fonctions de Président du Comité d'Audit par intérim.*

Les principales attributions du Comité :

- Évaluation de l'adéquation et de l'efficacité du contrôle interne ;
- Conduite de la procédure de sélection des commissaires aux comptes et donne un avis à l'organe d'administration sur leur désignation ou renouvellement, ainsi que sur leur rémunération. Il approuve la lettre de mission, en particulier l'étendue et les conditions de sa réalisation ;
- Examen et suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à l'établissement ;
- Vérification de la clarté et de la fiabilité des informations notamment financières destinées à l'organe d'administration, aux actionnaires, aux autorités de contrôle et aux tiers.

Par ailleurs, le Comité d'audit est informé dans les meilleurs délais par le Directoire de toute vérification fiscale, de tout contrôle de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ou audit de Bank Al Maghrib.

Tous les procès-verbaux du Comité d'audit sont transmis au Conseil de Surveillance et à Bank Al Maghrib.

COMITÉ DES INVESTISSEMENTS :

Le comité est composé de trois membres nommés par le conseil de surveillance parmi les administrateurs (dont un Président).

Au 30/11/2024, le comité se compose comme suit :

Le Comité se réunit au moins deux fois par an ou plus souvent au besoin.

Le Président ou tout membre du Comité peut convoquer une réunion pour débattre des points suivants :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissement avec les orientations stratégiques ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation.

**COMITÉ DES GRANDS RISQUES :**

Ce comité est composé d'au moins 3 membres qui disposent individuellement et collectivement des compétences appropriées pour remplir leur mission. De plus, le comité invite à ses réunions le commissaire du gouvernement auprès de la banque et les membres du Directoire. Il associe également à ses travaux les responsables des points discutés à l'ordre du jour. Au 30/11/2024, le comité se compose comme suit :



Le Comité se réunit au moins deux fois par an ou plus souvent au besoin. Le Président ou tout membre du Comité peut convoquer une réunion pour débattre des points suivants :

- Examiner et valider la politique générale du risque crédit ;
- Effectuer une analyse et une revue périodique de la qualité des grands engagements ;
- Déléguer au Comité de Crédit Siège (CCS) la décision d'octroi de crédits pour les clients dont le seuil de 2,5% des FP du CAM de manière individuel et 10% des FP par groupe d'affaires est dépassé. De même, cette délégation s'étend à la gestion quotidienne de la relation (opérations spéciales, dépassements temporaires...)
- Examiner a posteriori les engagements dont la décision d'octroi a été déléguée au CCS ;
- Effectuer une analyse et une revue périodique de la Watch List.

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION :**Comité de Nomination
& de Rémunération**

Président : M. Hicham BELMRAH
Président du Directoire
de la MAMDA- MCMA

M. Redouane ARRACH
SG du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche
Maritime, du Développement Rural et des Eaux
et Forêts

Le comité est composé de trois membres nommés par le conseil de surveillance parmi les administrateurs.

Au 30/11/2024, le comité se compose comme suit :

Le Comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président pour évoquer les points suivants :

En matière de nomination:

Le Comité a pour rôle de veiller à ce que le processus de nomination des membres des instances dirigeantes soit conduit de manière objective, professionnelle et transparente.

En matière de rémunération:

Le comité a pour rôle de veiller à ce que la politique de rémunération des membres du Directoire du Crédit Agricole du Maroc soit arrêtée de façon objective, transparente et conforme aux critères les sous-tendant et qui sont fixés au préalable par le Conseil de surveillance. Ce comité examine également les propositions du Directoire concernant la politique de rémunération des salariés et plus particulièrement de l'encadrement supérieur de l'institution en veillant à l'évaluation de l'application effective de cette politique et à sa révision régulière en vue de sa conformité avec la culture, la stratégie et l'environnement institutionnel et réglementaire.

VIII.2. Le Directoire

a. Composition du Directoire

La Société est administrée par un Directoire composé de membres désignés par le Conseil de Surveillance et dont le nombre ne peut être inférieur à deux (2) sans pour autant excéder cinq (5).

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de six (6) ans par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil de Surveillance.

b. Président du Directoire

Le Conseil de Surveillance confère la qualité de Président du Directoire à l'un des membres du Directoire.

Le Président du Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance pour une durée de six (6) ans.

Le Conseil de Surveillance peut à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, retirer au Président du Directoire sa qualité de président. Dans ce cas, ce dernier conserve sa qualité de membre du Directoire.

Les attributions du Président du Directoire sont les suivantes :

- Il convoque le Directoire et préside ses réunions;
- Il représente la Société dans ses relations avec les tiers et notamment avec les pouvoirs publics et les autorités de contrôle des activités de la Société ;
- Il veille au respect de l'exécution des décisions et des orientations du Conseil de Surveillance.

c. Délibérations du Directoire

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président. Toutefois, chaque membre du Directoire peut convoquer le Directoire si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois. Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les membres, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Directoire ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, chaque membre disposant d'une voix. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Directoire convoque les commissaires aux comptes aux séances au cours desquelles sont arrêtés les comptes.

d. Composition du Directoire

Les membres du Directoire assurent collégalement la direction de la Société.

Tableau 9 : Composition du Directoire (30 Novembre 2024)

Nom et Prénom	Qualité	Date de Désignation	Date de fin de mandat
Mohammed FIKRAT	Président du Directoire	19-mai-23	
Fouad CHIKRI	Membre –Directeur Général	18-juil-19	Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024
Meriem IDRISSE KAITOUNI	Membre –Directeur Général		

Source : CAM

e. Curriculum Vitae et mandats du Président du Directoire

Mohammed FIKRAT, Président du Directoire

Nommé à la tête du Crédit Agricole du Maroc depuis le 19 mai 2023, Monsieur Mohammed FIKRAT est diplômé de l'École Centrale de Paris (1981) et titulaire d'un MBA de l'IE Business School de Madrid (2006). Il intègre le Groupe OCP en occupant plusieurs postes de responsabilité jusqu'en 2004. M. FIKRAT a assuré notamment les fonctions successives de Directeur de la plateforme de valorisation des phosphates de Jorf Lasfar, Directeur Général de EMAPHOS et Directeur Général de IMACID avec une contribution majeure entre autres à la réalisation et la Direction Générale des Joint-Venture maroco-européen Emaphos et maroco-indien Imacid, au revamping de la plateforme de Jorf Lasfar. Il a été nommé Directeur de la Stratégie et du Développement du Groupe OCP et a occupé également le poste d'administrateur de plusieurs filiales du Groupe OCP.

D'octobre 2004 à Octobre 2021, M. FIKRAT a occupé la fonction de Président Directeur Général du Groupe COSUMAR. La conduite du processus de privatisation des sucreries publiques, les projets de restructuration et modernisation de la filière sucrière marocaine, la création de la première interprofession, FIMASUCRE (Fédération Marocaine Interprofessionnelle du Sucre) et la signature du premier contrat programme avec l'Etat sont parmi les principales réalisations.

En sus de ses responsabilités dans le CAM, Monsieur Mohammed FIKRAT exerce les mandats suivants :

Professionnels

- Membre du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) et Président de sa commission des affaires économiques et projets stratégiques ;
- Vice-Président de l'Association Marocaine Des Exportateurs (ASMEX) ;
- Vice-Président et membre du bureau de la CGEM ;
- Vice-Président de la Coalition Marocaine pour l'Eau (COALMA) ;
- Président de l'Association de la Zone Industrielle d'Ain Sebaa Hay Mohammadi (AZIAN) ;
- Président du Groupement Interprofessionnel de Prévention et de Sécurité (GIPSI) ;
- Administrateur indépendant de Total Energies ;
- Administrateur indépendant et président du comité d'audit et risque de SONASID ;
- Membre du Conseil de l'ANRT (Agence Nationale de Régulation des Télécommunications) ;
- Membre du Conseil d'administration de l'ENSA (École Nationale Supérieure de l'Administration) ;
- Membre du Conseil d'orientation stratégique de l'agence MCA-Morocco et président de son comité d'audit ;
- Membre du Conseil d'administration du CRI Casablanca-Settat Centre Régional d'investissement) ;
- Membre de l'instance consultative économique de la Région Casablanca-Settat jusqu'à 2020 ;
- Membre du conseil supérieur de l'Education, de la formation professionnelle et de la recherche ;
- Représentant de la CGEM au Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne ;
- Membre du Conseil d'Administration du Conseil Économique, Social et Environnemental du Maroc (CESE) ;
- Président du Conseil d'Administration du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM) ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, CGEM ;
- Membre du Conseil d'Administration de MAMDA / MCMA ;
- Membre du Conseil d'Administration du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) ;
- Membre du Conseil d'Administration du Centre Marocain de la TPE et du Conseil National de l'Entreprise ;
- Président du Conseil d'Administration de la Fondation Ardi pour le Microcrédit.

Activités Philanthropiques

- Membre du Conseil d'administration de la Fondation Marocaine de l'Étudiant pour l'accès à l'enseignement supérieur des bacheliers issus de milieux modestes ;
- Vice-Président de l'Association Marocaine pour la Recherche et Développement ;
- Président de la Fondation Zakoura ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Mohamed V pour la Solidarité, première organisation à but non lucratif au Maroc pour le développement durable et l'aide humanitaire ;
- Président du Conseil d'Administration du Centre National Mohammed VI pour Personnes Handicapées ;
- Membre du Conseil d'Administration du Centre Marocain de la Microfinance solidaire ;
- Membre du Conseil d'Administration de l'Université Al Akhawayne, Ifrane, Maroc.

f. Curriculum Vitae et mandats des membres du Directoire

Fouad CHIKRI, Directeur Général

Monsieur Fouad CHIKRI est titulaire d'un DES en Gestion Bancaire de l'Université Catholique de Louvain et d'une licence en mathématiques appliquées. Il a entamé sa carrière au sein du Cabinet d'Audit et de Conseil Ernst & Young en dirigeant plusieurs missions dans les secteurs bancaires et industriels pendant 10 ans. En 2006, il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en prenant en charge la Direction Centrale Financière puis il est nommé Directeur du Pôle Finance et Directeur Général Adjoint en charge du Domaine Finance. Actuellement Monsieur CHIKRI est Directeur Général et Membre du Directoire.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Fouad CHIKRI exerce des mandats d'administrateur et de membre du conseil de surveillance au sein des filiales du CAM :

Administrateur :

- TAMWIL EL FELLAH ;
- FONDATION ARDI ;
- MAROGEST ;
- AL AKHDAR BANK ;
- GCAM DOC;
- FOND TARGA;
- CAM LEASING;
- HOLDAGRO ;
- MSIN ;
- MSIN GESTION ;
- IMMOVERT CAPITAL ;
- VOCATION LOISIRS ;
- AL FILAHI CASH.

Président du Conseil d'Administration

- SECURE REAL ESTATE INVEST ;
- IMMOVERT PLACEMENT ;
- L'ASSOCIATION ISMAÏLIA DE MICRO CRÉDIT.

Meriem IDRISSEI KAITOUNI, Directeur Général

Diplômée de l'École Supérieure de Gestion de Paris en 1989, Mme IDRISSEI KAITOUNI a d'abord intégré le CIH en tant qu'attaché de Direction en charge du recouvrement et de l'évaluation des crédits pour une durée de 2 ans (1991 à 1993), avant d'être nommée Directrice en charge de la détection et de la valorisation des profils pointus de la communauté marocaine à l'étranger au sein de l'association « ensemble le Maroc » en 1995. En 1999, elle intègre le Groupe Crédit Agricole du Maroc d'abord en tant que chef du département de la gestion administrative et sociale, puis elle occupe la fonction de Directeur Délégué en charge du Domaine Capital Humain et RSE. En 2019, Mme IDRISSEI KAITOUNI a été nommée Secrétaire général du Crédit Agricole du Maroc, avant d'être nommée Directeur Général en charge de la Direction Générale Capital Humain en Avril 2023.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Madame Meriem IDRISSEI KAITOUNI exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

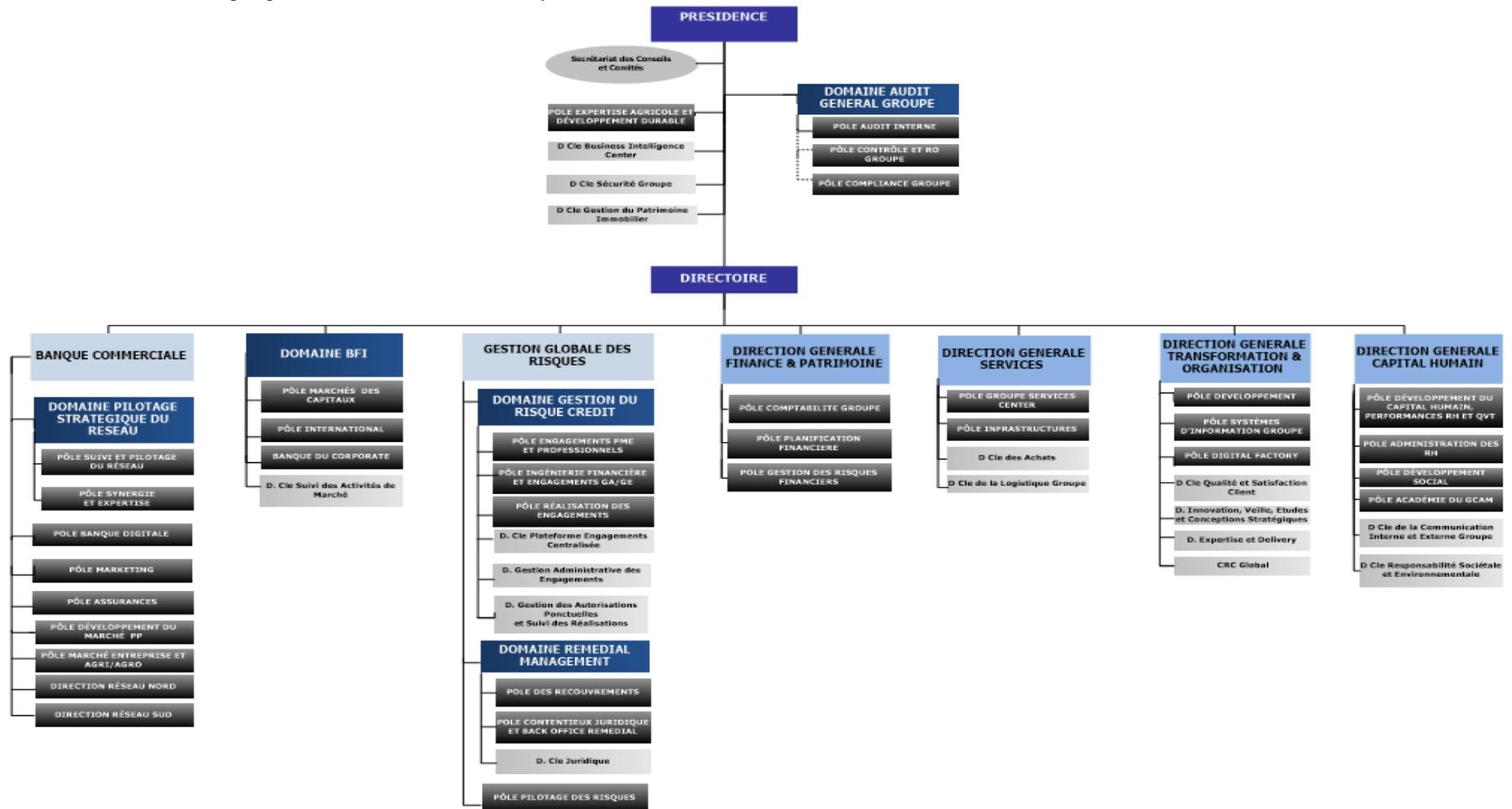
Administrateur :

- TAMWIL EL FELLAH
- GCAM DOC

IX- ORGANISATION DE LA BANQUE

IX.1. Organigramme fonctionnel

En décembre 2024, l'organigramme fonctionnel du CAM se présente comme suit (Source CAM) :



IX.2. Organisation

Courant 2023, le Crédit Agricole du Maroc a procédé à une revue de son organisation. Cette nouvelle structure organisationnelle a pour objectifs d'insuffler une nouvelle dynamique de développement au sein de la banque à travers la réorganisation et la reconfiguration du réseau d'exploitation afin d'améliorer la performance commerciale et opérationnelle des Directions Régionales (DR) et rendre leur intervention sur le terrain plus efficiente.

La nouvelle organisation des Directions Régionales est construite autour des principes suivants :

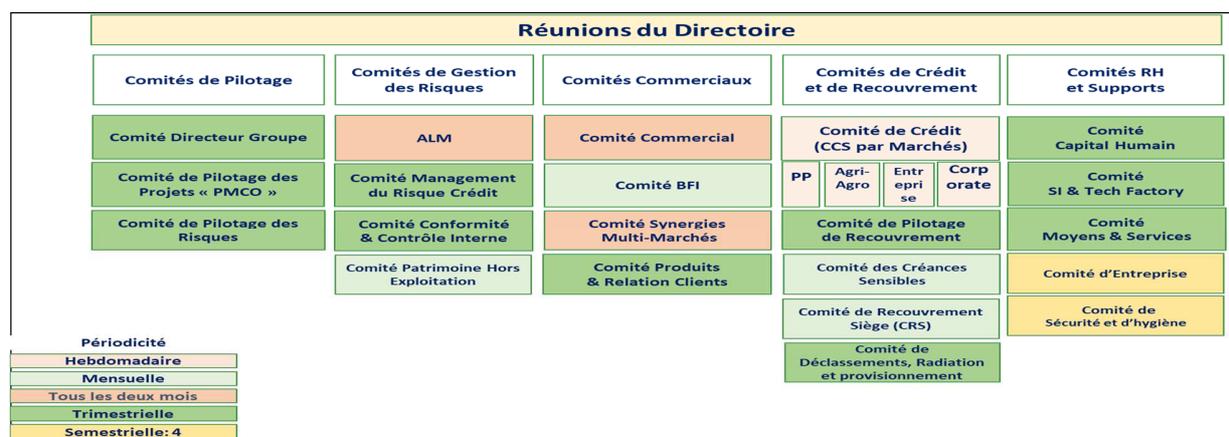
- 🌱 Renforcement du positionnement de la DR au niveau régional ;
- 🌱 Renforcement de la responsabilisation des directions régionales sur la performance commerciale, sur la qualité du portefeuille et sur la qualité du service rendu à la clientèle ;
- 🌱 Renforcement de l'agilité du réseau et sa proactivité par rapport aux attentes de la clientèle ;
- 🌱 Upgrade de l'autonomie de la direction régionale ;
- 🌱 Unicité de la représentation régionale à travers le regroupement des directions régionales Entreprise avec les directions régionales particuliers, professionnels et agricoles (PPA).

X- GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Crédit Agricole du Maroc a entrepris en 2023 une refonte de sa comitologie interne dans le cadre de l'amélioration de son dispositif global de gouvernance.

Ainsi une cartographie a été établie couvrant l'ensemble des besoins du Directoire et du management de la banque en matière de pilotage stratégique, de maîtrise des risques, de gestion de l'activité courante, ainsi qu'en matière de mise en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et les bonnes pratiques. Ces comités, présidés par le Président du Directoire, de différentes périodicités (de l'hebdomadaire jusqu'au semestriel) sont regroupés en cinq catégories :

- **Les comités de Pilotage et de Supervision** : trois comités trimestriels pour couvrir le pilotage du développement stratégique du groupe et la supervision globale des risques :
 - ✓ Comité Directeur Groupe ;
 - ✓ Comité PMCO ;
 - ✓ Comité Pilotage des Risques.
- **Les Comités de Gestion des Risques** : Quatre comités pour le suivi de gestion de risques spécifiques et du dispositif du contrôle interne :
 - ✓ Comité Management du Risque Crédit ;
 - ✓ Comité ALM ;
 - ✓ Comité Conformité et Contrôle Interne ;
 - ✓ Comité Patrimoine Hors Exploitation.
- **Les Comités Commerciaux** : Quatre comités pour le suivi de réalisation des objectifs commerciaux des Lignes Métiers :
 - ✓ Comité Commercial ;
 - ✓ Comité BFI ;
 - ✓ Comité Synergies Multi-Marchés ;
 - ✓ Comité Produits et Relation Clients.
- **Les Comités de Crédit et de Recouvrement** : Cinq comités opérationnels pour encadrer les activités d'octroi de crédit et de recouvrement de créances impayées :
 - ✓ Comité Crédit Siège ;
 - ✓ Comité de Pilotage de Recouvrement ;
 - ✓ Comité Recouvrement;
 - ✓ Comité des Créances Sensibles ;
 - ✓ Comité de Déclassement, Radiation et Provisionnement.
- **Les Comités RH et Supports** : trois comités pour superviser et rationaliser l'allocation des RH :
 - ✓ Comité Capital Humain ;
 - ✓ Comité Tech Factory ;
 - ✓ Comité Moyens & Services ;
 - ✓ Comité d'entreprise ;
 - ✓ Comité de sécurité et d'hygiène.



Source : CAM

Réunions du Directoire		
Comité	Mission / Principales attributions	Périodicité
Réunions du Directoire	<p>Ce sont des réunions statutaires à travers lesquelles le Directoire assure collégalement, sous l'autorité de son Président, la direction de la Banque.</p> <p>Le Directoire délibère dans ces réunions des sujets relevant de ses pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux qui sont expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées Générales, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✦ L'approbation des plans stratégiques, de politiques, des budgets, des arrêtés de comptes et de rapports à soumettre aux instances de contrôle; ✦ La sollicitation des autorisations préalables du CS pour les opérations importantes prédéfinies dans les statuts telles que la prise de participation, l'émission d'emprunt à long terme, la cession d'actif,... ✦ L'approbation des opérations importantes dont il fixe les seuils dans le cadre d'un système de délégation de pouvoirs et de compétences de la Banque; ✦ La nomination de cadres aux postes de responsabilité; ✦ L'approbation de délégations en faveur d'un nouveau membre du directoire ou cadre dirigeant; ✦ Toute autre décision relative au fonctionnement du Directoire et à l'organisation de la Banque. 	Au moins 2 fois par mois

Comités de Pilotage		
Comité	Mission / Principales attributions	Périodicité
Comité Directeur Groupe	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Elabore et suit la feuille de route du groupe dans sa globalité ; ✦ Examine, analyse et pilote les performances financières de la Banque et de ses différentes lignes de métiers ; ✦ Traite de sujets d'actualité présentant un intérêt stratégique pour le groupe. 	Trimestrielle
Comité PMCO	<ul style="list-style-type: none"> ✦ S'assurer de l'alignement stratégique du portefeuille des projets du Groupe et de l'adéquation des ressources et moyens nécessaires pour leur réalisation; ✦ Booster le déploiement des projets transversaux importants impactant le développement du groupe. 	Trimestrielle
Comité de Pilotage des Risques	<p>Examiner, analyser et piloter l'exposition globale du CAM par rapport aux risques et assurer leur prévention ainsi que leur couverture par les fonds propres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✦ Valider la stratégie globale des risques et les politiques des risques spécifiques et suivre leur mise en œuvre ; ✦ Valider les dispositifs et les process de prise en charge des risques ; ✦ Suivre l'évolution des indicateurs des risques et des actions correctives décidées ✦ Assurer le suivi de la mise en conformité réglementaire du groupe en matière de gestion des risques. 	Trimestrielle

Comités de Gestion des Risques		
Comité	Mission / Principales attributions	Périodicité
Comité ALM	<p>Le comité ALM veille aux équilibres bilanciaux et à la maîtrise des risques structurels (liquidité, taux d'intérêt et de change) et des risques de marché de la Banque, via notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> ⬇ L'adéquation des ressources et emplois de la banque; ⬇ L'évaluation et la couverture des risques structurels (liquidité, taux d'intérêt, change) et des risques de marché; ⬇ Le pilotage et le suivi du plan de financement annuel ; ⬇ Le pilotage et le suivi du capital planning de la banque (projections et réalisations des niveaux des fonds propres de la banque, en fonction de l'activité réalisée et prévisionnelle, selon Directive BAM n°3/W/2021, articles 18 & 20) 	Tous les 2 mois
Comité Conformité et Contrôle interne	Ce Comité a pour but de maîtriser l'exposition de la Banque au risque de non-conformité et s'assure du bon fonctionnement et de l'efficacité du dispositif global de contrôle interne à l'échelle de la banque et du groupe.	Trimestrielle
Comité Management du Risque Crédit	<p>Le Comité maîtrise l'exposition de la Banque au risque de Crédit et concentration :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⬇ Valide les politiques du Risque Crédit par segment de Marché, Type de risque ; ⬇ Evalue l'exposition de la Banque au risque de crédit et de concentration ; ⬇ Décide des mesures et actions de prévention, d'atténuation et de couverture du Risque Crédit. 	Trimestrielle
Comité Patrimoine Hors Exploitation (PHE)	<p>Ce comité a pour mission de suivre l'activité et la gestion des actifs immobiliers de la banque non affectée à son activité courante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⬇ Décider sur les propositions d'acquisition par la banque d'actifs proposés dans le cadre du recouvrement des créances ; ⬇ Décider sur la vente des actifs gérés ; ⬇ S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires concernant la gestion des actifs immobiliers hors exploitation ; <p>Et de façon générale, prendre toute décision visant à accélérer la liquidation de ces actifs.</p>	Mensuelle

Comités Commerciaux		
Comité	Mission / Principales attributions	Périodicité
Comité Commercial	Le Comité Commercial définit les orientations et les objectifs commerciaux, suit les réalisations et les plans d'action visant l'atteinte des objectifs commerciaux. Il traite également les sujets relatifs à l'efficacité commerciale et opérationnelle et au recouvrement commercial.	Tous les 2 mois
Comité Synergies Multi-marchés	Le Comité Synergie multi-marchés assure le pilotage des synergies et de la coordination commerciale pour le développement des différents marchés (prospection, offres commerciales et partenariats Multi-Marchés) .	Tous les 2 mois
Comité Produits & Relation Clients	<ul style="list-style-type: none"> ⬇ Statue sur l'opportunité et la conformité des nouveaux produits ou services avant d'autoriser leur mise en marché; ⬇ Veille à l'amélioration du service à la clientèle, via une politique d'écoute clients et un processus efficient de traitement des réclamations de la clientèle. 	Trimestrielle
Banque de Financement de l'Investissement BFI	Ce comité a pour mission de développer l'activité de la banque sur le segment de la clientèle corporate, sur l'activité à l'international du groupe et sur les marchés financiers tout en maîtrisant les risques inhérents.	Mensuelle

Comités de crédit et de recouvrement		
Comité	Mission / Principales attributions	Périodicité
Comité de Crédit	Ce comité a pour mission de Statuer sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements ou les modifications de lignes d'engagement existantes ; et ce, conformément aux schéma de délégation de la banque.	Hebdomadaire
Comité de Pilotage de Recouvrement	Ce comité a pour rôle de : <ul style="list-style-type: none"> ✚ Examiner l'activité de recouvrement dans son ensemble pour s'assurer de son efficience et de sa contribution à la réalisation des objectifs de la banque ; ✚ S'assurer de l'efficacité des process et des procédures de recouvrement de la banque et émet toute recommandation aux entités métiers concernés. 	Trimestrielle
Comité de Créances Sensibles	Ce comité examine la situation des clients (ou groupe de clients), non contentieux et qui présentent des critères de dégradation de la qualité du risque de crédit, selon des seuils et compétences prédéterminés.	Mensuelle
Comité de Déclassement, Radiation & Provisionnement	Ce comité est chargé de: <ul style="list-style-type: none"> ✚ Examiner les propositions de déclassement et de provisionnement relatifs au risque crédit ; ✚ Décider de la constitution de toutes provisions de tous les risques de la banque en fonction des besoins prudentiels et de gestion ; ✚ Examiner les états des assainissements et reprises. 	Trimestrielle
Comité de Recouvrement (CRS)	Ce Comité statue sur les propositions de plans d'apurement, de règlements transactionnels, de restructuration de créances en recouvrement amiable ou judiciaire.	Mensuelle

Comités RH et Supports		
Comité	Principales attributions	Périodicité
Comité Capital Humain	Ce comité a pour mission de veiller à la mise en œuvre effective de la stratégie RH et à son impact sur l'épanouissement, le développement et la performance des collaborateurs du CAM.	Quadrimestrielle
Comité SI & Tech Factory	Ce comité veille à l'échelle du groupe à l'alignement stratégique des dispositifs SI, digital et de sécurité technologique, au suivi de leur mise en œuvre, et à l'allocation rationnelle des moyens et des ressources.	Semestrielle
Comité Moyens & Services	Ce comité veille à la bonne gestion du patrimoine appartenant ou géré par la banque, au développement de l'activité des Back offices chargés de la gestion des flux, et à la dotation des structures internes des moyens logistiques et équipements nécessaires.	Semestrielle

Comités de réglementation du travail (émanation du code de travail)		
Comité	Principales attributions	Périodicité
Comité d'Entreprise	Comité consultatif entre la Banque et ses salariés sur les sujets ayant trait à la vie et au développement de la Banque (transformations structurelles et technologiques, productivité RH, bilan social, projets sociaux, formation-insertion, etc.)	Semestrielle Et chaque fois que nécessaire
Comité de Sécurité et d'Hygiène	Instance de concertation et d'échange entre le management de la Banque et les représentants du personnel, sur les sujets relatifs aux conditions d'hygiène et de sécurité dans les lieux de travail: <ul style="list-style-type: none"> ✚ Identifie et suit les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés, au sein du CAM ; ✚ Assure l'application des textes législatifs et réglementaires concernant la sécurité et l'hygiène. 	Semestrielle Et chaque fois que nécessaire

XI- RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU CS & DU DIRECTOIRE

Au titre des exercices 2021, 2022 et 2023, aucune rémunération sous forme de jetons de présence n'a été attribuée aux membres du Conseil de Surveillance du CAM.

À fin 2023, les rémunérations des dirigeants (directeurs de pôle et grades supérieurs) se sont élevées à 67 MDH, contre 65 MDH en décembre 2022 et 64 MDH en décembre 2021.

Aucune rémunération n'a été accordée aux membres du Conseil de Surveillance.

XII- PRÊTS ACCORDÉS AUX MEMBRES DU CS & DU DIRECTOIRE

L'encours des prêts octroyés par le CAM à ses dirigeants (directeurs de pôle et grades supérieurs) s'élèvent à 75 MDH à fin 2023, contre 81 MDH à fin 2022 et 77 MDH à fin 2021.

Aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil de Surveillance.

Les prêts accordés obéissent aux conditions définies pour l'ensemble du personnel du CAM.

XIII- INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Il n'existe pas de politique d'intéressement et de participation du personnel.

PARTIE III. ACTIVITÉ DU CAM

I- HISTORIQUE DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Conscients de l'importance de l'agriculture dans l'économie du pays et du rôle essentiel du financement dans le développement de ce secteur, les pouvoirs publics ont décidé en 1961, de créer un organisme de financement spécialisé « La Caisse Nationale de Crédit Agricole », ayant pour mission principale le financement de l'agriculture et du monde rural dans son ensemble.

À l'instar des autres organismes financiers spécialisés, la CNCA devenue plus tard le Crédit Agricole du Maroc (CAM), a connu plusieurs phases de développement visant à consolider son rôle de banque au service du développement de l'Etat.

I.1. Aperçu des grandes phases de développement du CAM

Les principales phases de développement du CAM depuis sa création en 1961 s'articulent autour des événements suivants :

1961	Création de la "Caisse Nationale du Crédit Agricole " CNCA.
1961-67	Implantation des caisses locales sous forme de succursales.
1970	Lancement de la collecte des dépôts et des activités bancaires.
1979	Financement de l'agro-industrie.
1987	Réorientation de la CNCA et financement de nouveaux secteurs dont la pêche côtière, la forêt, le tourisme, le commerce et les services.
1988	Soumission à l'impôt sur les sociétés.
1996	Soumission aux dispositions de la nouvelle loi bancaire.
1999	<ul style="list-style-type: none"> 👉 Lancement du plan d'entreprise Oufok 2003 : une nouvelle stratégie visant principalement à mettre à niveau l'institution et à engager les actions de redressement de sa situation financière et ce, dans le cadre d'un positionnement rénové en tant que banque rurale généraliste de proximité, agissant en partenaire actif de toute la filière agricole et de l'ensemble du monde rural ; 👉 Adoption de la nouvelle réforme institutionnelle du Crédit Agricole par le conseil des Ministres au mois d'avril 1999.
2001	👉 Signature de la convention Etat-CNCA relative au traitement du surendettement des agriculteurs.
2003	<ul style="list-style-type: none"> 👉 Transformation en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, dénommée « Crédit Agricole du Maroc » régie par la loi relative aux Sociétés Anonymes ainsi que par la loi relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle, réforme traduisant la volonté des pouvoirs publics de doter le CAM de modes de gouvernance aptes à lui permettre de répondre aux exigences de ses clients et de ses actionnaires (actions détenues par l'état à 100%) ; 👉 Formalisation du plan stratégique « CAP 2008 ».
2004	<ul style="list-style-type: none"> 👉 Lancement du plan d'action sociale CAP 2008 ; 👉 Mise à niveau des process et des outils de gestion (système d'information, système comptable, contrôle interne...).
2005	<ul style="list-style-type: none"> 👉 Signature du contrat programme Etat-CAM 2005-2008 portant principalement sur la restructuration financière du CAM par l'ouverture de son capital à des partenaires autres que l'Etat, l'intégration de la BMAO, de la banque commerciale de la BNDE ainsi que MAMDA-MCMA ; 👉 Annulation des créances détenues sur 100 000 petits agriculteurs en difficulté, ne détenant pas de foncier et représentant un encours de 3 milliards de dirhams suite à un accord conclu avec les pouvoirs publics ; 👉 Acquisition du siège social de la BNDE ; 👉 Fusion Absorption de la BMAO ; 👉 Augmentation du capital social pour le porter à 2,8 milliards de DH et ouverture du capital aux partenaires stratégiques ; 👉 Transformation de l'encours des bons CNCA en emprunt financier sur 10 ans.
2006	<ul style="list-style-type: none"> 👉 Institution du Comité d'investissement, chargé de mettre en œuvre la stratégie d'intervention du CAM sur les marchés financiers ; 👉 Création du fonds de solidarité en faveur du personnel du CAM ; 👉 Migration des Agences BMAO vers le système d'information du CAM dans le cadre de la fusion informatique et comptable.
2007	<ul style="list-style-type: none"> 👉 Création du Pôle Vert dédié au développement du secteur agricole et du monde rural ; 👉 La BNDE sort du capital du CAM et est remplacée par l'entrée de la CDG et d'ATLANTA-SANAD ; 👉 Adoption d'une organisation générale pour la mise en place du programme de refonte du système d'information « Phœnix » ; 👉 Mise en place des mesures d'accompagnement des agriculteurs pour la campagne agricole 2007-2008 au profit de toute la clientèle agricole qui a souffert des aléas climatiques.
2008	👉 Première année de certification des comptes sans réserves des CAC.
2009	<ul style="list-style-type: none"> 👉 Accompagnement du Plan Maroc Vert par la mobilisation d'une enveloppe de 20 Mrds DH sur la période 2009-2013, et ce au travers d'une offre structurée par filière ; 👉 Mise en place du plan stratégique 2009-2013.

2010	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Augmentation de capital portant le capital du CAM à 3,46 GDH avec une baisse de la part de l'état dans l'actionnariat du CAM en faveur de MAMDA-MCMA.
2011	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Emission d'un programme de Certificat de Dépôt pour un montant global de 4 GDH ; ✔ Lancement de l'opération de réhabilitation financière des petits agriculteurs ; ✔ Démarrage de l'activité de Tamil Al Fellah ; ✔ Lancement du nouveau portail Fellah-Trade ; ✔ Extension du programme de Certificat de Dépôt de 4 GDH à 8 GDH.
2012	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Mise en place d'une charte de la déontologie du Groupe CAM ; ✔ Achèvement de la cartographie des risques opérationnels ; ✔ Renforcement du système de contrôle par la mise en place d'un bloc « sécurité et contrôle » composé de quatre grandes structures distinctes, directement rattachées au Président du Directoire : le Contrôle Général, la Direction Centrale de la Conformité et de la déontologie, la Direction Centrale du Risque Opérationnel et du Contrôle permanent et la Direction Centrale du Reporting réglementaire et de la fiabilisation des données ; ✔ Validation du programme d'émission d'obligations subordonnées par l'assemblée générale ordinaire ; ✔ Mise en place d'un dispositif exceptionnel d'accompagnement des agriculteurs victimes de la sécheresse par la mobilisation d'une enveloppe de 1 Mrd DH à travers le lancement de 3 nouveaux produits.
2013	<ul style="list-style-type: none"> ✔ La signature devant sa Majesté le Roi Mohammed VI et le Président de la République Française, d'une convention de financement pour un montant de 20 Millions d'euros entre l'Agence Française pour le Développement et « Tamwil El Fellah ». ✔ La réalisation d'une opération de titrisation d'actifs immobiliers par la création du fonds à compartiments IMMOVERT avec une première sortie sur le marché pour un montant de 534 Millions DHS. ✔ Le CAM a été élue par ses pairs : meilleure institution africaine de financement du développement en Afrique, en marge des assemblées générales de la BAD. ✔ Organisation du Forum international de l'olive. ✔ Accompagnement du Plan Maroc Vert à travers les tournées du Directoire dans les régions du Maroc. ✔ Gestion active de la collecte des ressources « marché » suivant l'évolution des taux d'intérêts. ✔ Lancement du projet « ECLORE » dans le cadre du déploiement de la stratégie de développement du Marché des particuliers et professionnels.
2014	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Élaboration pour la première fois du GCAM des comptes consolidés en normes IFRS. ✔ Poursuite de l'extension du réseau dans le cadre de Cap 2016 10 en créant 44 agences. ✔ Au niveau gouvernance, création de 3 comités émanant du conseil de surveillance : Comité grands risques, comité de rémunération et de nomination et comité d'investissement. ✔ Finalisation du projet de la revue de la politique générale des crédits corroboré par la formalisation des procédures d'octroi de crédit, recouvrement et contentieux ✔ Le CAM prévoit la création d'un fonds de soutien au capital des sociétés agroalimentaires. Ce fonds sera doté dans un premier temps de 1 milliard de DH. CAM, MAMDA-MCMA et d'autres partenaires apporteront les capitaux. ✔ Signature de plusieurs conventions lors du Salon International de l'Agriculture: <ul style="list-style-type: none"> - Signature d'un accord de partenariat entre le CAM et la centrale laitière pour la réalisation en commun d'actions de coopération au profit de la filière laitière : la convention porte sur l'importation de près de 10.000 têtes en 2014 pour un montant de 300 millions de dirhams; - Signature d'une convention entre le Crédit Agricole du Maroc et LESIEUR CRISTAL pour le développement de la chaîne de l'olivier; - Signature d'une convention entre le CAM et la Société engraissement des DOUKKALA pour le financement de la compagnie fourragère : la convention a pour objectif de financer la culture fourragère de 1.000 agriculteurs de DOUKKALA sur une superficie de 3.000 hectares; - Signature d'un partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et l'Union nationale des maisons familiales rurales du Maroc (UNFAMR). ✔ Le GCAM a signé, le lundi 16 Juin 2014 à ROME, un accord dans lequel il s'engage à participer au fonds fiduciaire FAO-Maroc. ✔ Lancement de pack compétences pro conçu pour les professions libérales et pack ITKANE pour les artisans. ✔ Déploiement de la stratégie « particuliers et professionnels » résultant du projet ECLORE11.

¹⁰ « CAP 2016 » est le plan stratégique du GCAM à horizon 2016 basé sur 3 piliers :

- PILIER 1: la gouvernance
- PILIER 2: élargissement de la base clientèle et bancarisation du monde rural :
- PILIER 3: appui à l'agriculture et à l'agro-industrie :

¹¹ Le projet ECLORE de mise en oeuvre de la Stratégie Banque détail du CAM vise trois objectifs principaux :

- Améliorer l'efficacité commerciale à travers la définition de nouvelles pratiques et outils commerciaux
- Industrialiser la fonction Marketing à travers la mise en place de nouveaux processus de développement de produits,
- Fluidifier les interactions entre le Réseau et le Siège à travers la mise en place d'un nouveau dispositif de sollicitations.

2015	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Une caravane de bancarisation, en particulier chez les jeunes et dans le milieu rural, a été lancée par le Groupe Crédit Agricole du Maroc, du 26 Février au 3 Avril 2015, baptisée « caravane de savoir, d'expertise et d'appui », et ce dans 9 Maisons Rurales et Familiales. Cette initiative a pour objectif une meilleure insertion socio-économique et financière des jeunes ruraux ; ✎ Sortie d'ATLANTA-SANAD du tour de table du CAM depuis le premier Janvier 2015. Les actions cédées ont été acquises par la MAMDA-MCMA qui détient désormais un total de 14,8% du Capital, renforçant ainsi leur partenariat stratégique avec le CAM ; ✎ Création du fonds Immovert II, de titrisation d'actifs immobiliers pour un montant de 398 millions de Dhs, en Mai 2015 ; ✎ Le GCAM a lancé un produit de mécanisation dénommé « MAKNANA ». Il a également signé une convention avec l'Association Marocaine des Importateurs, permettant aux agriculteurs d'accéder plus facilement aux engins dont ils ont besoin. ✎ Le 30 avril, en marge du SIAM, le Groupe CAM, a organisé en partenariat avec le magazine international Les Afriques un forum sur le financement de l'agriculture en Afrique et le soutien du développement du secteur agricole en Afrique ; ✎ Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 900 MDH (Maturités 7 et 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 2,7 fois; ✎ Signature de deux conventions d'emprunts extérieurs avec la KFW et le Fonds Arabe dont les montants sont respectivement de 50 Millions d'euros et 50 Millions de Dollars (USD); ✎ Acquisition de la société de bourse MSIN et cession des parts de CDG Capital Bourse; ✎ Signature d'une convention entre le CAM et le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts pour la Lutte Contre la Désertification et mise en place du dispositif « Carte Verte » visant à verser les commissions générées lors des paiements par cartes monétaires dans des projets de préservation des écosystèmes forestiers; ✎ Mobilisation d'une enveloppe additionnelle de 5 Milliards de Dirhams pour accompagner les agriculteurs lors de la campagne agricole 2015-2016; ✎ Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 1,5 Milliards de Dirhams pour permettre aux agriculteurs de faire face aux difficultés liées aux conditions climatiques (Dans le cadre des programmes AL GHARS, LEKSIBA, AL FILAHA ARABIA).
2016	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Lancement de l'opération de soutien aux agriculteurs et mobilisation d'une enveloppe additionnelle de 1.5 milliards de dhs pour lutter contre les effets du retard de pluies. ✎ Participation à la 11ème édition du SIAM. ✎ Organisation de la 3ème édition du Forum du financement de l'agriculture. ✎ Sponsoring des événements suivants: la MED COP 22, le Forum marocain sur les métiers verts et la conférence de Rabat pour le développement Durable. ✎ Signature d'une convention de prêt avec le fonds arabe de développement économique et social pour un montant de 50 millions de dollars. ✎ Signature d'une convention de prêt de 60 millions d'euros avec l'Agence Française du Développement. ✎ Signature de la convention de l'auto entrepreneur avec Barid Al Maghrib. ✎ Le CAM a reçu l'autorisation pour la création d'une banque participative en joint-venture avec la BID ; ✎ Poursuite de la stratégie de développement à travers la promotion de CAM digital, notamment la banque en ligne rendant l'ensemble des services fournis par la banque plus accessibles. ✎ Mise en œuvre des mécanismes d'accompagnement du chantier régionalisation: mise en cohérence du système de gouvernance; ✎ l'organisation de l'administration centrale du Groupe et la conception d'une structuration territoriale en interaction avec l'environnement externe. ✎ Coopération SUD-SUD: Lancement d'un programme de partenariat agricole. Signature d'un mémorandum d'entente entre le GCAM et Development Bank of Rwanda, ainsi que Tanzania Agricultural Development Bank . Signature d'un protocole d'accord entre le GCAM et MIROVA, en ligne avec les objectifs de l'initiative AAA et portant sur le déploiement du fond LDN dont MIROVA est gestionnaire. Ce fonds d'un montant cible de 300 millions de dollars est exclusivement dédié au soutien et au financement des projets de restauration et de gestion durable des terres. Constitution d'un réseau africain de partenaires. ✎ Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 600 MDH (Maturités 7 et 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 2,8 fois.
2017	<ul style="list-style-type: none"> ✎ Le CAM a procédé pour la 1ère fois au Maroc à une opération de titrisation des crédits à la consommation pour 584,7 MDH ; ✎ Lancement à l'occasion du SIAM 2017 le nouveau concept du « Relais Digital » permettant une meilleure inclusion financière et un rapprochement envers sa clientèle dans le monde rural ; ✎ Lancement du « club des exportateurs » destiné à faciliter les mises en relation B to B ; ✎ Obtention du Label RSE de la CGEM ; ✎ Obtention du prix de l'African Banker Awards ; ✎ Signature d'une convention de partenariat entre le Maroc et le Sénégal pour mettre en place un dispositif de financement supporté par le BCP et le CAM en faveur de la petite agriculture et du milieu rural au Sénégal à hauteur de 1,5 million d'euros ; ✎ Signature d'un Mémorandum d'entente portant sur le financement de la petite agriculture entre le CAM et l'Agriculture Development Bank (ADB) lors de la visite royale à la République du Ghana ; ✎ Signature d'un Mémorandum d'entente entre le Groupe du Crédit Agricole du Maroc et la Banque de développement de Zambie ; ✎ Obtention par AL AKHDAR BANK de l'agrément de Bank Al Maghrib ; ✎ Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 1.000 MDH (Maturités 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 4,2 fois.

2018	<ul style="list-style-type: none"> 📌 Lancement des contrats de responsabilité¹² au niveau des CAM Régions et les différents centres de coût et de profit en vue d'accroître l'efficacité opérationnelle du CAM; 📌 Lancement de la refonte de la fonction de bancassurance avec la commercialisation de nouveaux produits; 📌 Mise en place de CAM Mobile; 📌 Le CAM primé par l'Association des institutions africaines de financement du développement (AIAFD) en tant que meilleure institution de financement du développement en Afrique en 2017 ; 📌 Création de CAM LEASING : filiale Leasing spécialisée dans l'agroalimentaire ; 📌 Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 500 MDH (Maturités 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 7,6 fois.
2019	<ul style="list-style-type: none"> 📌 Désignation du CAM meilleure institution africaine de financement du développement. Cette distinction, obtenue pour la troisième fois consécutive, consacre le business model du groupe bancaire et sa capacité à accompagner l'ensemble des composantes du monde agricole et rural notamment les plus vulnérables; 📌 Gratification du Groupe CAM pour la création de valeur disruptive et pour la solution « poste de travail agile » ; 📌 Nomination en tant que meilleure institution bancaire en matière d'inclusion financière numérique dans le monde arabe; 📌 Expansion d'AL AKHDAR BANK dans une optique d'atteindre les quarante agences à l'horizon 2021; 📌 Création d'une carte internationale « E-LAYKI » 100% féminine offrant de nombreux avantages exclusifs; 📌 Signature d'un accord de partenariat avec le Ministère de l'agriculture visant la préservation et la réhabilitation de la cédraie du Moyen Atlas ; 📌 Le CAM rejoint le programme "women in business" de la banque européenne pour la reconstruction et le développement pour la mise en place d'une ligne de crédit de 20 millions d'euros dédiée aux TPME agricoles dirigées par des femmes ; 📌 Signature avec la KFW d'une convention d'assistance technique de 500.000 euros pour soutenir la banque verte dans la réalisation du projet d'élaboration d'une carte de rentabilité des activités agricoles et rurales; 📌 Al Akhdar Bank a signé deux protocoles d'accord avec "Wifak Bank" de la Tunisie et Trustbank Amanah de Suriname. 📌 Consécration de Tamwil Al Fellah en Allemagne. L'entité financière a reçu le certificat de mérite 2019 dans la catégorie " financement exceptionnel de projets durables" 📌 Le CAM obtient l'autorisation pour la création d'une société spécialisée dans l'intermédiation d'assurance « CAM COURTAGE » ; 📌 Dans le cadre de l'accompagnement des hautes orientations royales, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'engage pour la TPME avec un programme spécifique « 5 ans, 5 emplois » pour les entrepreneurs dans le rural ; 📌 Signature avec l'AFD d'une convention de prêt de 50.000.000 euros pour le financement des exploitations agricoles et des unités agro-industrielles privées en zone rurale pour des investissements d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable et de pompage solaire; 📌 Le CAM remporte le trophée RSE pour l'inclusion financière lors de la 6^{ème} édition de la conférence "Tendances marketing & communication" ; 📌 Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel d'un montant de 850 MDH avec un taux de souscription de 2,49 fois ; 📌 Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 450 MDH (Maturités 10 ans) avec un taux de souscription de 5,0 fois.
2020	<ul style="list-style-type: none"> 📌 Une contribution au Fonds de Gestion de la Pandémie mis en place par l'Etat à hauteur de 200 Millions de Dirhams, soit l'équivalent de 50% du bénéfice annuel social 2019; 📌 Une mobilisation des collaborateurs du Groupe, tous grades et fonctions confondus, à travers une contribution individuelle et volontaire ayant totalisée plus de 15 Millions de Dirhams; 📌 Mobilisation du Groupe CAM pour la solidarité en mettant à disposition ses guichets bancaires pour la collecte de dons en soutien au fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus « Covid-19 » ; 📌 Déploiement des aides financières de l'Etat auprès des personnes impactées par la crise. 📌 Signature d'une convention de partenariat entre le CAM et Al Barid Bank relative à l'inclusion financière des populations rurales, signée au Palais Royal de Rabat sous la présidence de Sa Majesté le Roi Mohammed VI; 📌 Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 1,5 milliard de DH de crédits par le CAM pour alléger l'impact du déficit pluviométrique enregistré lors de la campagne agricole 2019-2020; 📌 Concrétisation par le CAM de son offre en faveur des TPE rurales dans le cadre du programme Al Moustatmir Al Qaraoui; 📌 Lancement de deux produits "CAM Relance" et "CAM Relance TPE", par Le Crédit Agricole du Maroc destinés aussi bien au monde rural qu'au milieu urbain pour soulager la trésorerie des entreprises et leur permettre de redémarrer ou poursuivre leurs activités; 📌 Mobilisation de 8MMDH pour la campagne agricole 2020-2021 par le CAM, constituant le double financement dédié au secteur agricole initialement arrêté à 4MMDH; 📌 Affirmation du CAM de son soutien et de son accompagnement de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, pour répondre aux besoins d'investissements importants à travers la filière avicole; 📌 Lancement de services digitaux (Hssab-e, Beztam-e, Imtiazat-e), et déploiement d'un réseau rural composé de 100 agences mobiles.

¹² Le GCAM a décidé de mettre en place des « contrats de responsabilité » au niveau des entités du siège et du réseau. Ces contrats viennent compléter les missions et attributions explicitées dans les circulaires et procédures en vigueur et ont pour objectif de matérialiser les responsabilités des parties prenantes. Ce « contrat de responsabilité » présente ainsi un programme d'actions complémentaires et interdépendantes ; il définit, d'une part les engagements des différentes entités en termes de réalisation des objectifs opérationnels, et d'autre part les moyens d'accompagnement et les ressources convenues avec celles-ci.

	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Signature d'une ligne de crédit de 560 millions de dirhams (50 millions d'euros) entre le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et l'Agence Française de Développement (AFD) et conclusion d'une convention de subvention d'un montant de 16,8 millions de dirhams, et ce en faveur des exploitations agricoles et des unités agro-industrielles; ✔ Signature d'une convention de crédit de 200 millions d'euros entre le BEI (Banque européenne d'investissement) et le CAM pour soutenir les entreprises dans le secteur de la bio-économie et de l'agriculture, en accord avec les orientations de « Green Génération 2020-2030 »; ✔ Signature d'une convention de prêt de 20 millions de dollars entre la BERD et le CAM, visant à stimuler les échanges commerciaux au Maroc; ✔ Emission d'obligations subordonnées perpétuelles par GCAM avec mécanisme d'absorption des pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global de 200 MMAD; ✔ Lancement de la nouvelle filiale de paiement CAM dénommée « AL FILAHI CASH » avec l'agrément accordé par BAM pour l'entrée de la filiale en tant qu'institution de paiement du Crédit Agricole; ✔ Intégration de Atlantic Microfinance for Africa (AMIFA) dans le périmètre de consolidation ; ✔ Lancement d'un cycle de rencontres, à distance, avec les fédérations interprofessionnelles de l'agriculture afin d'adapter au mieux ses offres aux problématiques spécifiques à chaque filière ; ✔ Implémentation des programmes « Intelaka » et « Al Moustamir Al Qaraoui » En application des Hautes Orientations Royales et formalisé dans le cadre de deux conventions signées sous la Présidence Effective de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste, le Crédit Agricole du Maroc a décliné le programme " Al Moustamir Al Qaraoui" en trois offres adaptées à chaque typologie de projet : <ul style="list-style-type: none"> • Intelak Qaraoui pour les nouvelles TPE non agricoles dans le monde rural ; • Intelak Filahi pour les nouvelles créations de TPE agricoles; • Intelak Tajdid Filahi portant sur la modernisation des TPE agricoles déjà existantes.
2021	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Le Crédit Agricole du Maroc a mené, en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et la COMADER, un cycle de rencontres avec l'ensemble des interprofessions qui s'est déroulé entre novembre 2020 et mars 2021. Au terme de cette approche participative, le Crédit Agricole du Maroc a organisé en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural et la Fédération des Chambres d'Agriculture du Maroc, un Symposium autour de la thématique « Génération Green : quel accompagnement par le Crédit Agricole du Maroc ? ». <p>21 conventions ont été signées en marge de ce Symposium :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 protocoles d'accord avec chacune des interprofessions ; • 2 conventions entre le GCAM, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural et la FCAM; • 1 convention entre le GCAM, la Direction des Affaires Rurales et l'ANCFCC, relative au financement et à l'accompagnement des bénéficiaires de l'opération de Melkisation. <ul style="list-style-type: none"> ✔ Le GCAM met en place deux nouvelles initiatives pour soutenir les jeunes entrepreneurs et les agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> • Un partenariat avec l'ONCA portant sur l'accompagnement des jeunes entrepreneurs en milieu rural ; • Un parcours 100% digital co-construit avec l'ORMVA du Gharb en faveur de la clientèle de la banque. ✔ Le CAM initie « SAKAN QARAOUI », un concept de crédit immobilier que la banque veut respectueux de la nature, à l'image de sa vocation de promoteur de développement durable. ✔ En partenariat avec l'agence MCA-MOROCCO, le CAM lance un programme de formation sur l'éducation financière au profit des agriculteurs des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz concernées par l'opération de Melkisation. ✔ Le CAM lance « TASBIQ FDA » afin de permettre aux agriculteurs bénéficiaires des subventions du Fonds de Développement Agricole (FDA) de disposer de trésorerie immédiate en attendant le déblocage effectif de leur subvention. ✔ Le GCAM obtient l'agrément de l'AMMC pour son premier OPCI « Immovert Placement » revêtant la forme d'une Société de Placement Immobilier (SPI) lancée avec l'apport de plusieurs actifs immobiliers d'une valeur globale de plus de 500 MDH. ✔ Le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) signent deux conventions de partenariat pour développer l'innovation et l'entrepreneuriat au Maroc. ✔ A l'occasion du « Transformers Award 2021 », le Crédit Agricole du Maroc a dévoilé ses trois meilleurs atouts transformationnels, tous couronnés d'une récompense : <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure transformation inclusive des écosystèmes de la banque ; • Meilleur parcours client « ouverture de compte » via l'application « HSSAB-e » ; • Meilleur DG transformationnel. ✔ Adaptation et consolidation des mesures de prévention des risques de contamination dont le Groupe a fait une priorité en multipliant les actions de la sensibilisation du personnel et de la clientèle aux risques liés à la propagation du virus ainsi qu'aux précautions à adopter (désinfection des locaux, augmentation du volume horaire des prestations de nettoyage et de gardiennage, réduction de l'utilisation de papier, limitation des réunions en présentiel, etc.).

2022	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Dans un contexte d'incertitude sur l'économie mondiale et ses impacts sur celle du Maroc et dans le cadre de sa mobilisation aux côtés des opérateurs agricoles, le Groupe Crédit Agricole du Maroc (CAM) a attribué une enveloppe financière supplémentaire de 6 Milliards de Dhs afin d'assurer la mise en œuvre du programme exceptionnel de soutien du monde rural et de lutte contre les effets de la sécheresse. En effet, le Groupe Crédit Agricole du Maroc se joint aux efforts du gouvernement, suite aux Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour accompagner les mesures d'urgence du gouvernement et fournir l'aide aux agriculteurs et éleveurs concernés. Dans ce cadre, la mobilisation du GCAM par cette enveloppe financière supplémentaire de 6 Milliards de Dhs est structurée comme suit: <ul style="list-style-type: none"> • Financement des cultures printanières à travers le produit « Filaha Rabiyya », en accordant aux agriculteurs des périmètres et des financements adéquats ; • Report des échéances des crédits à travers la mise en place d'un moratoire pour soutenir les agriculteurs ; • Optimisation des ressources Hydriques à travers le lancement en collaboration avec le ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, des solutions pour financer des investissements, privés ou dans le cadre de Partenariat public-privé (PPP) visant à améliorer l'accès à l'eau d'irrigation et à en réduire le coût. ✔ Cérémonie de passation de pouvoirs entre M. Noureddine BOUTAYEB, nommé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc, et son prédécesseur M. Tariq Sijilmassi s'est déroulée le 14 juillet à Rabat, en présence du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Mohamed Sadiki ; ✔ Le Crédit Agricole du Maroc a mobilisé 1,5 milliard de dirhams auprès des institutionnels lors de ses deux émissions obligataires, une subordonnée classique pour un montant total de 1,2 milliard de dirhams et la deuxième perpétuelle pour un montant total de 300 millions de dirhams ; ✔ Lancement du produit « Tasbiq Addaman Al-ijtimaii » pour financer les prélèvements mensuels de la cotisation des agriculteurs à la CNSS, et ce à leur demande et sans aucune garantie ; ✔ Le Crédit Agricole du Maroc et la Confédération Internationale du Crédit Agricole (CICA) ont co-organisé le congrès annuel de cette dernière au Maroc. Lors de ce congrès, le Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc, Monsieur Noureddine BOUTAYEB, a été élu vice-président de la confédération. Lors de cette édition, l'accent a par ailleurs été mis sur les innovations en matière de financement agricole et sur la recherche des perspectives de développement pour une agriculture durable et climato intelligente ; ✔ Le Crédit Agricole du Maroc, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, la CNSS et l'ANCFCC ont signé un accord-cadre pour la généralisation de l'assurance maladie obligatoire de base (AMO), qui bénéficiera dans un premier temps, à 1,6 million d'agriculteurs et à leurs familles ; ✔ Partenariat digital entre le Groupe Crédit Agricole du Maroc et la SONACOS en vue de faciliter l'accès des agriculteurs et des producteurs de semences aux intrants agricoles commercialisés par la SONACOS ; ✔ Signature d'une convention entre le Crédit Agricole du Maroc, le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire, la Fédération des Chambres de l'Artisanat et la Maison de l'Artisan, dans le but de faciliter l'inclusion financière des artisans et leur accès à l'AMO et ce, dans le cadre de la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire ; ✔ Inauguration de Dar Al Moustatmir Al Qaraoui à la province d'EL HAJEB par le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et par le Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc, pour soutenir et accompagner les jeunes entrepreneurs en milieu rural dans le cadre de la stratégie Génération Green 2020-2030, puis le lancement de 11 autres représentations à travers le Royaume; ✔ Signature d'un mémorandum d'entente entre le Crédit Agricole du Maroc, MasterCard et le Ministère de la Jeunesse, dans le but d'appuyer les projets du ministère destinés aux jeunes ; ✔ Lancement du concours national « Green Start-up » qui s'inscrit dans le cadre du programme d'appui aux start-up marocaines vertes portées par des jeunes dans les zones rurales et de montagne, mené conjointement par la coopération allemande GIZ, l'Agence Nationale des Eaux et Forêts et le Crédit Agricole du Maroc.
2023	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Nomination de M. Mohammed FIKRAT à la tête du Crédit Agricole du Maroc lors du Conseil des Ministres du 19 mai 2023 ; ✔ Signature d'un décret par le chef du gouvernement autorisant la création de CAM Factoring, filiale du CAM dotée d'un capital de 100 MDH qui proposera des solutions innovantes pour la gestion des créances des clients du Groupe CAM ; ✔ Participation du Groupe Crédit Agricole du Maroc au programme gouvernemental de lutte contre les effets de la sécheresse ; ✔ Augmentation de capital du Crédit Agricole du Maroc pour un montant de 1,3 milliard de dirhams. ; ✔ Mobilisation du Crédit Agricole du Maroc pour le soutien des victimes du séisme ; ✔ Signature de quatre conventions de partenariat avec des associations professionnelles regroupant les acteurs et les opérateurs des secteurs de l'industrie et de la santé ; ✔ Obtention par le CAM de la certification ISO 37001 pour son système de management anti-corruption.
2024	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Mobilisation du crédit agricole du maroc pour l'appui aux agriculteurs pour faire face à six années successives de sécheresse : <ul style="list-style-type: none"> • La réorientation des financements et l'accès aux facilités de paiement ; • L'octroi de lignes de financement aux importateurs de céréales et d'oléagineux ; • La mise à disposition de solutions de financement adaptées aux importateurs de bétail et d'aliments de bétail afin de sécuriser l'approvisionnement du marché national et d'accroître l'offre de ces produits. ✔ Le Crédit Agricole du Maroc et l'Agence Française de Développement signent deux conventions de crédit, pour un montant global de 70 millions d'Euros, ciblant le financement des investissements contribuant à la résilience et à la durabilité de l'économie marocaine ; ✔ En marge de la 16^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM), le Crédit Agricole du Maroc a lancé son offre d'affacturage à travers sa filiale CAM Factoring.

II- STRUCTURE DES PARTICIPATIONS DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Le portefeuille des titres de participation détenu par le CAM, au 30/06/2024, compte 46 participations pour une valeur globale nette de 3,14 Mrds Dhs (correspond à la valeur comptable inscrite dans le bilan du CAM).

Tableau 10 : portefeuille des participations détenues par le CAM (En KDH)

Société Émettrice	Secteur d'activité	Capital	Participation au capital en %	Valeur Nette Comptable	Provision	Produits inscrits au CPC
AGRICULTURE				14 511	15 154	
SONACOS	Agro-Industrie	160 000	0,98%		50	
COMAPRA	Agro-Industrie	66 800	0,01%		8	
SNDE	Agriculture	40 965	0,24%		100	
SOGETA	Agriculture		0,00%		300	
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%	311		
SOCIÉTÉ LAITIÈRE CENTRALE DU NORD	Agro-Industrie	50 000	0,39%		197	
FRUMAT	Agro-Industrie		0,00%		14 499	
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%	14 200		
BANQUES, FINANCES & SERVICES				783 105	31 303	10 190
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	151 000	100,00%	151 000		
HOLDAGRO	Agro-Industrie	36 376	99,66%	36 251		
INTERBANK	Service	11 500	18,00%		1 403	
MAROCLEAR	Service	100 000	1,80%	1 795		
SWIFT	Service				23	
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Service	98 200	10,18%	10 000		
DAR ADDAMANE	Banque	-	0,00%			
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%	5 280	3 502	
IGRANE	Fonds d'investissement	24 605	15,87%	3 905		
RÉGIONAL GESTION	Société de gestion	1 000	18,00%		180	
FOND D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	150 000	7,17%	7 038	6 400	
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%	250		
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	99,99%	2 443	5 057	
FINEA	Nantissement de marchés	300 000	0,22%	560		
SMAEX	Assurance	50 000	0,48%	356		
CAM LEASING	Crédit à la consommation	158 000	100,00%	158 000		
AL FILAHI CASH	Gestion d'actif	65 000	100,00%	57 639	7 361	
CAM COURTAGE	Courtage Assurance	100	100,00%	100		5 390
MSIN	Société de bourse	10 000	80,00%	15 410		4 800
MSIN GESTION	Gestion d'actifs	5 000	30,00%	872	628	
SGFG	Gestion de Fonds	4 374	4,54%	59		
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse	387 518	3,00%	11 765		
AL AKHDAR BANK	Banque participative	400 000	51,00%	204 000		
AFREXIMBANK	Banque	47 500 000	0,06%	4 727		
AMIFA	Micro finances	94 430	20,00%	11 655	6 750	
CAM FACTORING	FACTORING	100 000	100,00%	100 000		
DIVERS				2 072 567	6 290	104 823
SONADAC	Aménagement	589 904	2,81%	15 208	1 357	
GCAM DOC	Gestion d'archive	10 000	100,00%	5 187	4 813	
CASA PATRIMOINE	Développement Local	31 000	1,61%	500		
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL À RABAT	Développement Local			450		
AGROPOLE DU LOUKKOS	Développement Local			6 990		
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	537 000	12,64%	21 303		1 525
AVENIR PATRIMOINE SÉCURITÉ SPI - RFA	OPCI			1 300 000		61 911
CDG PREMIUM IMMO SPI-RFA	OPCI			90 000		5 419
REAL ESTATE SECURITY SPI-RFA	OPCI			200 000		9 917
OPCI SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	721 230	60,00%	432 729		26 050
IMMOVERT CAPITAL	Société civile Immobilière	120	100,00%		120	
SCI LIMA				200		
DOTATIONS DIVERSES				270 833	65 018	
TOTAL				3 141 016	117 764	115 013

Source : CAM

Sociétés en liquidation

Certaines sociétés figurent sur le tableau des participations du CAM et sont en cours de liquidation : SNDE, SOGETA, FRUMAT, COMAPRA et DAR ADDAMANE. Il est à noter que ces entités sont provisionnées à 100%.

II.1. Répartition par secteur¹³

À fin juin 2024, le CAM opère via ses participations dans les secteurs suivants :

- Le secteur banques et finances : les prises de participations dans le secteur financier totalisent une valeur nette comptable de 783 MDH, soit une part de 25% du portefeuille du CAM ;
- Le secteur Agriculture et Agro-industrie d'une valeur globale de 15 MDH, représentant une part de 0,5% du portefeuille total du CAM ;
- Divers : la troisième catégorie totalise 2 Mrds Dhs équivalent à 66% du portefeuille global du CAM.

Outre ses apports en capital, le Crédit Agricole du Maroc accompagne le développement de l'activité de ses filiales en leur assurant un financement sous forme d'avances en comptes courants d'associé.

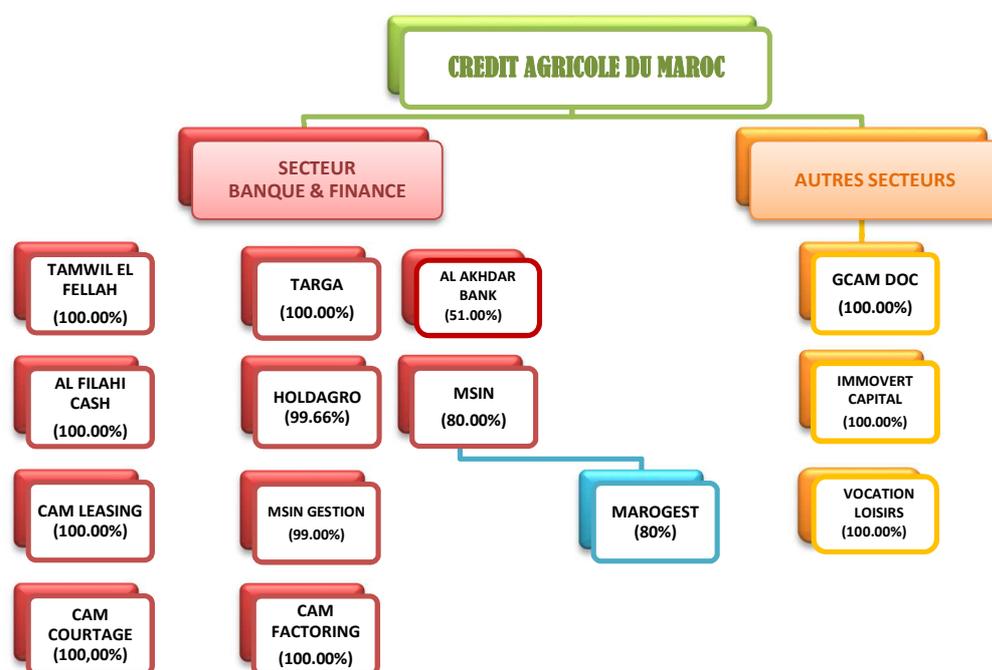
À fin juin 2024, l'apport en comptes courants d'associé s'élève à 336 MDH, consenti aux participations ci-après :

- HOLDAGRO à hauteur de 179 MDH ;
- LAITIERE INVEST à hauteur de 110 MDH ; provisionné à hauteur de 65 MDH ;
- ALHIF à hauteur de 46 MDH ;
- AGRAM INVEST à hauteur de 776 KDH ;
- TARGA à hauteur de 105 KDH.

¹³ Les pourcentages présentés sont calculés sur la base de la VNC hors dotations diverses

II.2. Filiales du Crédit Agricole du Maroc

a. Organigramme juridique au 30 septembre 2024¹⁴



Source : CAM

Afin de se hisser aux standards des plus grandes institutions financières, le CAM s'est donné pour double objectif (i) d'élargir son activité pour répondre aux besoins de sa clientèle de prédilection (ii) tout en renforçant son positionnement sur certains segments stratégiques.

En effet, au cours des trois derniers exercices, les principales variations dans l'organigramme juridique du CAM se sont présentées comme suit :

Variations 2021 et 2022

- La prise de participation dans le capital de l'OPCI Avenir Patrimoine Sécurité SPI-RFA, à hauteur de 1 300 MDH ;
- La prise de participation dans le capital de l'OPCI CDG Premium Immo SPI-RFA, à hauteur de 90 MDH ;
- La prise de participation dans le capital de l'OPCI Real Estate Security SPI-RFA, à hauteur de 200 MDH ;
- La prise de participation dans le capital de LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT LOCAL à RABAT à hauteur de 4,5% ;
- La prise de participation dans le capital de la société AGROPOLE LOUKKOS à hauteur de 15% ;
- La création d'une nouvelle OPCI Secure Real Estate Invest SPI-RFA d'un capital de 721 MDH détenu à 60% par la banque.

Variations 2022 et 2023

- La création d'une nouvelle filiale CAM FACTORING d'un capital social de 100 MDH libéré à hauteur de 30 MDH ;
- La libération d'une deuxième partie du capital social AL FILAHI CASH d'un montant de 20,6 MDH ;
- La cession par le CAM de 69% des parts qu'il détenait dans le capital de l'OPCI IMMOVERT PLACEMENT ;
- L'augmentation de capital de la filiale TAMWIL AL FELLAH le portant ainsi à 151 MDH ;

¹⁴ L'organigramme ci-dessus Présente uniquement les filiales et les participations du CAM détenues à plus de 50%, (Hors OPCI et Fonds Associatifs).

- L'augmentation du capital de la filiale AMIFA le portant ainsi à 5 660 MFCFA. La part du CAM dans le capital de AMIFA s'est ainsi réduite de 20% passant de 40% en 2022 à 20% au titre de l'exercice 2023.

b. Présentation des filiales du CAM

1. CAM Leasing :

Fiche signalétique	
Objet social	Financement en crédit-bail de biens mobiliers et immobiliers
Siège social	33 Avenue Atlas, Agdal, Rabat
Registre de commerce	RC N° 13 59 43
Date de création	1991
Capital social à la création	1 000 000 DH
Capital social au 30/06/2024	160 000 000 DH (Totalement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 11 : Indicateurs financiers de CAM Leasing

Indicateurs financiers (En KDH)	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%	Juin-23	Juin-24	Δ%
Situation nette	74 358	101 492	37%	103 831	2%	105 402	146 831	39%
PNB	25 482	11 163	-56%	33 698	>100%	14 112	35 310	>100%
Résultat net	763	666	-13%	4 035	>100%	1 571	2 805	79%
Dividendes servis au CAM (Au titre de l'exercice N perçus en N+1)	-	-		-		-	-	

Source : CAM

Créée à l'origine en 1991 par la BMAO sous la dénomination SAFACRED, la société Assalaf Al Akhdar a été acquise par le CAM à hauteur de 50% via le transfert des actifs de la BMAO en 2005 puis détenue par le CAM à hauteur de 100% suite au rachat de la participation détenue par la BNDE.

Assalaf Al Akhdar est spécialisée dans le financement des crédits personnels et des crédits automobile.

En 2018, le GCAM a obtenu l'agrément de Bank Al Maghrib pour la transformation d'Assalaf Al Akhdar en « CAM Leasing » avec un début d'activité en 2019. Par ailleurs, une augmentation de capital de 50 MDH a été réalisée en 2018 pour atteindre 100 MDH (libération de 25 MDH en 2018 et 25 MDH au cours de l'exercice 2019).

Cette transformation avait essentiellement pour objectif de développer les relais de croissance du groupe tout en élargissant le panel de services offerts à sa clientèle de prédilection en lui offrant une solution de financement souple, économique et fiscalement avantageuse en se concentrant sur le cœur de son activité.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au 31 décembre 2022, le PNB s'affiche à 11 MDH, en baisse de 56% par rapport à fin décembre 2021. Cette variation est principalement due à une hausse des charges d'exploitation (+55%) plus importante que celle des produits d'exploitation bancaires (+36%). Le Résultat Net s'affiche à 666 KDH suite au recul du résultat courant (-73%).

À fin 2023, le PNB a affiché une hausse de plus de 100% par rapport à fin 2022 pour s'établir à 34 MDH, suite à une augmentation de 50% des Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location. Cette variation est essentiellement due à une augmentation de l'activité. Le Résultat Net présente également une progression de plus de 100% à 4 035 KDH consécutivement à l'amélioration du résultat courant (>100%).

À fin juin 2024, le PNB s'affiche à 35 MDH, en hausse de plus de 100% par rapport à juin 2023. Cette variation est principalement due à une hausse des produits d'exploitation à 243 MDH. Le Résultat Net s'affiche, quant à lui, à 2,8 MDH, en hausse de 79%.

2. HOLDAGRO :

Fiche signalétique	
Objet social	Banque d'affaires
Siège social	Place des Alaouites BP 49 -Rabat
Registre de commerce	RC N° 78 655
Date de création	2001
Capital social à la création	10 000 000 DH
Capital social au 30/06/2024	36 376 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	1 000 DH
Fraction du capital détenu	CAM : 99,64%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	99,64%

Source : CAM

Tableau 12 : indicateurs financiers d'Holdagro

Indicateurs financiers (En KDH)	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%	juin-23	juin-24	Δ%
Situation nette	51 846	55 798	8%	60 233	8%	57 870	65 335	13%
Chiffre d'affaires	8 708	9 153	5%	9 943	9%	4 974	5 004	1%
Résultat d'exploitation	3 816	5 168	35%	6 540	27%	3 238	3 603	11%
Résultat net	7 273	6 136	-16%	4 340	-29%	1 976	5 101	>100%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	-	-		-		-	-	

Source : CAM

Banque d'affaires dédiée au secteur agricole et à l'agro-industrie, HOLDAGRO a été créée par le CAM en 2001. Son activité s'articule autour de 3 métiers : le capital investissement, le conseil et ingénierie financière et les prises de participations dans les sociétés non cotées.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2022, le résultat d'exploitation de HOLDAGRO est en hausse de 35% suite à l'effet conjugué de la hausse des produits d'exploitation (+5%) et la baisse des charges d'exploitation (-44%).

Le Résultat Net s'affiche quant à lui à 6 136 KDH (-16%) notamment suite à un recul du résultat financier (-75%).

Au 31 décembre 2023, le Résultat d'Exploitation de HOLDAGRO est en hausse de 27%, suite à l'effet conjugué de l'augmentation des produits d'exploitation (+5%) et de la baisse des charges d'exploitation (-44%). Le Résultat Net quant à lui s'affiche à 4 343 KDH en recul de 29% suite à une augmentation des charges financières de plus de 100%.

Au terme du premier semestre 2024, le résultat d'exploitation de HOLDAGRO est en hausse de 11%, notamment suite à la baisse des charges d'exploitation (-19%). Le Résultat Net s'affiche, quant à lui, à 5 MDH notamment suite à un l'augmentation du résultat financier de plus de 100%.

3. FONDATION ARDI¹⁵:

Fiche signalétique	
Objet social	Association de Micro Crédit autorisée à exercer l'activité micro crédit par arrêté du Ministère des Finances du 05/09/2001.
Siège social	137, Avenue Allah Ben Abdellah -Rabat
Registre de commerce	NA
Date de création	2001
Fonds associatifs à la création	-
Fond associatif (avec droit de reprise) au 30/06/2024	5 000 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	-
Fraction du capital détenu	-
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	-

Source : CAM

Tableau 13 : Indicateurs financiers de la Fondation ARDI¹⁶

Indicateurs financiers (En KDH)	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%	juin-23	juin-24	Δ%
Fonds associatifs et propres	77 172	71 157	-8%	61 414	-14%	61 232	60 057	-2%
Produit net d'exploitation (produits d'exploitation-charges d'exploitation)	63 497	59 826	-6%	62 959	5%	29 180	32 331	11%
Bénéfice/perte net	- 8 884	- 15 017	-69%	- 9 766	35%	-9948	-2 801	72%

Source : CAM

Créée en 2001, la Fondation ARDI est une association de microcrédit à but non lucratif qui offre aux populations défavorisées les services de proximité nécessaires à leur insertion socio-économique. Elle a pour mission de :

- Promouvoir la création et le développement de micro entreprises en milieu rural ;
- Financer différentes activités à des conditions permettant la rentabilité et la pérennité du projet;
- Permettre aux personnes économiquement faibles de viabiliser leur logement, de se doter d'installations électriques et d'eau potable;
- Oeuvrer pour la promotion d'une culture d'entrepreneuriat parmi les jeunes ruraux.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin 2022, le Produit Net d'Exploitation de la fondation ARDI est en baisse de 6% suite à un recul des produits sur opération avec la clientèle. À ladite période, la fondation enregistre une Perte Nette de 15 MDH. Par ailleurs, la Fondation affiche un encours de financement à 213 Millions de Dirhams couvrant quatre secteurs d'activité : l'agriculture et l'élevage (20%), le commerce (33%), l'artisanat (15%) et les services (32%).

À fin 2023, le Produit Net d'Exploitation de la fondation ARDI est en progression de 5%. Par ailleurs, la fondation enregistre une Perte Nette de 9,8 MDH.

À fin juin 2024, le Produit Net d'Exploitation de la fondation ARDI est en progression de 11%. Par ailleurs, la fondation enregistre une Perte Nette de 2,8 MDH.

¹⁵ La fondation Ardi n'est pas une filiale. Elle est incluse dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

¹⁶ La fondation ARDI ne reçoit plus de subventions d'équilibre de la part du CAM. Le but de ces dernières était d'aider à la croissance de la filiale et au développement de son activité.

4. TAMWIL EL FELLAH :

Fiche signalétique	
Objet social	Opérations d'avances ou de prêts (le financement des petites et moyennes exploitations agricoles).
Siège social	28, Rue Abou Faris Al Marini -Rabat
Registre de commerce	RC N° 75 309
Date de création	2008
Capital social à la création	100 000 000 DH
Capital social au 30/06/2024	151 000 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 14 : Indicateurs financiers de Tamwil El Fellah

Indicateurs financiers (En KDH)	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%	juin-23	juin-24	Δ%
Situation nette	103 027	103 217	0,2%	151 380	47%	103 328	151 579	47%
PNB	60 379	48 660	-19%	43 162	-11%	12 735	14 336	13%
Résultat net	183	189	3%	198	5%	104	130	25%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	-	-		-		-	-	

Source : CAM

La Société de Financement pour le Développement de l'Agriculture « SFDA-Tamwil El Fellah », est une société de financement créée en 2008 et agréée en 2009 par Bank Al Maghrib. Depuis son démarrage, le champs d'action de TEF se limitait à l'octroi des crédits aux petits agriculteurs porteurs de projets et aux petits exploitants dans le cadre des programmes gouvernementaux.

Depuis le 03/07/2012, TEF a élargi son champs d'intervention à toutes les petites ou moyennes exploitations exclues du financement classique et présentant des projets viables.

Par ailleurs, il est à noter qu'afin d'accélérer la croissance de TEF, le CAM peut lui octroyer des subventions d'équilibre en fonction des besoins formulés par ladite filiale.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2022, le PNB de TEF ressort à 49 MDH, en baisse de 19% par rapport à celui enregistré en 2021 consécutivement à une baisse des produits d'exploitation bancaires (-18 MDH) plus importante que celle des charges d'exploitation bancaire (-6MDH). Par ailleurs, TEF affiche un bénéfice net de 189 KDH, en amélioration de 3% comparativement à l'exercice précédent.

À fin 2023, le PNB de Tamwil El Fellah s'affiche à 43 MDH, en recul de 11% comparativement à fin 2022. Par ailleurs, le Résultat Net ressort à 198 KDH, en hausse de 5% comparativement à la même période de l'exercice précédent.

À fin juin 2024, le PNB de Tamwil El Fellah s'affiche à 14 MDH, en hausse de 13% comparativement à fin juin 2023. Par ailleurs, le Résultat Net ressort à 130 KDH, en hausse de 25% comparativement à la même période de l'exercice précédent.

5. AL FILAHI CASH :

Fiche signalétique	
Objet social	Etablissement de paiement
Siège social	Place des Alaouites bp 49-10000 rabat
Registre de commerce	77 731
Date de création ¹⁷	2009
Date d'obtention de l'agrément ¹⁸	2020
Capital social à la création	5 000 000 dh
Capital social au 30/06/2024	65 000 000 dh (dont 41 250 000 non libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 15 : Indicateurs financiers d'Al Filahi Cash

Indicateurs financiers (En KDH)	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%	juin-23	juin-24	Δ%
Situation nette	20 010	17 481	-13%	38 095	>100%	37 505	58 986	57%
PNB	418	2 250	>100%	4 754	>100%	2 027	5 498	>100%
Résultat net	-3 297	-2 529	23%	-1 081	57%	590	1 346	>100%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : CAM

Créée en 2009, CAM Gestion était initialement une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Elle offrait à sa clientèle, la possibilité de souscrire à des OPCVM monétaires, obligataires, diversifiés, actions et à formule.

En 2013, le CAM a procédé une souscription au capital de CAM GESTION par apport d'actions totalisant 6,6 MDH. A cette même date, le Groupe CAM a entrepris une stratégie d'approche visant la préparation de sa coopération avec CAM GESTION et la société de bourse MSIN, et ce en confiant à cette dernière tous les ordres de bourse du Groupe.

En 2018, suite au renforcement de l'activité de gestion d'actif à travers la participation dans MAROGEST, le Conseil de Surveillance du CAM a autorisé la modification de l'objet social de la société CAM Gestion en vue de la transformer en société de paiement, sous réserve de l'obtention de l'approbation du Ministère de l'économie et des finances. Aussi, il a été procédé à une réduction du capital, passant ainsi de 25 MDH à 5 MDH en vue de l'absorption des pertes de la filiale. Durant le quatrième trimestre 2020, Al Filahi Cash a obtenu l'agrément de Bank Al-Maghrib pour la globalité des services que peut offrir un établissement de paiement. Ciblante une clientèle principalement rurale et périurbaine, le dispositif commercial d'Al Filahi Cash couvrira les zones périurbaines et rurales à forte démographie et à faible couverture en points de vente bancaires ainsi que les périphéries des principales grandes villes du Maroc. Par ailleurs, il est à noter que l'activité d'Al Filahi Cash repose sur une synergie avec le CAM et ses filiales. En effet, le nouvel établissement de paiement profite du support de la société mère à différents niveaux, dont notamment : différents métiers support, les agences bancaires, la monétique et la communication.

Aussi, Al Filahi Cash propose ses services aux filiales spécialisées dans le micro crédit en offrant à la clientèle la possibilité d'accéder plus facilement à leurs fonds lors du débloccage desdits crédits.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin 2022, PNB d'AFC est en amélioration de plus de 100% et s'affiche à 2,25 MDH suite au démarrage effectif de l'activité. Le RN quant quant à lui est en amélioration de 23% à -2,5 MDH.

À fin 2023, le PNB d'Al Filahi Cash (>100%) est en amélioration comparativement à l'exercice précédent suite à l'accélération de l'activité. À la même période, le RN s'affiche à -1 MDH, en amélioration de 57%.

À fin juin 2024, le PNB d'Al Filahi Cash est en progression de plus de 100% comparativement à la même période de l'exercice précédent suite à l'accélération de l'activité. Aussi, le résultat net est en progression (>100%) et s'affiche à 1,3 MDH.

¹⁷ La date de création renvoie à la date de création de CAM gestion, l'ancienne dénomination de la filiale

¹⁸ La date d'obtention de l'agrément de Bank Al-Maghrib pour la globalité des services que peut offrir un établissement de paiement (transformation de CAM gestion en Al Filahi Cash).

6. FONDS TARGA :

Fiche signalétique	
Objet social	Gestion, exploitation commerciale (prise de participation au capital d'autres sociétés).
Siège social	N°2 immeuble Metqal place Gauguin - Agadir
Registre de commerce	RC N° 13 505
Date de création	2007
Capital social à la création	7 500 000 DH
Capital social au 30/06/2024	7 500 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 16 : Indicateurs financiers du Fonds TARGA

Indicateurs financiers (En KDH)	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%	juin-23	juin-24	Δ%
Situation nette	1 615	2 561	59%	2 443	-5%	2 471	2 418	-2%
Résultat d'exploitation	-50	-50	-	-115	>100%	-90	-25	72%
Résultat net	797	997	25%	-118	>100%	-90	-25	72%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : CAM

Créé en mai 2007 par le CAM, le Fonds Targa est un fonds d'investissement dédié aux activités de conditionnement, transformation et commercialisation de produits issus du terroir Souss-Massa-Daraa. Il a pour but le financement de projets de création ou d'extension et de projets créateurs de valeur. Le fonds était initialement doté d'une enveloppe de 30 MDH avec une durée de 10 ans.

En 2017, la durée de vie du Fonds Targa a été prorogée de 99 ans.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin 2022, le REX reste stable et s'affiche à -50 KDH. Par ailleurs, le RN du fonds TARGA s'affiche à 997 KDH en progression de 25% suite à la progression du résultat non courant.

À fin 2023, le REX et le Résultat Net s'affichent respectivement à -115 KDH (-130%) et -118 KDH (-112%).

À fin juin 2024, le REX et le Résultat Net s'affichent à -25 KDH, soit une variation de 72% chacun.

Les variations constatées sont due au fait que le fonds est en cessation d'activité.

7. AL AKHDAR BANK :

Fiche signalétique	
Objet social	Banque participative
Siège social	Angle Avenue Alger et Rue Oran, HASSAN 10 000
Registre de commerce	RC N° 125 593
Date de création	2017
Capital social à la création	200 000 000 DH
Capital social 30/06/2024	400 000 000 DH (Totalement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	Crédit Agricole du Maroc : 50,99999% Société islamique pour le développement du secteur privé (ICD) : 48,99999%
Droits de vote CAM	51%

Source : CAM

Tableau 17 : Indicateurs financiers d'Al Akhdar Bank

Indicateurs financiers (En KDH)	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%	juin-23	juin-24	Δ%
Situation nette	215 128	204 893	-5%	204 865	-0,01%	205 833	212 384	3%
PNB	70 492	84 029	19%	97 271	16%	45 798	52 641	15%
Résultat net	- 26 280	-9 952	62%	1 723	>100%	913	5 642	>100%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : CAM

AL AKHDAR BANK (AAB) est une banque participative créée conjointement par le Groupe Crédit Agricole du Maroc (CAM) et la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (SID), une institution financière multilatérale de développement, filiale du Groupe de la Banque Islamique de Développement. AL AKHDAR BANK s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Groupe Crédit Agricole du Maroc visant la diversification des produits proposés à la clientèle. Elle permet, par ailleurs, au Groupe CAM de se distinguer par des solutions bancaires novatrices notamment pour le financement et le développement du secteur agricole et du monde rural.

Par ailleurs, en août 2018, Al Akhdar Bank a obtenu l'agrément auprès du dépositaire central Maroclear et du Ministère de l'Économie et des Finances pour l'exercice de l'activité dépositaire. Le même mois, la banque a été sélectionnée par Maghreb Titrisation comme dépositaire du premier fonds souverain « FT Imperium » (10 MMDH sur 5 ans).

Afin d'assurer la gestion et la conservation des titres de placements et d'investissement conformément aux avis CSO, Al Akhdar Bank a créé une nouvelle Business Unit « AAB Custody », chargée de la gestion de l'activité dépositaire.

En 2019, AL AKHDAR BANK a œuvré activement pour atteindre ses ambitions stratégiques à travers l'adaptation des instruments de la finance participative aux besoins de la clientèle :

- Compléter l'offre de produits et services pour chaque segment (Particuliers, Professionnels et Entreprises) ;
- Renforcer la gamme de produits et services offerts à la clientèle Entreprise (notamment les secteurs d'activité à fort potentiel tel que l'Education et la Santé) ;
- Drainer de nouvelles opportunités à travers l'animation des conventions employeurs/fournisseurs et des partenariats avec les institutionnels ;
- Établir la marque AAB auprès de la clientèle de masse et ce à travers l'organisation d'évènements de proximité.

En 2020, AL AKHDAR BANK a développé une palette de produits et de services pour compléter son offre, afin de couvrir l'ensemble des besoins de ses clients Particuliers, Professionnels et Entreprises :

- Moyens de paiement (Carte e-commerce, Carte Mastercard Gold)
- Services Bancaires (Télé déclaration DGI permettant aux clients AAB adhérent au télé-services « Simple » de s'acquitter de leurs obligations fiscales directement sur le portail de la DGI sous réserve de domiciliation de l'Autorisation de Prélèvement Automatique auprès du point de vente gestionnaire du compte.
- E-Banking: Paiement des factures qui permet aux utilisateurs de payer leurs factures, taxes, leurs achats en ligne ou encore d'acheter des recharges téléphoniques via l'application AL AKHDAR NET.

En 2021, AL AKHDAR BANK a connu une révision de son business model afin de répondre à la conjoncture globale de tout le secteur participatif qui souffre de l'absence de ressources sur le marché.

Durant les deux derniers exercices, AL AKHDAR BANK a poursuivi la mise en place de son plan stratégique, s'inscrivant dans une dynamique de croissance soutenue et visant à conforter son positionnement dans le paysage des banques participatives.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2022, le Produit Net Bancaire d'Al Akhdar Bank est en progression de 19% suite à l'accélération de l'activité (Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle +27%). Ainsi, le Résultat Net est en amélioration à -10 MDH.

À fin 2023, le Produit Net Bancaire d'Al Akhdar Bank est en progression de 16% suite à l'augmentation des produits d'exploitations bancaires. Ainsi, le Résultat Net est en amélioration à 1 723 KDH.

À fin juin 2024, le Produit Net Bancaire d'Al Akhdar Bank est en progression de 15% suite à l'augmentation des produits d'exploitations bancaires de 13%. Aussi, le Résultat Net est en amélioration de plus de 100% et s'affiche à 5,6 MDh, notamment suite à la progression des produits non courants.

8. GCAM DOC :

Fiche signalétique	
Objet social	Société d'archivage
Siège social	Place des Alaouites, Rabat
Registre de commerce	107237
Date de création	2014
Capital social à la création	10 000 000 DH
Capital social au 30/06/2024	10 000 000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 18 : Indicateurs financiers de GCAM DOC

Indicateurs financiers (En KDH)	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%	juin-23	juin-24	Δ%
Situation nette	5 014	5 083	1%	5 186	2%	5 166	5 160	-0,1%
Chiffre d'affaires	1 249	1 559	25%	1 617	4%	822	905	10%
Résultat Net	85	77	-9%	103	34%	83	-27	<-100%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : CAM

La création de la filiale GCAMDOC ciblait principalement la prise en charge des archives du Groupe Crédit Agricole du Maroc selon les normes standards d'archivage et les meilleures pratiques en la matière, levant ainsi les risques opérationnels liés aux dégradations ou pertes de documents en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de gestion des archives (Loi n°66-9919)²⁰.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin décembre 2022, le PNB de la filiale ressort à 1,6 MDH, en progression de 25%. Par ailleurs, le Résultat Net de GCAM DOC s'affiche à 77 KDH, en recul de 9% comparativement à l'exercice précédent.

Au terme de l'exercice 2023, le Résultat Net de GCAM DOC ressort à 103 KDH, en hausse de 34% comparativement à fin 2022.

À fin juin 2024, le Résultat Net de GCAM DOC ressort à -27 KDH, en baisse de plus de 100% comparativement à fin juin 2023, notamment suite à une augmentation de 28% des charges d'exploitation.

²⁰ L'article 3 de la loi 66-99 définit les archives publiques comme suit : « (...) les documents qui procèdent de l'activité (...) et des entreprises publiques, dans l'exercice de leurs activités. (...) ».

Il en est de même pour « les documents qui procèdent de l'activité des organismes privés chargés de la gestion d'un service public (...) ». L'obligation de mise en conformité légale : Le CAM étant une entreprise semi publique, de surcroît ayant une mission de service public, ses archives sont des archives publiques. Dès lors, la Banque est tenue de se mettre en conformité avec la loi régissant des archives publiques.

9. ASSOCIATION ISMAILIA (AIMC)²¹ :

Fiche signalétique	
Objet social	Association de Micro Crédit
Siège social	115 AV LAHBOUL MEKNES BP 2070
Registre de commerce	-
Date de création	1998
Fonds associatifs à la création	480 000 DH
Fonds associatifs (sans droit de reprise) au 30/06/2024	3 000 000 DH
Valeur nominale	-
Fraction du capital détenu	-
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	-

Source : CAM

Tableau 19 : Indicateurs financiers d'AIMC

Indicateurs financiers (En KDH)	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%	juin-23	juin-24	Δ%
Fonds associatifs et propres	539	305	-43%	153	-50%	82	-708	<-100%
Produit net d'exploitation	2 456	2 548	4%	2 556	0%	1 256	1 173	-7%
Bénéfice/Perte net (te)	- 1 612	- 279	83%	- 226	19%	-398	-978	<-100%

Source : CAM

L'Association Ismailia De Micro Crédit (AIMC) a été créée en 1998 sous forme d'une Association d'intérêt économique et social, sans but lucratif opérant dans le périmètre urbain de la ville de Meknès et les localités rurales avoisinantes de sa région.

A son démarrage, le champs d'intervention de l'AIMC était focalisé sur l'accompagnement financier de la femme la plus démunie, exclue du prêt bancaire et à la recherche d'un petit prêt pour développer ou créer une activité économique.

Depuis son acquisition en 2014 par le Groupe Crédit Agricole du Maroc, son activité a été progressivement étendue à l'ensemble du public (Hommes et Femmes) pour couvrir les secteurs du commerce, l'artisanat, les services et l'agriculture.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin décembre 2022, l'AIMC affiche une PN de 0,3 MDH, en amélioration de 83% suite à l'amélioration du résultat courant.

Au 31/12/2023, l'AIMC affiche une perte nette de 0,23 MDH, en amélioration de 19% comparativement à 2022.

À fin juin 2024, l'AIMC affiche une perte nette de 0,98 MDH, en recul de plus de 100% comparativement à la même période de l'exercice précédent.

²¹ L'association ismailia n'est pas une filiale. Elle est incluse dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

10. IMMOVERT CAPITAL SARL (EX atlantic logement) :

Fiche signalétique	
Objet social	Travaux immobiliers
Siège social	Rabat, place des Alaouites
Registre de commerce	32239 (R.A)
Date de création	2017
Capital social à la création	120 000 DH
Capital social au 30/06/2024	120 000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 20 : Indicateurs financiers de la société IMMOVERT CAPITAL SARL

Indicateurs financiers (En KDH)	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%	juin-23	juin-24	Δ%
Capitaux propres	275	190	-31%	296	56%	302	7 192	>100%
Chiffre d'affaires	780	780	-	1 763	>100%	515	777	51%
Résultat Net	137	52	-62%	51	-1%	57	19 567	>100%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : CAM

La filiale Atlantic logement a été acquise par le CAM en 2017 qui en a modifié la dénomination sociale en 2019 « IMMOVERT CAPITAL SARL ». Son domaine d'activité s'articule notamment autour de la promotion immobilière, l'exploitation de carrières et le bâtiment du génie civil.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin 2022, le Résultat Net de la filiale est en baisse de 62% et ressort à 52 KDH suite à la baisse du Résultat Financier. Par ailleurs, les capitaux propres sont en baisse de 31% à 190 MDH.

À fin 2023, le Chiffre d'Affaires d'IMMOVERT CAPITAL est en progression de plus de 100% suite au recouvrement de loyers en retard de paiement depuis l'exercice 2020.

Par ailleurs, le Résultat Net de la filiale reste relativement stable à 51 KDH. Par ailleurs, les capitaux propres sont en hausse de 56% à 296 MDH.

À fin juin 2024, le Chiffre d'Affaires d'IMMOVERT CAPITAL est en progression de 51%. Par ailleurs, résultat net qui ressort à 19,6 MDH est en progression de plus de 100%, notamment suite à l'augmentation du résultat financier et du produits de cession d'immobilisations.

11. CAM COURTAGE :

Fiche signalétique	
Objet social	Intermédiaire d'assurance
Siège social	5, Rue Salé- Hassan- Rabat
Registre de commerce	142103
Date de création	2020
Capital social à la création	100.000 DH
Capital social au 30/06/2024	100.000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 21 : Indicateurs financiers de la société CAM Courtage

Indicateurs financiers (En KDH)	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%	juin-23	juin-24	Δ%
Capitaux propres	2 759	3 297	19%	5 688	73%	7 431	4 806	-35%
Chiffre d'affaires	4 487	4 644	4%	7 783	68%	5 958	7 098	19%
Résultat Net	2 659	3 187	20%	5 391	69%	4 134	4 508	9%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	2 648	3 000	13%	5 390	80%	-	-	-

Source : CAM

Créée en fin 2020 sous la forme d'une société à responsabilité limitée à associé unique, CAM Courtage est la nouvelle filiale du CAM dont l'objet social s'articule autour de l'exercice de la profession de courtier d'assurances dans les branches autorisées et des activités qui sont réputées comme liées à la profession d'intermédiaire d'assurances, par la réglementation régissant cette profession.

À fin 2022, le Résultat Net de la filiale est en hausse de 20% et ressort à 3 MDH suite à l'amélioration du Résultat Courant (augmentation du CA suite à l'accélération de l'activité).

À fin 2023, le Résultat Net de la filiale est en hausse de 69% et ressort à 5,4 MDH, notamment suite à l'augmentation du chiffre d'affaires de 68%.

À fin juin 2024, le Résultat Net de la filiale est en hausse de 9% et ressort à 4,5 MDH, notamment suite à l'augmentation du chiffre d'affaires de 19%.

12. Maroc Service Intermédiation (M.S.IN):

Fiche signalétique	
Objet social	Société de bourse
Siège social	Lotissement Zenith-Toufik, Sidi Maarouf, Casablanca 20190
Registre de commerce	RC N°77575
Date de création	1995
Capital social à la création	10 000 000 DH
Capital social au 30/06/2024	10 000 000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	CAM (80%) ; RMA WATANIYA (10%) ; SUD ACTIF GROUPE FINANCE (10%)
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	80%

Tableau 22 : Indicateurs financiers de MSIN (comptes sociaux)

En KDH	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%	juin-23	juin-24	Δ%
Produits d'exploitation	14 601	15 792	8%	12 053	-24%	5 203	11 731	>100%
Résultat d'exploitation	486	577	19%	2 944	<-100%	-2 070	3 862	>100%
Résultat financier	8 220	7 473	-9%	4 298	-42%	3 000	3 008	0,3%
Résultat Net	8 699	8 029	-8%	2 395	-70%	1 137	6 856	>100%
Fonds propres comptables	45 236	42 856	-5%	38 014	-11%	36 756	39 481	7%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	8 000	4 800	-40%	4 800	-	-	-	-

Source : CAM

Créée en 1995 par un groupe d'institutions financières et industrielles, marocaines et étrangères, Maroc Services Intermediation (M.S.IN) est une société de Bourse détenue à hauteur de 80% par le CAM depuis 2016.

En 2018 et 2019, M.S.IN a mené plusieurs projets visant l'amélioration et la restructuration du système d'information.

En 2021, M.S.IN a mené plusieurs projets : (i) Mise à niveau applicative de la Bourse en ligne, (ii) Interfaçage EMSX Bloomberg & OMS NtsTrade, (iii) Intégration des Obligations dans les Systèmes Métiers, (iv) Migration Sage PAIE.

Courant l'exercice 2023, les principaux projets menés par M.S.IN se sont articulés comme suit :

- Mise en place du module de gestion des profils au niveau de l'application métier NTSBOURSE permettant de gérer les utilisateurs avec l'attribution de profils dédiés, et d'administrer automatiquement les profils de remplacement et leurs périodes de validité.
- Refonte du manuel de procédures métier existant et création de nouvelles procédures suite aux évolutions réglementaires, et aux changements opérés au niveau de l'organisation interne de M.S.IN.
- Validation de la stratégie PCA des trois sociétés (MSIN, MAROGEST et MSIN GESTION) concernant la gouvernance, le repli et la continuité des ressources humaines, la continuité SI et la continuité des fournisseurs.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin décembre 2022, le total des produits d'exploitation est passé à 16 MDH, soit une hausse de 8% expliquant l'augmentation du Résultat d'exploitation qui ressort à 0,6 MDH.

Le Résultat Financier ressort à 7 MDH contre 8 MDH un an auparavant, en recul de 9% par rapport à 2021, expliqué par la baisse des produits nets sur cession de titres et valeurs de placement.

Le Résultat Net s'est, quant à lui, chiffré à 8 MDH, en recul de 8%, impacté principalement par la baisse de l'activité conservation et OST en 2022.

À fin décembre 2023, le total des produits d'exploitation est passé à 12 MDH, soit une baisse de 24%.

Le Résultat Financier ressort, quant à lui, à 4 MDH contre 7 MDH un an auparavant, en recul de 42% par rapport à décembre 2022, expliqué par la baisse des Produits des titres de participation et autres titres immobilisés de 4 MDH.

Par ailleurs, le Résultat Net s'est chiffré à 2,4 MDH, en recul de 70%, principalement impacté par la baisse de l'activité intermédiation et conservation en 2023.

À fin juin 2024, le total des produits d'exploitation est passé à 11,7 MDH, soit une hausse de plus de 100% comparativement à fin juin 2023. Le Résultat Financier, quant à lui, reste stable à 3 MDH.

Par ailleurs, le Résultat Net s'est chiffré à 6,9 MDH, en hausse de plus de 100%, principalement impacté par l'augmentation de l'activité intermédiation et conservation.

13. MAROGEST :

Fiche signalétique	
Objet social	Société de gestion d'OPCVM
Siège social	Lotissement Zenith-Toufik, Sidi Maarouf, Casablanca 20190
Registre de commerce	RC N°107889
Date de création	1995
Capital social à la création	400 000 DH
Capital social au 30/06/2024	1 000 000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100% MSIN

Tableau 23 : Indicateurs financiers de MAROGEST

En KDH	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%	juin-23	juin-24	Δ%
Produits d'exploitation	19 724	17 678	-10%	15 504	-12%	6 849	9 393	37%
Résultat d'exploitation	9 202	9 070	-1%	6 430	-29%	1 939	4 938	>100%
Résultat Net	9 497	9 639	1%	7 032	-27%	1 939	4 978	>100%
Fonds propres comptables	20 679	19 262	-7%	17 275	-10%	12 182	14 929	23%
Dividendes servis à MSIN	3 000	3 000	-	3 000	-	-	-	-
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : CAM

Filiale à 100% de la société de bourse Maroc Services Intermédiation (M.S.IN), MAROGEST est une société de gestion des organismes de placement collectifs en valeurs mobilières créée en 1995.

En 2018, MAROGEST a procédé à la finalisation des projets de refonte du manuel des procédures, de la cartographie des risques et du dispositif de contrôle interne de MAROGEST.

L'exercice 2019 a été témoin de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention de commercialisation des OPCVM par le réseau bancaire entre MAROGEST et la banque maison mère.

En 2021, MAROGEST obtient la certification à la norme ISAE 3402 Type 1 et l'agrément de deux nouveaux FCP par l'AMMC : FCP CAM OBLIBANQUES de catégorie OCT et FCP CAM OBLIRENDEMENT de catégorie OMLT.

En 2022, l'activité de MAROGEST a été marquée par (i) le lancement de la commercialisation de deux nouveaux OPCVM : « CAM OBLIRENDEMENT » et « CAM OBLIBANQUES » (ii) une certification en phase finale de MAROGEST à la norme « ISAE 3402 » Type 2 (iii) la mise en production de deux nouveaux modules : « LAB/FT » et « Gestion des limites et contraintes » au sein du SI OPCVM « MANAR »

Courant 2023, MAROGEST a mis en production le module « Prêt Emprunt de titres » au sein du Système d'information OPCVM « MANAR » et a procédé à la publication d'une note de recherche autour du sujet de l'analyse historique des taux d'intérêt au Maroc en relation avec les niveaux réalisés de croissance économique et d'inflation.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin décembre 2022, le total des produits d'exploitation est passé de 20 MDH à 18 MDH, soit une baisse de 10 % par rapport à l'année 2021, expliquée par des mouvements de rachat d'actifs importants survenus à partir du mois de juin suite au contexte défavorable du marché obligataire.

Le Résultat d'exploitation ressort à 9 MDH en baisse de 1% par rapport à 2021, due à la baisse du chiffre d'affaires. Le Résultat Net est, quant à lui, resté relativement stable à 9 MDH.

Malgré une augmentation des actifs gérés de 31% au titre de l'année 2023, le chiffre d'affaire de MAROGEST s'est arrêté à 14 680 Kdhs en baisse de 17% par rapport à 2022. En effet, ce chiffre d'affaires a été réalisé sur la base d'un actif moyen des OPCVM gérés de 3,8 Milliards de dhs contre un actif OPCVM de 4,7 Milliards de dhs en 2022.

Par ailleurs, le résultat d'exploitation est en baisse de 29% par rapport à 2022 suite à la baisse des actifs gérés, induisant une baisse de 27% du Résultat Net.

À fin juin 2024, le Résultat d'Exploitation et le Résultat Net ressortent à 5 MDH, soit des progressions respectives de plus de 100% comparativement à fin juin 2023. S'agissant des Fonds Propres, ils sont en hausse de 23% par rapport à fin juin 2023.

14. OPCI SREI :

Fiche signalétique	
Objet social	Acquisition et/ou la construction d'immeubles exclusivement en vue de leur location, ainsi que toutes les opérations nécessaires à leur usage ou leur revente.
Siège social	Lot complexe les résidences masurel angel bd yacoub et rue mouhil maarif , casablanca
Registre de commerce	565.789
Date de création	16/12/2022
Capital social à la création	721.230.300 DH
Capital social au 30/06/2024	722.852.705 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	CAM (59,9988%) ; Immovert Capital (40,0011%) ; Holdagro (0,0001%)

Tableau 24 : Indicateurs financiers de l'OPCI SREI

Indicateurs financiers (En KDH)	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%	juin-23	juin-24	Δ%
Capitaux propres	-	725 536	NS	766 055	NS	745 654	743 790	NS
Chiffre d'affaires	-	6 049	NS	61 670	NS	33 874	27 825	NS
Résultat Net	-	4 316	NS	43 470	NS	23 945	20 886	NS
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-		-		-	-	

Source : CAM

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Il est à noter que le premier exercice comptable de l'OPCI cours du 16 décembre 2022 au 31 décembre 2023. De ce fait, les agrégats mentionnés dans la colonne 2022 sont également compris dans la colonne 2023. De même les agrégats à fin juin 2023 couvrent la période du 16 décembre 2022 au 30 juin 2023.

c. Conventions réglementées conclues par le Crédit Agricole du Maroc

1. Conventions conclues au cours de l'exercice

Aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice 2023.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2-1 Contrat de bail commercial conclu entre le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et l'OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST »

- **Parties concernées** : Crédit Agricole du Maroc (CAM) et OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST ». L'OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST » est une filiale du CAM.
- **Nature et objet de la convention** :
Cette convention concerne un contrat de bail par lequel le bailleur OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST » s'engage définitivement et irrévocablement à donner à bail au locataire, qui l'accepte et s'engage définitivement et irrévocablement à prendre à bail.
- **Modalités essentielles** :
 - **Durée** :
Le bail est consenti et accepté pour une durée ferme de neuf (09) ans commençant à courir à compter de sa date de prise d'effet.
A l'issue de la période initiale, le locataire dispose d'une option ferme et irrévocable pour obtenir le renouvellement du bail pour des périodes successives de cinq (05) ans. Le locataire et le bailleur auront la faculté de donner congé à l'expiration de la période initiale, et le cas échéant des périodes de renouvellement, en avisant l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard, six (6) mois avant l'expiration de la période en cours. A défaut, le bail est considéré renouvelé par tacite reconduction.
 - **Loyer** :
Le bail est consenti et accepté moyennant le paiement par le locataire au bailleur, à compter de la date de prise d'effet, d'un loyer trimestriel d'un montant de 12 590 046 (douze millions six cent cinquante-quatre mille neuf cent quarante-quatre) dirhams hors taxes, hors impôts (ci-après désigné le « Loyer »).
Le loyer sera augmenté à hauteur de dix pour cent (10%) tous les trois (3) ans, et pour la première fois, à l'expiration de la période triennale ayant commencé à courir à compter de la date de prise d'effet.
Le loyer est net de toutes taxes, impôts ou déductions quelconques à quelque titre que ce soit.
- **Opérations comptabilisées en 2023** :
 - Le montant des loyers comptabilisés au titre de l'exercice 2023 s'élève à KMAD 66 781 TTC.
 - Le montant décaissé au cours de l'exercice 2023 s'élève à KMAD 74 039 TTC, détaillé comme suit :
 - Loyer OPCI Secure Real Estate invest 2022 : 7 259 KMAD TTC.
 - Loyer OPCI Secure Real Estate invest 2023 : 66 781 KMAD TTC.

2-2 Convention d'investissement entre le Crédit agricole du Maroc (CAM) et Immovert Capital, Holdagro et MSIN GESTION.

▪ **Parties concernées :** Crédit Agricole du MAROC (CAM), Immovert Capital, Holdagro et MSIN GESTION ; étant donné qu'Immovert Capital, Holdagro et MSIN Gestion sont des filiales du CAM.

▪ **Objet de la convention :**

Cette convention a pour objet de définir de façon générale, les droits et les obligations respectifs des actionnaires et de la société de gestion relativement à l'OPCI.

▪ **Opérations comptabilisées en 2023 :**

Cette convention n'a pas produit d'effets au cours de l'exercice 2023.

2-3 Convention cadre de prestation de service de gestion immobilière entre le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et l'OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST ».

- **Parties concernées** : Crédit Agricole du Maroc (CAM) et OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST ».
- **Objet de la convention** :

Cette convention, désigne les conditions de réalisation de tout ou partie des prestations relativement aux actifs immobiliers.

Les actifs immobiliers se composent de biens immeubles à vocation locative, conformes à la politique d'investissement de l'OPCI et aux règles prévues par la réglementation OPCI.

- **Opérations comptabilisées en 2023** :
 - Le montant des loyers comptabilisés au titre de l'exercice 2023 s'élève à KMAD 1 802 TTC.
 - Le montant décaissé au cours de l'exercice 2023 s'élève à KMAD 1 802 TTC.

2-4 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et MAROGEST

- **Personne concernée** : M. Mohammed FIKRAT, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et du Conseil d'administration de MAROGEST,

- **Nature et objet de la convention** :

Il s'agit d'une convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale MAROGEST, qui a pour objet la formalisation du soutien et de l'appui commercial du groupe CAM à sa filiale MAROGEST à travers la promotion et la commercialisation de l'ensemble de ses OPCVM. Ce soutien commercial a pour but la réalisation des objectifs commerciaux fixés dans le plan stratégique de MAROGEST.

Cette convention a pour objectifs de :

- **Engagements de MAROGEST** : Communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission de commercialisation des OPCVM, réaliser son plan stratégique, et actionner les synergies avec les différentes entités du groupe CAM ;
 - **Engagement du CAM** : Mobiliser les moyens (organisationnels et techniques) et les ressources humaines susceptibles d'apporter un soutien commercial nécessaires à la réalisation du plan de développement de sa filiale.
- **Modalités essentielles** :
 - **Durée** : La durée de la convention est de cinq ans renouvelables pour la même durée par tacite reconduction ;
 - **Conditions et modalités de résiliation** : la convention peut être résiliée à condition d'en informer l'autre partie dans un délai de trois mois ;
 - **Rémunérations** : En rémunération de ses prestations, le Crédit Agricole du Maroc, à travers les entités concernées percevra une rémunération de 500 KMAD Hors Taxes par an (600 KMAD TTC).
 - **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur du CAM** :
 - En rémunération de ces prestations, CAM a facturé un montant de 600 KMAD TTC.
 - Le montant encaissé au cours de l'exercice 2023 s'élève à KMAD 1 200 TTC, détaillées comme suit :
 - Prestations 2021 : 600 KMAD TTC.
 - Prestations 2022 : 600 KMAD TTC.
 - Le solde de la créance au 31 décembre 2023 s'élève à 600 KMAD TTC.

2-5 Conventions de partenariat conclues entre le Crédit Agricole du Maroc et Al Akhdar Bank

- **Personne concernée** : M. Mohammed FIKRAT, Président du directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration d'Al Akhdar Bank.
- **Nature et objet de la convention** : Conventions entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale Al Akhdar Bank. Ces conventions portent sur :
 - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, à travers la mutualisation des métiers de Back Office,
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles** :
 - Durée : La durée des conventions est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
 - Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de sa filiale précitée sont à la charge de celle-ci.
- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur du CAM** :
 - Montant comptabilisé : Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 25 518 KMAD TTC, détaillées comme suit :
 - Charges : 25 388 KMAD.
 - Immobilisations & acquisitions : 130 KMAD.
 - Montant encaissé : Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2023.
 - Le solde de la créance au 31 décembre 2023 est de 51 360 KMAD, détaillé comme suit :
 - Dépenses & Charges : 51 230 KMAD.
 - Immobilisations & acquisitions : 130 KMAD.
 - L'encours des dépôts d'investissement et WAKALA BIL ISTITMAR totalise 849 141 KMAD au 31 décembre 2023.

2-6 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et GCAM DOC

- **Parties concernées** : Crédit Agricole du Maroc (CAM) et GCAM DOC, GCAM DOC étant une filiale du CAM.
- **Nature et objet de la convention** : Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale GCAM DOC. Cette convention porte sur l'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale GCAM DOC, à travers la mutualisation des métiers de Back Office. Cette convention porte également sur les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles** :
 - **Durée** : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - **Rémunération** : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services traitées par le Back Office du CAM au profit de GCAM DOC sont à la charge de celle-ci.
- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur du CAM** :
 - **Montant comptabilisé** : Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 1 156 KMAD TTC, détaillées comme suit :
 - Dépenses & Charges : 1 141 KMAD.
 - Immobilisations & acquisitions : 15 KMAD.
 - **Montant encaissé** : Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2023.
 - Le solde de la créance au 31 décembre 2023 s'élève à 13 578 KMAD.
- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur de GCAM DOC** :
 - **Montant comptabilisé** : GCAM DOC a facturé au CAM au titre de l'exercice 2023 un montant de 1 618 HT KMAD relatifs à la refacturation du service d'enlèvement des archives.
 - **Montant décaissé** : Aucun montant n'a pas été décaissé au cours de l'exercice 2023.
 - Le solde des dettes CAM vis-à-vis de GCAM DOC au 31 décembre 2023 est de 7 861 KMAD HT, détaillées comme suit :
 - 4 426 KMAD refacturation du service d'enlèvement des archives.
 - 3 435 KMAD comme subvention d'équilibre.

2-7 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et FILAHI CASH (anciennement CAM Gestion) :

- **Parties concernées :**
Crédit Agricole du Maroc (CAM) et Filahi Cash, Filahi Cash étant une filiale du CAM.
- **Nature et objet de la convention :** Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale FILAHI CASH pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale FILAHI CASH, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles :**
 - Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de FILAHI CASH sont à la charge de celle-ci.
La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés courant l'exercice 2023 s'élève à KMAD 432 TTC (KMAD 360 HT) pour la société FILAHI CASH.
- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur du CAM :**
 - Montant comptabilisé : Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 5 016 KMAD TTC, détaillés comme suit :
 - Dépenses & Charges : 4 584 KMAD.
 - Rémunération annuelle au titre des prestations : 432 KMAD.
 - Montant encaissé : Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2023.
 - Le CAM a abandonné 526 KMAD TTC (dépenses engagées par CAM GESTION) en faveur d'Al Filahi Cash.
 - Le solde de la créance au 31 décembre 2023 s'élève à 13 357 KMAD.
- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur de la filiale :**
 - Le CAM a accordé à Filahi Cash une subvention d'équilibre en 2023 pour 3 711 KMAD HT.
 - Par ailleurs, dans les livres comptables de FILAHI CASH, le CAM est également redevable d'une subvention de 833 KMAD HT. Pour rappel cette subvention a été accordée à CAM Gestion (devenue Filahi Cash) à fin 2018 pour équilibre.

2-8 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et HOLDAGRO (convention cadre)

- **Parties concernées :**
Crédit Agricole du Maroc (CAM) et HOLDAGRO, HOLDAGRO étant une filiale du CAM.
- **Nature et objet de la convention :**
Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale HOLDAGRO pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale HOLDAGRO, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles :**
 - Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
 - Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de HOLDAGRO sont à la charge de celle-ci.
La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en 2021 et pris en charge courant l'exercice 2023 s'élève à 360 KMAD TTC (300 KMAD HT).
- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur du CAM :**
 - Montant comptabilisé : Les dépenses et investissements courants engagés par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 2 272 KMAD TTC, détaillés comme suit :
 - Dépenses & Charges: 1 902 KMAD.
 - Rémunération annuelle au titre des prestations : 360 KMAD.
 - Acquisitions et investissements : 9 KMAD.
 - Montant encaissé : Le montant encaissé en 2023 est de 5 543 KMAD.
 - Le solde de la créance relative aux dépenses et investissements courants au 31 décembre 2023 est de 2 272 KMAD.
 - Par ailleurs, le solde du compte courant débiteur au 31 décembre 2023 s'élève à 178 952 KMAD. Ce montant n'a pas encore été encaissé au 31 décembre 2023.

2-9 Convention conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et HOLDAGRO (conseil financier et juridique et gestion des participations)

- **Parties concernées** : Crédit Agricole du Maroc (CAM) et HOLDAGRO, HOLDAGRO étant une filiale du CAM.
- **Nature et objet de la convention** :
Cette convention porte sur les prestations de conseil financier et juridique, et les prestations de gestion des participations du Crédit Agricole du Maroc.
- **Modalités essentielles** :
 - Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
 - Rémunération : Cette commission est établie sur la base d'un pourcentage des engagements du CAM en numéraire dans chaque participation.
- **Opérations comptabilisées en 2022 en faveur de Holdagro** :
 - Montant comptabilisé : HOLDAGRO a facturé sur le CAM au titre de l'exercice 2023 un montant de 11 931 KMAD TTC.
 - Montant décaissé : Le montant décaissé au 31 décembre 2023 par le CAM s'élève à 10 984 KMAD TTC au titre de la prestation réalisée en 2022.

2-10 Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société « CAM Leasing »

- **Personne concernée** : M. Mohammed FIKRAT, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration de CAM Leasing.
- **Nature et objet de la convention** :
Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale CAM LEASING pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles** :
 - Durée : La durée de cette convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
 - Rémunérations :
Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de sa filiale sont à la charge de celle-ci.
La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du 30 juin 2021 s'élève à KMAD 960 TTC (KMAD 800 HT) pour la société CAM Leasing.
- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur du CAM** :
 - Montant comptabilisé : Les dépenses et investissements engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 16 376 KMAD TTC, détaillés comme suit :
 - Dépenses & Charges: 14 843 KMAD.
 - Immobilisations & acquisitions: 573 KMAD.
 - Rémunération annuelle au titre des prestations : 960 KMAD.
 - Montant encaissé : Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2023.
 - Le solde de la créance au 31 décembre 2023 s'élève à 43 447 KMAD.

2-11 Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société de Financement pour le Développement Agricole « SFDA- Tamwil El Fellah »

- **Personne concernée :** M. Mohammed FIKRAT, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration de Tamwil El Fellah.

- **Nature et objet de la convention :**

Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale « Société de Financement pour le Développement Agricole, de nom commercial Tamwil El Fellah » pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis :**

Cette convention porte sur :

- La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...).
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

- **Modalités essentielles :**

Signature en juin 2021, de l'Avenant à la convention de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et Tamwil El Fellah. La rémunération du CAM, qui était de 540.000,00 dirhams hors taxes par an depuis le 1er janvier 2019, passera à 650.000,00 dirhams hors taxes par an à compter du 30 juin 2021.

- **Durée :** La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
- **Rémunérations :** Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de TAMWIL EL FELLAH sont à la charge de cette dernière. La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 30 juin 2021 s'élève à KMAD 780 TTC (650 KMAD hors taxes).

- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur du CAM :**

- Montant comptabilisé : Les dépenses et investissements courants engagés par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 20 366 KMAD TTC. Le détail se présente ainsi :

• Investissements	:	KMAD	1 272 TTC.
• Rémunérations d'encadrement	:	KMAD	780 TTC.
• Charges & dépenses	:	KMAD	18 314 TTC.
- Montant encaissé au cours de l'exercice 2023 : 20 879 KMAD.
- Le solde du compte courant débiteur au 31 décembre 2023 est de 48 238 KMAD. Ce montant n'a pas encore été encaissé au 31 décembre 2023 a été comblé en une augmentation de capital.
- Le solde global de la créance vis-à-vis du CAM au 31 décembre 2023 est de KMAD 20 366.

- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur de Tamwil El Fellah :**

- **Montant comptabilisé :** Tamwil El Fellah a facturé au CAM en 2023 un montant de 509 KMAD HT, Par ailleurs, le CAM a accordé une subvention d'équilibre pour KMAD 32 330 HT.
- **Montant décaissé :** le CAM a réglé une subvention d'équilibre à TEF de KMAD 36 444 HT.
- La dette globale du CAM vis-à-vis de Tamwil El Fellah s'élève à fin 2023 KMAD 41 914.

2-12 Conventions de partenariat conclues avec la fondation ARDI :

- **Personne concernée** : M. Mohammed FIKRAT, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président de la Fondation ARDI.
- **Nature et objet de la convention** :
Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Fondation ARDI pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - L'appui financier ;
 - La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...) ;
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles** :
 - Durée : La durée des conventions est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
 - Rémunération :
 - Les dépenses engagées par le Crédit Agricole du Maroc, avant le 1er janvier 2008, au profit de la fondation pour la mise en place et le fonctionnement de son siège et de son réseau constituent des subventions.
 - Les dépenses engagées et réglées par la banque au profit de la fondation, à compter du 1er janvier 2008, sont à la charge de celle-ci.
 - Signature en juin-2021 de l'avenant à la convention de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la fondation ARDI. La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du janvier- 2019 qui s'élevait à KMAD 600 TTC (500 KMAD Hors taxes) est passée à KMAD 780 TTC (650 KMAD Hors taxes).
- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur du CAM** :
 - Montant comptabilisé : Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de la fondation ARDI au titre de l'exercice 2023 se sont élevées à KMAD 4 771 TTC, détaillées comme suit :
 - Rémunération d'encadrement : KMAD 780 TTC.
 - Investissements et acquisitions: KMAD 889 TTC.
 - Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de la fondation ARDI au titre de l'exercice 2022 se sont élevées à : KMAD 3 102 TTC.
 - Montant encaissé : Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2023.
 - Le solde de la créance au 31 décembre 2023 est de 26 259 KMAD.
- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur de ARDI** :
 - Montant comptabilisé : La fondation ARDI a facturé au CAM un montant de 2 261 KMAD TTC :
 - 538 KMAD relatifs à la rémunération des efforts de bancarisation des clients ARDI.
 - 514 KMAD relatifs à la prise en charge par le CAM des salaires de la DR de Casablanca.
 - 1 209 KMAD relatifs aux opérations FORSA et AMAQ.
 - Montant décaissé : Ces montants n'ont pas encore été décaissés au 31 décembre 2023.
 - Le solde de la dette du CAM vis-à-vis d'ARDI au 31 décembre 2023 est de 8 100 KMAD.

2-13 Convention d'avances remboursables conclue avec la fondation ARDI

- **Personne concernée :**
M. Mohammed FIKRAT, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président de la Fondation ARDI.
- **Nature et objet de la convention :**
Convention d'avances remboursables pour financer des dépenses relatives à l'acquisition et à la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion. Par cette convention, le Crédit Agricole du Maroc allouera à la Fondation, si nécessaire, des avances remboursables pour couvrir en partie ses dépenses, l'acquisition et la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion.
- **Modalités essentielles :**
 - Durée : indéterminée.
 - Rémunération : chaque avance remboursable sera déterminée et réglée sur une durée arrêtée d'un commun accord, assortie si nécessaire de différé d'amortissement. Elle produira des intérêts au taux de 5% l'an.
- **Opérations comptabilisées en 2023 :**
Cette convention n'a pas produit d'effets au titre de l'exercice 2023.

2-14 Contrat de bail commercial conclu entre le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et l'OPCI « IMMOVERT PLACEMENT »

- **Parties concernées** : Crédit Agricole du Maroc (CAM) et OPCI « Immovert Placement ». L'OPCI « Immovert Placement » est une filiale du CAM.
- **Nature et objet de la convention** :
Cette convention concerne un contrat de bail par lequel Le bailleur (OPCI « Immovert Placement ») s'engage définitivement et irrévocablement à donner à bail au locataire, qui l'accepte et s'engage définitivement et irrévocablement à prendre à bail.
- **Modalités essentielles** :
 - **Durée** :
Le bail est consenti et accepté pour une durée ferme de neuf (09) ans commençant à courir à compter de sa date de prise d'effet.
A l'issue de la période initiale, le locataire dispose d'une option ferme et irrévocable pour obtenir le renouvellement du bail pour des périodes successives de cinq (05) an.
Le locataire et le bailleur auront la faculté de donner congé à l'expiration de la Période Initiale, et le cas échéant des périodes de renouvellement, en avisant l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard, six (6) mois avant l'expiration de la période en cours. A défaut, le Bail est considéré renouvelé par tacite reconduction.
 - **Loyer** :
Le Bail est consenti et accepté moyennant le paiement par le Locataire au bailleur, à compter de la date de prise d'effet, d'un loyer trimestriel d'un montant de 10 654 944 (dix millions six cent cinquante-quatre mille neuf cent quarante-quatre) dirhams hors taxes, hors impôts.
Le loyer sera augmenté à hauteur de dix pour cent (10%) tous les trois (3) ans, et pour la première fois, à l'expiration de la période triennale ayant commencé à courir à compter de la date de prise d'effet.
Le loyer est net de toutes taxes, impôts ou déductions quelconques à quelque titre que ce soit.
- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur du CAM** :
Le montant des loyers comptabilisés au cours de l'exercice 2023 s'élève à KMAD 56 514 TTC.

2-15 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et Société IMMOVERT CAPITAL (Ex Atlantic Logement)

- **Parties concernées** : Crédit Agricole du Maroc (CAM) et la société IMMOVERT CAPITAL (Ex Atlantic Logement). IMMOVERT CAPITAL est une filiale du CAM.
- **Nature et objet de la convention** :
Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale à 100% IMMOVERT CAPITAL pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement.
Cette convention porte sur :
 - La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...).
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement
- **Modalités essentielles** :
 - *Durée* : La durée des conventions est indéterminée et pourront être révisées par accord des parties.
 - *Conditions et modalités de résiliation* : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de la filiale précitée sont à la charge de celles-ci.
 - *Rémunération* : La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement s'élève à KMAD 420 TTC (350 KMAD Hors taxes).
- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur du CAM** :
 - En rémunération de ces prestations, CAM a facturé un montant de 420 KMAD TTC.
 - Le solde de la créance de CAM vis-à-vis de Immovert Capital au 31 décembre 2023 est de 4 067 638 KMAD ventilées comme suit :
 - Report de la Créance 2022: 4 063 968 KMAD.
 - Dépenses frais généraux 2023 : 2 304 KMAD.
 - Immobilisation & acquisitions 2023: 1 366 KMAD.
 - Compte courant rattaché à l'exploitation: 11 KMAD.
 - *Montant encaissé* : Ces montants n'ont pas encore été encaissés au 31 décembre 2023.
 - Par ailleurs, le solde du compte courant débiteur au 31 décembre 2023 s'élève à 3 988 276 KMAD.
- **Opérations comptabilisées en 2023 en faveur de Immovert Capital** :
 - Le solde de la dette du CAM vis-à-vis de Immovert Capital au 31 décembre 2023 est de 76 193 KMAD HT, constituées essentiellement des subventions accordées :
 - Subvention d'exploitation au titre de l'exercice 2022 : 37 700 KMAD HT.
 - Subvention d'exploitation au titre de l'exercice 2023 : 38 493 KMAD HT.
 - *Montant décaissé* : Ces montants n'ont pas encore été décaissés au 31 décembre 2023.

3. Montants comptabilisés au titre des conventions conclues entre le CAM et ses Filiales de 2021 à 2023

Tableau 25 : Récapitulatif des montants comptabilisés au titre des conventions CAM/Filiales

Montants (en KDH-HT)		2021		2022		2023		
Relation	Nature de la convention	Société concernée	Encaissements/ Décaissements	Produits/ Charges	Encaissements/ Décaissements	Produits/ Charges	Encaissements/ Décaissements	Produits/ Charges
Filiales	- Appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, mutualisation des métiers de back office	AL AKHDAR BANK		-24 349		-25 842		-21 265
		GCAM DOC	10 695	-2 524		-1 593		-1 348
	- Prestation de services relatives au conseil et à l'encadrement	CAM LEASING	10 207	-13 357	8 336	-13 903		
		HOLDAGRO	3 585	-4 690	4 690	-3 638		4 619
Filiale	- Prestation de conseils financiers et juridiques - Prestation de gestion des participations du CAM	HOLDAGRO	-8 679	-9 385	-9 385	10 984		9 153
Filiales	Mise en œuvre du plan de développement	TAMWIL EL FELLAH	60 682	-23 523	26 700	-20 879		17 399
		AL FILAHI CASH		8 178		-5 063		-3 711
		IMMOVERT CAPITAL		-360	37 700	-400		
Entité Ad Hoc	Mise en œuvre du plan de développement	FONDATION ARDI		-5 348 1 435	-167 700	-1 313		
Filiale	Soutien et appui commercial	MAROGEST	600	500	600	500	1 200	500
Filiale	Bail de location	IMMOVERT PLACEMENT		-27 035		-56 514		
Filiale	Bail commercial	SECURE REAL ESTATE INVEST				-6 049	-61 699	
Filiale	Gestion immobilière	SECURE REAL ESTATE INVEST					-1 502	
Total			66 960	-103 529	66 960	-103 529	-99 059	-126 354

Source : CAM

d. Synthèse des flux financiers CAM/filiales²²

Durant les trois derniers exercices, les flux financiers réalisés entre le Crédit Agricole du Maroc et ses filiales se sont présentés comme suit (En KDH) :

Tableau 26 :flux financiers CAM/Filiales²³

	2021	CAM	HOLDAGR O	TEF	TARG A	CAM LEASING	AFC	ARDI	MSIN	MAROGEST	AAB	GCAM DOC	AIMC	MSIN GEST	VOCATION LOISIRS	CAM COURT	IMMOVERT	OPCI
ACTIF	Valeurs en caisse, BC, TP, Service des CP							-28 598										
	Actifs financiers disponibles à la vente	-202 305	-462						- 27 000									
	Prêts et créances sur les ECA	-1 888 305	-10 591		-116	-1 307	-22 203		- 2 368		- 66 659	-7 030				- 1 758	-11 795	
	Prêts et créances sur la clientèle	-609 017																
	Comptes de régularisation et autres actifs	-227 196	-7 821		-34 878			-3 177	-4 527	-1 209			-3 599	-143	18 700	-2 246	-139 216	
AUTRES	-3 154 873																	
PASSIF	BC, TP, Service des CP							- 25 270					- 10 831					
	Dettes envers les ECA	-118 767			-358 973	-560 772	- 8	- 60 000			-876 467		- 1 562		-151 488		-451 672	
	Dettes envers la clientèle	-59 782							- 876									
	Comptes de régularisation et autres passifs	-30 633	-158 652		-71 761	-105	-25 935	-4 418	- 17 296	852	- 1 161	-76 726	- 10 829		648	- 22 704	-3 185 130	- 10 655
	Provisions pour risques et charges	- 184 550																
	Subventions et Fonds assimilés												- 280					
Réserves consolidées - Part du groupe																		
Résultat net de l'exercice - Part du groupe																		
CPC	Intérêts, rémunérations et produits assimilés	- 84 048			-29 332													
	Intérêts, rémunérations et charges assimilés	2 632			24 284		15 650				15 046		741		7 100	21 140		
	Commissions (produits)	- 2 080	- 7 821						- 4 773		-	- 1 250		1 045		- 781	-23 547	
	Commissions (charges)	3 848			88			480										
	Autres	108 267	260		540		300	-2 344	- 875	645	1 425		- 2 350		4 700	- 37 500		

Source : CAM

	2022	CAM	HOLDAGR O	TEF	TARGA	CAM LEASING	AFC	ARDI	MSIN	MAROGEST	AAB	GCAM DOC	AIMC	MSIN GEST	VOCATION LOISIRS	CAM COURT	IMMOVERT	OPCI	OPCI SREI
ACTIF	Valeurs en caisse, BC, TP, Service des CP							-44 311											
	Actifs financiers disponibles à la vente	-227 295							-22 000										
	Prêts et créances sur les ECA	-2 239 826	-12 538			-315	-6 589	-25 070	-3 380	2 153	-143 031	-6 968			-8 460	-361	-15 803		
	Prêts et créances sur la clientèle	-6 010																	
	Comptes de régularisation et autres actifs	-218 166	-9 153		-45 519			-6 978	-5 839	-1 052	-2 153		-6 244	-1 000	-400		-5 422	-37 765	-6 049
AUTRES	-4 007 880																		
PASSIF	BC, TP, Service des CP							-26 437					-12 939						
	Dettes envers les ECA	-219 001			-408 887		-674 751	-46 103			-1 076 719								
	Dettes envers la clientèle	-67 672																	
	Comptes de régularisation et autres passifs	-51 277	-184 495		-69 117	-105	-31 607	-8 867	-21 488		-1 865	-25 842	-12 423	-1 488	-23 574		-4 063 968	-10 655	
	Provisions pour risques et charges	-74 144																	
	Subventions et Fonds assimilés																		
Réserves consolidées - Part du groupe																			
Résultat net de l'exercice - Part du groupe																			
CPC	Intérêts, rémunérations et produits assimilés	-82 738			-896														
	Intérêts, rémunérations et charges assimilés	896	2		17 356		20 946				18 794		576		4 397		16 342		
	Commissions (produits)	-3 579	-9 153						-5 214			-1 559		-400			-780	-47 095	-6 049
	Commissions (charges)	3 010			88														
	Autres	149 746	323		-35 794		800	-3 413	650		1 471		-1 085	-1 000	725			-37 367	

²² Les flux présentés regroupent les opérations issues des conventions réglementées ainsi que les flux relatifs aux opérations conclues aux conditions de marché.

²³ La fondation Ardi et l'association Ismailia ne sont pas des filiales. Elles sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

Source : CAM

	2023	CAM	AAB	ARDI	CAM LEASING	TEF	AIMC	AFC	GCAM DOC	HOLD AGRO	MSIN	MARO GEST	TARGA	MSIN GESTION	OCATION LOISIRS	CAM COURT	IMMO VERT	OPCI	OPCI SREI	CAM FACTORING
ACTIF	Valeurs en caisse, BC, TP, Service des CP			-13 937																
	Actifs financiers disponibles à la vente	-179 057									-22 000									
	Prêts et créances sur les ECA	-2 606 389	-59 682		-1 116			-56 576	-6 901	-14 227	-1 053			-445	-8 445	-2 472	-38 929			
	Prêts et créances sur la clientèle	-10 347																		
	Comptes de régularisation et autres actifs	-271 922			-8 101		-32 914	-1 500	-31 313	-7 861	-9 943	-2 763				-4 127	-76 258			
	AUTRES	-4 007 891																		
PASSIF	BC, TP, Service des CP			-46 934			-13 108													
	Dettes envers les ECA	-131 311	-1 019 542	-31 495	-1 091 298	-413 866		-493					-15							
	Dettes envers la clientèle	-94 472																		
	Comptes de régularisation et autres passifs	-143 624	-51 360	-26 259	-43 447	-20 366		-13 357	-13 579	-185 464		-1 344	-105	-874	-23 656		-4 067 649	-10 655		-2 373
	Provisions pour risques et charges	-99 523																		
	Subventions et Fonds assimilés																			
	Réserves consolidées - Part du groupe																			
	Résultat net de l'exercice - Part du groupe																			
CPC	Intérêts, rémunérations et produits assimilés	-77 285				-509														
	Intérêts, rémunérations et charges assimilés	509	24 502		29 477	22 594	588			3 382										
	Commissions (produits)	-3 610							-1 618	-9 943	-4 656						-1 205	-47 095	-55 651	
	Commissions (charges)	2 920				124														
	Autres	178 029		-490	800	-22 680	-1 500	-3 351			300		741	1 495			-35 868			

Interprétation des flux CAM/Filiales:

- Le total inscrit à l'actif du CAM correspond à la somme des montants inscrits au passif de ses filiales ;
- Le total inscrit au passif du CAM correspond à la somme des montants inscrits à l'actif de ses filiales ;
- Dans la même logique, le montant enregistré dans les produits CAM correspond à la somme des charges enregistrées au près des filiales (et inversement).

Tableau 27 : dividendes, CCA et subventions d'équilibre²⁴

Dividendes (En MAD)	2 021	2 022	2 023	juin-24
CAM (provenance MSIN)	8 000 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000
MSIN (provenance MAROGEST)	7 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
CAM (provenance CAM COURTAGE)		2 648 000	3 000 000	5 390 000
CAM (provenance IMMOVERT PLACEMENT)		2 396 136	1 531 657	1 525 266
IMMOVERT CAPITAL (provenance IMMOVERT PLACEMENT)		10 799 403	26 503 699	15 962 010
HOLDAGRO (provenance IMMOVERT PLACEMENT)		929 195		
VOCATION LOISIRS (provenance IMMOVERT PLACEMENT)		4 831 366		
CAM (provenance SREI)				26 050 316
IMMOVERT CAPITAL (provenance SREI)				17 367 688
TOTAL	15 000 000	29 404 100	38 835 356	74 095 280
Comptes Courants d'Associés (En MAD)	2 021	2 022	2 023	juin-24
HOLDAGRO	153 962 102	178 951 590	178 951 590	178 951 590
TARGA	104 970	104 970	104 970	104 970
CAM GESTION				
TEF	48 237 812	48 237 812		
TOTAL	202 304 884	227 294 372	179 056 560	179 056 560
Subventions d'équilibre (En MAD)	2 021	2 022	2 023	juin-24
TARGA				
FONDATION ARDI				
CAM LEASING				
AIMC		1 000 000	1 500 000	
GCAMDOC	2 350 000	1 085 000		
TEF	26 700 000	36 444 000	23 330 000	6 000 000
TOTAL	29 050 000	38 529 000	24 830 000	6 000 000

²⁴ IMMOVERT CAPITAL détient 40% de l'OPCI SREI et 41,3% de l'OPCI IMMOVERT PLACEMENT
Vocation loisir était actionnaire d'IMMOVERT PLACEMENT mais ne fait désormais plus partie du tour de table actionnarial
HOLDAGRO était actionnaire d'IMMOVERT Placement mais ne fait désormais plus partie du tour de table actionnarial

4. Engagements du CAM envers ses filiales n'entrant pas dans le cadre des conventions réglementées

Tableau 28 : Récapitulatif des engagements HB CAM/filiales (hors conventions réglementées)

	Filiale bénéficiaire	Nature	Montant (En KDH)
2023	CAM Leasing	Engagement de financement	37 814
	Tamwil El Fellah	Engagement de financement	43 848
	Tamwil El Fellah	Engagement de garantie	281 430
2022	CAM Leasing	Engagement de financement	12 436
	Tamwil El Fellah	Engagement de garantie	363 471
	Tamwil El Fellah	Engagement de financement	45 370
	Fondation ARDI	Engagement de financement	15 672
2021	CAM Leasing	Engagement de financement	11 567
	Tamwil El Fellah	Engagement de garantie	504 792
	Tamwil El Fellah	Engagement de financement	94 407
	Fondation ARDI	Engagement de financement	26 500

Source : CAM

III- APERÇU DU SECTEUR BANCAIRE

Le secteur bancaire joue un rôle décisif dans le développement de l'économie marocaine, grâce à ses deux principales activités : la collecte de l'épargne et l'allocation de crédit.

En développement constant, l'activité du secteur bancaire marocain a été jalonné par plusieurs évolutions au cours des trois derniers exercices.

Le secteur bancaire a affiché des fondamentaux solides en 2021 malgré un contexte de résurgence de la pandémie. Une croissance des crédits bancaires exclusivement tirée par les crédits de trésorerie. Les crédits bancaires enregistrent une hausse de 2,9% par rapport à 2020. Cette augmentation est portée principalement par une progression des crédits de trésorerie de 22,7% par rapport à 2020 (grâce à l'assouplissement des critères d'octroi pour cette catégorie de crédits et à la prorogation de la garantie de l'Etat « Damane Relance » jusqu'au 30 juin 2021), ainsi qu'une hausse de 2,8% des crédits accordés aux particuliers en 2021, contre seulement 0,2% en 2020 (attribuable à la hausse du crédit habitat et du crédit à la consommation de 2,9% et de 2,3% respectivement). En revanche, les crédits à l'équipement et aux promoteurs ont enregistré des baisses respectives de 5,8% et 4,4%.

En ce qui concerne les dépôts de la clientèle, les dépôts à vue enregistrent une hausse de 5,3% en 2021. Cette performance tient compte de l'augmentation des ressources à vue de 7,8% et de la progression des comptes d'épargne de 2,9%, avec une timide hausse de 0,4 % des dépôts à terme. Hors dépôts à terme, les dépôts de la clientèle évoluent de 6,1%.

Par ailleurs, les effets de la pandémie continuent de peser sur certains secteurs d'activités au Maroc, impactant ainsi la solvabilité des ménages et des entreprises. Dans ce contexte, les créances en souffrance du secteur bancaire augmentent de 5,2%. Pour sa part, le taux de contentieux du secteur bancaire s'établit, à 8,9% en hausse de 19 points de base. Par ailleurs, le taux de couverture s'élève à 67,5%, soit une hausse de 59 points de base.

En 2022, l'économie marocaine a connu un renversement de la tendance baissière des taux amorcée depuis 2012, suite à la décision de la banque centrale d'augmenter le taux directeur de +100 pbs.

Si la hausse des taux est structurellement favorable aux banques, elle devrait contribuer à faire baisser les résultats du secteur. Cela tient à un décalage entre l'évolution très lente du rendement des actifs bancaires et une hausse plus rapide du coût de la ressource au passif.

Selon une étude de Fitch Ratings, les impacts positifs de la hausse des taux d'intérêt sur les bénéfices des banques marocaines tarderont à se faire sentir. Ces hausses de taux mettront du temps à se traduire par des taux débiteurs plus élevés, car plus de 90% des prêts sont à taux fixe et environ 70% à moyen ou long terme.

Par ailleurs, il est à noter que l'inflation et le ralentissement économique ont contribué à alourdir l'ardoise des prêts non performants chez les banques et culminent à fin novembre 2022 à 89 milliards de DH, soit 8,7% des encours de crédit à l'économie.

Les défis durant l'exercice 2023 ont été de taille et se sont articulés, essentiellement, autour de l'augmentation de la pression inflationniste, de la fébrilité des ménages suite à la baisse de leur pouvoir d'achat et de l'impact de l'investissement des entreprises suite au frein de la consommation des ménages.

À ce lot de risques, se sont ajoutés :

- Une hausse généralisée des taux d'intérêts : si cette dernière est structurellement favorable aux banques, elle a contribué à faire baisser les résultats du secteur ;
- La transition climatique vers une économie verte sur laquelle est engagé le Maroc a affecté les portefeuilles d'investissement des banques en réduisant la valeur de leurs fonds propres et des obligations qu'elles détiennent dans les entreprises affectées. En effet, selon une étude de la Banque mondiale, l'exposition directe et indirecte des banques marocaines aux risques physiques est estimée à environ 35% du total des actifs ;
- Les créances en souffrance qui constituent une problématique après que l'inflation et le ralentissement économique ont contribué à alourdir l'ardoise des prêts non performants chez les banques.

III.1. Cadre réglementaire

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, agissant sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Actuellement, le secteur est régi par la loi bancaire, référencée loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, a été publiée au bulletin officiel en date du 05 mars 2015. Cette loi renforce le cadre de supervision du système bancaire et permet l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires. Les principaux apports de cette loi bancaire portent sur les domaines suivants : l'élargissement du périmètre de la supervision bancaire; l'introduction de dispositions régissant l'activité des banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres; le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire ; un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle ; le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence si les circonstances le nécessitent et enfin le renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de Bank Al-Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

Principales évolutions réglementaires durant les trois derniers exercices :

2021	<p>Bank Al-Maghrib a introduit courant 2021 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ; ✓ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ; ✓ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ; ✓ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ; ✓ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance ; ✓ La circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ; ✓ La circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ; ✓ La circulaire n° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2018, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives, selon l'approche standard ; ✓ La circulaire n° 4/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2018 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives ; ✓ La circulaire n° 5/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ; ✓ La circulaire n° 6/W/2021 relative au ratio de levier des banques ; ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire.
------	---

En 2022, Bank Al-Maghrib a introduit de nouvelles circulaires et directives :

- ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés
- ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement
- ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°3/W/2022 fixant la liste des documents et des informations que doit contenir le dossier de la demande d'agrément pour la création d'une société de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°4/W/2022 relative au contrôle interne de la société de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°5/W/2022 relative à la forme et au contenu du rapport annuel à établir par les sociétés de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°6/W/2022 relative aux modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, à l'issue de la clôture de l'opération de financement pour les catégories « prêt » ou de catégorie « don »
- ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°7/W/2022 relative aux documents et renseignements devant être transmis par les sociétés de financement collaboratif à Bank Al-Maghrib
- ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°8/W/2022 relative aux conditions et modalités de réalisation des opérations de financement collaboratif de catégorie « prêt »
- ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2022 relative aux modalités de communication par les sociétés de financement collaboratif aux contributeurs de la situation périodique de suivi de l'avancement de la collecte des fonds au titre des opérations de financement collaboratif de catégorie "prêt" ou de catégorie "don"
- ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de prestation de service conclu entre la société de financement collaboratif et l'établissement de crédit teneur de comptes
- ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°11/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de financement collaboratif de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- ✓ La recommandation n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit
- ✓ La directive n°1/W/2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption
- ✓ La directive n°2/W/2022 relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue
- ✓ La directive n°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit
- ✓ La directive n°4/W/2022 fixant les règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit.

2023	<p>En 2023, Bank Al -Maghrib a introduit de nouvelles circulaires et directives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 1/W/2023 complétant la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital Document de référence 2023 179 minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée ; ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2023 relative aux conditions spécifiques applicables aux institutions de micro finance agréées en tant qu'établissement de crédit ; ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2023 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 9 de la loi n°50-20 relative à la micro finance ; ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2023 modifiant la circulaire n°3/W/2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de microcrédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ; ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2023 relative à la classification des créances des institutions de micro finance et leur couverture par des provisions. <p>Lors de la deuxième réunion trimestrielle de l'année 2023, soit le 20 juin 2023, le conseil de BankAl-Maghrib a approuvé le rapport annuel sur la situation économique, monétaire et financière ainsi que sur les activités de la Banque au titre de l'exercice 2022. Au regard des évolutions macroéconomiques et en prenant en compte les délais de transmission de ses décisions à l'économie réelle, le Conseil a décidé, après trois hausses successives du taux directeur d'un total de 150 points de base, de marquer une pause dans le cycle de resserrement de la politique monétaire, maintenant ainsi le taux directeur inchangé à 3%.</p> <p>De plus et à compter du 1^{er} janvier 2023, une nouvelle circulaire a été adoptée à l'effet de définir la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire auquel les marges et les fonds propres des banques sont exposés. En vertu de cette nouvelle circulaire, les banques doivent veiller à ce que les impacts des différents chocs de taux d'intérêt n'excèdent pas un seuil maximum de 15% de leurs fonds propres de catégorie 1.</p> <p>Enfin et courant 2023, le texte portant sur le projet de directive fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit est entré en vigueur. Initialement lancé en 2021, Bank Al Maghrib a préparé une directive qui impose aux établissements de crédit de fournir des informations aux demandeurs de crédit. Cette directive couvre les aspects tels que les types de crédit adaptés, les mécanismes d'éligibilité, la communication des projets de contrat en cas d'approbation et les raisons de refus. De plus, les établissements doivent tenir un registre des demandes de crédit refusées et mettre en place des procédures pour suivre les délais d'évaluation adaptés à chaque type de financement.</p>
2024	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Au 19 mars 2024, le conseil de Bank-Al-Maghrib a jugé que le niveau actuel du taux directeur reste approprié pour renforcer l'ancrage des anticipations d'inflation et soutenir son retour à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix. En conséquence, il a décidé de maintenir inchangé le niveau de 3% tout en continuant de suivre de près l'évolution de la conjoncture économique et de l'inflation. ✓ Le 5 avril 2024, la banque centrale a publié la lettre circulaire LC-BKAM-2024-2 relative au programme de soutien au financement des TPME. La lettre circulaire fixe les modalités relatives au refinancement des crédits accordés par les banques dans le programme de soutien au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME). Bank Al-Maghrib met en place une ligne de refinancement des nouveaux crédits décaissés en faveur des TPME et n'ayant pas bénéficié d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises. Les banques participant à ce programme peuvent bénéficier trimestriellement d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib pour un montant maximum égal à leur production éligible de crédits de fonctionnement et d'investissement. ✓ Lors de la deuxième réunion trimestrielle, soit le 25 juin 2024, sur la base de l'ensemble des considérations macro-économiques, et après avoir maintenu le taux directeur inchangé pendant quatre réunions consécutives, le conseil de Bank-Al-Maghrib a décidé de réduire le taux directeur de 25 points de base à 2,75%.

III.2. Règles prudentielles

Dans le même contexte de renforcement de la solvabilité du système bancaire, et dans le but de se conformer aux pratiques et standards internationaux, plusieurs règles prudentielles ont été renforcées, dont notamment :

Ratio de solvabilité :

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.

Taux : 12%

Il est à noter que depuis juin 2020, BAM a introduit un assouplissement des coussins réglementaires de fonds propres à hauteur de 50 pbs jusqu'à juin 2022.

Ratio Tier I :

Depuis le renforcement des directives relatives au risque de solvabilité en Août 2013 (sortie de la circulaire n°17/G/2013), les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence, sur base individuelle et/ou consolidée, un coefficient minimum de solvabilité défini comme étant un rapport minimum de 9 % entre d'une part, le total de leurs fonds propres et d'autre part, le total de leurs risques de crédit et de marché pondérés.

Liquidity Coverage Ratio :

Ratio de liquidité LCR: Cette norme a été établie dans le but d'assurer que la banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs liquides de haute qualité non grevés pouvant être convertis en liquidité pour couvrir ses besoins sur une période de 30 jours calendaires en cas de graves difficultés de financement. Ce ratio imposera ainsi aux banques de disposer d'une certaine quantité d'actifs liquides leur permettant de couvrir les sorties nettes d'argent pendant au moins 30 jours. Il se définit de la façon suivante :

Encours d'actifs liquides de haute qualité / sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours suivants \geq 100%

Taux : 100%

Ratio de division des risques :

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.

Taux : 20%

Réserve monétaire :

Fonds que les banques sont tenues à disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, un pourcentage de la moyenne de leurs dépôts à vue. L'obligation de blocage de la réserve monétaire a été levée en 1996, permettant aux banques de disposer de leur liquidité sous réserve de respecter la moyenne mensuelle fixée par la banque centrale. Taux : initialement fixé à 2% en septembre 2019, le Conseil de Bank Al-Maghrib a décidé en date du mardi 16 juin 2020 de libérer complètement la réserve obligatoire au profit des banques pour contrebalancer le poids de la pandémie de la COVID-19.

Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions :

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : (i) créances pré-douteuses, (ii) douteuses et (iii) contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%.

Ratio de levier :

À partir de 2021, les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de levier entre d'une part, le total des fonds propres de catégorie 1 et d'autre part le total des expositions en valeur comptable.

Taux : 3%

Ratio CET1 :

Le Common Equity Tier 1 représente le rapport entre les capitaux propres de base (CET1) et les actifs pondérés en fonction du risque (RWA). Il est utilisé pour évaluer la capacité d'une banque à absorber des pertes et à rester solvable.

Taux : 8%

III.3. Paysage bancaire marocain²⁵

Les établissements bancaires sont placés sous la tutelle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne.

La structure du secteur bancaire marocain n'a pas connu de changements significatifs. Au terme de l'année 2020 le secteur comportait 51 établissements de crédit et 40 organismes assimilés à des établissements de crédits assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib totalisant donc un nombre de 91 alors que le nombre était de 86 en 2018 et 90 en 2019, ce changement est parvenu suite à l'octroi d'agrément à des nouveaux établissements de paiement, la mise en liquidation d'une société de cautionnement en raison de la non-viabilité de son business model et au retrait d'agrément à une association de micro-crédit. La population des banques est restée stable à 24.

Le paysage bancaire a été marqué de 2019 à 2020 par le démarrage de l'activité des établissements de paiement agréés en 2018 et l'octroi de nouveaux agréments à des opérateurs souhaitant offrir des services adossés à des comptes de paiement, portant le nombre total des établissements de crédit et organismes assimilés à 91 en fin 2020. En parallèle, le réseau des banques a enregistré une baisse légère de 0,4%, après sa hausse légère de 2019 de 0,6%. Le nombre de guichets bancaires s'est réduit alors de 29 agences pour r à 6.510, cette évolution résulte d'une baisse de 50 agences pour les banques conventionnelles, dans un objectif d'optimisation de leur réseau, et d'une hausse de 21 agences pour les banques participatives. Cette tendance s'inscrit dans un contexte de digitalisation du secteur bancaire, les banques recourant de plus en plus aux canaux digitaux. De nouvelles opérations d'acquisitions de banques situées dans des pays d'Afrique sub-saharienne ont été réalisées.

En 2022, l'infrastructure bancaire a été marquée par un développement accru des canaux digitaux via le web et les applications mobiles ainsi que par la poursuite de la baisse tendancielle du réseau d'agences bancaires physiques. Le réseau des autres points de cash, couvrant les guichets automatiques bancaires et les réseaux des établissements de paiement a, pour sa part, continué de progresser.

À fin 2022, le nombre de comptes bancaires ouverts sur les livres des banques s'est établi à 33,9 millions de comptes, enregistrant ainsi une hausse de +8,4% par rapport à 2021 (soit 2,6 millions de comptes additionnels).

Par ailleurs, le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib est passé de 89 établissements en 2021 à 90 en 2022, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de micro-crédit, 18 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.

En 2023, l'infrastructure bancaire continue d'être marquée par la baisse tendancielle du réseau d'agences bancaires physiques. En effet, le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 103 unités pour ressortir à 5.802 à fin 2023. Cette évolution reflète une baisse de 109 agences pour les banques conventionnelles et une hausse de 6 agences pour les banques participatives.

Parallèlement à cela, le réseau des autres points de cash, couvrant les guichets automatiques bancaires et les réseaux des établissements de paiement, a pour sa part, poursuivi sa progression (+1% en 2023, soit +79 unités).

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib est passé de 90 établissements en 2022 à 88 établissements en 2023, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 institutions de microfinance, 16 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.

²⁵ Rapport annuel sur la supervision bancaire

Le secteur bancaire marocain se décline en deux catégories d'établissements :

Les banques de dépôts classiques

Les principales banques de dépôts classiques sont au nombre de huit : Crédit Agricole du Maroc, Attijariwafa Bank, Bank Of Africa, Banque Centrale Populaire, CFG Bank, Crédit du Maroc , CIH et deux filiales de banques françaises (Société Générale Marocaine de Banques et BMCI) constituent ce groupement.

Les ex-organismes financiers spécialisés

La création de ce type d'établissement répond à des besoins spécifiques. Il s'agit d'Al Barid Bank, de Bank Al Amal, Citibank, MediaFinance, et le Fonds d'Équipement Communal.

Par ailleurs, le secteur bancaire marocain compte une présence significative de banques étrangères. D'une part, les filiales françaises sont importantes puisqu'elles figurent parmi les premières banques du Maroc :

- La BMCI est détenue à hauteur de 66,7% par BNP Paribas ;
- Société Générale Marocaine de Banques est contrôlée à 57,67% par le groupe Société Générale. Il est à noter qu'en avril 2024, le Groupe Société Générale a conclu un accord avec le Groupe Saham en vue de la cession de Société Générale Marocaine de Banques. La réalisation de cette opération, soumise à des conditions suspensives usuelles, pourrait intervenir d'ici fin 2024.

D'autre part, des banques étrangères détiennent des participations dans les banques locales :

- Le capital de Bank Of Africa est détenu à 24,56% par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- Santusa Holding (Groupe Santander) détient 5,10% d'Attijariwafa Bank ;
- BPCE détient 4,07% du capital de BCP.

III.4. Évolution des emplois et ressources du secteur bancaire

a. Évolution des Emplois²⁶ :

Tableau 29 : Évolution de la structure des crédits accordés par le secteur bancaire

En MDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%	juin-24	Δ%
Créances sur les sociétés de financement	55 644	63 745	14,56%	68 651	7,70%	70 413	2,57%
<i>En % du total crédit</i>	<i>5,53%</i>	<i>5,96%</i>		<i>6,13%</i>		<i>6,27%</i>	
Créances sur la clientèle	950 656	1 005 058	5,72%	1 050 555	4,53%	1 051 993	0,14%
<i>En % du total crédit</i>	<i>94,47%</i>	<i>94,04%</i>		<i>93,87%</i>		<i>93,73%</i>	
<i>Comptes chèques débiteurs</i>	6 953	7 770	11,75%	8 438	8,59%	9 117	8,05%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>0,73%</i>	<i>0,77%</i>		<i>0,80%</i>		<i>0,87%</i>	
<i>Comptes courants débiteurs</i>	65 374	74 050	13,27%	82 496	11,41%	77 415	-6,16%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>6,88%</i>	<i>7,37%</i>		<i>7,85%</i>		<i>7,36%</i>	
<i>Crédit de trésorerie</i>	152 901	180 844	18,28%	172 230	-4,76%	168 490	-2,17%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>16,08%</i>	<i>17,99%</i>		<i>16,39%</i>		<i>16,02%</i>	
<i>Crédits à l'équipement</i>	195 997	210 053	7,17%	228 345	8,71%	246 007	7,73%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>20,62%</i>	<i>20,90%</i>		<i>21,74%</i>		<i>23,38%</i>	
<i>Crédits à la consommation</i>	53 931	55 689	3,26%	55 660	-0,05%	56 211	0,99%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>5,67%</i>	<i>5,54%</i>		<i>5,30%</i>		<i>5,34%</i>	
<i>Crédits immobiliers</i>	276 243	280 707	1,62%	280 932	0,08%	281 480	0,20%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>29,06%</i>	<i>27,93%</i>		<i>26,74%</i>		<i>26,76%</i>	
<i>Autres crédits</i>	114 844	106 486	-7,28%	129 566	21,67%	117 451	-9,35%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>12,08%</i>	<i>10,60%</i>		<i>12,33%</i>		<i>11,16%</i>	
<i>Créances en souffrance brutes</i>	84 412	89 459	5,98%	92 889	3,83%	95 821	3,16%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>8,88%</i>	<i>8,90%</i>		<i>8,84%</i>		<i>9,11%</i>	
TOTAL CRÉDITS À L'ÉCONOMIE	1 006 300	1 068 803	6,21%	1 119 207	4,72%	1 122 406	0,29%

Source : Statistiques GPBM

À fin 2022, le total des crédits distribués par le secteur s'affiche à 1 069 Mrds Dhs, en progression de 6,21% comparativement à l'exercice 2021. Cette variation relève notamment de la hausse des crédits de trésorerie (+18,28%).

Au 31 décembre 2023, le total des crédits distribués par le secteur s'affiche à 1 122 Mrds Dhs, en progression de 4,72% comparativement à l'exercice 2022. Cette variation relève notamment de la hausse des autres crédits (+21,67%).

Au 30 juin 2024, le total des crédits distribués par le secteur s'affiche à 1 122 Mrds Dhs, en progression de 0,29% comparativement à l'exercice 2023.

Par ailleurs, le taux de contentialité enregistré dans le secteur bancaire connaît une hausse durant la période analysée en passant de 8,88% à fin 2021 à 9,11% à fin juin 2024.

b. Évolution des Ressources²⁷ :**Tableau 30 : Évolution de la structure des ressources collectées par le secteur bancaire**

En MDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%	juin-24	Δ%
Dettes envers les sociétés de financement	3 928	3 346	-14,82%	3 329	-0,51%	3 040	-8,67%
En % du total ressources	0,35%	0,28%		0,27%		0,24%	
Dépôts de la clientèle	1 053 116	1 126 346	6,95%	1 164 773	3,41%	1 198 609	2,90%
En % du total ressources	92,66%	93,38%		93,44%		93,43%	
Comptes chèques	498 773	545 415	9,35%	574 550	5,34%	598 104	4,10%
En % du total	47,36%	48,42%		49,33%		49,90%	
Comptes courants	202 005	218 681	8,26%	234 524	7,24%	236 812	0,98%
En % du total	19,18%	19,42%		20,13%		19,76%	
Comptes d'épargne	173 481	178 679	3,00%	181 914	1,81%	185 999	2,25%
En % du total	16,47%	15,86%		15,62%		15,97%	
Dépôts à terme	138 037	133 600	-3,21%	123 507	-7,55%	125 773	1,83%
En % du total	13,11%	11,86%		10,60%		10,49%	
Autres Dépôts et comptes créditeurs	40 821	49 970	22,41%	50 278	0,62%	51 922	3,27%
En % du total	3,88%	4,44%		4,32%		4,33%	
Emprunts Financiers Extérieurs	10 797	12 618	16,87%	12 802	1,45%	13 265	3,62%
En % du total ressources	0,95%	1,05%		1,03%		1,03%	
Titres de créances émis	66 192	61 506	-7,08%	63 896	3,88%	66 553	4,16%
En % du total ressources	5,82%	5,10%		5,13%		5,19%	
Créances titrisées	2 489	2 349	-5,63%	1 802	-23,29%	1 451	-19,50%
En % du total ressources	0,22%	0,19%		0,14%		0,11%	
TOTAL RESSOURCES	1 136 522	1 206 165	6,13%	1 246 601	3,35%	1 282 918	2,91%

Source : Statistiques GPBM

À fin 2022, le total des ressources collectées par le secteur s'affiche à 1 206 Mrds Dhs, en progression de 6,13% comparativement à l'exercice 2021. Cette variation relève notamment de la hausse des comptes chèques de 9,35% (+47 Mrds Dhs).

Au 31 décembre 2023, le total des ressources collectées par le secteur s'affiche à 1 247 Mrds Dhs, en progression de 3,35% comparativement à l'exercice 2022. Cette évolution est essentiellement due à une augmentation des comptes chèques de 5,34% (+29 Mrds Dhs) et des comptes courants de 7,24% (+16 Mrds Dhs).

Au 30 juin 2024, le total des ressources collectées par le secteur s'affiche à 1 283 Mrds Dhs, en progression de 2,91% comparativement à l'exercice 2023. Cette variation relève notamment de la hausse des comptes chèques de 4,10% (+24 Mrds Dhs).

Par ailleurs, il est à noter que sur la période analysée, se dégage une politique globale commune au secteur visant à encourager la collecte des dépôts non rémunérés. En effet, entre 2021 et juin 2024, l'évolution de la structure des ressources du secteur fait ressortir une progression de la part des comptes chèques et des comptes courants, parallèlement à une baisse des DAT.

c. Évolution de la part de marché du CAM²⁸**Tableau 31 : Évolution de la part de marché du CAM**

PDM	2021	2022	Δ%	2023	Δ%	juin-24	Δ%
RESSOURCES²⁹	8,54%	8,55%	+ 1 pbs	8,32%	- 23 pbs	8,14%	- 18 pbs
EMPLOIS³⁰	9,34%	9,91%	+ 57 pbs	9,36%	- 55 pbs	9,28%	- 8 pbs

Source : Statistiques GPBM

Durant la période étudiée, les parts de marché du CAM évoluent de la manière suivante :

- Emplois : la part de marché du CAM est relativement stable durant la période analysée et passe de 9,34% en 2021 à 9,28% à fin juin 2024 ;
- Ressources : la part de marché du CAM passe de 8,54% en 2021 à 8,14% à fin juin 2024.

²⁷ Comparatif basé sur les comptes sociaux

²⁸ Les parts de marché sont calculées sur la base des comptes sociaux.

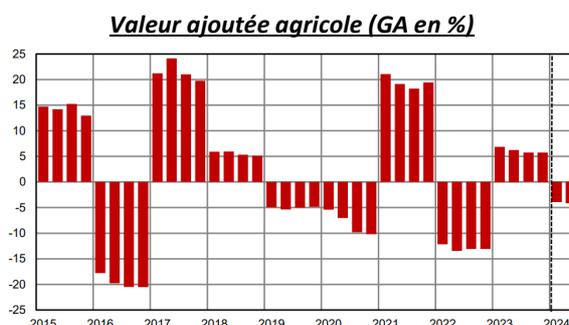
²⁹ Ressources (dépôts de la clientèle)

³⁰ Emplois (créances brutes sur la clientèle)

IV- APERÇU DU SECTEUR AGRICOLE

IV.1. Poids du secteur agricole dans l'économie marocaine

L'économie nationale a progressé de 2,9% au premier trimestre 2024, en variation annuelle. Malgré l'inflexion à la baisse de la valeur ajoutée agricole, l'activité économique a poursuivi son amélioration, tirée principalement par la dynamique des branches secondaires et par l'affermissement continu des services.



Source : HCP, note de conjoncture N°44- Avril 2024

Après quatre trimestres de croissance positive, la valeur ajoutée agricole a fléchi au premier trimestre 2024, enregistrant une baisse de 3,9%, en variation annuelle, amputant, ainsi, la croissance nationale de 0,5 point.

Cette situation est attribuable au recul de la production végétale après s'être redressée de 6,3% en 2023. Les superficies semées de céréales ont baissé de 42,5% en variation annuelle, dans un contexte de déficit pluviométrique de 40,6% à fin février 2024, en comparaison avec la même période d'une saison normale.

Le retour des précipitations en mars ont légèrement atténué le déficit pluviométrique pour atteindre 20,6% à fin mars. Le taux de remplissage des barrages s'est ainsi situé à 28,9%, au lieu de 23,3% à fin décembre 2023, profitant des dernières précipitations concentrées, pour une large part, au nord du Maroc. La répartition spatiale a été bénéfique pour les bassins du Loukos et du Sebou, ainsi que pour les zones Bour favorables. Par conséquent, les perspectives de croissance des récoltes des cultures printanières, notamment les maraichères de saison et les rosacés, se sont améliorées.

Tableau 32 : Décomposition du PIB du Maroc par secteur

Opérations	2021	2022	2023
Décomposition du PIB			
Croissance annuelle en % (aux prix de l'année précédente)			
Produit intérieur brut (PIB)	8,2	1,5	3,4
Valeur ajoutée totale aux prix de base	7,9	1,6	3,2
Agriculture	19,5	-11,3	1,4
Hors agriculture	6,4	3,4	3,5
Impôts sur les produits nets des subventions	10,3	1,2	4,9
Produit intérieur brut non agricole	6,9	3,2	3,6
Décomposition du PIB			
Aux prix courants (en millions de DH)			
Produit intérieur brut	1 276 563	1 330 558	1 463 358
Valeur ajoutée totale aux prix de base	1 145 333	1 202 285	1 315 568
Agriculture	143 963	124 326	154 386
Hors agriculture	1 001 370	1 077 959	1 161 182
Impôts sur les produits nets des subventions	131 230	128 273	147 790
Produit intérieur brut non agricole	1 132 600	1 206 232	1 308 972

Source : HCP (Situation économique nationale 2023)

La valeur ajoutée du secteur primaire, en volume, a augmenté de 1,6% en 2023 après une forte baisse de 11,8% l'année précédente. Cette évolution s'explique par la hausse de l'activité de l'agriculture de 1,4% au lieu d'une baisse de 11,3% une année auparavant et de celle de la pêche de 7% au lieu d'une baisse de 20,8%.

IV.2. Évolution du secteur agricole marocain

Durant la période 2020/2021, la conjoncture économique et sociale a été fortement impactée par les retombées de la pandémie de la Covid-19 et la sécheresse.

En effet, Sous l'effet des mesures drastiques prises pour faire face à la pandémie mondiale et dans un contexte national marqué par une baisse de la pluviométrie, le secteur primaire dégage une valeur ajoutée en repli.

Principale production touchée : la production céréalière. Toutefois, la faible performance de ladite filière a été relativement compensée par la performance des cultures irriguées et plus particulièrement les cultures fruitières. Par ailleurs, la production des filières animales s'est repliée sous l'effet du déficit fourrager causé par la sécheresse. Aussi, les activités de la pêche maritime ont connu un ralentissement de la commercialisation des produits de la pêche côtière et artisanale accompagné d'une baisse des prix.

En dépit d'un contexte international et climatique peu favorable, les exportations du secteur agricole ont enregistré, au cours de l'année 2022, de bonnes performances. En effet, d'après le département chargé de l'agriculture, les ventes à l'étranger de fruits et légumes frais ont atteint un volume de 2,3 millions de tonnes, en accroissement de 10% en une année. Cette amélioration notable a concerné l'ensemble des catégories de produits, plus particulièrement, les exportations de fruits rouges qui se sont renforcées de 20%, pour atteindre un volume de 131.900 tonnes.

En outre, les exportations d'agrumes se sont accrues de façon significative, notamment, celles destinées au marché américain (+120%). Concernant les exportations des produits agricoles transformés, elles ont enregistré une hausse de 5% en volume et de 19% en valeur. Les exportations d'huile d'olive se sont, quant à elles, accrues de 85% en volume et de 49% en valeur.

Concernant le déroulement de la campagne agricole 2023-2024, la production prévisionnelle des céréales principales (blé tendre, blé dur et orge) est estimée à près de 31,2 millions de quintaux (Mqx), contre 55,1 Mqx en 2022/2023, soit une baisse de l'ordre de 43%. La superficie semée en céréales principales au titre de cette campagne est de 2,47 millions d'hectares contre 3,67 millions d'hectares en 2022/2023, soit une baisse de 33 %. La superficie récoltable est estimée à 1,85 million d'hectares, soit près de 75 % de la superficie semée. Par espèce, cette production est répartie sur le blé tendre (17,5 Mqx), le blé dur (7,1 Mqx) et l'orge (6,6 Mqx).

En termes de répartition régionale, trois régions participent à hauteur de 84 % à la production nationale, Fès-Meknès à hauteur de 37,1 %, Rabat-Salé-Kenitra à hauteur de 28,9 % et Tanger-Tétouan-Al Hoceima à hauteur de 18,2 %.

Par ailleurs, bien que le cumul pluviométrique national soit en hausse comparativement à la campagne précédente, celui-ci est en baisse par rapport à une campagne normale.

À fin juin, le taux de remplissage des barrages à usage agricole à l'échelle nationale avoisine 31 %, contre 30 % la campagne précédente à la même date. Ainsi, la campagne agricole 2023/2024 s'inscrit dans le cadre d'une séquence climatique de cinq années très difficiles. La répartition temporelle des précipitations a été caractérisée par un retard des pluies entraînant une sécheresse longue au début de campagne, affectant négativement le semis des cultures d'automne.

De même, la variation importante des températures minimales et maximales qui ont marqué la campagne a entraîné des perturbations des cycles de production des cultures. Par conséquent, la hausse des températures durant le mois de novembre, conjuguée au manque de pluies, a accentué le stress hydrique dans plusieurs zones céréalières du Royaume et causé des pertes significatives dans les emblavements des céréales, notamment dans la région de Casablanca.

Concernant les cultures arboricoles, l'amélioration des conditions climatiques à partir du mois de février a coïncidé avec le stade de nouaison et de floraison, ce qui a permis de favoriser leur développement.

S'agissant des cultures maraîchères, le maintien du programme d'assolement à des niveaux satisfaisants malgré les conditions climatiques difficiles et les restrictions à l'irrigation dans certains périmètres d'irrigation, a permis de maintenir l'offre à des niveaux satisfaisants.

En effet, la production maraîchère au cours des saisons d'été, d'automne et d'hiver a permis de couvrir les besoins du marché national en légumes, notamment la tomate, l'oignon et la pomme de terre, avec une production de l'ordre de 5,6 millions de tonnes.

Sur le plan des industries agro-alimentaires, le soutien au développement de ce secteur se poursuivra notamment à travers l'opération de commercialisation des agropoles de Meknès, Berkane, Tadla et Souss et la poursuite de création des unités industrielles au niveau des agropoles.

a- Contraintes du secteur agricole marocain

Bien que les initiatives étatiques (notamment les projets liés au Plan Maroc Vert) aient pu considérablement améliorer les prestations du secteur ainsi que la qualité de vie des agriculteurs, l'agriculture nationale se heurte à des contraintes dont les plus importantes sont (*source HCP : perspectives Maroc 2030*) :

- **La productivité** : le secteur agricole Marocain se caractérise par une productivité par actif et par hectare parmi les plus faibles de sa région. En parallèle, l'irrégularité de la production agricole est devenue de plus en plus marquée.
- **Modernisation mitigée** : malgré les moyens déployés pour son développement, l'agriculture nationale se caractérise par la persistance de la gestion traditionnelle des exploitations.
- **Ressources hydriques** : La sécheresse est l'un des plus importants obstacles au développement de l'agriculture nationale qui souffre de la faiblesse et de l'irrégularité de la pluviométrie. La sous-valorisation des eaux de surface et souterraines à cause d'un système d'irrigation non efficient.
- **Foncier** : Le morcellement excessif constitue une contrainte majeure au développement de l'agriculture, étant donné que 80% des exploitations agricoles ont une taille inférieure à 5 hectares. En plus de l'exiguïté de l'exploitation agricole, le foncier est caractérisé par une multiplicité de régimes juridiques constituant une entrave à l'investissement. Le foncier est caractérisé également par un faible taux d'immatriculation et d'enregistrement.
- **Développement non durable** : malgré la multiplication des initiatives de promotion du développement durable, force est de constater que les indices de développement non durable sont préoccupants avec notamment la dégradation des ressources en eau, des sols et des écosystèmes.

b- Atouts du secteur agricole marocain

Face à ces contraintes, l'agriculture marocaine dispose de plusieurs atouts dont les plus importants sont :

- La situation géographique du Maroc et sa proximité immédiate avec le marché européen avec des moyens logistiques en nette progression ;
- La présence d'un marché national potentiel dynamique mais souvent négligé, qui peut constituer un débouché important grâce à la croissance démographique et à l'augmentation du niveau de vie ;
- Une main d'œuvre agricole qualifiée et très compétitive par rapport aux concurrents ;
- Des avantages compétitifs avérés pour plusieurs produits (fruits et légumes, etc.).

V- ACTIVITÉ DU GROUPE CAM

V.1. Organisation du Crédit Agricole du Maroc

Étroitement lié au monde agricole et rural depuis sa création, le Groupe Crédit Agricole du Maroc n'a eu de cesse d'élargir son champ d'action. Ainsi, tout en restant le banquier privilégié de l'agriculteur, le Groupe Crédit Agricole du Maroc met tous ses moyens en œuvre pour confirmer son statut de banque universelle.

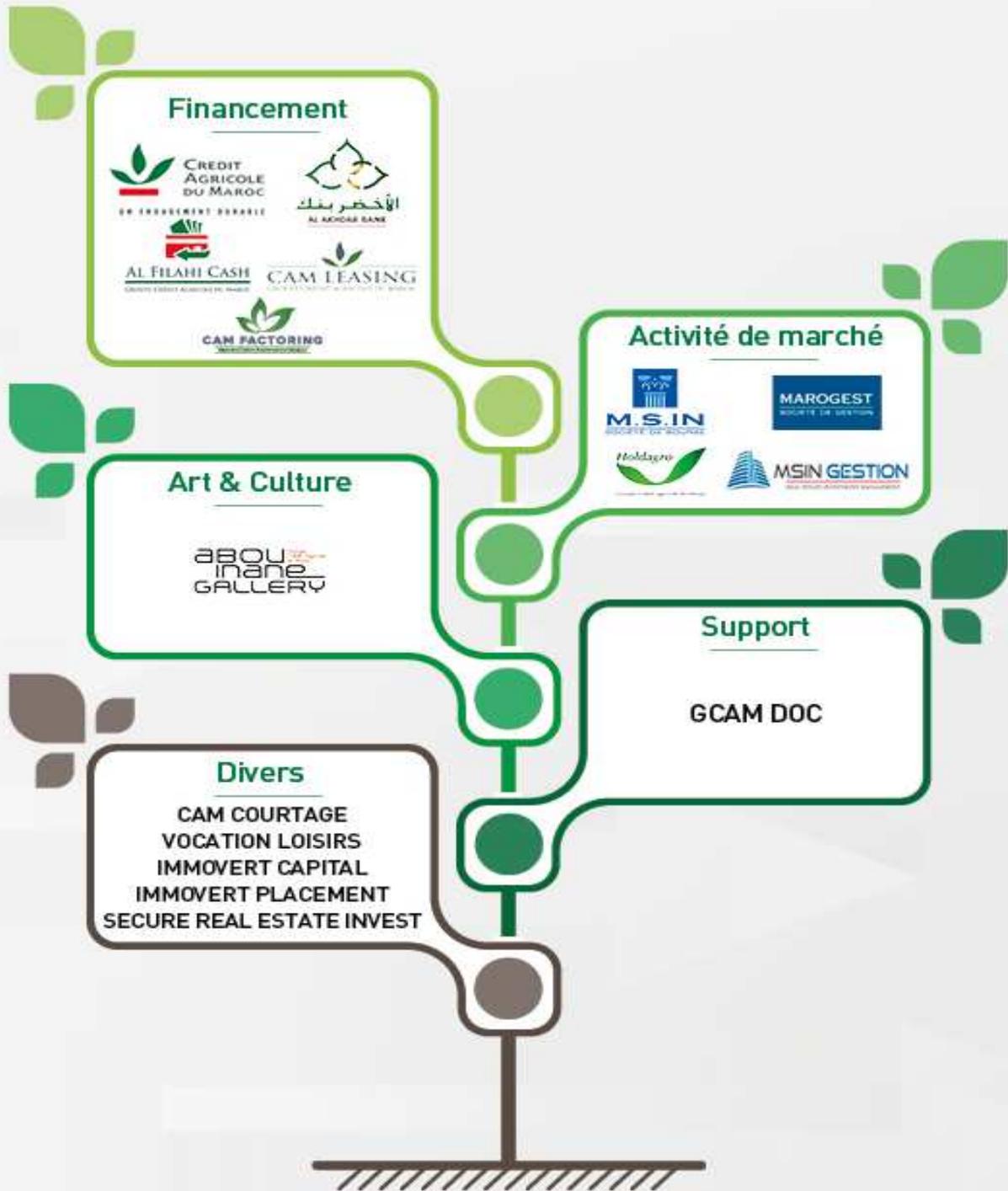
Depuis 2003, le CAM a entrepris une politique de diversification de ses activités notamment par :

- Une organisation dédiée au positionnement agricole et non agricole par une filialisation progressive des activités dédiées à la mission de service public et au financement de l'agriculture à partir de 2009 ;
- La création d'un équilibre entre l'agricole et le non agricole. Cette vision tend à se concrétiser via la poursuite d'une stratégie d'octroi depuis 2008 de plus de 40% des financements à des secteurs non agricoles et non agro-business.



Source : CAM

BANQUE & ACTIVITÉS DIVERSES



Source : CAM

V.2. Mission de service public du CAM

a. Présentation de la mission de service public

La loi n° 15-99 portant réforme du Crédit Agricole dispose que « le Crédit Agricole du Maroc a pour mission principale le financement de l'agriculture et des activités concernant le développement économique & social du monde rural ». Dans ce cadre, le Crédit Agricole du Maroc a pour objectifs notamment de :

- 🌱 Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;
- 🌱 Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;
- 🌱 Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ;
- 🌱 Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ;
- 🌱 Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ;
- 🌱 Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ;
- 🌱 Soutenir l'économie sociale de production et de services relative à l'économie rurale.

Cette mission, de par l'implication et l'implantation qu'elle exige dans les zones rurales (ouverture de caisses locales et régionales), constituait une charge importante (fort coefficient d'exploitation du fait de l'existence d'agences peu ou pas rentables) pour le CAM.

De plus, la mission de service public confronte le CAM à un réel problème de provisionnement des créances en souffrance. En effet d'après les règles de BAM, un crédit rééchelonné avec un impayé doit être déclassé³¹. En général, dans une année de sécheresse et avec une faible campagne agricole pratiquement tous les clients ont un impayé et tous les agriculteurs ont rééchelonné leur dette au moins une fois. La problématique pour le CAM réside dans la nécessité de déclasser tout le portefeuille de créances agricoles créant de nouveaux besoins de provisionnement qui impactent les fonds propres de la banque. En outre, les agriculteurs déclassés ne peuvent plus bénéficier de financement bancaire classique.

Une illustration de cet état de fait généré par la mission de service public est l'opération d'abandon de créances élaborée en 2005 qui s'est traduite par l'annulation des créances de 100.000 agriculteurs pour une enveloppe globale de 3 GDH. Ce montant a été imputé en charges non courantes dans le bilan du CAM au titre de l'exercice 2005, et a été compensé en partie par une augmentation de capital de 1,6 GDH durant le même exercice.

Cette opération a concerné tous les petits agriculteurs en difficulté permanente, détenteurs d'un patrimoine foncier nul ou fort limité, ainsi que les membres des coopératives de la réforme agraire en difficulté.

Il a été décidé qu'un nouveau mode de fonctionnement soit adopté pour la réalisation de la mission de service public. Ce nouveau mode est concrétisé avec la création en avril 2008 de la Société de Financement pour le Développement Agricole (SFDA), portant actuellement la dénomination Tamwil El Fellah (cf. V.4.a. Création de Tamwil El Fellah).

³¹Le déclassement des créances est opéré selon la circulaire N°19/G de Bank Al Maghrib relative au classement des créances

b. Mécanisme de bonification des taux

Dans le cadre de la mission de service public dont il est investi, le CAM s'est engagé à accorder aux agriculteurs des crédits d'investissement et de trésorerie à un taux bonifié fixé à [5,75% - 6,25%] à travers sa filiale TEF et sous réserve de présentation de garanties.

Sur la période analysée, l'impact négatif des taux bonifiés accordés aux agriculteurs sur le PNB reste stable autour de 160 MDH.

c. Fonds de Développement Agricole

Depuis sa création, le Fonds de Développement Agricole (FDA) s'est donné l'objectif de promouvoir l'investissement dans le secteur agricole et de l'orienter par des subventions ciblées, vers des activités permettant une meilleure exploitation du potentiel agricole national. Comme tel, il constitue un instrument essentiel de l'application de la politique gouvernementale dans le secteur agricole.

Les conventions en date du 24/07/1986 et du 28/09/1999 conclues avec le Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et de la Pêche Maritime (MADRPM) et le Ministère des Finances , stipulent que le CAM est chargé d'instruire les dossiers des aides financières du Fonds de développement agricole, de procéder à leur contrôle de réalisation, et de régler ces aides au profit des bénéficiaires sous forme de subventions et primes aux investissements agricoles pour l'intensification de la production agricole.

En date du 24/01/2008, et dans le but d'améliorer les conditions d'octroi des aides financières de l'Etat, une décision conjointe entre le MAPM et le Ministère des Finances a été signée stipulant que :

- 🌱 L'examen et la constitution des dossiers de l'aide financière de l'Etat ainsi que le contrôle de réalisation des investissements correspondants seront dorénavant effectués par les services compétents du MAPM (DPA ou ORMVA). Le contrôle sera sanctionné par un constat de réalisation.
- 🌱 L'aide financière de l'Etat est débloquée par le CAM aux bénéficiaires sur la base du constat de réalisation accompagné d'une décision précisant le montant de l'aide financière accordée.

Chaque année, le MAPM met à la disposition du CAM, dans un compte spécifique ouvert à cet effet les fonds nécessaires, par tranche, pour réaliser les programmes de subventions et primes aux investissements agricoles approuvés. Ces fonds sont utilisés au fur et à mesure des réalisations.

Ces programmes et leur enveloppe financière sont établis par un comité technique et approuvés par le MAPM et le Ministère des Finances.

Pour ce faire un système de subventions agricoles a été mis en place et consiste en l'instauration de nouvelles aides en conformité avec les engagements pris dans le cadre des contrats programmes signés entre l'Etat et les interprofessions des principales filières de production, ainsi que le renforcement des aides allouées à certaines rubriques, mais également un encouragement et une forte incitation à l'agrégation.

Pour atteindre cet objectif, la restructuration de la politique d'incitation s'articule autour de :

- 🌱 La mise à la disposition des agriculteurs bénéficiaires de l'aide financière de l'État, du montant que leur accorde la réglementation en vigueur, au moment opportun et ce grâce à l'intégration au réseau décentralisé du Crédit Agricole ;
- 🌱 L'amélioration du financement des agriculteurs grâce au couplage des subventions avec le Crédit Agricole (70% par le CAM, 30% par le FDA dont les besoins en fonds propres sont pratiquement nuls) ;
- 🌱 La canalisation des crédits prévus par la loi de finances dans le seul compte (FDA) en vue de moduler les encouragements financiers de l'Etat afin de les adapter à la fois aux moyens disponibles et aux options retenues pour le développement du secteur agricole ;
- 🌱 La mobilisation des ressources extrabudgétaires provenant des dons ou des contre-valeurs des dons réalisés dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale, des prélèvements à l'importation des produits alimentaires et de la taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits pétroliers.

V.3. Création de Tamwil el Fellah (convention entre le CAM et l'État)

Le Gouvernement du Maroc et le CAM ont conclu en avril 2008, une convention en vue de la création de la Société de Financement pour le Développement Agricole (SFDA), portant actuellement la dénomination Tamwil El Fellah³², afin qu'elle devienne le véhicule de financement destiné aux petits agriculteurs porteurs de projets et petits exploitants agricoles n'ayant pas accès au système de financement bancaire classique et justifiant de projets rentables et viables dans le cadre de programmes ou projets gouvernementaux.

L'intervention de la SFDA est définie dans le cadre de conventions spécifiques entre l'Etat et le CAM, pour chaque programme ou projet. Ces conventions précisent notamment l'étendue du programme ou du projet, la population cible éligible, la durée de l'intervention, les niveaux de contribution de la SFDA et des autres sources de financement.

L'offre de la SFDA est formulée sous forme d'un financement ou d'un package global (financement, conseil, subvention), en fonction des objectifs assignés par l'Etat à chaque programme ou projet concerné.

Le développement de l'offre de la SFDA se fait sur la base d'une approche de proximité à travers les agences SFDA issues en particulier du réseau actuel du CAM dans les zones d'intervention ciblées par l'Etat ou dans les zones d'implantation des programmes et projets gouvernementaux.

Les crédits octroyés par la SFDA sont adaptés aux particularités des systèmes de production agricole et selon des règles prudentielles, à aseoir avec BAM, spécifiques à la clientèle de la SFDA.

Par ailleurs, la convention relative à la création de la SFDA a instauré un Fonds de Stabilité Prudentielle destiné à réduire le poids de la mission de service public du CAM sur ses ratios prudentiels par la garantie partielle des financements octroyés par la SFDA. Une convention relative à la mise en place de ce fonds a été signée en avril 2009 entre l'État marocain et le CAM.

Au terme de l'exercice 2023, le capital social du Fonds de Stabilité Prudentielle³³ s'élève à 252 MDH.

³²Ancienne dénomination : « Dar Al Fellah »

³³FSP : fond de stabilité prudentielle : Fonds débloqués par le ministère des finances en but de garantir partiellement (60%) les financements octroyés par la SFDA.

1- Réalisations de Tamwil El Fellah au 30 juin 2024 :

En dépit de la conjoncture agricole difficile, marquée par une sévère sécheresse, TEF s'est mobilisé aux cotés des petits agriculteurs pour les aider à faire face à cette situation, d'une part, et a poursuivi la mise en place de son plan de développement tout en renforçant son dispositif de contrôle et de maîtrise de risque, d'autre part.

Élargissement de la base clientèle

À fin juin 2024, le portefeuille de clients de TEF s'est établi à 105.011 agriculteurs, en progression de 2.243 clients par rapport à fin décembre 2023. Durant le premier semestre de l'année 2024, TEF a également financé 46 nouvelles coopératives agricoles, augmentant le total des groupements d'agriculteurs financés à 802, composés de 30.796 adhérents bénéficiaires.

Attributions/ Déblocages de crédits

L'enveloppe cumulée des crédits attribués, au 30 Juin 2024, a atteint 4.493 millions de dirhams, marquant ainsi une progression de 218 millions de dirhams par rapport à fin 2023.

Les décaissements cumulés ont atteint 3.921 millions de dirhams, incluant 182 millions de dirhams décaissés durant le premier semestre de l'exercice 2024.

Structure des crédits

À fin juin 2024, la structure de la production par famille d'activités se présente comme suit: les viandes rouges (26%), les plantations fruitières (24%), maraîchage 22%, l'irrigation (9%) et le lait (9%).

Réseau de distribution

À fin juin 2024, le réseau de TEF comprend :

- 4 Directions Régionales ;
- 42 agences dédiées ;
- 216 points de vente CAM ;
- 7 agences mobiles.

2- Contraintes de Tamwil El Fellah:

L'activité de Tamwil El Fellah est marquée par les conditions restrictives imposées par les conventions signées avec l'État et les caractéristiques intrinsèques de la population cible, notamment la question de la liste des personnes éligibles et du foncier.

Dans l'optique de permettre à Tamwil El Fellah d'améliorer son niveau de production afin d'être en phase avec ses objectifs et ses ambitions, il a été proposé d'amender les termes de la convention cadre portant création de la SFDA et du FSP au niveau des volets suivants :

- Libérer Tamwil El Fellah en élargissant l'éligibilité à tout petit et moyen agriculteur exclus d'accès au financement bancaire classique, la finalité étant de promouvoir l'investissement agricole et d'améliorer le revenu de la population cible en milieu rural ;
- Réfléchir, en concertation avec le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Finances, sur la résolution à court et moyen terme de la problématique structurelle du foncier agricole des agriculteurs éligibles aux crédits de Tamwil El Fellah.

On note par ailleurs que le plafond de financement garanti par le FSP a été révisé à 200 000 MAD en 2018, contre 100 000 MAD précédemment.

V.4. Fondation ARDI pour le micro crédit

Créée en 2001, la Fondation ARDI est une association de microcrédit à but non lucratif qui offre aux populations défavorisées les services de proximité nécessaires à leur insertion socio-économique. Elle a pour mission de :

- Promouvoir la création et le développement de micro entreprises en milieu rural ;
- Financer différentes activités à des conditions permettant la rentabilité et la pérennité du projet;
- Permettre aux personnes économiquement faibles de viabiliser leur logement, de se doter d'installations électriques et d'eau potable;
- Oeuvrer pour la promotion d'une culture d'entrepreneuriat parmi les jeunes ruraux.

Au terme de l'exercice 2023, les chiffres clés de la fondation se présentent comme suit :

	2022	2023	Δ%
Nombre d'antennes	164	162	-1,2 %
Personnel siège & réseau d'antennes	466	474	+1,7 %
Nombre clients actifs	45 657	45 513	-0,3 %
Portefeuille encours (en millions de dirhams)	213	231	+8,5 %
Portefeuille cumulé (en millions de dirhams)	4 325	4 572	+5,7 %

Au 31 décembre 2023, l'encours du portefeuille a atteint 231 millions de dirhams contre 213 millions de dirhams à fin 2022, soit une hausse de 8,5 %.

Ainsi, l'enveloppe cumulée des crédits attribués à fin décembre 2023 s'élève à 4 572 millions de dirhams contre 4 325 millions de dirhams à fin 2022.

La répartition de l'encours global par secteur d'activité financé se présente comme suit :

- Petits commerces : 31,8 %
- Services : 31,9 %
- Petites productions végétales et animales : 21,5 %
- Artisanat : 14,8 %

Afin d'atteindre le plus grand nombre de ruraux, ARDI s'est dotée d'un réseau dense qui couvre toutes les régions du Royaume et dispose actuellement de 162 antennes. Quant à l'effectif du personnel, il est de 474 collaborateurs.

V.5. Évolution des dépôts et crédits du CAM

a. Évolution des crédits

Tableau 33 : Évolution de la structure des crédits accordés par le CAM (comptes sociaux)³⁴

En MDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%	juin-24	Δ%
Créances sur les Établissements de Crédit et Assimilés (1)	4 445	2 466	-44,51%	2 502	1,45%	3 800	51,86%
En % du total des créances nettes	4,75%	2,54%		2,47%		3,74%	
Créances sur les ECA à vue	3 864	1 787	-53,75%	1 385	-22,48%	2 137	54,23%
Créances sur les ECA à terme	580	679	17,00%	1 117	64,42%	1 663	48,92%
Créances sur la Clientèle (2)	89 137	94 756	6,30%	98 960	4,44%	97 738	-1,23%
En % du total des créances nettes	95,25%	97,46%		97,53%		96,26%	
Crédits de trésorerie et à la consommation	43 312	47 457	9,57%	48 932	3,11%	47 745	-2,43%
Crédits à l'équipement	22 678	23 253	2,54%	24 993	7,48%	24 894	-0,39%
Crédits immobiliers	17 077	16 622	-2,67%	17 031	2,46%	16 847	-1,08%
Autres crédits	6 069	7 424	22,31%	8 004	7,83%	8 252	3,09%
TOTAL CRÉANCES NETTES (1) + (2)	93 582	97 222	3,89%	101 462	4,36%	101 538	0,08%

Source : CAM

À fin 2022, les créances sur les établissements de crédit et assimilés sont en repli de 44,51% ressortant à 2 466 MDH, suite à la baisse des créances à vue de 2 Mrds Dhs (Prêts de trésorerie au jour le jour -100%).

Par ailleurs, les créances sur la clientèle passent à 95 Mrds Dhs à fin 2022, soit une hausse de 6,30%. Cette variation est essentiellement due à une hausse :

- Des crédits de trésorerie et à la consommation (+4 Mrds Dhs) avec un encours passant à 47 Mrds Dhs ;
- Des autres crédits (+1 Mrds Dhs) avec un encours de 7,4 Mrds Dhs.

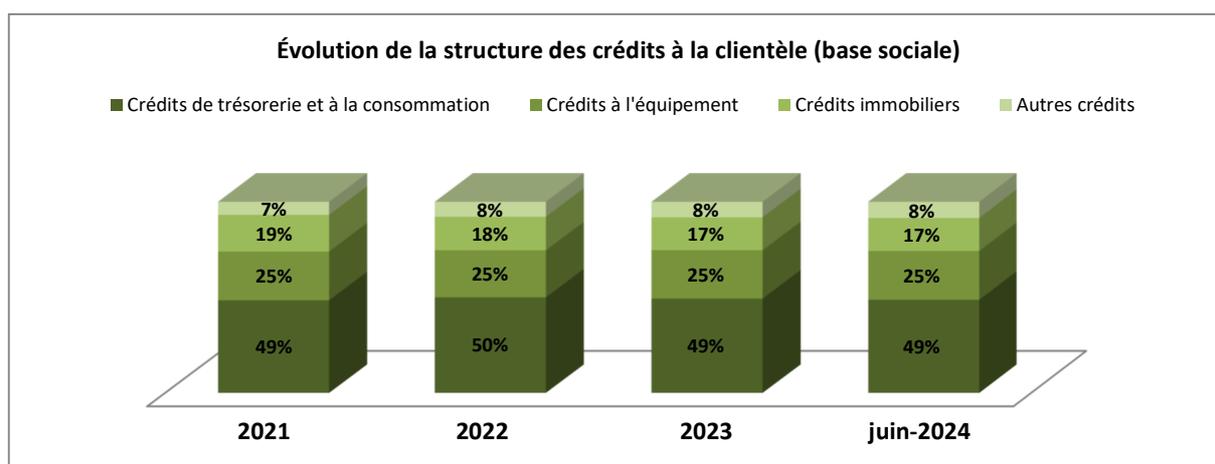
À fin 2023, les créances sur les établissements de crédit et assimilés sont en hausse de 1,45% à 2 502 MDH, notamment suite à la hausse des créances à terme de 437 MDH.

Les créances sur la clientèle passent à 99 Mrds Dhs, en progression de 4,44%. Cette variation est essentiellement due à une hausse :

- Des crédits de trésorerie et à la consommation (+1,5 Mrds Dhs) avec un encours passant à 49 Mrds Dhs ;
- Des crédits à l'équipement (+1,7 Mrds Dhs) avec un encours de 25 Mrds Dhs.

Au terme du mois de juin 2024, les créances sur les établissements de crédit et assimilés sont en hausse de 51,86% et s'affichent à 3 800 MDH, suite à la l'augmentation des créances à vue de 54,23%.

Par ailleurs, les créances sur la clientèle passent à 98 Mrds Dhs à fin juin 2024 (-1,23%), notamment suite à la baisse des crédits de trésorerie et à la consommation de 2,43%.



Source : CAM

Sur la période analysée, la structure des créances sur la clientèle du CAM reste relativement stable.

³⁴ Il est à noter que l'évolution de la structure des créances en souffrance (CES) sur la période étudiée (distinction des CES par catégorie, taux de sinistralité, taux de couverture, etc.) est présentée dans la PARTIE IV, Tableau 68 « ventilation des encours des crédits »

Tableau 34 : Évolution des crédits accordés par le CAM à l'agriculture

En MDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%	juin-24	Δ%
Crédits à l'agriculture	28 405	30 795	8,41%	31 023	0,74%	28 771	-7,26%
Crédits à l'agro-industrie	14 752	14 201	-3,73%	14 658	3,21%	13 476	-8,06%
Total encours brut des crédits sur la clientèle	95 200	101 556	6,68%	106 078	4,45%	105 326	-0,71%
Part des créances agricoles dans l'encours clientèle global	45,33%	44,31%		43,06%		40,11%	

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2024, l'encours global des crédits à l'agriculture s'affiche à 42 Mrds Dhs, soit 40,11% du total de l'encours brut des crédits à la clientèle du CAM.

b. Évolution des dépôts

Tableau 35 : Évolution de la structure des dépôts collectés par le CAM (comptes sociaux)³⁵

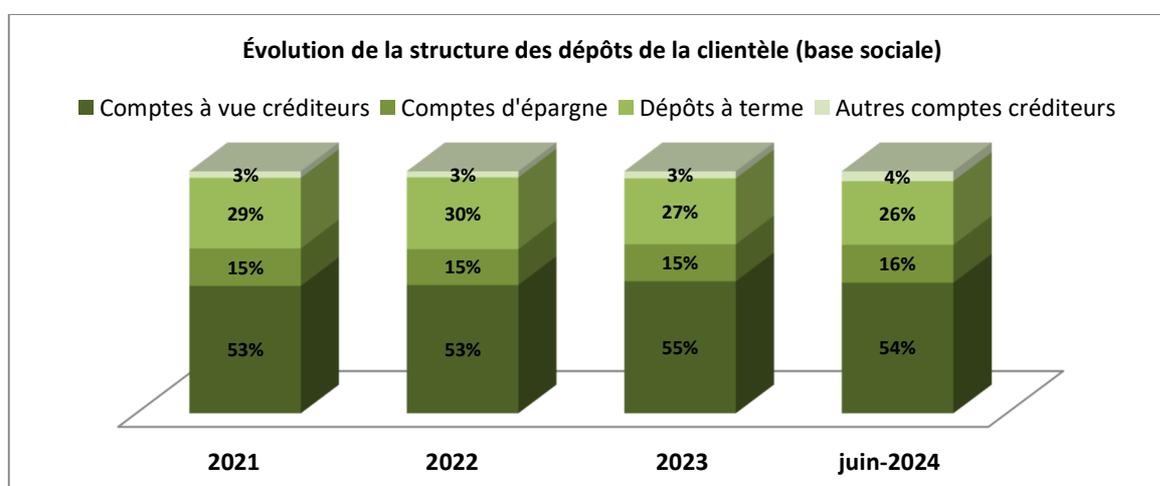
En MDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%	juin-24	Δ%
Dettes envers les ECA (1)	13 307	18 710	40,61%	14 299	-23,58%	19 734	38,02%
En % du total ressources	12,79%	16,11%		12,70%		16,64%	
Dettes envers les EC et assimilés à vue	1 696	233	-86,26%	1 717	>100%	221	-87,10%
Dettes envers les EC et assimilés à terme	11 611	18 477	59,14%	12 581	-31,91%	19 513	55,09%
Dépôts de la clientèle (2)	90 703	97 415	7,40%	98 272	0,88%	98 890	0,63%
En % du total ressources	87,21%	83,89%		87,30%		83,36%	
Comptes à vue créditeurs	47 822	51 730	8,17%	53 700	3,81%	53 458	-0,45%
Comptes d'épargne	14 029	14 405	2,68%	14 965	3,88%	15 459	3,31%
Dépôts à terme	26 367	28 799	9,22%	26 749	-7,12%	25 971	-2,91%
Autres comptes créditeurs	2 484	2 481	-0,12%	2 859	15,25%	4 002	39,98%
Total ressources (1) + (2)	104 009	116 125	11,65%	112 571	-3,06%	118 624	5,38%

Source : CAM

À fin 2022, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une hausse de 40,61%, s'affichant ainsi à 18 710 MDH. Les dépôts de la clientèle, quant à eux, sont en hausse de 7,40% à 97 Mrds Dhs, principalement suite à l'augmentation des comptes à vue créditeurs (+3,9 Mrds Dhs) et des dépôts à terme (+2,4 Mrds Dhs).

Au terme de l'exercice 2023, les dettes envers les ECA ont connu une baisse de 23,58%, s'affichant ainsi à 14 299 MDH. Les dépôts de la clientèle, quant à eux, sont en variation de +0,88% à 98 Mrds Dhs.

Au terme du mois de juin 2024, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une hausse de 38,02%, s'affichant ainsi à 19 734 MDH. Les dépôts de la clientèle connaissent, quant à eux, une évolution de +0,63% à 98,9 Mrds Dhs, principalement suite à la hausse des comptes d'épargne (+3,31%).



Source : CAM

Tout au long de la période analysée, le CAM vise à améliorer la structure de ses ressources en privilégiant les ressources non rémunérées.

³⁵ Le taux de transformation est présenté et commenté dans la PARTIE IV, tableau 89 : « Évolution du taux de transformation des dépôts en crédits du CAM »

V.6. Politique commerciale

La politique commerciale du CAM est axée sur des cibles commerciales prioritaires et qui s'inscrivent dans la lignée des orientations stratégiques du Groupe CAM³⁶ :

L'agriculture et les filières agro-alimentaires

Capitalisant sur son intervention historique et sur sa position de leader dans ces deux secteurs, le CAM a modernisé son mode d'intervention, d'une part, par une segmentation de la clientèle agricole qui lui permet d'accompagner le développement agricole et rural du pays dans les meilleures conditions de sécurité et d'autre part, par l'innovation dans la création de nouveaux produits adaptés à chaque filière.

Fort de son expertise, le CAM a ainsi pris de forts engagements dans le cadre du Plan Maroc Vert et dans celui du programme génération green 2020-2030 et ce, en les accompagnant tour à tour par des financements adaptés à la création, la modernisation et l'extension des entreprises agricoles et agro-industrielles tout en facilitant l'émergence de nouveaux opérateurs ou groupes dans ces domaines d'activité.

L'intervention du CAM se fait d'une manière différenciée à travers ses réseaux spécialisés des Caisses Locales, des Caisses Régionales et des Agences Entreprises qui accompagnent les différents types de clients qui vont du producteur local jusqu'à la grande entreprise opérant à l'international.

Le marché des professionnels et des particuliers

Le CAM enregistre une amélioration de ses performances sur ce marché principalement en termes de collecte de comptes à vue et de comptes d'épargne, ainsi qu'en termes de distribution de crédits de trésorerie, à la consommation et de crédits immobiliers.

La politique du CAM sur ce segment est d'acquérir de nouvelles parts de marché en renforçant sa présence et d'augmenter le taux d'équipement des clients.

L'approche du CAM consiste à servir en priorité les particuliers du monde rural et ceux des zones périurbaines. La politique de diversification de l'offre produits et des ouvertures de nouveaux points de vente se fait en conséquence de cette stratégie.

La Banque islamique

La stratégie commerciale prônée par Al Akhdar Bank, banque participative du Groupe Crédit Agricole du Maroc, repose essentiellement sur la conquête d'un segment particulier : la clientèle intéressée par les produits islamiques. Al Akhdar Bank offre ainsi les produits de la banque au quotidien, les produits de financement (MORABAHA, IJARA), ainsi que les dépôts d'investissement. À l'instar des autres filiales du Groupe, la banque participative du CAM accorde une attention particulière aux ruraux en leur proposant des produits de financement de l'agriculture et l'agro-industrie (Salam).

V.7. Politique de partenariat conclue avec d'autres opérateurs du secteur

Dans le cadre de sa politique de partenariat avec d'autres opérateurs du secteur, le GCAM s'est allié à ATTIJARI WAFABANK dans le cadre de l'octroi de crédits à la consommation. En effet, ce partenariat permet au CAM de profiter des grilles de scoring de WAFASALAF, leader du marché en termes de crédit à la consommation. Cet accord délègue également à WAFASALAF la gestion de l'encours et de tombées, ainsi que tout le volet recouvrement.

³⁶ La politique commerciale mentionnée couvre la banque universelle ainsi que certaines filiales de la banque

V.8. Réseau d'agences

Tableau 36 : Évolution du réseau d'agences CAM

	2021	2022	2023	juin-24
Agence bancaire	284	285	289	285
Agence Entreprise	12	12	12	12
Agence Mobile	5	5	5	5
Caisse Locale	123	123	123	123
Caisse Régionale	52	52	52	52
Centre d'affaires	13	13	13	13
Guichet périodique	1	1	1	1
Total	490	491	495	491

Source : CAM

Au 30/09/2024, ces agences sont réparties géographiquement comme suit :



Source : CAM

Pour assurer le déploiement de sa stratégie commerciale, plusieurs décisions ont été prises en matière de maillage des agences du CAM. La stratégie de développement du réseau repose principalement sur l'amélioration de la présence du CAM en milieu urbain et périurbain.

Il est à noter que les agences du CAM disposant d'une grande superficie ont été optimisées en abritant en plus des agences CAM, des desks ARDI, TEF, MAMDA et CAM LEASING.

VI- MOYENS TECHNIQUES ET ORGANISATION DU CAM

VI.1. Démarche RSE

Le champ d'intervention de la RSE de la banque dépasse la mission philanthropique. Il s'agit d'un engagement volontaire qui interpelle l'ensemble des composantes de l'institution et engage l'ensemble du management de la banque de manière transversale.

Dans un contexte concurrentiel très fort, la RSE s'est imposée comme un outil d'accompagnement de la politique de la banque dans le cadre de la planification stratégique qui vise le renforcement de la place du CAM aussi bien au niveau de la banque commerciale qu'au niveau de sa mission de service public.

La politique RSE du Groupe CAM s'appuie sur une gouvernance de proximité, de transparence et d'accompagnement des projets structurants et soucieux des problématiques environnementales et sociétales du pays.

La responsabilité sociétale et environnementale est une démarche managériale portée par l'ensemble des composantes du groupe et incorporée dans tous les processus et les métiers.

La démarche RSE du GCAM s'appuie sur les référentiels et standards internationaux les plus reconnus notamment ISO 26.000 et nationaux comme le label CGEM.

a. Impact économique et social de l'activité de la banque

Si le GCAM est aujourd'hui une banque universelle proposant des services financiers au client particulier comme professionnel ou entreprise, le Crédit Agricole du Maroc s'engage surtout en faveur de l'agriculture et du développement socio-économique en milieu rural. Travaillant en coordination avec les pouvoirs publics, l'objectif de la banque est de valoriser les activités agricoles et de stabiliser les populations rurales en améliorant durablement leur niveau de vie. La mission du Crédit Agricole du Maroc est déclinée à travers trois principaux axes à savoir :

- Le financement des exploitations agricoles ;
- La mise à niveau des structures de production ;
- L'amélioration des conditions de vie en milieu rural.

La banque va au-delà de sa vocation commerciale car elle est investie d'une mission de service public qui se répartit en plusieurs actions :

- Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;
- Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;
- Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ;
- Appuyer la création d'entreprises agricoles et améliorer leur accessibilité au crédit ;
- Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ;
- Valoriser la production agricole par l'intégration agroindustrielle et la commercialisation ;
- Soutenir l'économie sociale de production et de services, relative à l'économie rurale.

Depuis octobre 2008, le Crédit Agricole du Maroc s'est engagé à accompagner le PLAN MAROC VERT, qui constitue une plateforme importante pour développer son activité. Lors du lancement de GENERATION GREEN 2020-2030, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est à nouveau engagé dans l'accompagnement de cette stratégie nationale visant à consolider les acquis des précédents plans stratégiques, tout en donnant la priorité à l'élément humain, pour faire émerger une classe moyenne agricole en mesure de jouer un rôle important dans l'équilibre socio-économique du milieu rural

b. Impact des investissements en matière d'infrastructures et de services publics

Le GCAM est une banque universelle qui s'inscrit dans une logique de service public en contribuant à renforcer les dispositifs financiers accompagnant le développement rural. Cette mission constitue le souci prioritaire de la banque vis-à-vis de son territoire et des citoyens qui y vivent. Toutefois, le besoin de définir une approche structurée est apparu comme une nécessité afin de maximiser les impacts positifs générés par nos actions.

c. Impacts sur les communautés locales

Par-delà sa mission primaire de Banque chargée du financement de l'agriculture et des activités de développement du monde rural, le GCAM s'est inscrit dans une logique de développement humain, économique et social de la population du pays.

Dans le domaine de l'engagement du GCAM vis-à-vis de la communauté, il a été défini cinq axes d'intervention les plus pertinents et qui répondent aux directives des hautes instances nationales et à l'intérêt général du Royaume:

- L'environnement ;
- Le développement territorial ;
- La solidarité ;
- L'éducation ;
- La formation.

Aussi, une attention toute particulière est accordée à la promotion et la protection du patrimoine immatériel. Porté par Sa Majesté le Roi Mohammed IV, dans le cadre de la COP 22, l'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA) vise à réduire la vulnérabilité de l'Afrique, et de son agriculture, face aux changements climatiques.

Cette initiative a un double objectif : d'une part mettre l'Adaptation de l'Agriculture Africaine au cœur des négociations climatiques et, d'autre part, de favoriser la mise en œuvre des solutions, en particulier dans le cadre du Global Climate Action Agenda.

Conscient que la coopération Sud-Sud est une des clés du développement, le GCAM s'est engagé dans une politique de coopération à mettre ses outils et son savoir-faire à la disposition des partenaires africains et à soutenir le développement des projets d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques.

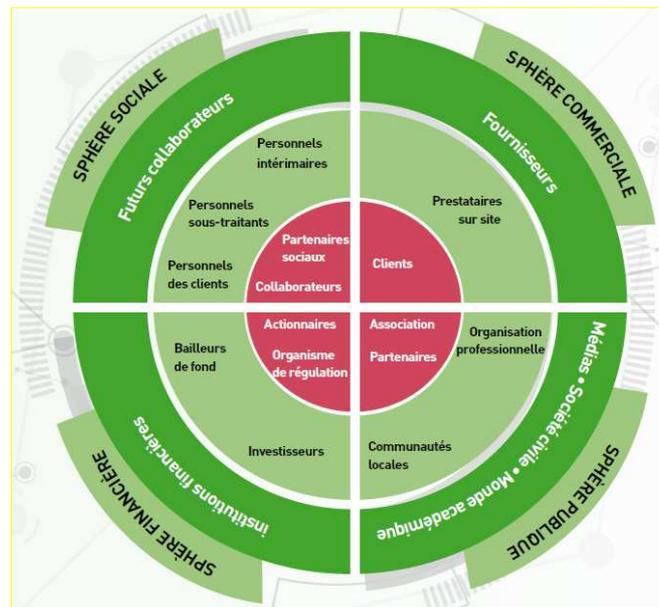
L'une des solutions proposées dans le cadre du AAA est de renforcer les capacités et solutions de financement, à travers : la généralisation du micro-crédit aux petits agriculteurs, développement du méso-crédit pour les moyennes exploitations, et le déploiement de solutions de bancarisation mobile. Dans ce cadre, se sont près d'une dizaine de partenariats qui ont été signé dans ce sens avec des banques africaines.

Dans le cadre du soutien par le GCAM de l'action de la Fondation Marocaine d'Education Financière (FMEF) à travers le partenariat liant les deux institutions et au vu de l'intérêt du groupe pour la thématique d'inclusion financière, la conception et le déploiement d'un programme d'éducation financière en milieu rural afin de répondre au faible niveau d'instruction de la population rurale et l'absence d'une culture d'éducation financière.

d. Conditions de dialogue avec les parties prenantes

L'identification des parties prenantes est la première condition à la mise en place d'un dialogue pour préparer un plan d'engagement robuste. En effet, pour assurer la durabilité de son développement, le GCAM échange avec ces parties prenantes directement ou indirectement affectées par ses activités : salariés, clients, fournisseurs, société civile, collectivités, etc. tant au niveau local qu'à l'échelle internationale.

Chaque partie prenante étant motivée par des enjeux qui lui sont propres, c'est à travers une démarche d'écoute et de dialogue continue, que le GCAM construit ses relations avec l'ambition d'aligner ses projets avec les attentes de l'ensemble des acteurs qui composent son écosystème d'affaire. En retour, le GCAM tient compte de l'expertise de ses partenaires et bénéficie de leur implication pour répondre à ses propres enjeux environnementaux, sociaux ou économiques.



Source : CAM

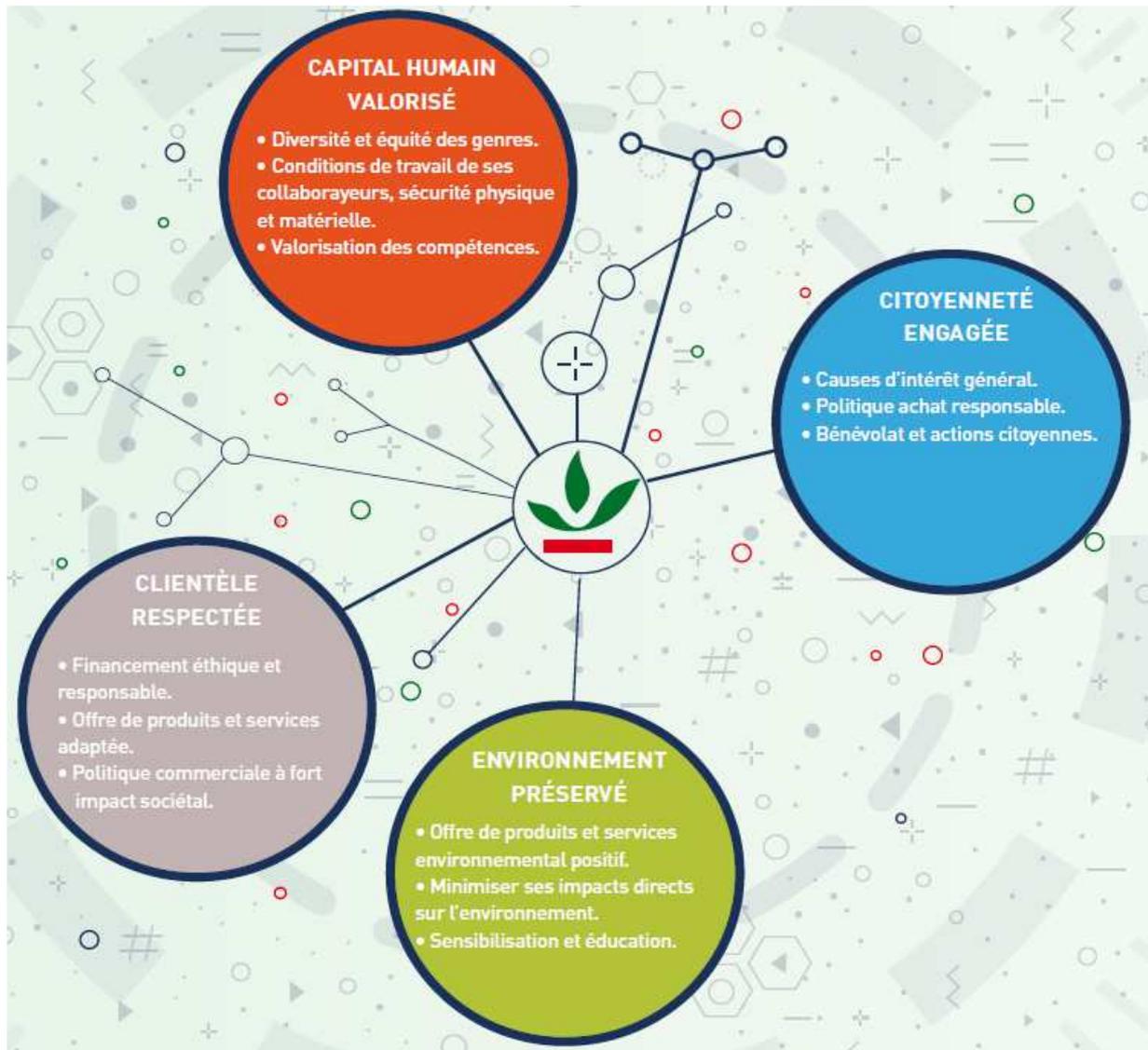
C'est pourquoi, et afin d'identifier les attentes prioritaires des différentes parties prenantes, une matrice de matérialité élaborée en 2017 à la suite d'un diagnostic. Celle-ci fait ressortir plusieurs éléments encourageants sur la situation de la RSE comme la qualité de la protection sociale des collaborateurs, les contributions aux causes d'intérêt général du GCAM, la loyauté des messages publicitaires et le respect des fournisseurs, etc. Toutefois, certains risques ont été soulevés dans ladite matrice relative à la prévention de la corruption, le traitement des réclamations, le développement des compétences, etc.

Le GCAM a mis en place les mesures correctives nécessaires pour pallier ces questions.

e. Objectifs et engagements de la banque en matière de RSE

Suite à l'identification des parties prenantes qui composent l'écosystème du GCAM, et de leurs attentes, c'est conscient de l'importance de l'adoption d'une politique RSE transparente, que le Groupe s'est engagé sur différents objectifs en concertation avec les entités opérationnelles. Ceux-ci portent sur les problématiques liées aux droits humains, aux ressources humaines, à l'environnement, à la prévention de la corruption, au respect de la saine concurrence, à la gouvernance, au volet clientèle et aux fournisseurs ainsi qu'à l'engagement sociétal.

Le GCAM s'est dès lors doté d'une stratégie globale intégrant toutes les dimensions du développement durable. Articulée autour de 4 axes et de 12 engagements, la charte RSE vise à offrir un cadre respectueux de nos clients, valorisant nos collaborateurs, préservant l'environnement tout en contribuant au développement socio-économique du pays.



Source : CAM

Clientèle respectée

Politique inclusive en matière de handicap

Suite à la validation de la charte interbancaire en faveur des personnes en situation de handicap, un plan d'action est en cours d'élaboration au sein du GCAM afin de:

- Favoriser l'accessibilité de nos infrastructures physiques aux personnes en situation de handicap, en particulier l'accès aux agences et aux guichets automatiques bancaires ;
- Développer des accès et interfaces numériques adaptés aux personnes en situation de handicap et alignés avec les bonnes pratiques et référentiels reconnus dans ce domaine.

Capital Humain valorisé

Promotion de l'égalité professionnelle

Lors de la 7^{ème} édition du Trophée de l'Égalité Professionnelle, organisée en 2023 à l'initiative du Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences, le CAM s'est vu décerner une Attestation d'Excellence Professionnelle en reconnaissance des bonnes pratiques genre dans lesquelles il s'est illustré. Cette distinction vient s'ajouter à celle reçue en 2021 et 2022.

En lice avec d'autres institutions majeures du pays, le CAM s'est distingué par son engagement à faire de la diversité genre une force au service de la performance individuelle et collective.

Citoyenneté engagée

Partenaire Leader du Global Compact au Maroc

Dans l'objectif de mettre en cohérence sa démarche RSE avec les référentiels internationaux et nationaux, le GCAM a adhéré aux principes du Pacte Mondial en 2018 et a rejoint le club des rares entreprises au Maroc à être signataires de cette initiative globale.

Lancé en 2000 par l'organisation des Nations Unies, le Pacte Mondial s'attache à promouvoir la responsabilité civique des entreprises, autour des 10 grands principes universels relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

En collaboration avec le PNUD, la CGEM et 6 autres leaders du secteur privé au Maroc, le GCAM s'est aussi engagé à soutenir financièrement la mise en place d'un réseau local du Pacte Mondial des Nations Unies, destiné à promouvoir au Maroc l'adhésion au Pacte Mondial et d'offrir un lieu d'échange d'expériences, de meilleures pratiques stimulantes pour initier, développer et partager les démarches de responsabilité sociétale de tous types d'organisations.

Signataire WEPS

Le GCAM a bâti une politique RH ambitieuse qui valorise les talents et donne à l'ensemble des collaborateurs l'opportunité de se réaliser pleinement.

Cette volonté de faire évoluer les habitudes et les pratiques du GCAM en matière d'égalité genre s'est traduit par l'adhésion aux WEP's et la signature d'une déclaration à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les Principes d'autonomisation des femmes, plus connus sous l'acronyme WEPs (Women's Empowerment Principles), est une initiative lancée en 2010 par le Pacte mondial (Global Compact) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

Sous-titrés « Pour l'entreprise aussi, l'égalité est une bonne affaire », les sept « Principes d'autonomisation des femmes » sont un ensemble de réflexions destinées à aider le secteur privé à se concentrer sur des éléments clefs indispensables pour promouvoir l'égalité des sexes sur le lieu de travail, le marché et au sein de la communauté.

Soutenir l'entrepreneuriat des jeunes et le bénévolat d'entreprise

Renouvellement du partenariat avec l'association Injaz Al Maghrib

Considérant la volonté de la banque à développer la culture du volontariat d'entreprise, du mécénat de compétence et à stimuler l'esprit d'auto-entrepreneuriat chez les jeunes, la banque a renouvelé son partenariat avec l'association Injaz Al Maghrib pour une durée de trois ans.

Le partenariat Injaz Al Maghrib et le GCAM, est venu renforcer le douzième engagement, défini dans la charte RSE de la banque, en faveur des actions favorisant la production d'emploi, l'entrepreneuriat, l'innovation et la création des TPME et ce, à travers la mobilisation de nos collaborateurs dans les programmes de formation d'Injaz Al Maghrib, en qualité de conseillers bénévoles.

Dans le cadre des actions menées en partenariat avec Injaz Al Maghrib une journée a été organisée dans l'école Anasser dans la commune de Shoul en faveur des enfants afin de les sensibiliser à l'auto-entrepreneuriat avec la remise de cinquante tablettes en faveur de l'établissement scolaire.

Remise de cinquante tablette à l'école Anasser dans la commune de Shoul en faveur du club numérique.

Encourager l'entrepreneuriat des jeunes et le bénévolat d'entreprise

Partenariat avec l'association Injaz Al Maghrib

Programme Entrepreneur master class

L'objectif du programme est de familiariser les jeunes au monde de l'entreprise et de les initier aux différentes étapes de création d'une start-up de cartes de vœux.

Déploiement : Ecole Ennaser Jamaatiya- Shoul-

- Prix : 20 tablettes Samsung A7 64 G offertes à l'école pour le renforcement des activités du club d'informatique.
- Nombre de jeunes : 182

Innovation Camp

Favoriser la créativité des jeunes et l'émergence d'idées innovantes en travaillant sur une problématique liée à l'activité bancaire.

Déploiement: Université Moulay Ismail Meknes

Nombre de jeunes : 64

Problématique : Développer un modèle économique autour d'une solution innovante relative à un Challenge d'entreprise « Recyclage des cartes Bancaires »

- Prix : 10 tablettes offertes

It's My Business

Insuffler l'esprit d'entreprise chez les jeunes à travers de multiples exemples d'entrepreneurs connus, au niveau national et international, ainsi que des success stories d'entreprises.

Déploiement complexe socioéducatif pour enfants en situation précaire

- Sala el jadida
- Nombre de jeunes : 57

Abtal Al Internet

Fournir des informations sur la sécurité électronique et la citoyenneté numérique à travers le renforcement des compétences nécessaires pour utiliser Internet intelligemment et en toute sécurité.

Déploiement : complexe socioéducatif pour enfants en situation précaire – Sala el Jadida

Salle d'informatique équipée par les ordinateurs et mobilier de bureau usagés du crédit agricole du Maroc.

- Nombre de jeunes : 104

Lancement du Programme de mécénat de compétence

Le mécénat ne se limite pas uniquement à un don financier. Il existe en effet, plusieurs façons d'y contribuer : donner de son temps et de son savoir-faire, être bénévole. Grâce au mécénat de compétences, les collaborateurs de labanque peuvent mettre leur savoir-faire au service de l'intérêt général sur leur temps de travail, c'est une manière innovante de valoriser les compétences et renforcer la cohésion des collaborateurs.

Suite à l'appel à candidature lancé, la DCRSE a reçu plus d'une trentaine de candidatures du siège et du réseau, de Tanger à Dakhla.

Marché solidaire

Le CAM est un partenaire historique du Marché Solidaire de Casablanca, espace de commercialisation équitable, entièrement dédié à la vente des produits issus des coopératives féminines. Ce marché permet à plus de 216 coopératives issues de toutes les régions du Royaume de commercialiser leurs produits, qu'il s'agisse de produits du terroir ou de produits d'artisanat.

Un engagement citoyen vis-à-vis de la communauté et des territoires**Signature d'une convention avec l'association Al Amal d'appui au complexe socio-éducatif à Sala Al Jadida**

Fondée en 2007, l'association Al Amal d'appui au complexe socio-éducatif à Sala Al Jadida, dont la construction a été financée par l'INDH, a pour missions de lutter contre la précarité et l'exclusion sociale, d'encourager la scolarité des enfants et d'assister les familles en difficulté. L'association dispense aussi un programme de formations qualifiantes de courte durée, qui répond à des besoins identifiés dans la région, permettant ainsi l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Le Centre dispose d'un:

- Lieu d'Hébergement des enfants de 6 à 18 ans ;
- Centre de soutien scolaire ;
- Centre d'apprentissage visant l'employabilité des jeunes en situation de précarité.

Un partenariat triennal a été signé avec l'association Al Amal d'appui au complexe socio-éducatif à Sala Al Jadida, ayant pour objectif un accompagnement financier permettant à l'association de mettre en place un accompagnement scolaire des enfants du centre par des professeurs qualifiés.

Partenariat GCAM et l'association ITIHAD RIADI TOUROUGUI

Partenariat entre le CAM et l'association Sportive ITIHAD TOUROUGUI pour une durée de trois ans afin de participer au rayonnement du pays à travers le sport.

Caravane humanitaire dans le Douar Ouounagmoute dans la Région de Demnate par l'association « Lions Rabat Architects »

Le Lions Rabat Architects est une association humanitaire à but non lucratif, constituée d'une quarantaine d'étudiants architectes de l'École Nationale d'Architecture qui ont pour objectif de réaliser des actions caritatives articulées autour de l'entraide et de la solidarité.

Objectifs de cette campagne humanitaire:

- Réaménagement de l'école du Douar
- Distribution de paniers alimentaires
- Consultations médicales par une équipe de médecins généralistes et spécialistes

La banque à participer à cette action citoyenne à travers un don financier.

Participation à la « 13^{ème} édition de la journée internationale des droits des femmes du 1er au 20 Mars 2023 » organisée par le Technopark Casablanca.

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le Technopark de Casablanca consacre tout le mois de mars à la mise en lumière de femmes marocaines de divers horizons qui contribuent au développement économique, social et culturel du pays.

Nous avons soutenu cet événement, qui a pour but d'encourager les femmes à entreprendre et à améliorer leur leadership dans des secteurs stratégiques, créateurs de valeurs et d'emplois.

Participation à la troisième édition du Prix Lalla Meryem de l'Innovation et de l'Excellence.

Initié par l'UNFM, ce prix récompense les meilleures initiatives des femmes rurales et périurbaines issues des 12 régions du Royaume et dont l'âge est compris entre 20 et 40 ans.

Ce programme a pour objectif, de permettre à un ensemble de jeunes marocaines d'acquérir des outils dans les domaines académiques, financiers et techniques, leur permettant de concrétiser leurs idées et projets innovants dans les zones rurales et périurbaines.

Opération 1 million de cartables

Le GCAM est un partenaire historique de l'initiative Royale un million de cartables, qui vise à promouvoir le secteur de l'enseignement et à participer à la généralisation de l'enseignement élémentaire, et garantir l'égalité des chances et lutter contre la déperdition scolaire.

Association Bab Rayan

L'association a pour objectif d'accueillir les enfants en situation difficile jusqu'à leur autonomie au sein d'un établissement où ils bénéficient d'un accompagnement permanent par une équipe de professionnels de l'enfance. Le GCAM a renouvelé son partenariat avec l'association Bab Rayane, et ce pour une période de trois ans de 2022 à 2024, afin de pérenniser les actions de l'association en faveur des enfants abandonnés.

Convention entre le GCAM et l'association « Les Enfants de L'Ovale du Maroc » (EDOM)

L'EDOM est une Association éducative de soutien à l'enfance, dont le but est d'amener les enfants à intégrer les valeurs sociales et morales de respect, de générosité et d'engagement.

Plus de 320 filles et garçons issus de milieu rural, de 8 à 18 ans, sont inscrits chaque année pour suivre les cours de soutien scolaire, d'hygiène et d'éducation civique, par ailleurs les enfants bénéficient d'une prise en charge médicale globale.

Le CAM soutient l'association dans la mise en place de deux projets en faveur des jeunes filles rurales à travers la signature d'une convention de partenariat pour une durée de deux ans.

Projet 1 : Préparation et révision au baccalauréat

Bénéficiaires : 10 jeunes filles rurales les plus méritantes

Projet 2 : Renforcement de l'utilisation des TIC par les jeunes filles rurales

Bénéficiaires : 30 jeunes filles rurales âgées entre 6 et 16 ans

Accompagnement des personnes en situation de handicap - Association AMSAT-

Dans le cadre des actions menées par le CAM en faveur d'une société inclusive, où l'ouverture, la tolérance, l'acceptation des différences et le respect de chacun, l'entraide et la solidarité deviennent des valeurs essentielles, où les adaptations et les ressources disponibles peuvent être bénéfiques pour tout un chacun, un partenariat a été signé avec l'association AMSAT en 2021 pour une durée de trois ans.

Moussem Culturel International d'Assilah

Le GCAM contribue à travers un don financier co-organise avec la Fondation du Forum d'Assilah une série d'événements culturels, artistiques et socio-économiques dans le cadre d'une convention de partenariat pour une durée de trois (3) ans (2022-2023-2024) ayant pour but le développement humain et la coopération du Maroc sur le plan bilatérale et internationale à des fins de promouvoir le tourisme et la culture.

Association Horizon Vert plage des nations pour le development durable

Participation du CAM aux travaux d'aménagement de la corniche de la plage des nations, à travers un don financier.

Dîner de Gala de bienfaisance annuel de la Fondation Diplomatique

Le Dîner de Gala est organisé, sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et la présence effective de son Altesse la Princesse Lalla Hasnaa en vue de collecter des fonds, pour contribuer à l'effort de l'action sociale du Cercle Diplomatique au Maroc, à travers le financement de nombreux projets associatifs, notamment en matière de protection de l'enfance défavorisée et des catégories sociales démunies.

Participation du CAM banque au Gala à travers un don financier.

Environnement et développement durable respecté

Conscient de l'importance de la digitalisation et du coût de la facture numérique pour le pays, le GCAM a mis en place un système de revalorisation de son matériel informatique usagé. Cette action s'inscrit sous le nom de e-inclusion, le but étant d'offrir une seconde vie au matériel informatique et ainsi lutter contre l'obsolescence programmée mais aussi de participer à l'amélioration des conditions d'apprentissage des populations (étudiants, professeurs et jeunes en formation, associations ...)

Un don de matériel informatique et de mobilier de bureau usagé en faveur du Ministère de l'Éducation Nationale du Préscolaire et des Sports

- 260 postes de travail

Don de matériel Informatique et mobilier de bureau à l'école primaire Ahmed Bel Yamani

- 25 postes de travail
- 1 photocopieur
- 80 store rideau

Don de mobilier de bureau usagé en faveur de l'association AI AMAL**Programmes Plages propres – plage Sidi Kankouch 1 et sidi Kankouch 2**

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc participe au programme Plages Propres de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement depuis 2008 par le parrainage des plages sidi Kankouch 1 et Sidi Kankouch 2 dans la Province de Tanger Fahs Anjra.

La Banque a réalisé des travaux d'aménagement de nettoyage et de sensibilisation dans les plages sidi Kankouch 1 et Sidi Kankouch 2 dans la Province de Tanger Fahs Anjra.

Mise en place :

- D'infrastructures de base et d'équipements d'hygiène (toilettes, douches, collecteurs de déchets...);
- Les accès à la plage pour les Personnes à mobilité réduite ;
- Des espaces de jeux et des animations incluant des activités de sensibilisation au respect de l'environnement ;
- Mise à disposition à l'entrée de la plage de Tiralo ;
- Capsules de sensibilisation à travers la station radio plage ;
- Mise en place d'un espace de préparation des repas, pour les estivants, gratuit afin d'éviter les feux clandestins pouvant avoir un impact négatif sur la flore avoisinante de la plage.

Trophées Lalla Hasnaa Littoral Durable

Le GCAM s'est vu attribuer le Trophée "Programme plages propres", qui récompense une initiative en faveur d'une plage en matière de gestion, d'aménagement, de préservation, d'éducation et d'information, pour l'aménagement de la plage de Sidi Kankouch1. Le trophée Lalla Hasnaa du « Littoral Durable » est une reconnaissance des meilleures initiatives en faveur du littoral.

f. Politique de gestion du Capital Humain du CAM

Le capital Humain est le moteur de croissance du GCAM et la clé d'un avantage concurrentiel.

La politique de recrutement

Le processus de recrutement est un élément clé de la gestion des ressources humaines au sein du CAM, puisqu'il constitue l'un des principaux leviers de régulation des compétences.

C'est pourquoi le Crédit Agricole du Maroc s'engage à respecter l'égalité des chances, l'équité, la transparence, le mérite et l'objectivité.

Par ailleurs, soucieux de l'adéquation des recrues avec les besoins croissants de la banque aussi bien en termes de profils pointus que de profils polyvalents, le CAM accorde une attention de tout premier ordre à la diversification des sources de recrutement (forums, salons, annonces, présélections régionales, ...).

Ainsi, la politique de recrutement du Crédit Agricole du Maroc est principalement axée sur une logique d'optimisation, de renforcement du cœur du métier et d'investissement dans la relève.

La politique de rémunération

La politique de rémunération est l'un des sujets les plus sensibles en Gestion des Ressources Humaines au sein du Crédit Agricole du Maroc.

Le système de rémunération en vigueur a été mis en place en janvier 2009 pour accompagner la transformation juridique qu'a connu le Crédit Agricole du Maroc en 2006. Il est compétitif, attractif, rétribuant la performance et la responsabilité, encourage la mobilité, l'initiative et l'engagement tout en respectant les équilibres internes de Crédit Agricole du Maroc

Les composantes de la rémunération

- Le salaire fixe : Partie fixe (commune à tout le personnel) basée sur le niveau d'instruction, l'ancienneté, l'emploi, le grade et éventuellement la fonction de responsabilité occupée,
- Le salaire variable : récompensant les performances individuelles et collectives,
- Les avantages sociaux (prêts à taux préférentiels, retraite et prévoyance, mutuelle,)

Le système de rémunération est basé sur 3 notions : l'emploi, le grade et la fonction.

Les emplois du CAM sont rangés dans des « classes d'emplois homogènes » en fonction de leur poids et de leur importance relative. La grille est composée de 174 emplois-type.

Le grade est accordé selon la classe administrative du collaborateur et évoluera avec le changement de la catégorie de la classe dans le cadre des avancements périodiques.

La fonction de responsabilité est accordée dans le cadre de l'organisation interne du CAM.

Les objectifs de la rémunération

La politique de rémunération vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés et se permet de se soumettre à quelques principes :

- Privilégier le respect de l'équité interne
- Favoriser un sentiment de reconnaissance (mérites / prise en compte des attentes du salarié)
- Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise
- Instaurer un principe de transparence

La gestion de carrières

Pour renforcer la capacité du GCAM à anticiper et gérer l'évolution des emplois et compétences et mû par la volonté de faire participer ses collaborateurs à une démarche continue de leur employabilité et de leur développement professionnel, le GCAM a intégré, depuis 2009, la gestion de carrière et la mobilité dans le cycle complet de management des ressources humaines.

Dans sa démarche, la gestion de carrière allie les attentes des collaborateurs et les besoins de l'organisation.

Les entretiens annuels, les entretiens de carrières et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, principaux outils de la gestion de carrière sont améliorés et mis à jour périodiquement.

La gestion de carrière contribue ainsi à l'adéquation et la réduction des écarts entre les besoins de la banque et les ressources humaines disponibles.

Des itinéraires de carrières permettent de concevoir et de mettre en œuvre des parcours personnalisés pour les salariés. Une veille RH permet aussi, en terme de métiers, d'être anticipatif et proactif pour répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de la banque, tout en tenant compte des compétences et des intérêts des collaborateurs.

La démarche est renforcée par la mise en place de dispositif de détection de talents et de constitution de vivier de compétences dans le but de préparer la relève d'une part et offrir des accélérateurs de carrière aux plus méritants d'autre part.

La gestion de carrière est une véritable opportunité pour les collaborateurs du GCAM puisqu'elle est accompagnée de la formation, de la promotion et de la mobilité.

Elle est aussi bénéfique pour la banque dans la mesure où son efficacité lui assure la pérennité, la performance et donc la croissance.

La politique de formation

La formation est un puissant levier de développement du Groupe Crédit Agricole du Maroc et de ses collaborateurs. Elle contribue activement au développement des compétences en adéquation avec la stratégie du Groupe.

La politique de la formation au GCAM vise :

- La montée en compétences de l'ensemble des collaborateurs pour une meilleure professionnalisation ;
- La généralisation de la formation à tous les collaborateurs tous types de profils et de métiers confondus ;
- La régionalisation de la formation pour une meilleure proximité avec les collaborateurs du Réseau ;
- La diversification et l'adaptation des canaux de formation (présentiel, stage terrain et e-learning) ;

Pour ce faire le GCAM a mis en place un dispositif de formation décliné en deux structures distinctes:

Direction Centrale de la formation :

La mission de cette Entité s'articule autour de 3 axes de formations :

- Formations Internes : A la demande des Directions Métiers, cette entité organise des formations ponctuelles transverses (formations réglementaires, formations managériales, formations techniques, formation des formateurs ...) ;
- Formations Externes : Il s'agit de la participation des collaborateurs du GCAM à des séminaires inter-entreprises portant sur le Risk Management, Digitalisation de l'entreprise, Contrôle & Audit Interne... ;
- Formations Diplômantes : Diverses formations diplômantes sont dispensées en faveur des collaborateurs du GCAM telles que l'Executive Master en Management Bancaire en partenariat avec l'UIR de Rabat, le Brevet Bancaire Métiers avec le CIFPB, le Master Executive Finance avec l'Université Med VI Polytechnique de Ben guérir ...

Académie du GCAM :

Déclinée en Direction Centrale des Écoles Métiers, laquelle est structurée en :

- Direction des Écoles Métiers : Dispositif d'apprentissage permanent, itératif et transverse aux différents métiers de la Banque. Elle a pour objet de former aux compétences métiers dans le cadre d'écoles telles que l'École des Managers, l'École des Engagements, l'École Compliance, l'École Digitale... ;
- Direction de l'Intégration et du Tutorat : cette Direction a pour mission de veiller à la bonne intégration des Nouvelles Recrues à travers l'organisation des JICAM (Journées d'Intégration des Nouvelles Recrues) et de l'École Tutorale qui consiste en une formation en présentiel alternée par des stages pratiques sur le terrain pour les nouvelles recrues.

En terme de gouvernance le dispositif de la formation dispose de notes et de procédures régissant son organisation/gestion et d'un plan de formation dont l'élaboration est toujours en adéquation avec la stratégie du Groupe.

Ce plan définit les formations par thématique, la population cible à former, le nombre de Jours /Formation et le nombre de Jours/Homme /Formation.

Égalité hommes/femmes

Acteur engagé au quotidien en faveur de l'égalité femmes-hommes, le Crédit Agricole du Maroc lutte contre les stéréotypes et déploie de nombreux dispositifs visant à promouvoir l'égalité au sein du Groupe et à combattre les disparités.

La stratégie au sein de la banque consiste à fixer des objectifs sur la représentation des femmes dans les populations clés. Par ailleurs, le Groupe souhaite ne faire aucune « concession » sur les compétences et réalise un suivi précis pour éviter les décisions biaisées par les préjugés.

En effet, Les femmes représentent aujourd'hui plus de 49% des effectifs totaux de la banque. Cette proportion est en amélioration depuis 2016 où les femmes représentaient moins de 43%.

VI.2. Composantes et évolution de l'effectif du CAM

✓ Effectif

Tableau 37 : Évolution de l'effectif du CAM

	2021	2022	Δ%	2023	Δ%	juin-24	Δ%
Effectif ³⁷	3 865	3 874	0,23%	3 918	1,14%	3 815	-2,63%
Siège ³⁸	1 492	1 440	-3,49%	1 329	-7,71%	1 349	1,50%
Réseau	2 373	2 434	2,57%	2 589	6,37%	2 466	-4,75%

Source : CAM

Sur la période 2021 à juin 2024, l'effectif du CAM évolue en passant de 3 865 personnes à 3 815 collaborateurs. À fin juin 2024, le CAM emploi 1 349 au niveau du siège de la banque et 2 466 au niveau du réseau.

✓ Encadrement

Tableau 38 : Évolution de la répartition de l'effectif CAM par catégorie

	2021	2022	Δ%	2023	Δ%	juin-24	Δ%
Cadres	2 567	2 507	-2,34%	2 481	-1,04%	2 411	-2,82%
Employés	1 298	1 367	5,32%	1 437	5,12%	1 404	-2,30%
Effectif	3 865	3 874	0,23%	3 918	1,14%	3 815	-2,63%
Taux d'encadrement	66%	65%		63%		63%	

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2024, le taux d'encadrement au sein du CAM s'affiche à 63%.

✓ Répartition de l'effectif par sexe

Tableau 39 : Évolution de la Répartition de l'effectif par sexe

	2021	2022	Δ%	2023	Δ%	juin-24	Δ%
Femmes	1869	1900	1,66%	1 907	0,37%	1 861	-2,41%
Hommes	1 996	1 974	-1,10%	2 011	1,87%	1 954	-2,83%
Effectif	3 865	3 874	0,23%	3 918	1,14%	3 815	-2,63%

Source : CAM

À fin juin 2024, l'effectif féminin au sein du CAM s'affiche à 1 861 soit 49% contre 51% de collaborateurs de sexe masculin.

✓ Répartition de l'effectif par nature de contrat

Tableau 40 : Évolution de la Répartition de l'effectif par nature de contrat

	2021	2022	Δ%	2023	Δ%	juin-24	Δ%
CDD	66	63	-4,55%	56	-11,11%	40	-28,57%
CDI	3 865	3 874	0,23%	3 918	1,14%	3 815	-2,63%
Effectif Total	3 931	3 937	0,15%	3 974	0,94%	3 855	-2,99%

À fin juin 2024, l'effectif global du CAM compte un total de 40 collaborateurs sous contrat à durée déterminée et 3 815 collaborateurs bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.

³⁷ Effectif hors collaborateurs bénéficiant d'une mise en disponibilité ou en congé de maternité prolongé (plus de 3 mois).

³⁸ Dont 117 Collaborateurs affectés aux Filiales

✓ Répartition de l'effectif par branche d'activité

Tableau 41 : Évolution de la Répartition de l'effectif par branche d'activité

	2 021	2 022	2 023
Audit Groupe C.A.M	39	39	35
DG Réseau	87	80	31
Domaine GGR	150	152	179
CERCAM	7	7	9
Art et métiers	1	1	1
Conformité et Déontologie	16	16	15
Fondation Mohamed V et VI	8	7	6
Rattaché Présidence & Directoire	27	29	19
Domaine B.F.I	35	32	63
Secrétariat Général	201	181	167
DG. Finance et Patrimoine	101	102	95
Domaine Remedial Management	101	36	91
DG. Services, Transformation & Digitalisation	447	471	408
DG. Banque de Service Public	54	92	22
Filiales	109	108	108
Pôle Contrôle et Risques Opérationnel Groupe	91	-	87
Gouvernance Interne du GCAM	1	92	-
Réseau Exploitation	2 390	2 429	2 535
Domaine Banque Digitale & Strat. Resp.	-	-	14
Domaine Pilotage Stratégique du Réseau	-	-	26
Pôle Marketing	-	-	7
EFFECTIF TOTAL	3 865	3 874	3 918

Source : CAM

	Sept-24
Audit Groupe C.A.M	34
Banque Privée	19
CA Grands Comptes Rabat	10
CERCAM	9
Direction Centrale Gestion Patri. Hors Exploitation	3
DG Réseau	100
Direction Centrale Business Intelligence Center	16
Direction Centrale Conformité et Déontologie	12
Direction Centrale Sécurité Groupe	16
Direction Fondation Mohamed V et VI	6
Direction Générale « Capital Humain »	164
Direction Générale des Services	208
Direction Générale Finance et Patrimoine	81
Direction Générale Transformation & Organisation	62
Domaine B.F.I	42
Domaine B.F.I / Banque Corporate	104
Domaine Gestion Risque Crédit	186
Domaine Remedial Management	89
Domaine Vert	20
Filiales	91
Pôle Analyse Stratégique	2
Pôle Contrôle et Risques Opérationnels Groupe	80
Pôle Digital Factory	35
Pôle Système d'Information Groupe	71
Rattaché Présidence & Directoire	16
Réseau Exploitation	2285
Effectif	3761

✓ Pyramides des âges

Tableau 42 : Répartition de l'effectif CAM par tranche d'âge

	2021	2022	Δ%	2023	Δ%	juin-24	Δ%
[18,35] ans	1 732	1 760	1,62%	1 787	1,53%	1 660	-7,11%
[36,40] ans	823	868	5,47%	908	4,61%	923	1,65%
[41,45] ans	316	386	22,15%	472	22,28%	513	8,69%
[46,50] ans	162	174	7,41%	187	7,47%	197	5,35%
[51,55] ans	273	228	-16,48%	191	-16,23%	162	-15,18%
[56,60] ans	559	458	-18,07%	373	-18,56%	360	-3,49%
Effectif	3 865	3 874	0,23%	3 918	1,14%	3 815	-2,63%

Source : CAM

La pyramide des âges du CAM montre un rajeunissement des équipes. La tranche d'âge entre 18 et 40 ans passe de 66% en 2021 à 68% à fin juin 2024, soit 2 583 collaborateurs.

✓ Ancienneté

Tableau 43 : Évolution de l'effectif en termes d'ancienneté

	2021	2022	Δ%	2023	Δ%	juin-24	Δ%
< 5 ans	947	990	4,54%	1053	6,36%	931	-11,59%
[5 ; 10[ans	891	801	-10,10%	842	5,12%	803	-4,63%
[10 ; 20[ans	1207	1415	17,23%	1459	3,11%	1524	4,46%
[20 ; 30[ans	258	183	-29,07%	193	5,46%	220	13,99%
>=30 ans	562	485	-13,70%	371	-23,51%	337	-9,16%
Effectif	3 865	3 874	0,23%	3 918	1,14%	3 815	-2,63%

Source : CAM

À fin juin 2024, plus de 24% de l'effectif a une ancienneté inférieure à 5 ans.

✓ Turnover

Tableau 44 : Évolution du turnover enregistré par le CAM³⁹

	2021	2022	2023	juin-24
Recrues	252	265	280	33
Départs	247	257	221	129
Taux de Turnover (*)	6,46%	6,73%	6,39%	2,12%

Source : CAM

(*) $\frac{((\text{Nombre Départs année } n + \text{Nombre Recrues année } n) / 2) / \text{Effectif année } n-1}{100} \times 100$

Au terme du mois de juin 2024, le turnover ressort à 2,12%.

✓ Informations sociales et administratives

Tableau 45 : Évolution des informations sociales et administratives

	2021	2022	2023	juin-24
Nombre de représentants du personnel	28	28	28	28
Nombre de jours de grève	-	-	-	-
Nombre d'accidents de travail	15	21	23	15
Nombre de recrutements	252	265	280	44
<i>Cadres</i>	147	137	103	34
<i>Employés</i>	105	128	177	10
Nombre de licenciements	18	17	16	14
<i>Cadres</i>	8	8	8	7
<i>Employés</i>	10	9	8	7
Nombre de démissions	38	62	55	105
<i>Cadres</i>	33	50	40	80
<i>Employés</i>	5	12	15	25
Nombre et nature des litiges sociaux (collectifs ou individuels)	-	-	-	-

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2024, le nombre de représentants du personnel est de 28. Par ailleurs, aucun jour de grève ni aucun litige social n'est à signaler.

³⁹ Les chiffres présentés ne prennent pas en compte les collaborateurs bénéficiant de mise en disponibilité et de congés sans solde

VI.3. Dispositif de contrôle et politique de conformité

a. Contrôle interne :

En 2012, le CAM a mis en place un bloc de la sécurité et du contrôle de la banque composé de trois grandes structures distinctes, qui sont directement rattachées à la présidence du Directoire, et qui se présentent comme suit :

1- Le Contrôle Général⁴⁰

Le Contrôle Général coordonne le dispositif d'ensemble du contrôle interne du Groupe qui s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités du GCAM, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles ou d'entités juridiques (filiales consolidées). Le contrôle général a pour missions de :

- Renforcer les actions de contrôle ;
- Accroître la sécurité liée à l'exécution des opérations ;
- Participer à l'éclosion d'une culture de contrôle ;
- Coordonner et animer le système de contrôle interne.

2- Conformité et Déontologie⁴¹

Cette structure a pour objectif de faire émerger, développer et asseoir les valeurs du Groupe en veillant à ce que les procédures en vigueur soient conformes à la réglementation externe et conformes au dispositif de vigilance.

3- La Direction Centrale du Reporting Réglementaire et la Fiabilisation des Données

La Direction Centrale du Reporting Réglementaire et la Fiabilisation des Données a pour principales missions de :

- Veiller à la cohérence et à la fiabilité de l'ensemble des états et déclarations communiqués aux établissements externes (BAM, Office des Changes, GPBM, CCG, Ministère des Finances...);
- Etre l'interlocuteur unique vis-à-vis de ces instances en matière de reporting réglementaire ;
- Veiller à l'amélioration de la qualité des données clientèle de la banque.

b. Contrôle externe

Tableau 46 : Acteurs du contrôle externe

Commissaires aux comptes	Commissaire de l'État	Bank Al Maghrib	Comité d'audit (émanation du Conseil de surveillance)
<p>Le Crédit Agricole du Maroc doit obligatoirement désigner deux Commissaires aux Comptes inscrits au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.</p> <p>Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'AGO des actionnaires pour trois exercices.</p>	<p>Un Commissaire du Gouvernement est désigné auprès du Crédit Agricole du Maroc, par Décret et sur proposition des Ministres chargés des Finances et de l'Agriculture.</p> <p>Son mandat ne peut dépasser quatre ans renouvelable une seule fois.</p>	<p>La circulaire N°4/W/2014 relative au Contrôle Interne précise les modalités et les règles minimales que les établissements bancaires doivent observer.</p>	<p>Le Comité d'Audit est une émanation du Conseil de surveillance.</p> <p>Le Président du Comité d'Audit est désigné par le Conseil de Surveillance parmi les membres du Comité d'Audit.</p>

Source : CAM

⁴⁰ Cf Partie III présentation Générale du CAM, section VIII.2 Organisation, titre c. « pôle contrôle et risque opérationnel groupe »

⁴¹ Cf Partie III présentation Générale du CAM, section VIII.2 Organisation, titre d. « Direction Centrale de la conformité et de la Déontologie »

VI.4. Politique d'investissement

La vision de la banque est d'orienter ses ressources vers des projets qui assurent une croissance soutenue et renforcent sa position sur le marché, tout en respectant les exigences réglementaires et les nouvelles dynamiques du secteur financier. Dans cette optique, l'investissement repose principalement sur les axes suivants :

🌱 **Renforcement de l'accompagnement de la clientèle et la collecte des comptes non rémunérés**

Cela inclut le développement de nouvelles offres de produits et de services qui répondent aux besoins évolutifs des clients, ainsi que l'optimisation des processus internes pour garantir une meilleure performance opérationnelle.

🌱 **Accélération de la digitalisation**

La digitalisation est une priorité stratégique pour améliorer l'efficacité opérationnelle, optimiser l'expérience client et élargir l'accès aux services bancaires. La banque investit dans le développement de plateformes numériques, des solutions de banque mobile et des technologies d'automatisation des processus.

🌱 **Respect des réglementations bancaires**

La banque s'engage à investir dans des projets qui garantissent la conformité avec les normes nationales et internationales. L'objectif est de minimiser les risques de non-conformité, de protéger la réputation de la banque et d'assurer sa stabilité financière sur le long terme.

🌱 **Cybersécurité et résilience numérique**

La sécurité des systèmes informatiques et la protection des données clients sont au cœur des préoccupations de la banque. Pour faire face aux menaces cybernétiques croissantes, des investissements substantiels seront dirigés vers le renforcement des infrastructures de cybersécurité, l'intégration de technologies de pointe pour la détection et la prévention des cyberattaques, ainsi que l'amélioration des protocoles de réponse aux incidents.

Les projets sont priorisés non seulement sur la base de leur importance stratégique mais aussi en fonction de leur potentiel à générer un retour sur investissement tangible et à contribuer significativement à la performance financière globale.

Tableau 47 : Les investissements du CAM au cours des exercices décembre 2021 à juin 2024

En KDH	2021	2022	2023	juin-24
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	920 703	1 400 808	185 505	56 797
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61 345	48 253	44 173	14 051
Droit au bail				
Immobilisations en recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	61 345	48 253	44 173	14 051
Immobilisations incorporelles hors exploitation				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	859 358	1 352 555	141 332	42 746
Immeubles d'exploitation	215 840	401 221	11	
Mobilier et matériel d'exploitation	43 110	33 663	41 714	18 614
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	71 473	48 460	37 444	8 300
Immobilisations corporelles hors exploitation ^[1]	527 805	588 025	21 523	8 492
Immobilisation en cours	1 129	281 185	40 641	7 340
INVESTISSEMENTS FINANCIERS	103 729	2 030 169	30 023	80 600
Prises de participations	-	2 030 169	-	-
Variations de capital des filiales	103 729	-	30 023	80 600
TOTAL	1 883 789	3 430 977	215 528	137 397

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2022, les investissements du CAM ont connu les évolutions suivantes :

- Une baisse de 13 MDH (-21%) des acquisitions des immobilisations incorporelles ;
- Une hausse de 493 MDH (+57%) des immobilisations corporelles principalement expliquée par l'augmentation des immeubles d'exploitation (+185 MDH) et des immobilisations (+280 MDH) ;
- Plusieurs prises de participation dans des OPCI et sociétés de développement local pour un total de 2 Mrds Dhs.

À fin décembre 2023, les investissements du CAM ont connu les variations suivantes :

- Une baisse de 1,2 Mrds Dhs des acquisitions des immobilisations incorporelles ;
- Une baisse de 1,2 Mrds Dhs des acquisitions des immobilisations corporelles ;
- Plusieurs variations dans le capital des filiales de la banque pour un total de 30 MDH :
 - ✓ La création d'une nouvelle filiale CAM FACTORING d'un capital social de 100 MDH libéré à hauteur de 30 MDH ;
 - ✓ La libération d'une deuxième partie du capital social AL FILAHI CASH d'un montant de 20,6 MDH ;
 - ✓ La cession par le Crédit Agricole du Maroc de 69% des parts qu'il détenait dans le capital de l'OPCI IMMOVERT PLACEMENT (47 MDH) ;
 - ✓ L'augmentation de capital de la filiale TAMWIL AL FELLAH (+26 MDH).

À fin juin 2024, les investissements du CAM ont connu les variations suivantes :

- Une baisse de 129 MDH des acquisitions des immobilisations incorporelles ;
- Une baisse de 99 MDH des acquisitions des immobilisations corporelles ;
- Plusieurs variations dans le capital des filiales de la banque pour un total de 81 MDH :
 - ✓ La libération de la troisième partie du capital social AL FILAHI CASH d'un montant de 20,6 MDH ;
 - ✓ L'augmentation de capital de la filiale CAM LEASING (+60 MDH).

Tableau 48 : Principaux investissements en cours

Objectif (En MDH)	Budget 2023	Réalisations 2023	% Réalisation
L'élargissement du Réseau par L'acquisition et la construction de différents locaux régionaux	199	17	9%
Appui logistique et informatique aux entités du réseau et du siège	65	30	46%
La mise à jour des différents modules et progiciels du CAM tout en consolidant les acquis du Schéma Directeur Informatique (SDI)	97	43	44%
La mise à niveau et l'aménagement et agencement des différents bâtiments du siège et du réseau	76	42	55%
Dotation des locaux du CAM de diverses installations d'exploitation et renforcement du dispositif sécuritaire du GCAM	19	14	75%
Les missions d'accompagnement et de mise en place des projets structurants et réglementaires du CAM et appui de la stratégie commerciale	88	41	46%

Source : CAM

Tableau 49 : Investissements pour lesquels les organes de direction ont déjà pris des engagements fermes

Objectif (En MDH)	Montant
L'élargissement du Réseau par La construction de différents locaux régionaux	2
La mise à niveau et l'aménagement et agencement des différents bâtiments du siège et du réseau	51
Dotation des locaux du CAM de diverses installations d'exploitation et renforcement du dispositif sécuritaire du GCAM	14
Appui logistique et informatique aux entités du réseau et du siège	16
La mise à jour des différents modules et progiciels du CAM tout en consolidant les acquis du Schéma Directeur Informatique (SDI)	66
Les missions d'accompagnement et de mise en place des projets structurants et réglementaires du CAM et appui de la stratégie commerciale	204

Source : CAM

Les objectifs présentés en tant qu'engagements fermes de la banque représentent les marchés lancés par le CAM au cours de l'année analysée. Il est à préciser que les réalisations de l'exercice correspondent au montant effectivement décaissé (selon le taux d'avancement des projets respectifs).

VI.5. Politique de développement

La vision de la banque repose sur le renforcement de sa structure financière, dans le respect des règles prudentielles. Cette vision s'accompagne d'un engagement fort de la banque à soutenir le financement de l'ensemble des secteurs économiques tout en poursuivant son engagement en faveur de l'agriculture et du monde rural à travers des financements adaptés à ce segment de la clientèle, consolidant ainsi son leadership dans la finance agricole et rurale.

Dans ce contexte, la vision du Crédit Agricole du Maroc s'articule autour d'axes ambitieux visant le soutien de la croissance et l'affirmation du positionnement stratégique de la banque :

- ✔ **Consolider la situation financière de la banque** en mobilisant l'ensemble des ressources, qu'elles soient humaines, matérielles ou digitales, avec pour objectif d'atteindre un Produit Net Bancaire (PNB) corrélé à sa taille et à son positionnement sur l'échiquier bancaire ;
- ✔ **Renforcer la collecte des ressources non rémunérées** (comptes chèques et comptes courants), leviers d'optimisation du coût des ressources et partant, de la marge d'intermédiation ;
- ✔ **Accroître les volumes de crédit** en se concentrant sur les clients solvables, les secteurs porteurs et les segments rentables, notamment les particuliers et professionnels (PP) ;
- ✔ **Diversifier l'offre de produits** pour répondre aux besoins émergents des clients, en particulier dans le domaine des services numériques ;
- ✔ **Développer les revenus des activités de marché**, notamment à travers des investissements dans des produits à haut rendement combinés à une meilleure gestion des risques financiers ;
- ✔ **Maîtriser les charges générales d'exploitation** en poursuivant les actions d'efficience et de rationalisation des dépenses afin d'améliorer durablement les indicateurs financiers de la banque ;
- ✔ **Renforcer l'effort de recouvrement** des créances irrégulières et en souffrance, une nécessité absolue pour garantir le développement de la banque et améliorer sa performance.

VI.6. Moyens informatiques du CAM

PILOTAGE SI & DIGITAL

Les Systèmes d'Informations et les solutions digitales représentent une priorité pour le Crédit Agricole du Maroc, vu leur rôle clé dans la mise en œuvre du plan stratégique de la banque, mais aussi dans l'automatisation et la digitalisation des processus internes et dans le renforcement de la compétitivité. Une performance qui couvre tout autant le réseau d'agence que de nouvelles solutions digitales qui accompagnent la transformation de la relation des clients avec leur banque.

Ainsi, à la suite du plan stratégique « GCAM 2013 » un Schéma directeur Informatique a donné lieu à la mise en place du Système d'Information des Opérations Bancaires (SIOB), achevé en Août 2011, pour assurer une gestion centralisée et performante des opérations de la Banque, et à la mise en place des solutions RMS et TEF, supportant respectivement la gestion des activités des filiales solidaires Tamwil El Fellah, la Fondation ARDI pour le Microcrédit et la Fondation pour le développement durable.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie « AFAK 2020 », une feuille de route relative à la digitalisation de la banque et l'élargissement de la couverture de l'automatisation des opérations des différents processus métier et support.

Le pilotage rapproché du portefeuille de projets SI & Digitaux, permet d'assurer l'alignement des projets avec les orientations stratégiques de la banque, la maîtrise progressive des nouvelles technologies au service de la performance de la banque et de l'augmentation de sa capacité à créer la différence, à l'exemple des technologies mobiles, l'intelligence artificielle ou encore les solutions analytiques (Big Data).

Par ailleurs, la banque a établi un Schéma Directeur Sécurité dès 2018 qui a permis de hisser son niveau de sécurité, en intégrant, conformément aux obligations réglementaires, les audits de sécurités systématiques avant les mises en production majeures, en plus des audits récurrents, et la mise en place de plusieurs briques de supervision de la sécurité SI, incluant un SOC.

ORIENTATIONS SI & DIGITALES

Confiant dans la capacité de ses équipes à assurer le développement en interne des volets les plus critiques de son activité et de l'intégration des progiciels sur des volets métiers (gestion des crédits, finance) et sur des volets support (achats, budgétisation, Ressources Humaines etc.), le CAM a adopté une culture agile dans la mise en œuvre des différentes solutions, avec des orientations technologiques claires : Technologies AX, les langages de développement Java et Angular en Front End, et une architecture Open Source pour la plateforme Big Data.

SÉCURITÉ ET INFRASTRUCTURE

Le Crédit Agricole du Maroc accorde une priorité absolue à la sécurité informatique, qui est abordée via une gouvernance adaptée, l'instauration d'une culture qui intègre une forte sensibilité à la sécurité et la mise en place des moyens suffisants pour assurer un niveau de sécurité de référence.

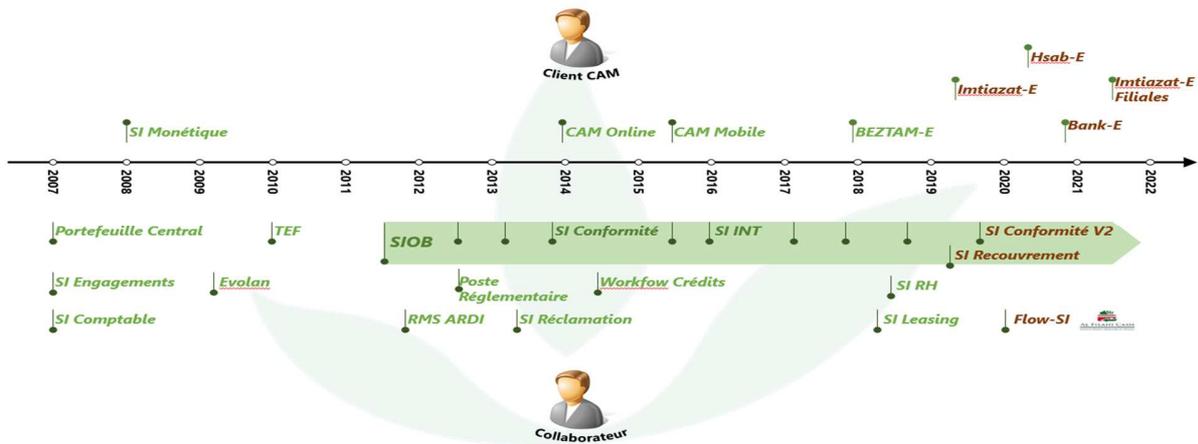
En effet, d'un point de vue gouvernance, la Direction Centrale de la Sécurité Groupe est rattachée à la Direction Générale, lui assurant l'autonomie nécessaire pour la réalisation de ses missions dans les meilleures conditions. Elle assure, en collaboration avec les entités opérationnelles, incluant l'infrastructure IT, le respect des exigences réglementaires et le respect des bonnes pratiques en termes de sécurité, d'accompagnement et de sensibilisation des collaborateurs.

La mise en œuvre du schéma directeur de sécurité s'est accompagné par un ensemble de chantiers d'infrastructure IT qui ont participé à l'amélioration de la disponibilité, performance et sécurité des différents services.

Une des réalisations les plus marquantes de 2021 a été l'opérationnalisation de la nouvelle Salle Machine de production, qui a été certifiée par Tier III par l'organisme de référence Uptime Institute pour sa conception ainsi que pour son opérationnalisation.

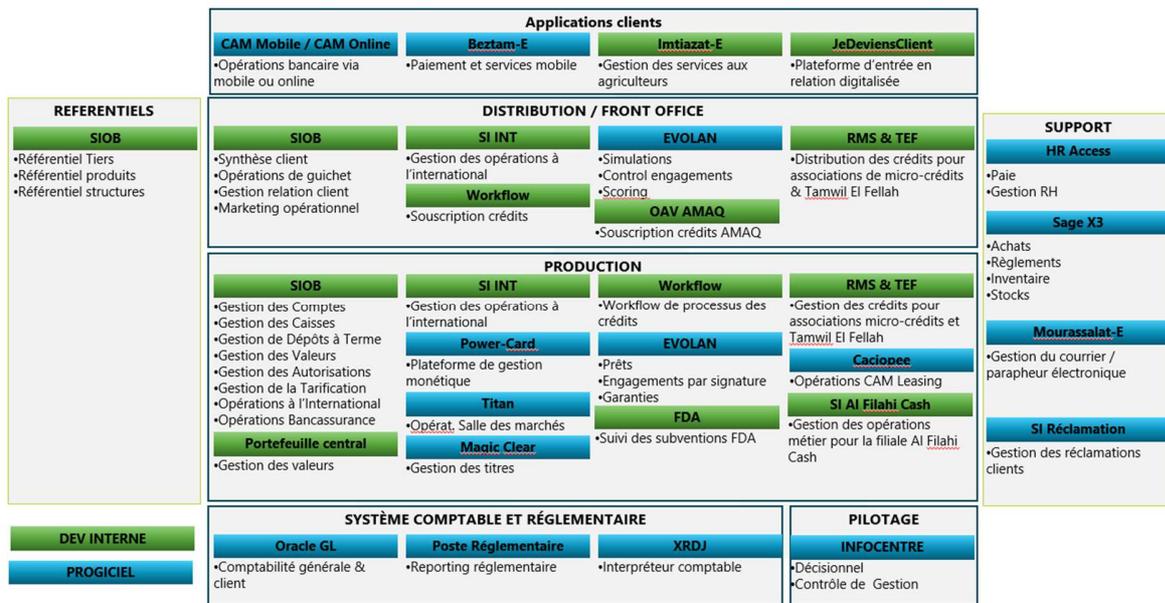
SOLUTIONS APPLICATIVES & DIGITALES

L'agilité adoptée par la banque lui a permis d'assurer la mise en œuvre de plusieurs projets structurants, avec une accélération progressive dans la mise en œuvre :



Source : CAM

La mise en œuvre de ces solutions a permis le développement de la cartographie applicative du CAM qui couvre l'ensemble des métiers critiques et qui continue à accompagner l'amélioration de la qualité de service de entités de la banque, en interne et en externe, via les canaux physiques et digitaux. Au terme du premier trimestre 2022, la cartographie applicative du CAM se présente comme suit :



Source : CAM

Ainsi, le Système d'Informations du Groupe Crédit Agricole du Maroc assure une gestion fiable et sécurisée des processus critiques de la banque, incluant la gestion des comptes et services bancaires des clients, leur comptabilisation ainsi que la comptabilisation globale de la banque, la gestion des crédits, des services monétaires etc. ainsi que la gestion des services support, incluant la gestion des ressources humaines, les processus achats et logistique etc. via des plateformes performantes, qui sont revues et mises à niveau afin de renforcer l'alignement avec les meilleurs standards.

DIGITALISATION

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc continue d'accélérer sa transformation digitale pour se rapprocher davantage de ses clients et pour les servir au mieux. Pour réussir cette transformation, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a mis en place un dispositif de gouvernance adéquat et une stratégie alliant les innovations technologiques et la dimension humaine qui reste ancrée dans l'ADN du Groupe compte tenu de la spécificité de sa mission de service public et la nature des territoires couverts.

Le leitmotiv quotidien étant de créer de la valeur au profit des clients et de permettre aux collaborateurs d'être servis dans les meilleures conditions possibles.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc continue de déployer, depuis 2016, une nouvelle vision stratégique digitale transcrite en un plan de transformation et une trajectoire de mise en œuvre.

Cette nouvelle vision se concrétise par la mise en production de plusieurs solutions innovantes qui se sont vu distinguées par des prix prestigieux en lien avec la transformation digitale.

**PARTIE IV. SITUATION FINANCIÈRE
(COMPTES ANNUELS)**

I- INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Au terme de l'exercice 2023, le Crédit Agricole du Maroc affiche un encours consolidé de crédits distribués de 113 milliards de dirhams contre 108 milliards de dirhams au 31 décembre 2022, marquant une progression de 5%. Ainsi, la banque réaffirme son engagement pour l'accompagnement de la dynamique de relance économique nationale, tout en apportant son soutien à la petite agriculture et au monde rural pour lutter contre les effets de la sécheresse.

ÉPARGNE MOBILISÉE

L'encours consolidé de l'épargne mobilisée par le Crédit Agricole du Maroc ressort à 108 milliards de dirhams, soit une variation de +0,1% par rapport à fin 2022. En glissement annuel, la collecte nette des ressources à vue a progressé de 4%, parallèlement à une variation de -7% des dépôts à terme, marquant ainsi une amélioration de la structure des dépôts de la banque.

PRODUIT NET BANCAIRE

Au terme de l'exercice 2023, le Crédit Agricole du Maroc affiche un Produit Net Bancaire Social de 3,4 milliards de dirhams, contre 3,6 milliards de dirhams à fin décembre 2022. Le Produit Net Bancaire Consolidé relatif à l'exercice 2023 s'affiche, quant à lui, à 3,7 milliards de dirhams, contre 3,9 milliards de dirhams à fin décembre 2022. Les variations enregistrées aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux sont essentiellement liées à la hausse générale des taux qui a impacté les marges d'intermédiation, notamment celle du secteur agricole qui a, de plus, été fortement affecté par les conséquences de la polycrise.

RÉSULTAT NET

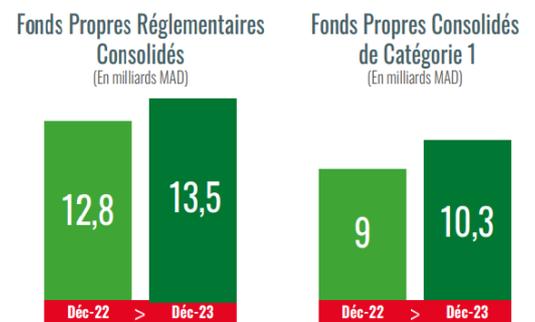
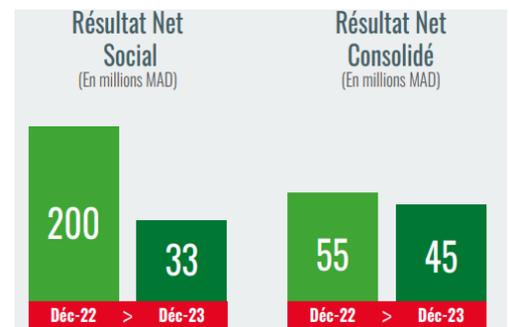
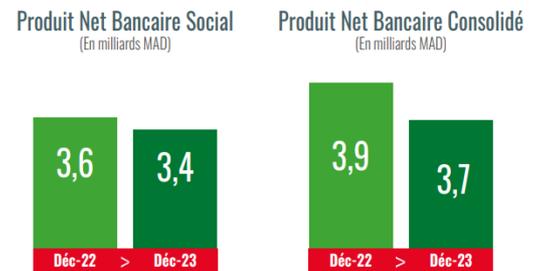
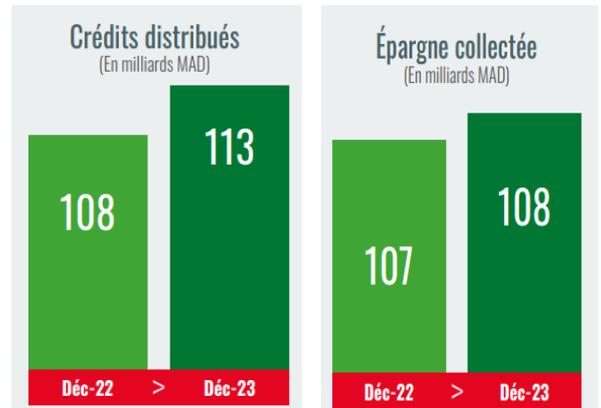
Le Crédit Agricole du Maroc clôture l'exercice 2023 avec un Résultat Net Consolidé de 45 millions de dirhams et un Résultat Net Part du Groupe de 42 millions de dirhams. Le Résultat Net Social ressort, quant à lui, à 33 millions de dirhams au terme de l'exercice 2023.

À noter que lesdits résultats tiennent compte de la participation de la banque à l'élan de solidarité pour les victimes du séisme d'Al Haouz, ainsi que de la hausse générale des taux qui a impacté les marges d'intermédiation, notamment celle du secteur agricole.

RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE

Au terme de l'exercice 2023, le Crédit Agricole du Maroc a enregistré une croissance de 15% de ses Fonds Propres Consolidés de Catégorie 1 et de 6% de ses Fonds Propres Réglementaires Consolidés qui atteignent désormais 13,5 milliards de dirhams. En effet, la banque a renforcé ses Fonds Propres Réglementaires par la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 1,3 milliard de dirhams.

Cette augmentation de capital permettra à la banque de développer son activité, dont le financement de l'économie et plus particulièrement l'accompagnement des stratégies nationales en matière de soutien au secteur agricole, à l'agro-industrie et au monde rural en général et ce, dans le respect des exigences réglementaires en termes de ratios prudentiels.



II- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 9 996 030 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 45 088.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc constitue des provisions pour couvrir ce risque.

En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.5. Instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours de crédits à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories :

- Encours dits sains (Stage 1) ;
- Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ;
- Encours en défaut (Stage 3).

L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur :

- L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ;
- L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking.

Au 31 décembre 2023, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 105 709 (montant net). Les pertes de crédits attendues quant à elles ont été estimées à MMAD 7 361 dont :

- MMAD 709 sur les encours classés en (Stage 1) ;
- MMAD 991 sur les encours classés en (Stage 2) ;
- MMAD 5 661 sur les encours classés en (Stage 3).

L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe (75% du total Actif), et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et de l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de :

- Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ;
- Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ;
- Dispositif de gouvernance mis en place.

Nous avons, par ailleurs :

- Revu les modalités d'identification de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ;
- Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ;
- Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs.

Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 8 602 147 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 54 520.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle**Risque identifié**

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc constitue des provisions pour couvrir ce risque.

En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.5. Instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours de crédits à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories :

- Encours dits sains (Stage 1) ;
- Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ;
- Encours en défaut (Stage 3).

L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur :

- L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ;
- L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking.

Au 31 décembre 2022, les prêts et créances sur la clientèle s'élevaient à MMAD 100 884 (montant net). Les pertes de crédits attendues quant à eux ont été estimées à MMAD 6 876 dont :

- MMAD 681 sur les encours classés en (Stage 1) ;
- MMAD 872 sur les encours classés en (Stage 2) ;
- MMAD 5 323 sur les encours classés en (Stage 3).

L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe (71% du total Actif), et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de :

- Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ;
- Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ;
- Dispositif de gouvernance mis en place.

Nous avons, par ailleurs :

- Revu les modalités d'identification de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ;
- Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ;
- Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs.

Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 8 535 017 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 387 481. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Directoire le 18 mars 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle**Risque identifié**

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc constitue des provisions pour couvrir ce risque.

En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.5. Instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours de crédits à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories :

- Encours dits sains (Stage 1) ;
- Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ;
- Encours en défaut (Stage 3).

L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur :

- L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ;
- L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking.

Au 31 décembre 2021, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 93 791 (montant net). Les pertes de crédits attendues quant à eux ont été estimées à MMAD 6 442 dont :

- MMAD 677 sur les encours classés en (Stage 1) ;
- MMAD 877 sur les encours classés en (Stage 2) ;
- MMAD 4 888 sur les encours classés en (Stage 3).

L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe (72% du total Actif), et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de :

- Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la normes IFRS 9 ;
- Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ;
- Dispositif de gouvernance mis en place.

Nous avons, par ailleurs :

- Revu les modalités d'identification de la dégradation significatives du risque de crédit ;
- Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ;
- Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ;
- Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs, notamment en ce qui concerne le risque lié à la Covid-19.

Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude

significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés.

Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Casablanca, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT S.A
Abdelaziz Al MECHAT
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 15 380 246 dont un bénéfice net de KMAD 32 977.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des crédits à la clientèle et estimation des provisions**Risque identifié**

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions pour couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions.

L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclassement ;
- La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance, ainsi que la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG).

Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 99 776 (montant net). Les encours des créances en souffrance s'élèvent quant à eux à MMAD 9 237 (montant brut), provisionnés à hauteur de MMAD 7 118.

Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 11 pour un encours de MMAD 18.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan de la banque (73% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation du risque de crédit, notamment :

- Le dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ;
- Le dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés.

Nous avons, par ailleurs :

- Étudié la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ;
- Effectué un rapprochement entre la situation des créances en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ;
- Testé la correcte classification des créances par catégorie ;
- Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ;
- Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;
- Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions.

Biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication**Risque identifié**

La Banque dispose d'un stock de biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication pour un montant net de provisions de MMAD 3.088 au 31 décembre 2023, soit 2% du total actif.

L'évaluation de ces biens est régie par les dispositions de la directive 4/W/2021 prévoyant la dépréciation de ces actifs en cas de moins-value latente identifiée.

L'estimation des dépréciations/provisions s'appuie sur des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations font appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.

L'importance de ces actifs dans le bilan de la Banque, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin d'apprécier la valeur des biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication dans les comptes et le caractère raisonnable des évaluations retenues pour ces actifs ainsi que des éventuelles provisions qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de suivi et de contrôle interne lié à ces actifs ;
- Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion relatives à ces actifs avec la comptabilité ;
- Nous avons apprécié les règles en matière d'évaluation externe indépendante, et de fréquence de renouvellement des évaluations ;
- Nous nous sommes assurés de l'existence d'évaluations récentes, conformément aux nouvelles règles définies ;
- Nous avons apprécié la pertinence des méthodologies d'évaluation et des paramètres utilisés dans ce cadre par rapport aux pratiques de marché ;
- Nous avons revu le traitement des opérations d'entrées et de cessions réalisées au cours de l'exercice ;
- Nous avons vérifié le calcul des éventuelles provisions nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2023, la banque a procédé à la création et détention de 100% du capital de la société CAM Factoring.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
Abdellah LAGHCHAOU
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 14 078 795 dont un bénéfice net de KMAD 200 453.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des crédits à la clientèle et estimation des provisions**Risque identifié**

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions pour couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions.

L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclasserment ;
- La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance, ainsi que la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG).

Au 31 décembre 2022, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 95 727 (montant net). Les encours des créances en souffrance s'élèvent quant à eux à MMAD 8 837, provisionnés à hauteur de MMAD 6 800.

Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 11 pour un encours de MMAD 17.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan de la banque (69% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation du risque de crédit, notamment :

- Le dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ;
- Le dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés.

Nous avons, par ailleurs :

- Étudié la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ;
- Effectué un rapprochement entre la situation des créances en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ;
- Testé la correcte classification des créances par catégorie ;
- Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ;
- Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;
- Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2022, la banque a procédé aux acquisitions des sociétés suivantes :

- OPCI SECURE REAL ESTATE INVEST SPI : Prise de participation à hauteur de 60% ;
- AGROPOLE LOUKKOS : Prise de participation dans le capital de la société à hauteur de 15%.

Casablanca, le 27 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 12 497 944 dont un bénéfice net de KMAD 340 942. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Directoire le 18 mars 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des crédits à la clientèle et estimation des provisions**Risque identifié**

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions pour couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions.

L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclassement ;
- La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance, ainsi que la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG).

Au 31 décembre 2021, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 90 275 (montant net). Les encours des créances en souffrance s'élèvent quant à eux à MMAD 8 500, provisionnés à hauteur de MMAD 6 063.

Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 8 pour un encours de MMAD 23.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan de la banque (71% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation du risque de crédit, notamment :

- Le dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ;
- Le dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés.

Nous avons, par ailleurs :

- Étudié la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ;
- Effectué un rapprochement entre la situation des créances en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ;
- Testé la correcte classification des créances par catégorie ;
- Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ;
- Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;
- Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2021, la banque a participé à la création des sociétés suivantes:

- CAM COURTAGE : Création de la société et détention à 100% de son capital ;
- OPCI IMMOVERT PLACEMENT : Prise de participation à hauteur de 12,64% lors de la création.

Casablanca, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT S.A
Abdelaziz Al MECHATT
Associé

III- ANALYSE DU COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES

Tableau 50 : Compte de produits et charges

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 299 073	6 565 370	4,23%	6 729 923	2,51%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	32 180	34 193	6,26%	57 003	66,71%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 956 441	4 966 410	0,20%	4 710 735	-5,15%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	187 975	236 381	25,75%	256 124	8,35%
Produits sur titres de propriété	32 141	26 675	-17,00%	110 575	>100%
Commissions sur prestations de service	525 602	584 470	11,20%	568 974	-2,65%
Autres produits bancaires	564 735	717 240	27,00%	1 026 512	43,12%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 150 424	2 929 154	36,21%	3 306 281	12,87%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	428 492	537 276	25,39%	709 075	31,98%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 149 426	1 171 524	1,92%	1 418 525	21,08%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	206 315	173 504	-15,90%	188 036	8,38%
Autres charges bancaires	366 190	1 046 849	>100%	990 645	-5,37%
PRODUIT NET BANCAIRE	4 148 649	3 636 216	-12,35%	3 423 642	-5,85%
Produits d'exploitation non bancaire	156 037	212 626	36,27%	21 671	-89,81%
Charges d'exploitation non bancaire	96 437	178 767	85,37%	213 806	19,60%
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2 007 004	2 100 853	4,68%	2 136 855	1,71%
Charges de personnel	1 120 919	1 123 230	0,21%	1 132 996	0,87%
Impôts et taxes	38 014	38 133	0,31%	42 552	11,59%
Charges externes	625 048	670 444	7,26%	694 962	3,66%
Autres charges générales d'exploitation	50 949	78 646	54,36%	78 089	-0,71%
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	172 074	190 400	10,65%	188 255	-1,13%
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	2 259 168	1 895 549	-16,10%	1 632 353	-13,88%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	1 067 458	1 004 540	-5,89%	692 670	-31,05%
Pertes sur créances irrécouvrables	649 540	702 834	8,20%	595 964	-15,21%
Autres dotations aux provisions	542 169	188 175	-65,29%	343 719	82,66%
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	597 302	647 557	8,41%	681 685	5,27%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	402 673	260 605	-35,28%	372 091	42,78%
Récupérations sur créances amorties	116 903	45 224	-61,31%	23 863	-47,23%
Autres reprises de provisions	77 726	341 728	>100%	285 731	-16,39%
RÉSULTAT COURANT	539 380	321 230	-40,44%	143 984	-55,18%
Produits non courants	3 467	706	-79,63%	134	-81,01%
Charges non courantes	149 428	94 132	-37,01%	93 012	-1,19%
RÉSULTAT AVANT IMPOTS	393 419	227 805	-42,10%	51 106	-77,57%
Impôts sur les résultats	52 477	27 352	-47,88%	18 129	-33,72%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	340 942	200 453	-41,21%	32 977	-83,55%

Source : CAM

III.1. Produits d'Exploitation Bancaire

Tableau 51 : Évolution des produits d'exploitation bancaires du CAM

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	32 180	34 193	6,26%	57 003	66,71%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 956 441	4 966 410	0,20%	4 710 735	-5,15%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	187 975	236 381	25,75%	256 124	8,35%
Produits sur titres de propriété	32 141	26 675	-17,00%	110 575	>100%
Commissions sur prestations de service	525 602	584 470	11,20%	568 974	-2,65%
Autres produits bancaires	564 735	717 240	27,00%	1 026 512	43,12%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 299 073	6 565 370	4,23%	6 729 923	2,51%

Source : CAM

Les produits d'exploitation bancaire sont majoritairement composés des intérêts et produits assimilés sur les opérations avec la clientèle.

Au terme de l'exercice 2022, les PEB augmentent de 4,23% à 6,6 milliards de dirhams.

À fin décembre 2023, les produits d'exploitation bancaire sont en progression et s'affichent à 6,7 milliards de dirhams, soit une augmentation de 2,51% par rapport à l'exercice précédent.

Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit

Au terme de l'exercice 2022, ladite rubrique progresse de 6,26%. Cette variation est essentiellement liée à la hausse de l'encours des intérêts sur valeurs reçues en pension au jour le jour des ECA (+2 MDH) et des Intérêts sur prêts de trésorerie à terme aux ECA (+1,3 MDH).

À fin 2023, les intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit sont en hausse de 66,71% et s'affichent à 57 MDH. Cette variation est principalement due à l'augmentation du solde des intérêts sur prêts de trésorerie à terme aux ECA (+14,5 MDH).

Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle

À fin 2022, la rubrique intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle reste relativement stable (+0,2%) à 4,97 Mrds Dhs.

En 2023, les intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle reculent de 5,15% à 4 711 MDH essentiellement suite à la variation des intérêts sur crédits de trésorerie (-69 MDH) et des intérêts sur comptes débiteurs de la clientèle (-89 MDH). En effet lesdites variations s'expliquent par un effet taux constaté en 2023.

Intérêts et produits assimilés sur titres de créance

À fin décembre 2022, les intérêts et produits assimilés sur titres de créance sont en hausse (25,75%) suite à une augmentation de 42% des intérêts BDT d'investissement.

Au terme de l'exercice 2023, on constate une hausse des intérêts et produits assimilés sur titres de créance (+8,35%) à 256 MDH. L'évolution enregistrée est essentiellement due à celle des intérêts sur Bons du Trésor (+14%).

Produits sur titres de propriété

Au terme de 2022, le poste est en recul de 17% à 27 MDH suite à la baisse des dividendes sur titres de participations à 14 MDH et des dividendes sur autres titres de propriété à 12,5 MDH.

À fin 2023, la rubrique est en hausse de plus de 100% à 111 MDH suite à la hausse des dividendes sur titres de placement perçus.

Commissions sur prestations de service

Au terme de l'exercice 2022, on constate une hausse des commissions sur prestation de services de 11,20% à 584 MDH (commissions sur cartes bancaires +20 MDH, commissions sur encaissement de remises documentaires +14 MDH et commissions sur moyens de paiement +11 MDH).

À fin 2023, les commissions sur prestation de services sont en recul de 2,65% passant ainsi à 569 MDH (commissions sur cartes bancaires -7 MDH, commissions sur crédoc -4 MDH et commissions sur gestion de titres -4 MDH).

Autres produits bancaires

Les autres produits bancaires correspondent à des gains et commissions sur opérations de change virement/billet et à des plus-values de cession sur titres de placement.

Au terme de l'exercice 2022, les autres produits bancaires sont en hausse de 27% principalement suite à l'augmentation :

- Des gains sur opérations de change virement qui passent de 100 MDH en 2021 à 263 MDH à fin 2022 ;
- Des gains sur bons du trésor qui passent de 73 MDH en 2021 à 193 MDH à fin 2022.

À fin 2023, la rubrique est en hausse de 43,12%, s'affichant ainsi à 1 027 MDH. Cette variation est principalement liée à la progression des gains sur titres OPCVM de 216 MDH et des gains sur BDT de 166 MDH.

III.2. Charges d'Exploitation Bancaire

Tableau 52 : Évolution des charges d'exploitation bancaire du CAM

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	428 492	537 276	25,39%	709 075	31,98%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 149 426	1 171 524	1,92%	1 418 525	21,08%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	206 315	173 504	-15,90%	188 036	8,38%
Autres charges bancaires ⁴²	366 190	1 046 849	>100%	990 645	-5,37%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 150 424	2 929 154	36,21%	3 306 281	12,87%

Source : CAM

Ce poste est principalement constitué des intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle.

Au terme de l'exercice 2022, les charges d'exploitation bancaire enregistrent une progression de 36,21%, en passant à 2 929 MDH.

À fin 2023, on constate une nouvelle hausse dudit poste (+12,87%) à 3 306 MDH.

Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit

Au terme de l'exercice 2022, les intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit enregistrent une hausse (+25,39%) et s'établissent à 537 MDH et ce suite à la progression des rubriques suivantes :

- Intérêts sur emprunts de trésorerie à terme auprès des ECA de 44 MDH ;
- Intérêts sur valeurs données en pension à terme aux ECA de 37 MDH.

À fin 2023, le poste s'affiche à 709 MDH, en hausse de 31,98% notamment suite à une variation de +82 MDH des intérêts sur emprunts de trésorerie à terme auprès des ECA et de +65 MDH intérêts sur valeurs données en pension à terme aux établissements de crédit & assimilés.

Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle

Au terme de l'exercice 2022, on constate une hausse des intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle qui s'affichent à 1 172 MDH (+1,92%). L'évolution constatée revient à une augmentation des intérêts sur comptes courants.

En 2023, ledit poste a enregistré une hausse (+21,08%) passant à 1 419 MDH. Cette variation est essentiellement due à une hausse de 146 MDH des intérêts sur comptes à terme et 144 MDH des intérêts sur comptes sur carnet.

Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis

Les « intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis » correspondent aux intérêts payés par le CAM dans le cadre du programme d'émission de certificats de dépôt lancé en avril 2011 ainsi que les différentes émissions obligataires subordonnées lancées depuis Novembre 2015.

À fin 2022, les intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis ressortent à 174 MDH (-15,90%).

À fin décembre 2023, la rubrique s'affiche à 188 MDH, en hausse de 8,38%.

Autres charges bancaires

Les « autres charges bancaires » correspondent essentiellement à des pertes sur opérations de change, aux cotisations du fonds de garantie des dépôts⁴³ et à des moins-values réalisées sur titres de placement et de transaction.

Au terme de l'exercice 2022, les autres charges bancaires augmentent de plus de 100%, s'affichant ainsi à 1 047 MDH. Cette variation s'explique par la hausse :

- Des pertes réalisées sur titres OPCVM (+197 MDH) ;
- Des charges sur emprunts de titres (+ 140 MDH).

En 2023, ladite rubrique marque une baisse de 5,37% s'affichant ainsi à 991 MDH. Cette variation s'explique essentiellement par le recul des pertes sur opérations de change virement (-131 MDH).

⁴² Y compris les commissions servies

⁴³ Conformément à la circulaire 6/W/2018 de BAM, les établissements de crédits agréés pour recevoir des fonds publics sont tenus de verser au fond collectif de garantie des dépôts une cotisation annuelle dont le taux standard est fixé à 0,20% calculée sur la base des dépôts et autres fonds remboursables collectés.

III.3. Produit Net Bancaire

Tableau 53 : Évolution de la structure du Produit Net Bancaire du CAM

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
+ intérêts et produits assimilés	5 176 596	5 236 984	1,17%	5 023 863	-4,07%
- intérêts et charges assimilées	1 784 234	1 882 304	5,50%	2 315 636	23,02%
Marge d'intérêts	3 392 362	3 354 680	-1,11%	2 708 227	-19,27%
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location					
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location					
Résultat des opérations de crédit-bail et de location					
+ Commissions perçues	525 602	584 470	11,20%	568 974	-2,65%
- Commissions servies	10 811	11 822	9,36%	7 977	-32,53%
Marge sur commissions	514 791	572 647	11,24%	560 997	-2,03%
+/- Résultats des opérations sur titres de transaction	201 345	-130 790	<-100%	171 359	>100%
+/- Résultats des opérations sur titres de placement	93 245	-122 513	<-100%	-50 178	59,04%
+/- Résultats des opérations de change	162 061	221 794	36,86%	230 227	3,80%
+/- Résultats des opérations sur produits dérivés					
Résultat des opérations de marché	456 651	-31 509	<-100%	351 408	>100%
+ Divers autres produits bancaires	47 187	49 729	5,39%	137 345	>100%
- Diverses autres charges bancaires	262 342	309 331	17,91%	334 335	8,08%
PRODUIT NET BANCAIRE	4 148 649	3 636 216	-12,35%	3 423 642	-5,85%

Source : CAM

En s'établissant à 3 424 MDH à fin décembre 2023, le Produit Net Bancaire de la banque enregistre un TCAM de -9,16% sur la période 2021-2023.

a. Marge d'Intérêt

Tableau 54 : Évolution de la marge d'intérêt du CAM

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Intérêts et produits assimilés	5 176 596	5 236 984	1,17%	5 023 863	-4,07%
Intérêts et charges assimilées	1 784 234	1 882 304	5,50%	2 315 636	23,02%
MARGE D'INTÉRÊT	3 392 362	3 354 680	-1,11%	2 708 227	-19,27%

Source : CAM

À fin décembre 2022, la marge d'intérêt enregistre une légère baisse (-1,11%) s'affichant ainsi à 3 355 MDH.

Au terme de l'exercice 2023, la marge d'intérêt enregistre une baisse de 19,27% en passant à 2 708 MDH. Cette évolution s'explique principalement par la hausse du coût de la ressource impactée par l'augmentation générale des taux d'intérêt constatée suite aux relèvements consécutifs du taux directeur en septembre 2022 (+50 Pbs), décembre 2022 (+50 Pbs) et en mars 2023 (+50 Pbs).

b. Marge sur commissions

Tableau 55 : Évolution de la marge sur commission du CAM

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Commissions perçues	525 602	584 470	11,20%	568 974	-2,65%
Commissions servies	10 811	11 822	9,36%	7 977	-32,53%
MARGE SUR COMMISSIONS	514 791	572 647	11,24%	560 997	-2,03%

Source : CAM

L'appréciation de la marge sur commissions observée au terme de l'exercice 2022 est le fruit des efforts déployés par la banque en vue d'augmenter le taux d'équipement de la clientèle durant les trois exercices précédents. Par ailleurs, Le projet ECLORE⁴⁴ a redynamisé l'activité commerciale de la banque notamment par la commercialisation des produits bancaires (bancassurance monétique...). Ainsi, l'évolution des commissions sur prestations de services est essentiellement tirée par :

- Commissions sur cartes bancaires (+20 MDH) ;
- Autres produits sur prestations de service (+18 MDH) ;
- Commissions sur crédoc (+14 MDH).

À fin 2023, la marge sur commissions est en baisse de 2,03% à 561 MDH, notamment suite au recul des commissions perçues :

- Commissions sur cartes bancaires (-7 MDH) ;
- Commissions sur crédoc (-4 MDH) ;
- Commissions sur autres moyens de paiement (-2 MDH).

c. Résultat des opérations de marché

Tableau 56 : Évolution du Résultat des Opérations de Marché du CAM

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
+/- Résultats des opérations sur titres de transaction	201 345	- 130 790	<-100%	171 359	>100%
+/- Résultats des opérations sur titres de placement	93 245	- 122 513	<-100%	50 178	59,04%
+/- Résultats des opérations de change	162 061	221 794	36,86%	230 227	3,80%
+/- Résultats des opérations sur produits dérivés					
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	456 651	- 31 509	<-100%	351 408	>100%

Source : CAM

À fin 2022, le Résultat sur Opérations de Marché enregistre une baisse de plus de 100% passant à -32 MDH. Ce résultat s'explique essentiellement par l'effet conjugué de la baisse du résultat sur titre de transaction de 332 MDH et celui des opérations sur titres de placement de 216 MDH.

Les variations enregistrées relèvent essentiellement du contexte actuel marqué par la hausse générale des taux, impactant ainsi à la hausse le coût de la ressource et à la baisse la valorisation des portefeuilles.

Au terme de l'exercice 2023, le Résultat sur Opérations de Marché est en progression de plus de 100% passant à 351 MDH. Cette progression s'explique principalement par l'amélioration des performances réalisées sur les titres de propriété, notamment les OPCVM, ainsi que par les gains enregistrés sur le portefeuille des Bons de Trésor (BDT), associés à une progression significative du résultat des opérations de change virement.

⁴⁴ Le projet ECLORE de mise en oeuvre de la Stratégie Banque détaillé du CAM vise trois objectifs principaux :

- Améliorer l'efficacité commerciale à travers la définition de nouvelles pratiques et outils commerciaux
- Industrialiser la fonction Marketing à travers la mise en place de nouveaux processus de développement de produits,
- Fluidifier les interactions entre le Réseau et le Siège à travers la mise en place d'un nouveau dispositif de sollicitations.

d. Divers autres produits et charges bancaires

Tableau 57 : Évolution des divers autres produits et charges bancaires du CAM

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
+ Divers autres produits bancaires	47 187	49 729	5,39%	137 345	>100%
- Diverses autres charges bancaires	262 342	309 331	17,91%	334 335	8,08%

Source : CAM

À fin 2022, les divers autres produits bancaires sont en hausse de 5,39% à 50 MDH dont 27 MDH de dividendes. En décembre 2023, les divers autres produits bancaires ont progressé de plus de 100% pour s'établir à 137 MDH, notamment suite à la hausse des dividendes sur titres de 84 MDH.

Durant la période analysée, les diverses autres charges bancaires ont connu une progression globale de 27% en s'établissant à 334 MDH à fin 2023, date à laquelle les principaux éléments de ladite rubrique se présentent comme suit :

- Cotisation fonds de garantie des dépôts⁴⁵ : 160 MDH ;
- Diverses autres charges bancaires : 174 MDH.

Par ailleurs, il est à noter que le poste divers autres charges bancaires n'est qu'une partie des autres charges bancaires totalisant 991 MDH dont notamment:

- Charges sur emprunts de titres : 267 MDH ;
- Pertes sur titres OPCVM : 191 MDH ;
- Moins-values sur titres de placement : 147 MDH.

⁴⁵ Cotisation annuelle versée au Fonds Collectif de Garantie des Dépôts (FCGD) sur la base de la moyenne des dépôts

III.4. Charges Générales d'Exploitation :

Tableau 58 : Évolution des charges générales d'exploitation du CAM

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Charges de personnel	1 120 919	1 123 230	0,21%	1 132 996	0,87%
% du total	55,85%	53,47%		53,02%	
Impôts et taxes	38 014	38 133	0,31%	42 552	11,59%
% du total	1,89%	1,82%		1,99%	
Charges externes	625 048	670 444	7,26%	694 962	3,66%
% du total	31,14%	31,91%		32,52%	
Autres charges générales d'exploitation	50 949	78 646	54,36%	78 089	-0,71%
% du total	2,54%	3,74%		3,65%	
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	172 074	190 400	10,65%	188 255	-1,13%
% du total	8,57%	9,06%		8,81%	
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2 007 004	2 100 853	4,68%	2 136 855	1,71%
PRODUIT NET BANCAIRE	4 148 649	3 636 216	-12,35%	3 423 642	-5,85%
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	48,38%	57,78%	-9,40 pts	62,41%	+4,64 pts

Source : CAM

Sur la période 2021-2023, les charges générales d'exploitation ont connu un TCAM de 3,18%. Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

a. Charges de personnel

À fin 2022, les charges du personnel restent relativement stables (+0,21%).

Les variations modérées des charges du personnel constatées durant la période analysée témoignent de l'effort déployé par la banque en matière de maîtrise de ses charges.

À fin 2023, les charges du personnel évoluent de +0,87% à 1 133 MDH.

b. Impôts et taxes

Au titre de l'exercice 2022, la rubrique impôts et taxes reste relativement stable (0,31%) et s'affiche à 38 MDH.

Au terme de l'exercice 2023, ladite rubrique, représentant 1,99% du total des charges générales d'exploitation, a augmenté de 11,59% principalement suite à une augmentation de 47% du montant payé au titre du poste « autres impôts, taxes et droits assimilés ».

c. Charges externes

À fin 2022, les charges externes enregistrent une progression de 7,26%, s'affichant ainsi à 670 MDH principalement suite à une hausse des frais d'entretien et réparations de 19 MDH, des fournitures de bureau & imprimés de 10 MDH et des loyers de location simple de 7 MDH.

Au terme de l'exercice 2023, les charges externes enregistrent une progression de 3,66%, s'affichant ainsi à 695 MDH dont une progression des:

- Frais d'entretien et de réparation (+19 MDH) à 175 MDH et représentent 25% du total des CE ;
- Fournitures de bureau et imprimés (+10 MDH) qui ressortent à 40 MDH et représentent 6% du total des CE ;

d. Autres charges générales d'exploitation

Les autres charges générales d'exploitation, représentent en moyenne 3,31% du total des charges générales d'exploitation sur la période analysée.

Au terme de l'exercice 2022, ledit poste ressort à 79 MDH, en hausse de 54,36% comparativement à l'exercice précédent suite à une augmentation de 17 MDH des autres charges réparties sur plusieurs exercices.

À fin 2023, les autres charges générales d'exploitation restent relativement stables (-0,71%).

e. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles

À fin 2022, la rubrique ressort à 190 MDH, marquant ainsi une hausse de 10,65% comparativement à l'exercice précédent, notamment suite à l'augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles hors exploitation de 11 MDH.

Au terme de l'exercice 2023, la rubrique les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles a marqué une baisse de 1,13%, s'établissant à 188 MDH.

f. Coefficient d'exploitation :

À fin décembre 2022, le coefficient d'exploitation ressort à 57,78%, en hausse de 9,4 points de pourcentage comparativement à l'exercice précédent.

Au terme de l'exercice 2023, le coefficient d'exploitation du CAM s'affiche à 62,41%, soit une hausse de 4,64 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, principalement suite à la baisse du PNB.

III.5. Résultat Brut d'Exploitation (RBE)

Tableau 59 : Évolution du résultat brut d'exploitation du CAM

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
PRODUIT NET BANCAIRE	4 148 649	3 636 216	-12,35%	3 423 642	-5,85%
Résultat des opérations sur immobilisations financières ⁴⁶	1 543	31	-97,97%	-8 639	<-100%
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2 007 004	2 100 853	4,68%	2 136 855	1,71%
Autres Produits d'exploitation non bancaire	156 037	212 626	36,27%	18 266	-91,41%
Autres Charges d'exploitation non bancaire	96 437	151 941	57,55%	191 650	26,13%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 202 789	1 596 080	-27,54%	1 104 764	-30,78%

Source : CAM

À fin décembre 2022, le RBE ressort à 1 596 MDH soit une baisse de 27,54%. Cette évolution est principalement due au recul du PNB (-12,35%).

Aussi, on note que les autres produits d'exploitation non bancaires sont en hausse de 36,27%, s'affichant ainsi à 213 MDH suite à l'augmentation du poste plus-value de cession sur immobilisations corporelles de 59 MDH.

Par ailleurs, les autres charges d'exploitation non bancaires ressortent à 152 MDH (+57,55%).

À fin décembre 2023, le RBE ressort à 1 105 MDH soit une baisse de 30,78%. Cette évolution est principalement due au recul du PNB (-5,85%) et des autres produits d'exploitation non bancaire (-91,41%), notamment suite au recul du poste plus-value de cession sur immobilisations corporelles hors exploitation (-118 MDH).

⁴⁶ Résultat des opérations sur immobilisations financières= Reprises de provisions pour dépréciation des titres investissement et de participation- dotations aux provisions correspondantes

III.6. DAP nettes des reprises et pertes sur créances irrécouvrables

Tableau 60 : Évolution des dotations aux provisions du CAM

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 067 458	1 004 540	-5,89%	692 670	-31,05%
Autres dotations aux provisions	542 169	188 175	-65,29%	343 719	82,66%
Dotations aux provisions	1 609 627	1 192 715	-25,90%	1 036 390	-13,11%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	402 673	260 605	-35,28%	372 091	42,78%
Autres reprises de provisions	77 726	341 728	>100%	285 731	-16,39%
Reprises de provisions	480 398	602 333	25,38%	657 822	9,21%
Dotation aux provisions nettes de reprises	1 129 229	590 383	-47,72%	378 568	-35,88%
Pertes sur créances irrécouvrables	649 540	702 834	8,20%	595 964	-15,21%
Récupérations sur créances amorties	116 903	45 224	-61,31%	23 863	-47,23%
Pertes nettes sur créances irrécouvrables	532 637	657 610	23,46%	572 100	-13,00%
COÛT DU RISQUE⁴⁷	1 661 866	1 247 992	-24,90%	950 668	-23,82%

Source : CAM

a. Dotations aux provisions

Dotations aux provisions pour créances en souffrance

À fin décembre 2022, la rubrique « dotations aux provisions pour créances en souffrance » ressort à 1 005 MDH, soit une baisse de 5,89% par rapport à l'exercice antérieur.

L'évolution constatée est principalement due à une variation de - 63 MDH du provisionnement pour créances en souffrance de la clientèle.

À fin décembre 2023, ladite rubrique ressort à 693 MDH, soit une baisse de 31,05% par rapport à l'année précédente et ce, suite à un recul de 308 MDH des dotations aux provisions pour créances en souffrance de la clientèle.

Autres dotations aux provisions

En 2022, les autres dotations aux provisions ont connu une baisse de 65,29% et s'affiche à 188 MDH suite à un recul de 66% des dotations aux provisions pour risques et charges.

À fin décembre 2023, le poste ressort à 344 MDH, soit une hausse de 82,66%. Les principaux éléments constitutifs de ladite rubrique se présentent comme suit :

- Dotations aux provisions pour autres risques et charges : 329 MDH, principalement expliquée par le provisionnement au titre de certaines créances suivies dans le cadre de la Watch List de la banque, ce qui s'inscrit dans le cadre de l'optimisation du suivi du portefeuille engagements de la banque;
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participations: 15 MDH.

b. Reprises de provisions

Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance

En 2022, les reprises de provisions ont diminué de 35,28%, suite à la baisse des reprises de provisions pour créances en souffrance de la clientèle de 140 MDH.

Au terme de l'exercice 2023, ledit poste s'établit à 372 MDH suite au déploiement d'efforts additionnels en termes d'assainissement et de recouvrement des créances.

Autres reprises de provisions

À fin 2022, le poste « autres reprises de provision » est en hausse de plus de 100% en s'établissant à 342 MDH suite à la hausse des reprises de provisions pour risques généraux de 225 MDH.

À fin décembre 2023, ledit poste est en baisse de 16,39% en s'établissant à 286 MDH suite à la baisse des reprises de provisions pour risques généraux (-57 MDH)

c. Pertes nettes sur créances irrécouvrables

À fin 2022, le poste pertes nettes sur créances irrécouvrables s'affiche à 658 MDH, en hausse de 23,46% par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement due à l'augmentation des pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions de 21%.

En 2023, ledit poste s'affiche à 572 MDH, en baisse de 13%. Cette variation est principalement due à la baisse des pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions (-247 MDH).

d. Coût du risque

À fin 2022, le coût du risque du Crédit Agricole du Maroc s'affiche à 1,2 Mrds Dhs, en baisse de 24,90%.

En 2023, le coût du risque du Crédit Agricole du Maroc s'affiche à 951 MDH, en baisse de 23,82% par rapport à l'exercice précédent.

⁴⁷ Coût du risque : (DAP + pertes sur créances irrécouvrables) - (reprises de provisions + récupérations sur créances amorties)

III.7. Résultat Net

Tableau 61 : Évolution du résultat net du CAM

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
RÉSULTAT COURANT	539 380	321 230	-40,44%	143 984	-55,18%
Produits non courants	3 467	706	-79,63%	134	-81,01%
Charges non courantes	149 428	94 132	-37,01%	93 012	-1,19%
RÉSULTAT NON COURANT	-145 961	-93 426	35,99%	-92 878	0,59%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	393 419	227 805	-42,10%	51 106	-77,57%
Impôts sur les résultats	52 477	27 352	-47,88%	18 129	-33,72%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	340 942	200 453	-41,21%	32 977	-83,55%

Source : CAM

a. Résultat courant

En 2022, le résultat courant marque une baisse de 40,44% en s'affichant à 321 MDH. Cette variation est principalement due à la baisse du PNB de la banque (-12,35%) relevant essentiellement du contexte actuel marqué par la hausse générale des taux, impactant ainsi à la hausse le coût de la ressource et à la baisse la valorisation des portefeuilles.

Au terme de l'exercice 2023, le résultat courant marque une baisse de 55,18% en s'affichant à 144 MDH. Cette variation est essentiellement due à la baisse des autres produits d'exploitation non bancaires (-194 MDH) et la hausse des autres charges d'exploitation non bancaires (+40 MDH).

b. Résultat non courant

En 2022, le résultat non courant du CAM ressort à -93 MDH soit une évolution de 35,99%. Cette variation s'explique essentiellement par une baisse des charges non courantes.

Au terme de l'exercice 2023, le résultat non courant reste relativement stable (0,59%) et ressort à - 93 MDH, essentiellement composé de charges non courantes, dont notamment:

- Amortissement dons COVID (40 MDH) ;
- Amortissement dons séisme (15 MDH).

c. Résultat Net

Après prise en compte de l'IS (27 MDH), le résultat net de la banque s'affiche à 200 MDH à fin 2022.

Le Crédit Agricole du Maroc affiche, au 31 décembre 2023, un Résultat Net de 33 MDH, soit une variation de -83,5% par rapport à la même période de l'année précédente. Ce dernier tient compte de la participation de la banque à l'élan de solidarité pour les victimes du séisme d'Al Haouz, ainsi que de l'impact de la hausse générale des taux impactant les marges d'intermédiation, notamment celle du secteur agricole qui a été affecté par le déficit pluviométrique. En effet, hors impact de la contribution de la banque au fonds de soutien du séisme d'Al Haouz, le Résultat Net ressort à 84 MDH.

Par ailleurs, il est à noter que le TCAM observé sur la période s'élève à -69%.

IV- ANALYSE DU BILAN

Tableau 62 : Bilan du CAM (Actif)

ACTIF (En KDH)	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP	6 619 812	9 826 367	48,44%	4 297 145	-56,27%
Poids en % du total	5,18%	7,05%		3,16%	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 444 909	2 466 337	-44,51%	2 502 105	1,45%
Poids en % du total	3,48%	1,77%		1,84%	
. À vue	3 864 429	1 787 150	-53,75%	1 385 419	-22,48%
. À terme	580 480	679 186	17,00%	1 116 686	64,42%
Créances sur la clientèle	89 136 754	94 755 820	6,30%	98 959 509	4,44%
Poids en % du total	69,79%	67,96%		72,74%	
. Crédits de trésorerie et à la conso	43 312 201	47 457 237	9,57%	48 931 520	3,11%
. Crédits à l'équipement	22 677 785	23 253 017	2,54%	24 993 003	7,48%
. Crédits immobiliers	17 077 444	16 622 049	-2,67%	17 030 511	2,46%
. Autres crédits	6 069 325	7 423 516	22,31%	8 004 475	7,83%
Créances acquises par affacturage	1 138 498	971 428	-14,67%	816 271	-15,97%
Poids en % du total	0,89%	0,70%		0,60%	
Titres de transaction et de placement	9 664 318	9 439 405	-2,33%	7 474 423	-20,82%
Poids en % du total	7,57%	6,77%		5,49%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 079 902	6 906 342	13,59%	5 381 396	-22,08%
. Autres titres de créance	128 184	190 878	48,91%	181 633	-4,84%
. Titres de propriété	3 456 232	2 342 185	-32,23%	1 911 394	-18,39%
Autres actifs	4 877 354	4 840 640	-0,75%	4 921 174	1,66%
Poids en % du total	3,82%	3,47%		3,62%	
Titres d'investissement	3 264 058	5 730 120	75,55%	5 697 258	-0,57%
Poids en % du total	2,56%	4,11%		4,19%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 264 058	5 730 120	75,55%	5 697 258	-0,57%
. Autres titres de créance					
Titres de participation et emplois assimilés	860 320	3 001 578	>100%	3 085 543	2,80%
Poids en % du total	0,67%	2,15%		2,27%	
Créances subordonnées	280		-100%		
Poids en % du total	0,00%				
Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés	787 281	905 923	15,07%	849 141	-6,27%
Poids en % du total	0,62%	0,65%		0,62%	
Immobilisations données en crédit-bail et en location					
Poids en % du total					
Immobilisations incorporelles	450 510	461 175	2,37%	463 543	0,51%
Poids en % du total	0,35%	0,33%		0,34%	
Immobilisations corporelles	6 474 700	7 026 446	8,52%	6 982 854	-0,62%
Poids en % du total	5,07%	5,04%		5,13%	
TOTAL DE L'ACTIF	127 718 793	139 425 239	9,17%	136 048 965	-2,42%

Source : CAM

Tableau 63 : Bilan du CAM (Passif)

PASSIF (En KDH)	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux					
Poids en % du total					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	13 306 544	18 710 097	40,61%	14 298 568	-23,58%
Poids en % du total	10,42%	13,42%		10,51%	
. À vue	1 695 829	233 051	-86,26%	1 717 114	>100%
. À terme	11 610 715	18 477 047	59,14%	12 581 454	-31,91%
Dépôts de la clientèle	90 702 574	97 415 002	7,40%	98 272 385	0,88%
Poids en % du total	71,02%	69,87%		72,23%	
. Comptes à vue créditeurs	47 822 317	51 730 419	8,17%	53 700 072	3,81%
. Comptes d'épargne	14 029 495	14 405 075	2,68%	14 964 661	3,88%
. Dépôts à terme	26 367 002	28 798 824	9,22%	26 748 659	-7,12%
. Autres comptes créditeurs	2 483 760	2 480 684	-0,12%	2 858 993	15,25%
Titres de créance émis	7 997 069	6 337 883	-20,75%	5 556 835	-12,32%
Poids en % du total	6,26%	4,55%		4,08%	
. Titres de créance négociables	7 997 069	6 337 883	-20,75%	5 556 835	-12,32%
. Emprunts obligataires					
. Autres titres de créance émis					
Autres passifs	1 122 866	1 208 504	7,63%	922 565	-23,66%
Poids en % du total	0,88%	0,87%		0,68%	
Provisions pour risques et charges	2 091 796	1 674 957	-19,93%	1 618 367	-3,38%
Poids en % du total	1,64%	1,20%		1,19%	
Provisions réglementées					
Poids en % du total					
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157		7 157	
Poids en % du total	0,01%	0,01%		0,01%	
Dettes subordonnées	4 531 123	5 911 522	30,46%	5 849 854	-1,04%
Poids en % du total	3,55%	4,24%		4,30%	
Ecart de réévaluation					
Poids en % du total					
Réserves et primes liées au capital	3 391 045	3 731 987	10,05%	4 845 177	29,83%
Poids en % du total	2,66%	2,68%		3,56%	
Capital	4 227 677	4 227 677		4 645 081	
Poids en % du total	3,31%	3,03%		3,41%	
Actionnaires. Capital non versé (-)					
Poids en % du total					
Report à nouveau (+/-)					
Poids en % du total					
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)					
Poids en % du total					
Résultat net de l'exercice (+/-)	340 942	200 453	-41,21%	32 977	-83,55%
Poids en % du total	0,27%	0,14%		0,02%	
TOTAL PASSIF	127 718 793	139 425 239	9,17%	136 048 965	-2,42%

Source : CAM

IV.1. Analyse des principaux postes de l'Actif

a. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP :

Tableau 64 : Évolution des Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP

EN KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Valeurs en caisse	6 619 812	9 826 367	48,44%	4 297 145	-56,27%
Poids en % du total	5,18%	7,05%		3,16%	

Source : CAM

À fin 2022, les valeurs en caisse ressortent à 9 826 MDH, soit une hausse de 48,44% principalement due à une augmentation de 3 Mrds Dhs du compte ordinaire BAM.

Au 31 décembre 2023, le poste « valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des CP » se chiffre à 4 297 MDH, soit une baisse de 56,27% par rapport à décembre 2022, principalement suite au recul du solde du compte ordinaire BAM de 6,3 Mrds Dhs.

b. Créances sur les établissements de crédit et assimilés

Tableau 65 : Évolution des prêts accordés aux établissements de crédits et assimilés par le CAM

EN KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 444 909	2 466 337	-44,51%	2 502 105	1,45%
Poids en % du total	3,48%	1,77%		1,84%	
. À vue	3 864 429	1 787 150	-53,75%	1 385 419	-22,48%
. À terme	580 480	679 186	17,00%	1 116 686	64,42%

Source : CAM

À fin 2022, le poste ressort à 2 466 MDH, soit une baisse de 44,51% suite au recul des créances à vue de 2 milliards de dirhams, notamment suite à une baisse des prêts de trésorerie au jour le jour aux ECA (2,8 Mrds Dhs).

Au 31 décembre 2023, les créances sur ECA se chiffrent à 2 502 MDH, soit une progression de 1,45%, principalement suite à l'augmentation des créances à terme de 438 MDH.

c. Créances sur la clientèle :

Tableau 66 : Évolution des prêts accordés à la clientèle par le CAM

EN KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Créances sur la clientèle	89 136 754	94 755 820	6,30%	98 959 509	4,44%
Poids en % du total	69,79%	67,96%		72,74%	
. Crédits de trésorerie et à la consommation	43 312 201	47 457 237	9,57%	48 931 520	3,11%
. Crédits à l'équipement	22 677 785	23 253 017	2,54%	24 993 003	7,48%
. Crédits immobiliers	17 077 444	16 622 049	-2,67%	17 030 511	2,46%
. Autres crédits	6 069 325	7 423 516	22,31%	8 004 475	7,83%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2022, les créances sur la clientèle s'affichent à 95 Mrds Dhs (+6,30%). Cette variation est due à une hausse des :

- Crédits de trésorerie et à la consommation (+9,57%) avec un encours passant à 47 Mrds Dhs ;
- Autres crédits (+22,31%) avec un encours de 1,4 Mrds Dhs.

Au terme de l'exercice 2023, les créances sur la clientèle ressortent à 99 Mrds Dhs, soit +4,44%. Cette variation est due à une hausse des catégories de créances suivantes :

- Les crédits de trésorerie et à la consommation (+3,11%) avec un encours passant de 47 à 49 Mrds Dhs ;
- Les crédits à l'équipement (+7,48%) avec un encours de 25 Mrds Dhs.

Tableau 67 : ventilation des encours des crédits

En MDH		2021	2022	Δ%	2023	Δ%
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT & ASSIMILÉS	Créances saines	4 445	2 466	-44,52%	2 502	1,46%
	Créances en souffrance par décaissements					
	<i>Créances pré-douteuses</i>					
	<i>Créances douteuses</i>					
	<i>Créances compromises</i>					
	Encours Brut	4 445	2 466	-44,52%	2 502	1,46%
	Taux de CES					-
CLIENTÈLE	Provisions par décaissement					
	<i>Provisions sur créances pré-douteuses</i>					
	<i>Provisions sur créances douteuses</i>					
	<i>Provisions sur créances compromises</i>					
	Taux de couverture					-
	Encours Net	4 445	2 466	-44,52%	2 502	1,46%
	Créances saines sur la clientèle	86 700	92 719	6,94%	96 840	4,45%
Créances en souffrance par décaissements	8 500	8 837	3,96%	9 237	4,53%	
<i>Créances pré-douteuses</i>				758		
<i>Créances douteuses</i>	887	177	-80,05%	122	-30,82%	
<i>Créances compromises</i>	7 613	8 660	13,75%	8 357	-3,50%	
Encours Brut global	95 200	101 556	6,68%	106 078	4,45%	
Taux de CES	8,93%	8,70%		8,71%		
Provisions par décaissement	6 065	6 800	12,12%	7 118	4,68%	
<i>Provisions sur créances pré-douteuses</i>				93		
<i>Provisions sur créances douteuses</i>	335	52	-84,48%	43	-16,38%	
<i>Provisions sur créances compromises</i>	5 730	6 748	17,77%	6 981	3,46%	
Taux de couverture	71,35%	76,95%		77,06%		
Encours Net	89 135	94 756	6,31%	98 960	4,44%	
Coût du risque/Encours net	1,86%	1,32%	-54 pbs	0,96%	-36 pbs	

Source : CAM

Créances sur les Établissements de Crédit & Assimilés

Au cours de la période analysée, l'encours net des créances sur les établissements de crédit et assimilés connaît une évolution globale de -44% en passant de 4,4 Mrds Dhs en 2021 à 2,5 Mrds Dhs à fin décembre 2023.

Par ailleurs, il est à noter que ledit encours est exclusivement composé de créances saines et n'appelle donc pas la constitution de provisions.

Créances sur la clientèle**Créances saines**

Entre 2021 et 2023, les créances saines sur la clientèle sont en constante augmentation et passent de 87 Mrds Dhs à 97 Mrds Dhs.

Créances en souffrance

Au terme de l'exercice 2022, l'encours des créances en souffrance par décaissement affiche une hausse de 3,96% et ressort à 8,8 Mrds Dhs.

À fin 2023, les CES du CAM augmentent de 4,53% à 9,2 Mrds Dhs, suite à une hausse des créances pré-douteuses (+758 MDH). Il est à noter que durant l'exercice 2023, le CAM a procédé à une optimisation du suivi de ses créances en recourant, pour la première fois, à un déclassement trimestriel qui a mis en évidence la présence de créances pré-douteuses.

Taux de CES

Au terme de l'exercice 2022, le taux de créances en souffrance s'affiche à 8,70%.

Au 31 décembre 2023, le taux de Créances en souffrance ressort à 8,71%.

Provisions

À fin décembre 2022, les provisions constituées s'élèvent à 6 800 MDH, soit un taux de provisionnement de 76,95%.

Au terme de l'exercice 2023, les provisions sont en hausse de 4,68% s'affichant ainsi à 7 118 MDH, soit un taux de couverture de 77,06%.

Ratio coût du risques/Encours net

Au terme de l'exercice 2022, le ratio s'affiche à 1,32% (-54 pbs).

Au 31 décembre 2023, ledit ratio ressort à 0,96% (-36 pbs).

d. Créances acquises par affacturage⁴⁸ :**Tableau 68 : Évolution des créances acquises par affacturage du CAM**

EN KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Créances acquises par affacturage	1 138 498	971 428	-14,67%	816 271	-15,97%
Poids en % du total	0,89%	0,70%		0,60%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2022, les créances acquises par affacturage s'affichent à 971 MDH (-14,67%). À fin 2023, l'encours des créances acquises par affacturage baissent de 15,97% et s'affichent à 816 MDH.

e. Titres de transaction et de placement :

Tableau 69 : Évolution des titres de transaction et de placement du CAM

EN KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Titres de transaction et de placement	9 664 318	9 439 405	-2,33%	7 474 423	-20,82%
Poids en % du total	7,57%	6,77%		5,49%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 079 902	6 906 342	13,59%	5 381 396	-22,08%
. Autres titres de créance	128 184	190 878	48,91%	181 633	-4,84%
. Titres de propriété	3 456 232	2 342 185	-32,23%	1 911 394	-18,39%

Source : CAM

L'encours des titres s'est établi à 9 439 MDH au 31 décembre 2022, soit une baisse de 2,33%. Par ailleurs, le portefeuille des bons de trésor disponible a marqué une hausse de 13,59 entre décembre 2021 et décembre 2022.

Au 31/12/2023, le portefeuille de titres de transaction et de placement marque une baisse de 20,82% s'affichant ainsi à 7 474 MDH. Cette évolution s'explique principalement par une baisse de 22,08% de l'encours Bons du Trésor et valeurs assimilées et de 18,39% des titres de propriété.

f. Titres d'investissement :

Tableau 70 : Évolution des titres d'investissement du CAM

EN KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Titres d'investissement	3 264 058	5 730 120	75,55%	5 697 258	-0,57%
Poids en % du total	2,56%	4,11%		4,19%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 264 058	5 730 120	75,55%	5 697 258	-0,57%
. Autres titres de créance					

Source : CAM

À fin décembre 2022, l'encours des titres d'investissement est en progression de 75,55% et ressort à 5 730 MDH. À fin 2023, l'encours des titres d'investissement ressort à 5 697 MDH (-0,57%).

⁴⁸ L'encours global de la rubrique correspond à un crédit accordé à l'OCP suite à un accord signé avec le ministère de l'Économie et des finances, le 10 octobre 2018. L'arrangement entre les deux parties pour le remboursement du crédit de TVA détenu par l'OCP dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Au titre de ce dernier, OCP cède sa créance aux banques qui seront remboursées par l'Etat selon un échéancier prédéfini (part CAM 879 MDH).

g. Titres de participation :

Tableau 71 : Évolution des titres de participation et emplois assimilés du CAM

EN KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Titres de participation et emplois assimilés	860 320	3 001 578	>100%	3 085 543	2,80%
Poids en % du total	0,67%	2,15%		2,27%	

Source : CAM

Au 31 décembre 2022, le portefeuille de participations du CAM est en hausse de plus de 100% pour un total qui s'affiche désormais à 3 Mrds Dhs suite à une progression des participations dans les entreprises liées (Création de 4 OPCI 2 Mrds Dhs).

Au terme de l'exercice 2023, le portefeuille de participations du CAM est en hausse de 2,80% pour un total de 3 086 MDH suite à une progression des participations dans les entreprises liées :

- Variation de capital de TEF : +26 MDH ;
- Libération de capital de AFC : 21 MDH ;
- Libération de capital de CAM Factoring : 30 MDH ;

S'agissant des provisions relatives aux titres de participation, celles-ci ont diminué passant ainsi de 152 MDH au 31/12/2021 à 116 MDH au terme de l'exercice 2023.

h. Créances subordonnées :

Tableau 72 : Évolution des créances subordonnées du CAM⁴⁹

EN KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Créances subordonnées	280	-	-100%	-	-
Poids en % du total	0,0002%				

Source : CAM

Depuis l'exercice 2022, la créance de l'association de micro crédit ISMAILIA est totalement remboursée.

i. Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés⁵⁰**Tableau 73 : Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés**

EN KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés	787 281	905 923	15,07%	849 141	-6,27%
Poids en % du total	0,62%	0,65%		0,62%	

Source : CAM

Au 31 décembre 2022, les Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés s'affichent à 906 MDH, en progression de 15,07% correspondant à des dépôts d'investissement auprès de la filiale Al Akhdar Bank. À fin 2023, les Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés totalisent 849 MDH (-6,27%).

⁴⁹ En Juillet 2014, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a signé un contrat avec l'association de micro crédit ISMAILIA, lui accordant un prêt subordonné de 1,4 MDH amortissable sur 4 ans avec un différé de 2 ans. Ce prêt a pour objet de financer l'activité de l'association.

⁵⁰ Les dépôts d'investissement placés auprès de la filiale Al Akhdar Bank

j. Autres Actifs

Tableau 74 : Évolution des autres actifs du CAM

EN KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
DÉBITEURS DIVERS	495 655	514 436	3,79%	579 285	12,61%
.Sommes dues par l'Etat	412 335	431 607	4,67%	483 169	11,95%
.Sommes dues par le personnel	61	61	-	61	-
.Divers autres débiteurs	83 260	82 768	-0,59%	96 054	16,05%
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	2 891 828	3 084 959	6,68%	3 088 352	0,11%
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 489 870	1 241 245	-16,69%	1 253 537	0,99%
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES					
TOTAL AUTRES ACTIFS	4 877 354	4 840 640	-0,75%	4 921 174	1,66%
Poids en % du total	3,82%	3,47%		3,62%	

Source : CAM

Le poste valeurs et emplois divers est principalement composé de datations en paiement, de ventes à réméré et d'adjudications.

Au terme de l'exercice 2022, la rubrique « autres actifs » reste relativement stable à 4,8 Mrds Dhs.

Au terme de l'exercice 2023, ladite rubrique a connu une hausse de 1,66%, s'établissant ainsi à 4 921 MDH suite notamment à une augmentation de 52 MDH des sommes dues par l'État.

Tableau 75 : Répartition des datations en paiement simples reçues par le CAM par nature

	Nature des biens	Montant (En KDH)
2021	Terrains	91 813
	Villas	30 600
2022	Terrains	216 958
	Bungalows	71 000
	Appartements	13 301
	Villa	4 344
	Locaux commerciaux	7 585
2023	Terrain	3 000
	Villa	13 000
	Unité industrielle	14 850
	Local commercial	9 000

Le tableau ci-dessus présente les datations en paiement reçues par le CAM par nature de biens. Les montants présentés correspondent à l'encours réel actualisé au 31/12/2023 (après ventes ou réaffectation de certains biens immobiliers). Par ailleurs, dans le cadre de l'application de la circulaire 4/W/2021, les immobilisations reçues en datations ont été reclassés et leurs dépréciations éventuelles ont été comptabilisées.

Les comptes au 31 décembre 2023 intègrent une dotation aux provisions de 17 MDH.

k. Immobilisations corporelles et incorporelles :

Tableau 76 : Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles du CAM

EN KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Immobilisations incorporelles	450 510	461 175	2,37%	463 543	0,51%
Poids en % du total	0,35%	0,33%		0,34%	
Immobilisations corporelles	6 474 700	7 026 446	8,52%	6 982 854	-0,62%
Poids en % du total	5,07%	5,04%		5,13%	
TOTAL IMMOBILISATIONS	6 925 210	7 487 621	8,12%	7 446 396	-0,55%

Source : CAM

Durant la période analysée, la valeur globale des immobilisations du Crédit Agricole du Maroc marque un TCAM de 3,69% et ressort à 7,4 Mrds Dhs à fin 2023.

IV.2. Analyse des principaux postes du passif

a. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés :

Tableau 77 : Évolution des dettes du CAM envers les établissements de crédit et assimilés

EN KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Dettes envers les EC et assimilés	13 306 544	18 710 097	40,61%	14 298 568	-23,58%
Poids en % du total	10,42%	13,42%		10,51%	
. À vue	1 695 829	233 051	-86,26%	1 717 114	>100%
. À terme	11 610 715	18 477 047	59,14%	12 581 454	-31,91%

Source : CAM

Les dettes envers les ECA sont principalement constituées d'emprunts sur le marché monétaire et interbancaire.

Au terme du mois de décembre 2022, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés enregistrent une hausse (+40,61%) à 18 710 MDH. Cette augmentation revient essentiellement à l'augmentation des dettes à terme (+59,14%) dont les principales variations se présentent comme suit:

- Valeurs données en pension à terme aux ECA (+3,5 Mrds Dhs) ;
- Comptes et emprunts de trésorerie à terme (+2,2 Mrds Dhs) ;
- Emprunts financiers (+0,9 Mrds Dhs).

Au terme de l'exercice 2023, le poste est en baisse (-23,58%) avec un encours qui ressort à 14 299 MDH. Cette évolution est principalement due au recul des dettes à terme de 5,9 Mrds Dhs, dont notamment les variations suivantes:

- Valeurs données en pension à terme aux établissements de crédit (-2,9 Mrds Dhs) ;
- Emprunts de trésorerie à terme (-1,2 Mrds Dhs) ;
- Emprunts financiers (-1,1 Mrds Dhs).

b. Dépôts de la clientèle :

Tableau 78 : Évolution des dépôts de la clientèle du CAM

EN KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Dépôts de la clientèle	90 702 574	97 415 002	7,40%	98 272 385	0,88%
Poids en % du total	71,02%	69,87%		72,23%	
. Comptes à vue créditeurs	47 822 317	51 730 419	8,17%	53 700 072	3,81%
. Comptes d'épargne	14 029 495	14 405 075	2,68%	14 964 661	3,88%
. Dépôts à terme	26 367 002	28 798 824	9,22%	26 748 659	-7,12%
. Autres comptes créditeurs	2 483 760	2 480 684	-0,12%	2 858 993	15,25%

Source : CAM

Au 31 décembre 2022, les dépôts de la clientèle sont en hausse de 7,40% à 97 Mrds Dhs. Cette évolution est principalement due à une augmentation de 8,17% des comptes à vue créditeurs (+3,9 Mrds Dhs) et des dépôts à terme (+2,4 Mrds Dhs).

À fin 2023, les dépôts de la clientèle sont en hausse(+0,88%) avec un encours de 98 Mrds Dhs. Cette hausse s'explique principalement par celle des compte à vue créditeurs (+2 Mrds Dhs).

c. Titres de créances émis :

Tableau 79 : Évolution des titres de créances émis par le CAM

EN KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Titres de créance négociables	7 997 069	6 337 883	-20,75%	5 556 835	-12,32%
Poids en % du total	6,26%	4,55%		4,08%	
Titres de créance émis	7 997 069	6 337 883	-20,75%	5 556 835	-12,32%

Source : CAM

Au terme du mois de décembre 2022, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 6,3 Mrds Dhs (-20,75%) pour un plafond autorisé de 10 Mrds Dhs.

Au terme de l'exercice 2023, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 5,6 Mrds Dhs, soit une baisse de 12,32% par rapport à l'exercice précédent, s'expliquant par l'arrivée à échéance de 3,2 milliards de dirhams contre une émission de 2,4 milliards de dirhams.

d. Autres passifs

Tableau 80 : Évolution des autres passifs du CAM

EN KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	-	414 515		90 625	-78,14%
CRÉDITEURS DIVERS	318 534	233 816	-26,60%	273 942	17,16%
.Sommes dues à l'Etat	202 910	122 185	-39,78%	168 346	37,78%
.Sommes dues aux organismes de prévoyance	55 080	47 755	-13,30%	48 422	1,40%
.Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	12 568	12 568	-	12 568	-
.Fournisseurs de biens et services	47 232	45 329	-4,03%	40 630	-10,37%
.Divers autres créditeurs	743	5 979	>100%	3 975	-33,51%
COMPTES DE RÉGULARISATION	804 332	560 173	-30,36%	557 999	-0,39%
TOTAL AUTRES PASSIFS	1 122 866	1 208 504	7,63%	922 565	-23,66%
Poids en % du total	0,88%	0,87%		0,68%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2022, les autres passifs sont en hausse de 7,63%, à 1 209 MDH. Cette évolution est essentiellement due à l'augmentation des opérations diverses sur titres de 415 MDH suite à la hausse de 165 MDH des dettes sur titres empruntés (Bons du Trésor empruntés).

À fin décembre 2023, la rubrique autres passifs est en baisse de 23,66%, soit un total de 923 MDH. Cette variation s'explique principalement par le recul des opérations diverses sur titres de 324 MDH (emprunts de titres).

e. Dettes subordonnées

Tableau S1 : Évolution des dettes subordonnées du CAM⁵¹

EN KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Dettes subordonnées	4 531 123	5 911 522	30,46%	5 849 854	-1,04%
Poids en % du total	3,55%	4,24%		4,30%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2022, l'encours des dettes subordonnées du CAM s'affiche à 5 912 MDH suite au lancement d'une nouvelle émission d'obligations subordonnées perpétuelles pour 300 MDH et une émission d'obligations subordonnées classiques pour 1 200 MDH en juillet 2022.

À fin décembre 2023, l'encours des dettes subordonnées du CAM s'affiche à 5 850 MDH.

Tableau S2 : Caractéristiques des dettes subordonnées du CAM (Cf marché des titres de l'émetteur)

Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	Taux en vigueur	Nature du Taux
2015	290 000	290 000	10 ans	4,80%	fixe
2015	469 500	469 500	10 ans	4,80%	fixe
2016	50 000	50 000	10 ans	4,43%	Fixe
2016	180 000	180 000	10 ans	3,94%	Révisable annuellement
2016	300 000	300 000	10 ans	4,43%	Fixe
2017	202 900	202 900	10 ans	4,22%	Fixe
2017	797 100	797 100	10 ans	4,22%	Fixe
2018	175 600	175 600	10 ans	4,10%	Fixe
2018	324 400	324 400	10 ans	4,10%	Fixe
2019	631 600	631 600	Perpétuelle	5,78%	Révisable 10ans
2019	218 400	218 400	perpétuelle	5,91%	Révisable annuellement
2019	450 000	450 000	10 ans	3,71%	Fixe
2020	60 000	60 000	Perpétuelle	5,44%	Révisable 10ans
2020	140 000	140 000	perpétuelle	5,90%	Révisable annuellement
2022	250 000	250 000	10 ans	3,18%	Révisable 1 fois la 5 ^{ème} année
2022	950 000	950 000	10 ans	3,58%	Révisable annuellement
2022	300 000	300 000	Perpétuelle	5,28%	Révisable annuellement

Source : CAM

⁵¹ Y compris les intérêt courus.

f. Subventions, fonds publics affectés :

Tableau 83 : Évolution des subventions et fonds publics accordés au CAM

EN KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157	-	7 157	-
Poids en % du total	0,01%	0,01%		0,01%	

Source : CAM

Ce poste correspond aux subventions reçues de la part d'organismes internationaux (Union Européenne et KFW Bankengruppe) et visant l'appui aux structures des caisses locales et régionales finançant principalement l'agriculture. Ces subventions ont été reçues sur la période 2003-2008. Le CAM procède chaque année à la constatation en produit d'une fraction de chacun des montants reçus. La rubrique est stable depuis 2012.

g. Provisions pour risques et charges :

Tableau 84 : Évolution des provisions pour risques et charges du CAM

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Provisions pour risques de change	16 681	16 681	-	16 681	-
Provisions pour Risques Généraux	1 480 000	1 168 000	-21,08%	1 121 868	-3,95%
Provisions pour litiges ⁵²	16 487	11 094	-32,71%	10 494	-5,41%
Provisions pour Risques & Charges	570 628	468 409	-17,91%	458 396	-2,14%
Provisions pour Risques d'exécution	8 000	10 773	34,66%	10 928	1,44%
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 091 796	1 674 957	-19,93%	1 618 367	-3,38%

Source : CAM

Les provisions pour risques et charges concernent principalement des provisions pour risques généraux ainsi que des provisions pour congés et suspens comptables.

Au terme de l'exercice 2022, les provisions pour risques et charges passent à 1 675 MDH, soit une baisse de 19,93% relevant essentiellement du recul des provisions pour risques généraux de 312 MDH (-21,08%).

À fin décembre 2023, l'encours des provisions pour risques et charges du CAM ressort à 1 618 MDH, soit une baisse de 3,38%, principalement due à un recul des PRG de 36 MDH (-3,95%).

h. Capitaux propres :

Tableau 85 : Évolution des capitaux propres du CAM

EN KDH	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%
Écarts de réévaluation					
Réserves et primes liées au capital	3 391 045	3 731 987	10,05%	4 845 177	29,83%
Capital	4 227 677	4 227 677	-	4 645 081	9,87%
Actionnaires Capital non versé (-)					
Report à nouveau (+/-)					
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)					
Résultat net de l'exercice (+/-)	340 942	200 453	-41,21%	32 977	-83,55%
CAPITAUX PROPRES	7 959 664	8 160 117	2,52%	9 523 235	16,70%

Source : CAM

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres du Crédit Agricole du Maroc ressortent à 8 160 MDH, soit une progression de 2,52%.

Au terme de l'exercice 2023, les capitaux propres du Crédit Agricole du Maroc ressortent à 9 523 MDH, soit une hausse de 16,70% suite à la réalisation d'une augmentation de capital de 1,3 Mrds Dhs.

Il est à noter par ailleurs que le CAM n'a pas procédé à la distribution de dividendes durant les 3 derniers exercices.

⁵² Lesdites provisions concernent essentiellement des litiges entre le CAM et certains fournisseurs, des propriétaires d'agences CAM en location

V- ANALYSE DE L'HORS BILAN

Tableau S6 : Évolution de l'hors bilan du CAM

Hors Bilan (En KDH)	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
ENGAGEMENTS DONNÉS	13 949 703	13 907 154	-0,31%	15 974 924	14,87%
Engagements de financement donnés en faveur des EC et assimilés	132 475	73 478	-44,53%	86 183	17,29%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	9 026 661	9 856 916	9,20%	11 847 304	20,19%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	527 316	388 828	-26,26%	305 440	-21,45%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4 263 251	3 587 932	-15,84%	3 735 997	4,13%
Titres achetés à réméré					
Autres titres à livrer					
ENGAGEMENTS REÇUS	5 927 382	6 643 962	12,09%	7 051 132	6,13%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	105 165				
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	5 822 217	6 643 962	14,11%	7 051 132	6,13%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2022, l'encours des engagements donnés par le CAM reste relativement stable à 13,9 Mrds Dhs. Les engagements reçus sont, quant à eux, en progression de 12,09% à 6,6 Mrds Dhs.

Au terme de l'exercice 2023, les engagements donnés par le CAM sont en hausse de 14,87% avec un encours de 15,74 Mrds Dhs s'expliquant principalement par l'augmentation de 20,19% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle (+2 Mrds Dhs). Par ailleurs, les engagements reçus progressent de 6,13% à 7 Mrds Dhs, exclusivement composés d'engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés.

VI- TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Tableau S7 : Évolution des Flux de trésorerie du CAM

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
1. Produits d'exploitation bancaire perçus	6 299 073	6 565 370	4,23%	6 729 923	2,51%
2. Récupérations sur créances amorties	116 903	45 224	-61,31%	23 863	-47,23%
3. Produits d'exploitation non bancaire perçus	159 504	213 332	33,75%	21 805	-89,78%
4. Charges d'exploitation bancaire versées	-3 929 194	-4 222 370	-7,46%	-4 280 813	-1,38%
5. Charges d'exploitation non bancaire versées	-245 865	-272 899	-11,00%	-306 818	-12,43%
6. Charges générales d'exploitation versées	-2 007 004	-2 100 853	-4,68%	-2 136 855	-1,71%
7. Impôts sur les résultats versés	-52 477	-27 352	47,88%	-18 129	33,72%
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	340 942	200 453	-41,21%	32 977	-83,55%
8. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-2 670 903	1 978 572	>100%	-35 768	<-100%
9. Créances sur la clientèle	-3 874 132	-5 613 072	-44,89%	-3 964 756	29,37%
10. Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	-1 372 643	-4 382 408	<-100%	1 913 879	>100%
11. Autres actifs	-372 250	36 714	>100%	-80 534	<-100%
12. Immobilisations données en crédit-bail et en location					
13. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-1 461 072	5 403 553	>100%	-4 411 529	<-100%
14. Dépôts de la clientèle	7 452 684	6 712 428	-9,93%	857 383	-87,23%
15. Titres de créance émis	456 389	-1 659 186	<-100%	-781 048	52,93%
16. Autres passifs	-523 863	85 637	>100%	-285 938	<-100%
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-2 365 790	2 562 238	>100%	-6 788 312	<-100%
III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)	-2 024 848	2 762 691	>100%	-6 755 335	<-100%
17. Produit des cessions d'immobilisations financières					
18. Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	695 302	464 273	-33,23%	4 361	-99,06%
19. Acquisition d'immobilisations financières					
20. Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-501 741	-1 400 808	<-100%	-185 505	86,76%
21. Intérêts perçus					
22. Dividendes perçus					
IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement	193 562	-936 535	<-100%	-181 145	80,66%
23. Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus					
24. Emission de dettes subordonnées	-637	1 380 399	>100%	-61 668	<-100%
25. Emission d'actions					
26. Remboursement des capitaux propres et assimilés					
27. augmentation des capitaux propres et assimilés				1 468 926	
28. Intérêts versés					
29. Dividendes versés					
V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement	-637	1 380 399	>100%	1 407 258	1,95%
VI. Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)	-1 831 923	3 206 555	>100%	-5 529 222	<-100%
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	8 451 735	6 619 812	-21,68%	9 826 367	48,44%
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 619 812	9 826 367	48,44%	4 297 145	-56,27%

Source : CAM

À fin 2022, la trésorerie de clôture du CAM est en hausse et s'affiche à 9,8 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- Une baisse de 41,21% des flux de trésorerie nets provenant du CPC principalement due à une augmentation de 293 MDH des charges d'exploitations bancaires versées. Ce flux représente en 2022 à peu près 0,6x le résultat courant.
- Une hausse de plus de 100% des flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (Dettes envers les établissements de crédit et assimilés +7 Mrds Dhs) ;
- Une baisse de 1 130 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement principalement suite à une variation de 899 MDH des flux relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles;
- Une hausse de 1,3 Mrds Dhs des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement : opérations d'émission d'obligations subordonnées classiques (1,2 Mrds Dhs) et perpétuelles (0,3 Mrds Dhs) effectuées en 2022).

À fin 2023, la trésorerie de clôture du CAM est en baisse et s'affiche à 4,3 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- Une baisse de 83,55% des flux de trésorerie nets provenant du CPC principalement due à un recul de 192 MDH des produits d'exploitations non bancaires perçus ;
- Une baisse de plus de 100% des flux de Trésorerie Nets provenant des activités d'exploitation, notamment suite au recul des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de 9,8 Mrds Dhs ;
- Une variation de +755 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement principalement suite à une hausse de 1,2 Mrds Dhs des flux relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Une hausse de 1,95% des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement suite à l'augmentation de capital du CAM pour 1,3 Mds Dhs.

VII- INDICATEURS FINANCIERS

VII.1. Taux de transformation des Dépôts en crédits

Tableau 88 : Évolution du taux de transformation des dépôts en crédits du CAM

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Créances brutes sur la clientèle	95 199 753	101 556 159	6,68%	106 077 722	4,45%
Dépôts de la clientèle	90 702 574	97 415 002	7,40%	98 272 385	0,88%
Ratio de transformation	104,96%	104,25%	-0,71 pts	107,94%	+3,69 pts

Source : CAM

Au terme du mois de décembre 2022, le taux de transformation ressort à 104,25%, soit une baisse de 71 pbs.

Au terme de l'exercice 2023, le taux de transformation ressort à 107,94%, en hausse de 3,69 pts par rapport à l'exercice antérieur.

VII.2. Rentabilité des capitaux propres du CAM

Tableau 89 : Évolution du ROE du CAM

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
.Écarts de réévaluation					
.Réserves et primes liées au capital	3 391 045	3 731 987	10,05%	4 845 177	29,83%
.Capital	4 227 677	4 227 677	-	4 645 081	9,87%
. Actionnaires. Capital non versé (-)					
.Report à nouveau (+/-)					
.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)					
.Résultat net de l'exercice (+/-)	340 942	200 453	-41,21%	32 977	-83,55%
Total capitaux propres	7 959 664	8 160 117	2,52%	9 523 235	16,70%
Total capitaux propres hors RN	7 618 722	7 959 664	4,48%	9 490 258	19,23%
ROE (Résultat Net/Capitaux Propres Hors RN)	4,48%	2,52%	-1,96 pts	0,35%	-2,17 pts

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2022 la rentabilité des capitaux propres du CAM s'affiche à 2,52%, soit une baisse de 196 points de base.

Au terme de l'exercice 2023 la rentabilité des capitaux propres du CAM ressort à 0,35%, soit une baisse de 217 points de base.

Tableau 90 : Évolution du ROA du CAM

En KDH	2 021	2 022	Δ%	2023	Δ%
Résultat Net	340 942	200 453	-41,21%	32 977	-83,55%
Total Actif	127 718 793	139 425 239	9,17%	136 048 965	-2,42%
ROA (résultat Net/ Total Actif)	0,27%	0,14%	-0,12 pts	0,02%	-0,12 pts

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2023 le ROA du CAM s'affiche à 0,02%, contre 0,14% à fin 2022, soit une baisse de 12 points de base.

VII.3. Ratio de solvabilité

Tableau 91 : Évolution du ratio de solvabilité du CAM

En MDH	Ratio exigé par BAM	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
FONDS PROPRES		12 125	12 924	6,59%	13 542	4,78%
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1		8 596	9 059	5,38%	10 423	15,06%
FONDS PROPRES CET1		7 586	7 765	2,35%	9 129	17,57%
Risques pondérés		92 731	96 612	4,19%	102 562	6,16%
Ratio Tier one	9%	9,3%	9,4%	0,11 pts	10,2%	0,79 pts
Ratio CET1	8%	8,2%	8,0%	-0,14 pts	8,9%	0,86 pts
Ratio de solvabilité	12%	13,1%	13,4%	0,30 pts	13,2%	-0,17 pts

Source : CAM (Calcul Communiqué à BAM)

Au 31 décembre 2022, le CAM affiche un ratio de solvabilité de 13,4%, un ratio de fonds propres de 9,4% et un ratio CET1 de 8,04%.

Au terme de l'exercice 2023, le CAM répond aux exigences réglementaires en terme de solvabilité avec un ratio de solvabilité atteignant 13,2%, un ratio tier one de 10,2% et un ratio CET1 de 8,9%.

VII.4. Ratio de liquidité

Tableau 92 : Évolution du ratio de liquidité du CAM

En %	Ratio exigé par BAM à partir de juillet 2019	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
LCR	100%	196%	166%	-30 pts	137%	-29 pts

Source : CAM

Tout au long de la période analysée, le LCR affiché par le CAM dépasse les exigences réglementaires en s'affichant respectivement à 196%, 166% et 137%.

VII.5. Ratio de levier

Tableau 93 : Évolution du ratio de levier du CAM

En %	Ratio exigé par BAM	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Ratio de levier	3%	6,40%	6,18%	- 0,22 pts	7,25%	+1,07pts

Source : CAM

Au 31 décembre 2022, le CAM affiche un ratio de levier de 6,18%, en baisse de 22 points de base comparativement à fin 2021.

Au 31 décembre 2023, le CAM affiche un ratio de levier de 7,25%, en hausse de 107 points de base comparativement à fin 2022.

VIII- PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS IAS-IFRS ANNUELS

VIII.1. Périmètre de consolidation

Tableau 94 : Évolution du périmètre de consolidation du GCAM sur la période 2021-2023

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation 2021
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100,00%	100,00%	IG
CAM LEASING	Leasing	100,00%	100,00%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51,00%	51,00%	IG
ARDI	Micro finance	100,00%	-	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100,00%	-	IG
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG ¹
TARGA	Fonds d'investissement	100,00%	100,00%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100,00%	100,00%	IG
M.S.IN	Société de bourse	80,00%	80,00%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	99,00%	85,00%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	100,00%	80,00%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100,00%	100,00%	IG
CAM COURTAGE	Courtage	100,00%	100,00%	IG
AMIFA	Micro finance	40,00%	40,00%	MEE ²
IMMOVERT CAPITAL	Société Immobilière	100,00%	100,00%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	100,00%	100,00%	IG
VOCATION LOISIRS	Société de Service	100,00%	100,00%	IG

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation 2022
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100,00%	100,00%	IG
CAM LEASING	Leasing	100,00%	100,00%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51,00%	51,00%	IG
ARDI	Micro finance	100,00%	-	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100,00%	-	IG
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG ¹
TARGA	Fonds d'investissement	100,00%	100,00%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100,00%	100,00%	IG
M.S.IN	Société de bourse	80,00%	80,00%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	99,00%	85,00%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	100,00%	80,00%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100,00%	100,00%	IG
CAM COURTAGE	Courtage	100,00%	100,00%	IG
AMIFA	Micro finance	40,00%	40,00%	MEE ²
IMMOVERT CAPITAL	Société Immobilière	100,00%	100,00%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	80,88%	80,88%	IG
VOCATION LOISIRS	Société de Service	100,00%	100,00%	IG
SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	100,00%	100,00%	IG

Source : CAM

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation 2023
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100,00%	100,00%	IG
CAM LEASING	Leasing	100,00%	100,00%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51,00%	51,00%	IG
ARDI	Micro finance	100,00%	-	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100,00%	-	IG
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG ¹
TARGA	Fonds d'investissement	100,00%	100,00%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100,00%	100,00%	IG
M.S.IN	Société de bourse	80,00%	80,00%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	99,00%	85,00%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	100,00%	80,00%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100,00%	100,00%	IG
CAM COURTAGE	Courtage	100,00%	100,00%	IG
AMIFA	Micro finance	20,00%	20,00%	MEE ²
IMMOVERT CAPITAL	Société Immobilière	100,00%	100,00%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	72,25%	72,25%	IG
VOCATION LOISIRS	Société de Service	100,00%	100,00%	IG
SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	100,00%	100,00%	IG
CAM FACTORING	AFFACTURAGE	100,00%	100,00%	IG

Source : CAM

Au cours de l'exercice 2021, nous notons plusieurs variations dans le périmètre de consolidation du GCAM avec l'intégration de :

- M.S.I.N Gestion
- CAM COURTAGE
- IMMOVERT CAPITAL
- IMMOVERT PLACEMENT
- VOCATION LOISIRS

Au cours de l'exercice 2022, la variation dans le périmètre de consolidation du GCAM s'illustre par :

- L'intégration de SECURE REAL ESTATE INVEST ;
- La cession d'une partie du portefeuille du CAM dans l'OPCI IMMOVERT PLACEMENT au profit de la CDG (19.12%).

Au cours de l'exercice 2023, la variation dans le périmètre de consolidation du GCAM s'illustre par :

- Intégration globale de CAM Factoring ;
- Modification du pourcentage d'intérêts et de contrôle d'AMIFA SENEGAL qui passe à 20%.

VIII.2. Analyse du Compte de Résultat consolidé IFRS

Tableau 95 : Évolution du compte de résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Intérêts et produits assimilés	5 317 790	5 497 214	3,37%	5 317 289	-3,27%
Intérêts et charges assimilés	1 857 924	1 946 670	4,78%	2 352 495	20,85%
MARGE D'INTÉRÊTS	3 459 865	3 550 543	2,62%	2 964 794	-16,50%
Commissions perçues	561 563	620 392	10,48%	616 150	-0,68%
Commissions servies	41 581	59 002	41,90%	60 874	3,17%
MARGE SUR COMMISSIONS	519 982	561 390	7,96%	555 276	-1,09%
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette					
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	496 356	- 6 437	<-100%	363 604	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	372 295	93 803	-74,80%	405 352	>100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	124 061	-100 240	<-100%	-41 748	58,35%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	- 5 089	99 629	>100%	118 926	19,37%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-6 376	50 851	>100%	33 245	-34,62%
Rémunération des instruments de CP comptabilisés en CP non recyclables (dividendes)	1 287	48 778	>100%	85 682	75,66%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente					
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti					
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR					
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR					
Produits nets des activités d'assurance					
Produits des autres activités	134 805	62 170	-53,88%	68 479	10,15%
Charges des autres activités	258 719	301 193	16,42%	327 637	8,78%
PRODUIT NET BANCAIRE	4 347 200	3 966 103	-8,77%	3 743 442	-5,61%
Charges générales d'exploitation	1 988 413	2 239 337	12,62%	2 227 500	-0,53%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	339 357	333 871	-1,62%	320 361	-4,05%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 019 430	1 392 895	-31,03%	1 195 581	-14,17%
Coût du risque	1 654 880	1 155 331	-30,19%	1 111 251	-3,82%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	364 550	237 564	-34,83%	84 329	-64,50%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-1 916	140	>100%	74	-47,07%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	220 253	-106 024	<-100%	-63 061	40,52%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition					
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	582 886	131 680	-77,41%	21 343	-83,79%
Impôts sur les bénéfices	195 406	77 160	-60,51%	23 745	-69,23%
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	387 481	54 520	-85,93%	45 088	-17,30%
Résultat hors groupe	18 533	14 366	-22,49%	3 497	-75,66%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	406 014	68 886	-83,03%	41 591	-39,62%
Résultat par action (En dirhams)	10	2	-83,03%	1	-45,03%
Résultat dilué par action (En dirhams)	10	2	-83,03%	1	-45,03%

Source : CAM

a. Évolution du PNB:

Tableau 96 : Évolution du produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Intérêts et produits assimilés	5 317 790	5 497 214	3,37%	5 317 289	-3,27%
Intérêts et charges assimilés	1 857 924	1 946 670	4,78%	2 352 495	20,85%
MARGE D'INTÉRÊTS	3 459 865	3 550 543	2,62%	2 964 794	-16,50%
Commissions perçues	561 563	620 392	10,48%	616 150	-0,68%
Commissions servies	41 581	59 002	41,90%	60 874	3,17%
MARGE SUR COMMISSIONS	519 982	561 390	7,96%	555 276	-1,09%
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette					
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat					
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	372 295	93 803	-74,80%	405 352	>100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	124 061	-100 240	<-100%	-41 748	58,35%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres					
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables	-6 376	50 851	>100%	33 245	-34,62%
Rémunération des instruments de CP comptabilisés en CP non recyclables (dividendes)	1 287	48 778	>100%	85 682	75,66%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente					
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti					
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR					
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR					
Produits nets des activités d'assurance					
Produits des autres activités	134 805	62 170	-53,88%	68 479	10,15%
Charges des autres activités					
	258 719	301 193	16,42%	327 637	8,78%
PRODUIT NET BANCAIRE	4 347 200	3 966 103	-8,77%	3 743 442	-5,61%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2022, le PNB consolidé a enregistré une regression de 8,77%, pour s'établir à 3,97 Mrds Dhs suite au recul des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (-503 MDH). Ladite variation s'explique essentiellement par l'effet conjugué de la baisse:

- Du Résultat sur Opérations de Marché social de plus de 100% passant à -32 MDH s'expliquant par la baisse du résultat sur titre de transaction de 332 MDH
- Des opérations sur titres de placement de 216 MDH.

Les variations enregistrées relèvent essentiellement du contexte actuel marqué par la hausse générale des taux, impactant ainsi à la hausse le coût de la ressource et à la baisse la valorisation des portefeuilles.

Au terme de l'exercice 2023, le produit net bancaire a enregistré une baisse de 5,61%, pour s'établir à 3,74 Mrds Dhs. Cette évolution résulte de :

- La baisse de 16,50% de la marge d'intérêts ;
- Le recul de 1,09% des produits de la marge sur commissions.

Par ailleurs, il est à noter que les Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par Résultat sont en hausse de plus de 100% à 364 MDH.

Tableau 97 : Analyse du PNB par Pôle d'activité

PNB (En Kdh)	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
2 023	3 362 120	3 391	149 301	66 278	32 161	121 850	8 341	3 743 442
2 022	3 631 077	1 576	133 198	63 271	29 592	102 537	4 852	3 966 103
2 021	4 063 218	2 871	83 168	66 801	30 395	85 161	15 586	4 347 200

Tout au long de la période analysée, la structure de la répartition du PNB du Groupe CAM par Pôle d'activité reste relativement stable et fait ressortir la prépondérance de la banque de détail avec un poids moyen de 92%.

Tableau 98 : Contribution des Filiales au PNB

PNB (En KDH)	2021	2022	2023	TCAM
CAM	4 158 599	3 646 764	3 433 252	-9,14%
HOLDAGRO	18 246	11 656	9 952	-26,15%
TEF	60 379	85 104	66 492	4,94%
TARGA	1 682			
CAM LEASING	25 482	11 870	33 698	15,00%
AFC	2 764	6 810	9 316	83,59%
ARDI	64 451	60 934	64 848	0,31%
MSIN & MAROGEST	42 838	41 512	32 238	-13,25%
GCAM DOC	3 600	2 644	1 618	-32,96%
AAB	70 499	84 051	97 580	17,65%
ASS ISMAILIA	2 979	3 547	4 057	16,70%
IMMOVERT CAPITAL	28 237	32 700	64 485	51,12%
VOCATION LOISIRS	-2 400	328		
CAM COURTAGE	4 487	5 196	7 783	31,70%
MSIN GESTION	412	712	7 581	>100%
OPCI IMMOVERT PLACEMENT	23 551	47 095	47 095	41,41%
OPCI SREI		6 049	55 651	
Retraitements	-158 606	-80 869	-192 204	10,08%
Total	4 349 221	3 966 103	3 743 442	-7,23%

Source : CAM

Au terme de l'exercice décembre 2021, le PNB consolidé du GCAM relève principalement de la contribution du CAM (96%). La participation des filiales à la formation du PNB consolidé reste très faible avec notamment AAB (2%), ainsi que ARDI (1,5%).

Au terme de l'exercice décembre 2022, le PNB consolidé du GCAM relève principalement de la contribution du CAM (92%). La participation des filiales à la formation du PNB consolidé reste très faible avec notamment TEF et AAB avec 2% chacune.

À fin 2023, le PNB consolidé du GCAM s'explique principalement par la contribution du CAM (92%). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait essentiellement ressortir les participations de AAB (3%) et de TEF (2%).

Tableau 99 : Évolution de la Marge d'Intérêt du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Opérations avec la clientèle	3 886 933	3 947 418	1,56%	3 474 105	-11,99%
Comptes et prêts/emprunts	3 859 360	3 913 114	1,39%	3 432 254	-12,29%
Opérations de pensions	106	-2 624	<-100%	-14 420	<-100%
Opérations de location-financement	27 467	36 928	34,44%	56 271	52,38%
Opérations interbancaires	-395 301	-453 374	-14,69%	-573 109	-26,41%
Comptes et prêts/emprunts	-304 683	-327 685	-7,55%	-387 684	-18,31%
Opérations de pensions	-90 618	-125 689	-38,70%	-185 425	-47,53%
Emprunts émis par le Groupe	-208 667	-173 504	16,85%	-188 036	-8,38%
Instruments de couverture de résultats futurs					
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux					
Portefeuille de transactions	1 948	3 873	98,82%	4 204	8,55%
Titres à revenu fixe	1 948	3 873	98,82%	4 204	8,55%
Opérations de pensions					
Prêts/emprunts					
Dettes représentées par un titre					
Actifs disponibles à la vente	95 227	112 777	18,43%	86 452	-23,34%
Actifs détenus jusqu'à échéance	93 510	124 097	32,71%	169 827	36,85%
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-13 784	-10 743	22,06%	- 8 649	19,49%
MARGE D'INTÉRÊTS	3 459 866	3 550 544	2,62%	2 964 794	-16,50%

Source : CAM

Au 31 décembre 2022, la marge d'intérêt est en hausse de 2,62% à 3,55 Mrds Dhs.

Par ailleurs, il est à noter que les opérations interbancaires sont en recul de 14,69% essentiellement suite à la baisse du solde des opérations de pension de plus de 100% (augmentation des intérêts sur valeurs données en pension aux ECA).

Au 31 décembre 2023, la marge d'intérêt est en baisse de 16,50% à 2,96 Mrds Dhs, notamment suite à un recul :

- Des comptes et prêts/emprunts avec la clientèle de -481 MDH (-12,29%), dont principalement:
 - Intérêts sur comptes d'épargne : - 144 138 MDH ;
 - Intérêts sur comptes à terme : - 145 557 MDH ;
 - Intérêts sur comptes chèques : - 89 530 MDH.
- Des opérations interbancaires (-120 MDH).

Tableau 100 : Évolution de la Marge sur commissions du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Commissions nettes sur opérations	479 499	503 786	5,07%	497 678	-1,21%
Avec les établissements de crédit					
Avec la clientèle	475 542	497 506	4,62%	495 027	-0,50%
Sur titres	3 957	6 280	58,71%	2 651	-57,79%
De change					
Sur instruments financiers à terme					
Prestation de services bancaires et financiers	40 483	57 604	42,29%	57 598	-0,01%
Produits nets de gestion d'OPCVM					
Produits nets sur moyen de paiement	40 483	57 604	42,29%	57 598	-0,01%
Assurance					
Autres					
PRODUITS NETS SUR COMMISSIONS	519 982	561 390	7,96%	555 276	-1,09%

Source : CAM

Au 31 décembre 2022, la Marge sur commissions est en hausse de 7,96% et ressort à 561 MDH. Cette évolution est principalement due à une hausse des commissions perçues (+59 MDH) plus importante que celle des commissions servies (+17 MDH).

Au 31 décembre 2023, la Marge sur commissions est en baisse de 1,09% et ressort à 555 MDH. Cette baisse est principalement due au recul de 3,6 MDH des commissions nettes sur opérations sur titres.

b. Analyse des Charges Générales d'Exploitation :

Tableau 101 : Évolution des Charges Générales d'Exploitation du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Charges de personnel	1 195 848	1 206 907	0,92%	1 232 134	2,09%
Impôts et taxes	41 511	40 666	-2,04%	45 793	12,61%
Charges externes	680 590	827 360	21,57%	739 053	-10,67%
Autres charges générales d'exploitation	176 786	253 515	43,40%	287 339	13,34%
Annulation Charges relatives aux contrats de location ⁵³	-106 322	89 111	16,19%	-76 821	13,79%
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 988 413	2 239 337	12,62%	2 227 498	-0,53%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2022, Le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche une progression de ses charges générales d'exploitation à 2,24 milliards de dirhams (+12,62%). Cette variation est essentiellement liée à la hausse des charges externes de 21,57% dont notamment :

- Impact de variation des charges externes au niveau des comptes sociaux (+45 MDH): une hausse des frais d'entretien et réparations de 19 MDH, des fournitures de bureau & imprimés de 10 MDH et des loyers de location simple de 7 MDH ;
- Impact souscription OPCI étatique : 75 MDH (IAS 38 : IAS 38 charge imputable en one shot au niveau des comptes consolidés).

Au 31 décembre 2023, les charges générales d'exploitation sont en baisse (-0,53%) à 2 227 MDH. Cette variation est principalement due à la maîtrise de l'évolution de l'ensemble des composantes.

c. Coefficient d'exploitation bancaire:

Tableau 102 : Évolution du coefficient d'exploitation bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Produit Net Bancaire	4 347 200	3 966 103	-8,77%	3 743 442	-5,61%
Charges générales d'exploitation	1 988 413	2 239 337	12,62%	2 227 500	-0,53%
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	45,74%	56,46%	+10,72 pts	59,50%	+3,04 pts

Source : CAM

Au 31 décembre 2022, le coefficient d'exploitation bancaire du GCAM est hausse de 10,72 points et ressort à 56,46%.

Au terme de l'exercice 2023, le coefficient d'exploitation du GCAM s'est établi à 59,50%, en hausse de 3,04 pts par rapport à l'exercice précédent.

⁵³ Il s'agit des comptes de location et charges locatives (impact IFRS 16)

d. Résultat Brut d'Exploitation:

Tableau 103 : Évolution du résultat brut d'exploitation du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%
PNB	4 347 200	3 966 103	-8,77%	3 743 442	-5,61%
Charges générales d'exploitation	1 988 413	2 239 337	12,62%	2 227 500	-0,53%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	339 357	333 871	-1,62%	320 361	-4,05%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 019 430	1 392 895	-31,03%	1 195 581	-14,17%

Source : CAM

Au 31 décembre 2022, le Résultat Brut d'Exploitation est en baisse de 31,03% par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 1 393 MDH, et ce suite à l'augmentation des charges générales d'exploitation (+251 MDH) et à la baisse du PNB (-381 MDH).

Au terme de l'exercice 2023, le résultat brut d'exploitation est en baisse de 14,17% par rapport à 2022, pour s'établir à 1,2 Mrds Dhs. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse du PNB.

Tableau 104 : Contribution des Filiales au RBE

RBE (En KDH)	2 021	2 022	2 023
CAM	2 055 158	1 405 730	1 104 753
HOLDAGRO	13 354	7 671	6 548
TEF	29 077	55 823	37 733
TARGA	1 632	50	115
CAM LEASING	14 994	3 740	15 312
AFC	3 183	2 291	829
ARDI	8 932	6 331	8 886
MSIN & MAROGEST	18 202	17 689	8 167
GCAM DOC	107	94	123
AAB	25 388	8 493	4 357
ASS ISMAILIA	17	502	880
IMMOVERT CAPITAL	28 154	26 291	8 513
VOCATION LOISIRS	4 613	1 463	628
CAM COURTAGE	3 857	4 703	7 612
MSIN GESTION	2 006	2 572	4 641
OPCI IMMOVERT PLACEMENT	21 217	42 465	42 346
OPCI SREI	-	4 316	39 027
Retraitements	83 739	107 529	91 745
TOTAL	2 019 430	1 392 895	1 195 581

Source : CAM

Au terme du mois de décembre 2021, le RBE consolidé du GCAM est principalement lié au RBE enregistré par le CAM (2 055 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir TEF avec 29 MDH.

Au terme de l'exercice 2022, le RBE consolidé du GCAM est principalement lié au RBE enregistré par le CAM (1 406 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir TEF avec 56 MDH.

À fin 2023, le RBE consolidé du GCAM est principalement lié au RBE enregistré par le CAM (1 105 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir l'OPCI IMMOVERT PLACEMENT avec 42 MDH.

e. Coût du risque:

Tableau 105 : Évolution du coût du risque du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%
Dépréciation sur actifs saines (Bucket 1 et 2)	-152 344	-9 415	93,82%	-146 666	<-100%
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	-35 851	-4 635	87,07%	-27 410	<-100%
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-35 851	-4 635	87,07%	-27 410	<-100%
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables					
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	-116 493	-4 780	95,90%	-119 256	<-100%
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-116 493	-4 780	95,90%	-119 256	<-100%
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables					
Bucket 3: Dépréciation sur actifs dépréciés	-753 291	-337 005	55,26%	-288 501	14,39%
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-753 291	-337 005	55,26%	-288 501	14,39%
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables					
Risques et Charges	-194 242	-91 429	52,93%	-65 317	28,56%
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-1 099 876	-437 849	60,19%	-500 484	-14,31%
Plus ou moins-values réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables					
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti					
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-675 208	-722 115	-6,95%	-616 180	14,67%
Récupérations sur prêts et créances	120 204	4 633	-96,15%	5 413	16,84%
Comptabilisés au coût amorti	120 204	4 633	-96,15%	5 413	16,84%
Comptabilisés au JV OCI recyclables					
Décote sur les produits restructurés					
Pertes sur engagement par signature					
Autres pertes					
COÛT DU RISQUE (*)	-1 654 880	-1 155 331	-30,19%	-1 111 251	-3,82%

Source : CAM

(*) Coût du risque=
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions
+ Pertes sur prêts et créances irrécouvrables
- Récupérations sur prêts et créances

Le coût du risque consolidé enregistre à fin 2022 une amélioration de 30,19% à 1 155 MDH. Cette variation est principalement due à la baisse des dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions de 60,19% (-662 MDH). Il est à noter que le coût du risque à fin 2022 a essentiellement été marqué par :

- L'augmentation des pertes sur créances irrécouvrables (47 MDH) ;
- Une baisse des récupérations sur créances amorties (115 MDH) ;
- Reprise d'une part du forward looking constaté en 2021 (160 MDH) ;

À fin décembre 2023, le coût du risque consolidé s'affiche à 1 111 MDH contre 1 155 MDH à la même période de l'année précédente, notamment suite à :

- L'augmentation du solde des instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (+114 MDH) ;
- La baisse des pertes sur prêts et créances irrécouvrables (-105 MDH) ;
- La hausse des dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (+63 MDH).

Tableau 106 : Contribution des Filiales au Coût du risque (2023)

En KDH	CAM	TEF	CAM LEASING	ARDI	AIMC	AAB	AFC	MSIN	OPCI IMM PLT	Retraitements	Total
Dotations aux provisions	- 1 021 504	- 51 992	-30 419	-37 690	-917	-2 459	-237		-4 475	- 79 551	- 1 229 244
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	- 692 516	- 51 421	-2 504	-37 690	-917	-2 058				- 79 551	- 866 657
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)											
Provisions engagements par signature											
Autres provisions pour risques et charges	- 328 988	- 571	-27 915			-401	-237		-4 475		- 362 587
Reprises de provisions	656 687	23 521	21 512	33 167	447	278		863	-	- 7 716	728 759
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	395 953		1 644	33 167	447	278					431 489
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)											
Reprises de provisions engagements par signature											
Reprises des autres provisions pour risques et charges	260 734	23 521	19 868					863		- 7 716	297 270
Variation des provisions	- 364 817	- 28 471	-8 907	-4 523	-470	-2 181	-237	863	-4 475	- 87 266	- 500 484
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)											
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance											
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	- 368 774										- 368 774
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	- 227 190			-19 316	-900						- 247 406
Décote sur les produits restructurés											
Récupérations sur prêts et créances amorties				5 197	216						5 413
Pertes sur engagement par signature											
Autres pertes											
COÛT DU RISQUE	- 960 781	- 28 471	-8 907	-18 642	-1 154	-2 181	-237	863	-4 475	- 87 266	- 1 111 251

Source : CAM

À fin 2023, le Coût du Risque consolidé du GCAM s'explique principalement par le coût du risque enregistré par le CAM (961 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir TEF avec 28 MDH. S'agissant des retraitements opérés, il s'agit notamment de l'impact de l'application des normes :

- Reprise de provisions au titre de la norme IAS 37⁵⁴ pour un montant de 8 MDH ;
- Un retraitement des dotations au titre de la norme IFRS 9 pour un total de 80 MDH.

⁵⁴ Annulation, au niveau des comptes consolidés, des provisions non affectées au niveau des comptes sociaux

Tableau 107 : Taux de contentieux & Taux de couverture

En KDH	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%
Encours brut	100 233 346	107 759 939	7,51%	113 070 289	4,93%
Dont CES	8 906 372	9 512 216	6,80%	9 979 694	4,91%
Encours Net	93 801 452	100 884 415	7,55%	105 709 390	4,78%
Provisions	6 431 894	6 875 524	6,90%	7 360 899	7,06%
Coût du risque	1 654 880	1 155 331	-30,19%	1 111 251	-3,82%
TAUX DE CONTENTIEUX (CES/Encours Brut)	8,89%	8,83%	-0,06 pts	8,83%	-
TAUX DE COUVERTURE (Provisions/CES)	72,22%	72,28%	+0,06 pts	73,76%	+1,48 pts
Coût du risque/ Encours Net	1,76%	1,15%	-0,62 pts	1,05%	-0,10 pts

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2022, le taux de contentieux du GCAM s'affiche à 8,83%, en baisse de 0,06 points de pourcentage par rapport à l'exercice 2021. Le taux de couverture passe quant à lui à 72,28%.

Par ailleurs, le ratio « coût du risque/encours net » ressort à 1,15% (-0,62 pts).

Au titre de l'exercice 2023, le taux de contentieux du GCAM reste stable à 8,83%. Le taux de couverture s'affiche quant à lui à 73,76% (+1,48 pts).

Par ailleurs, le ratio « coût du risque/encours net » ressort à 1,05% (-0,10 pts).

f. Résultat Net Part du Groupe:

Tableau 108 : Évolution du résultat net part du groupe du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	364 550	237 564	-34,83%	84 329	-64,50%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-1 916	140	>100%	74	-47,07%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	220 253	-106 024	<-100%	-63 061	40,52%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition					
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	582 886	131 680	-77,41%	21 343	-83,79%
Impôts sur les bénéfices	195 406	77 160	-60,51%	23 745	-69,23%
RÉSULTAT NET	387 481	54 520	-85,93%	45 088	-17,30%
Résultat hors groupe	18 533	14 366	-22,49%	3 497	-75,66%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	406 014	68 886	-83,03%	41 591	-39,62%

Source : CAM

Au titre de l'exercice 2022, le Résultat Net Consolidé du Groupe ressort à 55 MDH, en repli de 86% par rapport à l'exercice précédent. Quant au Résultat Net Part du Groupe, ce dernier s'élève à 69 MDH soit -83%.

Les évolutions constatées sont essentiellement liées au traitement de consolidation des frais de l'OPCI étatique et à la variation du résultat des activités de marché du fait de l'impact généralisé de la hausse des taux.

À fin 2023, le Résultat Net Part du Groupe s'élève à 42 MDH contre 69 MDH au 31 décembre 2022 soit -40%. Ce dernier tient compte de la participation de la banque à l'élan de solidarité pour les victimes du séisme d'Al Haouz, ainsi que de l'impact de la hausse générale des taux impactant les marges d'intermédiation, notamment celle du secteur agricole qui a été affecté par le déficit pluviométrique.

Hors impact de la contribution de la banque au fonds de soutien du séisme d'Al Haouz le RNPG s'élève à 87 MDH soit +26%.

Tableau 109 : Analyse du RNPG par Pôle d'activité

En KDH	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Banque Participative	Autres	Total
Marge d'intérêts	2 628 989	3 391	121 019	65 529	797	145 069		2 964 794
Marge sur commissions	560 308		6 370		28 937	-48 680	8 341	555 276
Produit net bancaire	3 362 120	3 391	149 301	66 278	32 161	121 850	8 341	3 743 442
Résultat brut d'exploitation	1 109 565	172	93 825	9 153	7 402	31 153	-55 689	1 195 581
Résultat d'exploitation	73 609	172	51 849	-10 436	8 265	21 034	-60 164	84 329
Résultat avant impôts	23 947	-183	46 537	-10 326	8 663	21 034	-68 329	21 343
Résultat net	40 922	-2 039	44 725	-10 326	8 659	24 058	-60 911	45 088
RNPG 2023	40 922	- 2 054	44 725	- 1 328	6 675	24 276	-71 625	41 591

En KDH	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Banque Participative	Autres	Total
Marge d'intérêt	3 260 519	1 575	101 424	62 163	1 262	123 601	-	3 550 544
Marges sur commissions	572 079	1	3 469	-	26 647	-46 002	5 196	561 390
Produit net bancaire	3 631 077	1 576	133 198	63 271	29 592	102 537	4 852	3 966 103
Résultat Brut d'exploitation	1 363 459	- 2 136	80 993	6 993	4 722	11 829	-72 964	1 392 896
Résultat d'exploitation	289 863	- 1 326	37 201	-15 393	4 722	-62	-77 439	237 566
Résultat avant impôt	135 984	- 1 086	37 244	-15 234	4 781	-362	-29 645	131 682
Résultat net	64 593	- 3 595	32 115	-15 234	4 771	3 216	-31 346	54 520
RNPG 2022	64 593	- 3 609	32 115	366	3 005	10 849	-38 432	68 886

En KDH	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Banque Participative	Autres	Total
Marge d'intérêts	3 296 222	890	80 588	65 719	1 021	15 425		3 459 865
Marge sur commissions	516 560	300	2 580	480	28 170	-32 598	4 490	519 982
Produit net bancaire	4 063 218	2 871	83 168	66 801	30 395	85 161	15 586	4 347 200
Résultat brut d'exploitation	2 008 881	-1 810	36 298	9 040	5 453	-9 057	-29 375	2 019 430
Résultat d'exploitation	406 978	-1 222	9 866	-7 725	5 453	-17 188	-31 612	364 550
Résultat avant impôts	538 382	-11 345	9 957	-9 166	5 417	-16 635	66 277	582 887
Résultat net	379 929	-9 952	8 191	-9 166	5 415	-15 061	28 125	387 481
RNPG 2021	378 588	-9 940	8 191	151	3 481	-2 581	28 125	406 014

Source : CAM

À fin 2021, la banque de détail représente toujours la composante la plus notable du RNPG du GCAM avec 379 MDH. L'apport des autres activités se présente comme suit :

- Banque de financement et d'investissement : -10 MDH ;
- Sociétés de financement spécialisées : +8 MDH.

Au terme de l'exercice 2022, la répartition du RNPG du Groupe CAM fait ressortir les principaux pôle d'activité suivants :

- La banque de détail (65 MDH) ;
- Le financement spécialisé (32 MDH).

Au terme de l'exercice 2023, la répartition du RNPG du Groupe CAM fait ressortir les principaux pôle d'activité suivants :

- Les sociétés de financement (45 MDH) ;
- La banque de détail (41 MDH).

Tableau 110 : Contribution des Filiales au RNPG

En KDH	2 021	2 022	2 023
CAM	340 942	200 453	32 977
HOLDAGRO	7 273	6 136	4 340
TEF	660	189	198
TARGA	797	997	-
CAM LEASING	763	666	4 035
AFC	-	3 297	-
ARDI	-	8 884	-
MSIN & MAROGEST	18 196	17 748	9 428
GCAM DOC	85	77	104
AAB	-	26 280	-
ASS ISMAILIA	-	1 612	-
AMIFA	-	1 916	140
IMMOVERT CAPITAL	139	76	52
VOCATION LOISIRS	1 525	3 559	-
CAM COURTAGE	2 659	3 187	5 391
MSIN GESTION	-	2 036	-
OPCI IMMOVERT PLACEMENT	18 980	37 062	38 609
OPCI SREI		4 316	39 154
Retraitements	58 020	-	175 371
TOTAL	406 014	68 886	41 591

Source : CAM

À fin 2021, la participation des filiales au RNPG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part du CAM avec 341 MDH. L'OPCI représente 19 MDH et MSIN/MAROGEST représentent 18 MDH.

Au terme de l'exercice 2022, la participation des filiales au RNPG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part du CAM avec 200 MDH. L'OPCI représente 37 MDH et MSIN/MAROGEST représentent 18 MDH.

À fin décembre 2023, la participation des filiales au RNPG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part des OPCI pour un total de 78 MDH.

g. Indicateurs de rentabilité

Tableau 111 : Évolution des indicateurs de rentabilité du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%
Résultat Net consolidé	387 481	54 520	-85,93%	45 088	-17,30%
Fonds Propres	13 059 642	14 563 866	11,52%	15 837 233	8,74%
Total Bilan	130 599 734	142 718 084	9,28%	140 140 004	-1,81%
Return On Equity (ROE)⁵⁵	2,97%	0,37%	-2,59 pts	0,28%	-0,09 pts
Return On Assets (ROA)⁵⁶	0,30%	0,04%	+0,26 pts	0,03%	-0,01 pts

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2022, le ROE s'affiche à 0,37% et le ROA ressort à 0,04% (-26 points de base).

Au terme de l'exercice 2023, le ROE s'affiche à 0,28% et le ROA ressort à 0,03%.

Les baisses constatées tout au long de la période analysée sont essentiellement dues à la baisse du Résultat Net consolidé qui passe de 387 MDH en 2021 à 45 MDH en 2023 (CF : VIII- Présentation des comptes consolidés IAS-IFRS ANNUELS, VIII-2 Analyse du Compte de Résultat consolidé IFRS, f- Résultat Net Part du Groupe).

⁵⁵ ROE= Résultat Net/Capitaux Propres Hors RN

⁵⁶ ROA= Résultat Net/ Total Actif

VIII.3. Analyse des principaux postes du Bilan consolidé IFRS

Tableau 112 : Évolution du Bilan consolidé du Groupe Crédit Agricole du Maroc

Actif (En KDH)	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP	6 782 935	10 165 633	49,87%	4 661 123	-54,15%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 115 349	5 925 863	43,99%	4 610 404	-22,20%
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	3 988 709	5 731 955	43,70%	4 363 032	-23,88%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	126 640	193 908	53,12%	247 373	27,57%
Instruments dérivés de couverture					
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	6 026 363	5 740 210	-4,75%	5 091 025	-11,31%
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	5 683 152	3 649 160	-35,79%	3 031 729	-16,92%
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	343 211	2 091 050	>100%	2 059 297	-1,52%
Titres au coût amorti	3 284 945	5 751 922	75,10%	5 707 579	-0,77%
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	3 367 815	1 250 158	-62,88%	828 731	-33,71%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	93 801 452	100 884 416	7,55%	105 709 390	4,78%
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux					
Placements des activités d'assurance					
Actifs d'impôt exigible	90 411	64 610	-28,54%	38 552	-40,33%
Actifs d'impôt différé	261 247	286 860	9,80%	291 336	1,56%
Comptes de régularisation et actifs divers	2 567 548	1 997 358	-22,21%	2 665 897	33,47%
Actifs non courants destinés à être cédés					
Participation dans les entreprises mises en équivalence	11 646	12 102		18 711	54,61%
Immeubles de placement	4 557 984	4 812 561	5,59%	4 817 359	0,10%
Immobilisations corporelles	5 267 792	5 353 880	1,63%	5 220 228	-2,50%
Immobilisations incorporelles	157 338	165 603	5,25%	172 760	4,32%
Écart d'acquisition	306 908	306 908	-	306 908	-
TOTAL ACTIF IFRS	130 599 734	142 718 084	9,28%	140 140 004	-1,81%
Passif (En KDH)	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des CP					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	28 971	14 519	-49,89%	8 879	-38,85%
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	28 971	14 519	-49,89%	8 879	-38,85%
Passifs financiers à la JV par résultat sur option					
Instruments dérivés de couverture					
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	13 661 557	18 918 965	38,48%	14 534 897	-23,17%
Dettes envers la clientèle	91 904 422	98 888 555	7,60%	100 069 892	1,19%
Titres de créance émis	7 997 069	6 337 883	-20,75%	5 556 835	-12,32%
Passifs d'impôt courant	86 197	53 209	-38,27%	47 240	-11,22%
Passifs d'impôt différé	1 117 741	1 149 975	2,88%	1 090 613	-5,16%
Comptes de régularisation et autres passifs	2 408 107	2 482 992	3,11%	2 692 522	8,44%
Provisions pour risques et charges	336 028	308 121	-8,30%	301 894	-2,02%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 162	61 431	>100%	7 959	-87,04%
Dettes subordonnées	4 517 463	5 900 288	30,61%	5 833 243	-1,14%
Capital et réserves liées	5 670 797	5 670 797	-	7 000 937	23,46%
Réserves consolidées	2 557 957	3 019 369	18,04%	3 112 526	3,09%
- Part du groupe	2 326 994	2 697 610	15,93%	2 767 495	2,59%
- Part des minoritaires	230 963	321 759	39,31%	345 030	7,23%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	-81 218	-142 539	-75,50%	-162 521	-14,02%
Résultat net de l'exercice	387 481	54 520	-85,93%	45 088	-17,30%
- Part du groupe	406 014	68 886	-83,03%	41 591	-39,62%
- Part des minoritaires	-18 533	-14 366	22,49%	3 497	>100%
TOTAL PASSIF IFRS	130 599 734	142 718 084	9,28%	140 140 004	-1,81%

Source : CAM

a. Évolution et composition du portefeuille titres du GCAM:

Tableau 113 : Évolution de la composition du portefeuille titres du GCAM (2021 et 2023)

En KDH	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 115 349	5 925 863	43,99%	4 610 405	-22,20%
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	3 988 709	5 731 955	43,70%	4 363 032	-23,88%
- Bons du trésor et valeurs assimilées	576 710	3 447 805	>100%	2 541 160	-26,30%
- Actions et autres titres à revenu variable	3 411 999	2 284 150	-33,06%	1 821 872	-20,24%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	126 640	193 908	53,12%	247 373	27,57%
- Actions et autres titres à revenu variable	126 640	193 908	53,12%	247 373	27,57%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6 026 364	5 740 210	-4,75%	5 091 026	-11,31%
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	5 683 152	3 649 160	-35,79%	3 031 729	-16,92%
- Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la BC	5 554 968	3 458 537	-37,74%	2 850 472	-17,58%
- Autres titres de créance négociables	128 184	512		514	
- Obligations		190 111		180 743	-4,93%
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	343 212	2 091 050	>100%	2 059 297	-1,52%
- Actions et autres titres à revenu variable					
- Titres de participation non consolidés	343 212	2 091 050	>100%	2 059 297	-1,52%
Titres au coût amorti	3 284 945	5 751 922	75,10%	5 707 579	-0,77%

Source : CAM

À fin 2022, les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont en hausse de 43,99% comparativement à 2021, notamment suite à la hausse des BDT et valeurs assimilées 2,9 Mrds Dhs.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en baisse de 4,75% principalement suite à un recul de 37,74% de l'encours du portefeuille de Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale -2,1 Mrds Dhs.

À fin 2023, les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont en recul de 22,20% comparativement à 2022, notamment suite à la baisse des BDT et valeurs assimilées de 907 MDH.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en baisse de 11,31% principalement suite à un recul de 608 MDH des Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale, notamment suite à la variation des titres de transaction et de placement au niveau des comptes sociaux.

b. Les Crédits:

Tableau 114 : Évolution des crédits accordés par le Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%
PC ET CRÉANCES SUR LES EC NET DE DEPRÉCIATION (1)	3 367 815	1 250 158	-62,88%	828 731	-33,71%
Comptes à vue	3 364 336	1 145 311	-65,96%	715 654	-37,51%
Prêts	3 479	4 942	42,05%	12 327	>100%
Opérations de pension		99 908		100 753	
Dépréciation des prêts et créances émis sur les ECA		-3		-3	
PC ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DEPRÉCIATION (2)	93 801 452	100 884 416	7,55%	105 709 390	4,78%
Comptes ordinaires débiteurs	14 938 988	17 277 826	15,66%	18 476 249	6,94%
Prêts consentis à la clientèle	85 294 358	90 482 114	6,08%	94 594 040	4,54%
Opérations de pension					
Opérations de location-financement					
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-6 431 894	-6 875 524	6,90%	-7 360 899	7,06%
TOTAL (1) + (2)	97 169 267	102 134 574	5,11%	106 538 121	4,31%

Source : CAM

À fin 2022, l'encours des créances s'est établi à 102 Mrds Dhs, en hausse de 5,11% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation (+7,55%) des prêts consentis à la clientèle à 101 Mrds Dhs, soit une hausse de 7 Mrds Dhs :

- Une augmentation des prêts consentis à la clientèle de 6,08% à 90,5 Mrds Dhs (+5,2 Mrds Dhs) ;
- Une augmentation des comptes ordinaires débiteurs de 15,66% (+2,3 Mrds Dhs).

Par ailleurs, il est à noter que les prêts consentis et créances sur les établissements de crédits nets de dépréciation sont en recul de 62,88% suite à un repli de 2,2 Mrds Dhs des comptes à vue (-65,96%). Ladite variation s'explique essentiellement par la baisse des prêts de trésorerie au jour le jour aux ECA (2,8 Mrds Dhs) au niveau des comptes sociaux.

À fin décembre 2023, l'encours des créances s'est établi à 107 Mrds Dhs, soit une hausse de 4,31% par rapport à fin 2022. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des créances sur la clientèle de 4,78%, s'affichant ainsi à 106 Mrds Dhs (prêts consentis à la clientèle +4 Mrds Dhs).

Tableau 115 : Ventilation du portefeuille créances sur les ECA

Portefeuille Créances sur les Etablissements de crédit (En KDH)	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Encours Bilan au 31-12-2023	828 731		
Provisions sous IFRS 9 au 31-12-2023			

Source : CAM

À fin 2023, l'encours global des créances sur les établissements de crédit est considéré comme sain et est classé dans le bucket 1.

Tableau 116 : : Ventilation du portefeuille créances sur la clientèle

Portefeuille Créances sur la Clientèle (En KDH)	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Life time	Bucket 3 ECL Life time
Encours Bilan au 31-12-2023	95 779 728	7 310 867	9 979 694
Encours Hors Bilan au 31-12-2023	15 974 924		
Provisions sous IFRS 9 au 31-12-2023	708 707	990 829	5 661 363

Source : CAM

À fin 2023, l'encours sain représente près de 85% des créances sur la clientèle (provisionné à hauteur de 1%). La clientèle sensible (Bucket 2) représente quant à elle près de 6% de l'encours et est provisionnée à hauteur de 14%. Enfin, les clients en défaut (bucket 3) représentent 9% et sont provisionnés à hauteur de 57%.

c. Comptes de régularisation et actifs divers

Tableau 117 : Évolution des comptes de régularisation et actifs divers du GCAM

En KDH	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%
Comptes de régularisation et actifs divers	2 567 548	1 997 358	-22,21%	2 665 897	33,47%

Source : CAM

À fin 2022, l'encours des comptes de régularisation et actifs divers s'est établi à 2 Mrds Dhs, en baisse de 22,21% par rapport à l'exercice précédent notamment suite aux variations suivantes:

- MSIN : comptes de négociation et de règlement (-300 MDH) ;
- IMMOVERT CAPITAL : autres débiteurs (-100 MDH) ;
- IAS 38 : commission de souscription à l'OPCI étatique (-72 MDH).

À fin décembre 2023, l'encours des comptes de régularisation et actifs divers s'est établi à 2,7 Mrds Dhs, soit une hausse de 33,47%. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- MSIN : comptes de négociation et de règlement (506 MDH) ;
- CAM : sommes dues à l'État (52 MDH).

d. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau 118 : Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles du GCAM

En KDH	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%
Immobilisations corporelles	5 267 792	5 353 880	1,63%	5 220 228	-2,50%
Immobilisations incorporelles	157 338	165 603	5,25%	172 760	4,32%
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	5 425 130	5 519 483	1,74%	5 392 988	-2,29%

Source : CAM

Durant la période analysée, la valeur globale des immobilisations du Groupe Crédit Agricole du Maroc reste relativement stable autour de 5,4 Mrds Dhs.

e. Les Dépôts:

Tableau 119 : Évolution des dépôts collectés par le Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (1)	13 661 557	18 918 965	38,48%	14 534 897	-23,17%
Dettes envers les établissements de crédit	1 577 063	17 600	-98,88%	1 603 507	>100%
Emprunts	7 047 176	10 332 869	46,62%	7 284 277	-29,50%
Opérations de pension	5 037 318	8 568 496	70,10%	5 647 113	-34,09%
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE (2)	91 904 422	98 888 555	7,60%	100 069 892	1,19%
Comptes ordinaires créditeurs	48 503 386	52 615 660	8,48%	54 797 293	4,15%
Comptes à terme	26 057 073	28 575 980	9,67%	26 463 038	-7,39%
Comptes d'épargne	13 996 874	14 364 957	2,63%	14 867 162	3,50%
Autres dettes envers la clientèle	2 937 901	2 995 715	1,97%	3 488 003	16,43%
Intérêts courus à payer	409 188	336 243	-17,83%	454 396	35,14%
TOTAL (1) + (2)	105 565 979	117 807 520	11,60%	114 604 789	-2,72%

Source : CAM

À fin 2022, l'encours total des dépôts consolidés a atteint 118 Mrds Dhs, affichant ainsi une hausse de 11,60% par rapport à 2021. Cette évolution résulte principalement de :

- La progression de l'encours des dettes envers la clientèle de 7,60% à 99 Mrds Dhs. Cette évolution est essentiellement liée à :
 - La hausse des comptes ordinaires créditeurs de 8,48% (+4 Mrds Dhs) ;
 - La croissance des comptes à terme de 9,67% (+2,5 Mrds Dhs).
- La progression de l'encours des dettes envers les établissements de crédit de 38,48% à 19 Mrds Dhs. Cette évolution est essentiellement liée à une hausse de 70,10% des opérations de pension (+3,5 Mrds Dhs) et une hausse de 46,62% des emprunts (+3,3 Mrds Dhs).

Au terme de l'exercice 2023, l'encours total des dépôts consolidés en normes IFRS a atteint 115 Mrds Dhs, affichant ainsi une baisse de 2,72%. Cette évolution résulte principalement du recul de l'encours des dettes envers les ECA de 23,17% à 15 Mrds Dhs. Cette variation est essentiellement liée à la diminution:

- Des emprunts de 29,50% (-3 Mrds Dhs) ;
- Opérations de pension de 34,09% (-2,9 Mrds Dhs).

Par ailleurs, l'encours des dettes envers la clientèle est en hausse de 1,19% à 100 Mrds Dhs, notamment suite à l'augmentation des comptes ordinaires créditeurs qui passent à 55 Mrds Dhs (+4,15%).

f. Titres de créance émis

Tableau 120 : Évolution des titres de créances émis par le GCAM

EN KDH	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%
TCN	7 997 069	6 337 883	-20,75%	5 556 835	-12,32%
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	7 997 069	6 337 883	-20,75%	5 556 835	-12,32%

Source : CAM

Durant la période analysée, les variations du poste s'expliquent par les évolutions au niveau des comptes sociaux du CAM. En effet, les titres de créance émis par le GCAM correspondent exclusivement aux certificats de dépôt émis par le CAM (Cf marché des titres de l'émetteur).

Au terme du mois de décembre 2022, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 6,3 Mrds Dhs (-20,75%) pour un plafond autorisé de 10 Mrds Dhs.

Au terme de l'exercice 2023, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 5,6 Mrds Dhs, soit une baisse de 12,32%, s'expliquant par l'arrivée à échéance de 3,2 milliards de dirhams contre une émission de 2,4 milliards de dirhams.

g. Comptes de régularisation et autres passifs

Tableau 121 : Évolution des comptes de régularisation du GCAM

En KDH	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%
Comptes de régularisation et autres passifs	2 408 107	2 482 992	3,11%	2 692 522	8,44%

Source : CAM

À fin 2022, l'encours des comptes de régularisation et autres passifs s'est établi à 2,5 Mrds Dhs, en hausse de 3,11% par rapport à l'exercice précédent.

À fin décembre 2023, l'encours des comptes de régularisation et autres passifs s'est établi à 2,7 Mrds Dhs, soit une hausse de 8,44%, notamment suite à la hausse de l'encours des autres passifs de la filiale MSIN de plus de 100%, soit 500 MDH correspondant aux journées boursières non dénouées à la date de clôture.

h. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie

Tableau 122 : Évolution des Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie du GCAM

En KDH	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 162	61 431	>100%	7 959	-87,04%

Source : CAM

Ce poste est essentiellement constitué des subventions reçues de la part d'organismes internationaux (Union Européenne et KFW Bankengruppe) et visant l'appui aux structures des caisses locales et régionales finançant principalement l'agriculture. Ces subventions ont été reçues sur la période 2003-2008. Le CAM procède chaque année à la constatation en produit d'une fraction de chacun des montants reçus.

À fin décembre 2022, le poste est en progression de plus de 100% suite à la réception d'un fonds de 53 MDH par la fondation ARDI. Ledit fonds –versé par l'État- a pour but de financer les jeunes entrepreneurs bénéficiaires du programme FORSA⁵⁷.

À fin décembre 2023, le poste est en recul de 87% suite à l'affectation du fonds de 53 MDH à la fondation ARDI (versé par l'État) pour le financement du programme FORSA.

i. Dettes subordonnées

Tableau 123 : Évolution des dettes subordonnées du GCAM

En KDH	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%
Dettes subordonnées	4 517 463	5 900 288	30,61%	5 833 243	-1,14%

Source : CAM

Durant la période analysée, les variations du poste s'expliquent par les évolutions au niveau des comptes sociaux du CAM. en effet, les dettes subordonnées émises par le GCAM correspondent exclusivement aux dettes subordonnées émises par le CAM (Cf marché des titres de l'émetteur).

Au terme de l'exercice 2022, l'encours des dettes subordonnées du GCAM s'affiche à 5,9 Mrds Dhs suite au lancement de deux émissions d'obligations subordonnées : l'une perpétuelles pour 300 MDH et l'autre classique pour 1 200 MDH courant juillet 2022.

À fin décembre 2023, l'encours des dettes subordonnées du GCAM s'affiche à 5 833 MDH.

⁵⁷ Le programme cible l'accompagnement et le financement de 10.000 porteurs de projets en 2023 incluant l'ensemble des secteurs de l'économie, en respectant les principes d'équité régionale et de genre. Le financement consiste en un prêt d'honneur (0% d'intérêt), qui pourra aller jusqu'à 100.000 DH, dont 10.000 DH en subvention. La durée maximale de remboursement du prêt est de 10 ans avec un différé de 2 ans.

j. Les Ressources du GCAM:

Tableau 124 : Évolution des ressources du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%
Fonds propres et assimilés dont:	13 059 642	14 563 866	11,52%	15 837 233	8,74%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 162	61 431	>100%	7 959	-87,04%
Dettes subordonnées	4 517 463	5 900 288	30,61%	5 833 243	-1,14%
Capital et réserves liées	5 670 797	5 670 797	-	7 000 937	23,46%
Réserves consolidées	2 557 957	3 019 369	18,04%	3 112 526	3,09%
Gains ou pertes latents ou différés, PDG	-81 218	-142 539	-75,50%	-162 521	-14,02%
Résultat net de l'exercice	387 481	54 520	-85,93%	45 088	-17,30%
Ressources	113 563 048	124 145 403	9,32%	120 161 624	-3,21%
Établissements de crédit	13 661 557	18 918 965	38,48%	14 534 897	-23,17%
Clientèle	91 904 422	98 888 555	7,60%	100 069 892	1,19%
Titres de créance émis	7 997 069	6 337 883	-20,75%	5 556 835	-12,32%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2022, les fonds propres et assimilés du GCAM ressortent à 15 Mrds Dhs en progression de 11,52% par rapport à décembre 2021. Cette variation s'explique principalement par :

- La progression des subventions de plus de 100% (+54 MDH) ;
- La hausse de 30,61% des dettes subordonnées suite à l'émission d'Obligations Subordonnées perpétuelles pour un montant de 300 MDH et l'émission d'Obligations Subordonnées classiques pour un montant de 1 200 MDH par le CAM en juillet 2022.

À fin 2023, les fonds propres et assimilés du GCAM ressortent à 15,8 Mrds Dhs en hausse de 8,74% suite à l'augmentation de capital du CAM pour un montant de 1,3 Mrds Dhs.

Par ailleurs, les ressources consolidées sont en progression tout au long de la période analysée et passe de 114 Mrds Dhs en 2021 à 120 Mrds Dhs en 2023, soit une progression globale de 6%.

I.1. Tableau de variation des capitaux propres

Tableau 125 : Tableau de passage des capitaux propres

En KDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2022	4 227 677	1 443 120		2 766 496	-77 489	-65 050	8 294 754	307 394	8 602 148
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat									
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)									
Autres									
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2023	4 227 677	1 443 120		2 766 496	-77 489	-65 050	8 294 754	307 394	8 602 148
Changement de méthodes - 2023									
Autres				999			999	45	1 044
Capitaux propres clôture corrigés	4 227 677	1 443 120		2 767 495	-77 489	-65 050	8 295 753	307 439	8 603 192
Variation de capital	417 404	912 736					1 330 140		1 330 140
Paievements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes									
Autres									
Résultat de l'exercice				41 591			41 591	3 497	45 088
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-17 019	-1 368	-18 387		-18 387
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies					-1 595		-1 595		-1 595
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)									
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					-18 614	-1 368	-19 982		-19 982
Variation de périmètre									
Autres mouvements -2023								37 591	37 591
Capitaux propres à la clôture	4 645 081	2 355 856		2 809 086	-96 103	-66 417	9 647 503	348 527	9 996 030

Source : CAM

À fin décembre 2023, le tableau de variation des capitaux propres du GCAM fait essentiellement ressortir l'augmentation de capital réalisée par le CAM pour un montant de 1,3 Mrds Dhs (réparti entre capital social et prime d'émission).

I.2. Tableau des flux de trésorerie

Tableau 126 : Évolution des flux de trésorerie du GCAM

En KDH	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%
Résultat avant impôt	582 886	131 682	-77%	21 343	-84%
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	339 355	333 871	-2%	320 360	-4%
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition					
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	882 835	394 736	-55%	481 556	22%
+/- dotations nettes aux provisions	264 119	173 061	-34%	142 686	-18%
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	1 916	-140	-	74	
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	- 208 496	135 280	165%	- 6 547	<-100%
+/- perte nette/(gain net) des activités de financement					
+/- autres mouvements	- 2 987	- 47 823	<-100%	- 20 535	57%
Total des éléments non monétaires inclus dans le RNAI et des autres ajustements	1 276 742	988 985	-23%	917 446	-7%
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	- 3 734 489	6 867 747	>100%	- 3 989 578	<-100%
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	3 452 741	- 486 762	<-100%	- 4 092 839	<-100%
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 490 712	- 1 544 215	<-100%	1 116 708	>100%
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 4 919 997	15 191	100%	- 561 768	<-100%
Impôts	- 57 365	- 32 567	43%	- 28 908	11%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 5 749 822	4 819 394	>100%	- 7 556 385	<-100%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	- 3 890 194	5 940 061	>100%	- 6 617 596	<-100%
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 1 040 410	- 1 950 757	-87%	- 102 922	95%
+/- flux liés aux immeubles de placement		39 227	-	1 405	
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	2 756 273	- 269 141	<-100%	- 128 617	52%
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	1 715 863	- 2 180 671	<-100%	- 232 944	89%
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 1 981	- 2 000	-1%	- 10 164	<-100%
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	369 797	- 374 684	<-100%	1 356 194	>100%
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	367 816	- 376 684	<-100%	1 346 030	>100%
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie					
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	- 1 806 515	3 382 706	287%	- 5 504 510	-263%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	8 589 438	6 782 923	-21%	10 165 628	50%
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	8 589 438	6 782 923	-21%	10 165 628	50%
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit					
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	6 782 923	10 165 628	50%	4 661 119	-54%
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	6 782 923	10 165 628	50%	4 661 119	-54%
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit					
Variation de la trésorerie nette	- 1 806 515	3 382 705	>100%	- 5 504 509	<-100%

Source : CAM

À fin 2022, la trésorerie de clôture du GCAM s'affiche à 3 383 MDH. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- Une hausse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle de plus de 100% avec un solde qui passe à 5 940 MDH. Cette variation est principalement due à l'augmentation des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés (+11 Mrds Dhs) ;
- Une baisse du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité d'investissement à -2 181 MDH. Cette variation est principalement due à la baisse des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (-3 025 MDH) ;
- Une baisse du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité de financement qui s'affiche à -377 MDH (-20%).

À fin 2023, la trésorerie de clôture du GCAM s'affiche à -5 505 MDH. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- Une baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle de plus de 100% avec un solde qui passe à -6,6 Mrds Dhs, principalement due une diminution de plus de 100% des flux liés aux opérations avec les ECA qui s'affichent à -4 Mrds Dhs et des flux liés aux opérations avec la clientèle qui ressortent à -4,1 Mrds Dhs ;
- Une évolution du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité d'investissement de 89%, principalement due à la variation des flux liés aux actifs financiers et aux participations de 1,8 Mrds Dhs ;
- Une hausse du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité de financement qui s'affiche à 1,3 Mrds Dhs (>100%).

I.3. Engagements hors bilan consolidés

Tableau 127: Évolution des engagements hors bilan du GCAM

En KDH	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%
Engagements de financements donnés	9 300 508	10 291 113	10,65%	12 592 703	22,36%
Aux établissements de crédit	26 500	15 672	-40,86%	4 521	-71,15%
À la clientèle	9 274 008	10 275 441	10,80%	12 588 182	22,51%
Ouverture de crédit					
Autre engagements en faveur de la clientèle					
Engagements de garantie donnés	4 285 775	3 613 288	-15,69%	3 760 007	4,06%
D'ordre des établissements de crédit	22 524	25 357	12,58%	24 010	-5,31%
D'ordre de la clientèle	4 263 251	3 587 932	-15,84%	3 735 997	4,13%
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	2 456 255	2 169 145	-11,69%	2 286 622	5,42%
Autres garanties d'ordre à la clientèle	1 806 996	1 418 786	-21,48%	1 449 375	2,16%
Engagements de financement reçus	105 164				
Des établissements de crédit	105 164				
De la clientèle					
Engagements de garantie reçus	5 849 488	6 660 239	13,860%	7 083 231	6,35%
Des établissements de crédit	5 822 217	6 643 962	14,11%	7 051 132	6,13%
De l'état et d'autres organismes de garantie	27 271	16 277	-40,31%	32 099	97,20%

Source : CAM

Engagements de financement :

Au terme de l'exercice 2022, les engagements de financement donnés par le GCAM sont en hausse de 10,65% à 10 Mrds Dhs s'expliquant principalement par la hausse de 10,80% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

Au terme de l'exercice 2023, les engagements de financement donnés par le GCAM sont en progression de 22,36% avec un encours de 12,6 Mrds Dhs, dont notamment les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle qui progressent de 22,51%.

Engagements de Garantie :

À fin 2022, les engagements de garantie donnés par le GCAM sont en recul de 15,69% à 3,6 Mrds Dhs s'expliquant principalement par une baisse de 15,84% des engagements de garantie d'ordre de la clientèle.

Par ailleurs, les engagements de garantie reçus par le Groupe s'élèvent à 6,7 Mrds Dhs en hausse de 13,86% comparativement à l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, les engagements de garantie donnés par le GCAM s'établissent à 3,8 Mrds Dhs, en progression de 4,06%, notamment suite à la hausse des engagement de garantie d'ordre de la clientèle (+148 MDH) et des cautions administratives et fiscales et autres cautions (+117 MDH).

Par ailleurs, les engagements de garantie reçus par le Groupe s'élèvent à 7 Mrds Dhs en hausse de 6,35% comparativement à l'exercice précédent, essentiellement suite à l'évolution de +6,13% des engagements de garantie reçus des établissements de crédit.

I.4. Indicateurs financiers

a. Ratio de transformation

Tableau 128 : Évolution du taux de transformation des dépôts en crédits du GCAM

En KDH	2 021	2 022	Δ%	2 023	Δ%
Créances brutes sur la clientèle	100 233 346	107 759 939	7,51%	113 070 289	4,93%
Dépôts de la clientèle	91 904 422	98 888 555	7,60%	100 069 892	1,19%
Ratio de transformation	109,06%	108,97%	-0,09pts	112,99%	+4,02pts

Source : CAM

Au 31 décembre 2022, le taux de transformation du GCAM ressort à 108,97% en baisse de 9 points de base par rapport l'exercice précédent.

Au terme de l'exercice 2023, le taux de transformation ressort à 112,99%.

b. Ratio de solvabilité

Tableau 129 : Évolution du ratio de solvabilité consolidé du GCAM

En MDH	Ratio exigé par BAM	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
FONDS PROPRES		11 855 900	12 754 115	7,58%	13 521 839	6,02%
Fonds propres de catégorie 1		8 740 793	8 952 940	2,43%	10 255 550	14,55%
Fonds propres CET1		7 730 793	7 658 940	-0,93%	8 961 548	17,01%
Total risques pondérés		96 740 970	98 710 544	2,04%	106 936 210	8,33%
Ratio Tier one	9%	9,0%	9,1%	+0,03pts	9,6%	+0,53pts
Ratio CET1	8%	8,0%	7,8%	-0,23pts	8,4%	+0,62pts
Ratio de solvabilité	12%	12,3%	12,9%	+0,67pts	12,7%	-0,26pts

Source : CAM (Calcul Communiqué à BAM)

Au 31 décembre 2022, le GCAM affiche un ratio de solvabilité atteignant 12,9%, un ratio de fonds propres de base de 9% et un ratio CET1 de 7,8%.

Au 31 décembre 2023, le GCAM affiche un ratio de solvabilité atteignant 12,7%, un ratio de fonds propres de base de 9,6% et un ratio CET1 de 8,4%.

c. Ratio de levier

Tableau 130 : Évolution du ratio de levier du GCAM

En %	Ratio exigé par BAM	2021	2022	Δ%	2023	Δ%
Ratio de levier	3%	6,57%	6,09%	-0,48 pts	7,08%	-0,99 pts

Source : CAM

Au 31 décembre 2023, le GCAM affiche un ratio de levier de 7,08%, contre 6,09% à fin 2022 et 6,57% à fin 2021.

**PARTIE VI. SITUATION FINANCIÈRE
(COMPTES SEMESTRIELS)**

I- INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

DYNAMISATION DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE & RENFORCEMENT DE LA COLLECTE DES RESSOURCES CLIENTÈLE

À fin juin 2024, le Groupe Crédit Agricole du Maroc porte l'encours de ses crédits distribués à 113 milliards de dirhams, contre 108 milliards de dirhams au 30 juin 2023, soit une progression de plus de 5 milliards de dirhams. Cette évolution est en phase avec la mobilisation de la banque pour contribuer au financement de l'ensemble des secteurs de l'économie et notamment le secteur agricole dans un contexte difficile marqué par le déficit hydrique. Le Crédit Agricole du Maroc continue à consolider son engagement pour le soutien de l'agriculture et du monde rural.

Par ailleurs, l'encours de l'épargne mobilisée par le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'élève à 108 milliards de dirhams, en progression de +4% par rapport au 30 juin 2023, où il atteignait 104 milliards de dirhams. Cette croissance est soutenue par une dynamique positive de la collecte des comptes à vue (+7%), parallèlement à une diminution des dépôts à terme, marquant ainsi une amélioration de la structure des dépôts de la banque.

PRODUIT NET BANCAIRE

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un Produit Net Bancaire Consolidé de 2,3 milliards de dirhams au terme du mois de juin 2024, marquant une progression de +21% comparativement à fin juin 2023 où il s'affichait à 1,9 milliard de dirhams. Le Produit Net Bancaire Social s'établit, quant à lui, à 2,2 milliards de dirhams en hausse de +29% par rapport à fin juin de l'année précédente.

Les variations enregistrées aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux sont essentiellement dues à la croissance des revenus des activités de marché et à la progression de la marge sur commissions.

RÉSULTAT NET

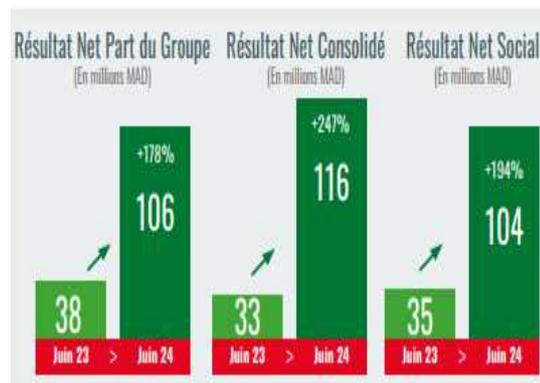
À fin juin 2024, le Crédit Agricole du Maroc affiche un Résultat Net Consolidé de 116 millions de dirhams et un Résultat Net Part du Groupe de 106 millions de dirhams, marquant ainsi des progressions respectives de +247% et +178% comparativement au 30 juin 2023.

Par ailleurs, au terme du premier semestre 2024 et au niveau des comptes sociaux, le Résultat Net s'est établi à 104 millions de dirhams, en progression de +194% comparativement au 30 juin 2023. Les variations enregistrées aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux sont essentiellement dues à celles constatées au niveau du Produit Net Bancaire.

RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE

Au terme du premier semestre 2024, les Fonds Propres Réglementaires du Crédit Agricole du Maroc s'élèvent à 13,7 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de +6% par rapport au 30 juin 2023.

Par ailleurs, la banque a enregistré une croissance de +16% de ses Fonds Propres de Catégorie 1 qui atteignent désormais 10,5 milliards de dirhams. Ainsi, le Crédit Agricole du Maroc conforte son assise financière dans le cadre d'une politique conciliant rentabilité, croissance et renforcement de la solidité financière dans le respect des exigences réglementaires.



II- ATTESTATIONS D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Attestation d'examen limite des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes consolidés du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire consolidée du Crédit Agricole du Maroc S.A et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatives à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 10 258 759 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 115 888.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) arrêtés au 30 juin 2024, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état annexe relatif aux passifs éventuels qui expose le contrôle fiscal en cours dont fait l'objet la banque.

Casablanca, le 26 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

Abdellah LAGHCHAQUI
Associé

Attestation d'examen limite des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes consolidés du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A. et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatives à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 8 608 939 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 33 389.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) arrêtés au 30 juin 2023, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 25 septembre 2023.

Les Commissaires aux Comptes**FIDAROC GRANT THORNTON****Rachid BOUMEHRAZ**
Associé**COOPERS AUDIT MAROC S.A****Abdellah LAGHCHAOU**
Associé

Attestation d'examen limite des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

En application des dispositions du Dahir n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie ainsi qu'une sélection d'états de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 15 617 370 dont un bénéfice net de KMAD 103 595, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) arrêtés au 30 juin 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état annexe relatif aux passifs éventuels qui expose le contrôle fiscal en cours dont fait l'objet la banque.

Casablanca, le 26 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes**FIDAROC GRANT THORNTON****Rachid BOUMEHRAZ**
Associé**COOPERS AUDIT MAROC S.A****Abdellah LAGHCHAOUI**
Associé

Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

En application des dispositions du Dahir n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 14 234 896 dont un bénéfice net de KMAD 35 241, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) arrêtés au 30 juin 2023, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 25 septembre 2023.

Les Commissaires aux Comptes**FIDAROC GRANT THORNTON****Rachid BOUMEHRAZ**
Associé**COOPERS AUDIT MAROC S.A****Abdellah LAGHCHAOUI**
Associé

III- ANALYSE DU COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES

Tableau 131 : Compte de produits et charges

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 566 877	3 681 748	3,22%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	23 522	27 652	17,56%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 408 267	2 479 031	2,94%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	138 931	142 630	2,66%
Produits sur titres de propriété	104 029	115 013	10,56%
Commissions sur prestations de service	290 543	308 435	6,16%
Autres produits bancaires	601 586	608 988	1,23%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 878 749	1 503 865	-19,95%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	340 665	408 121	19,80%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	655 906	752 337	14,70%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	93 587	89 373	-4,50%
Autres charges bancaires	788 590	254 034	-67,79%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 688 128	2 177 883	29,01%
Produits d'exploitation non bancaire	13 236	19 954	50,75%
Charges d'exploitation non bancaire	89 883	87 870	-2,24%
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 015 331	1 047 570	3,18%
Charges de personnel	534 873	536 681	0,34%
Impôts et taxes	22 370	23 690	5,90%
Charges externes	328 918	356 356	8,34%
Autres charges générales d'exploitation	35 799	34 983	-2,28%
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	93 370	95 860	2,67%
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	915 955	1 068 988	16,71%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	374 045	628 876	68,13%
Pertes sur créances irrécouvrables	361 448	191 265	-47,08%
Autres dotations aux provisions	180 462	248 847	37,89%
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	403 721	187 805	-53,48%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	187 194	156 819	-16,23%
Récupérations sur créances amorties	22 711	11 228	-50,56%
Autres reprises de provisions	193 817	19 758	-89,81%
RÉSULTAT COURANT	83 917	181 214	>100%
Produits non courants	40	39	-3,12%
Charges non courantes	39 827	43 616	9,51%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	44 130	137 637	>100%
Impôts sur les résultats	8 889	34 042	>100%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	35 241	103 595	>100%

Source : CAM

X.1. Produits d'Exploitation Bancaire

Tableau 132 : Évolution des produits d'exploitation bancaires du CAM

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	23 522	27 652	17,56%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 408 267	2 479 031	2,94%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	138 931	142 630	2,66%
Produits sur titres de propriété	104 029	115 013	10,56%
Commissions sur prestations de service	290 543	308 435	6,16%
Autres produits bancaires	601 586	608 988	1,23%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 566 877	3 681 748	3,22%

Source : CAM

Les produits d'exploitation bancaire sont majoritairement composés des intérêts et produits assimilés sur les opérations avec la clientèle.

À fin juin 2024, les produits d'exploitation bancaire sont en progression et s'affichent à 3,7 milliards de dirhams, soit une augmentation de 3,22% par rapport au 30/06/2023.

Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit

À fin juin 2024, les intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit sont en hausse de 17,56% par rapport au premier semestre 2023 et s'affichent à 28 MDH. Cette variation est principalement due à l'augmentation du solde des :

- Intérêts sur valeurs reçues en pension au jour le jour des ECA (+3,2 MDH) ;
- Intérêts sur prêts de trésorerie à terme aux ECA (+3,7 MDH).

Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle

Au terme du premier semestre 2024, les intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle progressent de 2,94% à 2 479 MDH essentiellement suite à la variation des

- Intérêts sur crédits à l'équipement (+66 MDH) ;
- Intérêts sur crédits de trésorerie (+49 MDH) ;
- Autres produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle (+42 MDH).

Intérêts et produits assimilés sur titres de créance

Au terme du mois de juin 2024, on constate une hausse des intérêts et produits assimilés sur titres de créance (+2,66%) à 143 MDH. L'évolution enregistrée est essentiellement due à celle des intérêts sur BDT d'investissement (+32%).

Produits sur titres de propriété

À fin juin 2024, la rubrique est en hausse de 10,56% à 115 MDH suite à la hausse des dividendes sur titres de placement perçus.

Commissions sur prestations de service

À fin juin 2024, les commissions sur prestation de services sont en hausse de 6,16% passant ainsi à 308 MDH (Autres produits sur prestations de service +30 MDH).

Autres produits bancaires

Les autres produits bancaires correspondent à des gains et commissions sur opérations de change virement/billet et à des plus-values de cession sur titres de placement.

Au terme du premier semestre 2024, les autres produits bancaires sont en hausse de 1,23% principalement suite à l'augmentation des gains sur titres OPCVM de 62%.

X.2. Charges d'Exploitation Bancaire

Tableau 133 : Évolution des charges d'exploitation bancaire du CAM

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	340 665	408 121	19,80%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	655 906	752 337	14,70%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	93 587	89 373	-4,50%
Autres charges bancaires ⁵⁸	788 590	254 034	-67,79%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 878 749	1 503 865	-19,95%

Source : CAM

Ce poste est principalement constitué des intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle.

Au terme du premier semestre 2024, les charges d'exploitation bancaire enregistrent une baisse de 19,95%, en passant à 1 504 MDH.

Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit

À fin juin 2024, les intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit enregistrent une hausse (+19,80%) et s'établissent à 408 MDH suite à la progression des rubriques suivantes :

- Intérêts sur emprunts de trésorerie à terme auprès des ECA de 30 MDH ;
- Intérêts sur valeurs données en pension à terme aux ECA de 23 MDH.

Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle

À fin juin 2024, on constate une hausse des intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle qui s'affichent à 752 MDH (+14,70%). L'évolution constatée revient à une augmentation des intérêts sur comptes sur carnet de 84 MDH.

Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis

Les « intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis » correspondent aux intérêts payés par le CAM dans le cadre du programme d'émission de certificats de dépôt lancé en avril 2011 ainsi que les différentes émissions obligataires subordonnées lancées depuis Novembre 2015.

À fin juin 2024, les intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis ressortent à 89 MDH (-4,50%).

Autres charges bancaires

Les « autres charges bancaires » correspondent essentiellement à des pertes sur opérations de change, aux cotisations du fonds de garantie des dépôts⁵⁹ et à des moins-values réalisées sur titres de placement et de transaction.

Au terme du premier semestre 2024, les autres charges bancaires baissent de 67,79%, s'affichant ainsi à 254 MDH. Cette variation s'explique par le recul :

- Pertes sur BDT et valeurs assimilées (-209MDH) ;
- Pertes sur titres d'OPCVM (-184 MDH) ;
- Provisions sur titres de placement / OPCVM (-135 MDH).

⁵⁸ Y compris les commissions servies

⁵⁹ Conformément à la circulaire 6/W/2018 de BAM, les établissements de crédits agréés pour recevoir des fonds publics sont tenus de verser au fond collectif de garantie des dépôts une cotisation annuelle dont le taux standard est fixé à 0,20% calculée sur la base des dépôts et autres fonds remboursables collectés.

X.3. Produit Net Bancaire

Tableau 134 : Évolution de la structure du Produit Net Bancaire du CAM

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
+ intérêts et produits assimilés	2 570 719	2 649 313	3,06%
- intérêts et charges assimilées	1 090 158	1 249 831	14,65%
Marge d'intérêts	1 480 561	1 399 482	-5,48%
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location			
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location			
Résultat des opérations de crédit-bail et de location			
+ Commissions perçues	290 543	308 435	6,16%
- Commissions servies	5 543	5 480	-1,14%
Marge sur commissions	285 000	302 955	6,30%
+/- Résultats des opérations sur titres de transaction	-30 477	336 198	>100%
+/- Résultats des opérations sur titres de placement	-110 907	24 684	>100%
+/- Résultats des opérations de change	104 993	127 566	21,50%
+/- Résultats des opérations sur produits dérivés			
Résultat des opérations de marché	-36 391	488 448	>100%
+ Divers autres produits bancaires	113 792	145 175	27,58%
- Diverses autres charges bancaires	154 834	158 176	2,16%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 688 128	2 177 883	29,01%

Source : CAM

En s'établissant à 2 178 MDH à fin juin 2024, le Produit Net Bancaire de la banque est en hausse de 29,01%.

a. Marge d'Intérêt

Tableau 135 : Évolution de la marge d'intérêt du CAM

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
Intérêts et produits assimilés	2 570 719	2 649 313	3,06%
Intérêts et charges assimilées	1 090 158	1 249 831	14,65%
MARGE D'INTÉRÊT	1 480 561	1 399 482	-5,48%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2024, la marge d'intérêt enregistre une baisse de 5,48% en passant à 1 399 MDH.

b. Marge sur commissions

Tableau 136 : Évolution de la marge sur commission du CAM

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
Commissions perçues	290 543	308 435	6,16%
Commissions servies	5 543	5 480	-1,14%
MARGE SUR COMMISSIONS	285 000	302 955	6,30%

Source : CAM

À fin juin 2024, la marge sur commissions est en hausse de 6,30% à 303 MDH, notamment suite à la progression des commissions perçues.

c. Résultat des opérations de marché

Tableau 137 : Évolution du Résultat des Opérations de Marché du CAM

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
+/- Résultats des opérations sur titres de transaction	-30 477	336 198	>100%
+/- Résultats des opérations sur titres de placement	-110 907	24 684	>100%
+/- Résultats des opérations de change	104 993	127 566	21,50%
+/- Résultats des opérations sur produits dérivés			
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	-36 391	488 448	>100%

Source : CAM

À fin juin 2024, le Résultat sur Opérations de Marché enregistre une hausse de plus de 100% passant à 488 MDH. Ce résultat s'explique par l'effet conjugué de l'augmentation de l'ensemble des composantes de la rubrique.

d. Divers autres produits et charges bancaires

Tableau 138 : Évolution des divers autres produits et charges bancaires du CAM

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
+ Divers autres produits bancaires	113 792	145 175	27,58%
- Diverses autres charges bancaires	154 834	158 176	2,16%

Source : CAM

À fin juin 2024, les divers autres produits bancaires sont en hausse de 27,58% à 145 MDH dont 115 MDH de dividendes. Par ailleurs, les diverses autres charges bancaires ont connu une progression de 2,16% en s'établissant à 158 MDH au 30/06/2024, date à laquelle les principaux éléments de ladite rubrique se présentent comme suit :

- Cotisation fonds de garantie des dépôts⁶⁰ : 85 MDH ;
- Diverses autres charges bancaires : 73 MDH.

Par ailleurs, il est à noter que le poste divers autres charges bancaires n'est qu'une partie des autres charges bancaires totalisant 254 MDH.

⁶⁰ Cotisation annuelle versée au Fonds Collectif de Garantie des Dépôts (FCGD) sur la base de la moyenne des dépôts

X.4. Charges Générales d'Exploitation :

Tableau 139 : Évolution des charges générales d'exploitation du CAM

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
Charges de personnel	534 873	536 681	0,34%
<i>% du total</i>	<i>52,68%</i>	<i>51,23%</i>	
Impôts et taxes	22 370	23 690	5,90%
<i>% du total</i>	<i>2,20%</i>	<i>2,26%</i>	
Charges externes	328 918	356 356	8,34%
<i>% du total</i>	<i>32,40%</i>	<i>34,02%</i>	
Autres charges générales d'exploitation	35 799	34 983	-2,28%
<i>% du total</i>	<i>3,53%</i>	<i>3,34%</i>	
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	93 370	95 860	2,67%
<i>% du total</i>	<i>9,20%</i>	<i>9,15%</i>	
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 015 331	1 047 570	3,18%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 688 128	2 177 883	29,01%
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	60,15%	48,10%	-12,04 pts

Source : CAM

a. Charges de personnel

À fin juin 2024, les charges du personnel restent relativement stables (+0,34%), témoignant de l'effort déployé par la banque en matière de maîtrise de ses charges.

b. Impôts et taxes

À fin juin 2024, la rubrique impôts et taxes, représentant 2,26% du total des charges générales d'exploitation, a augmenté de 5,90%, principalement suite à une augmentation de 1,2 MDH du montant payé au titre du poste « autres impôts, taxes et droits assimilés ».

c. Charges externes

À fin juin 2024, les charges externes enregistrent une progression de 8,34%, s'affichant ainsi à 356 MDH principalement suite à une hausse des autres charges externes de 20 MDH.

d. Autres charges générales d'exploitation

À fin juin 2024, ledit poste ressort à 35 MDH, en baisse de 2,28% comparativement à fin juin 2023.

e. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles

À fin juin 2024, la rubrique ressort à 96 MDH, marquant ainsi une hausse de 2,67% comparativement à fin juin 2023, notamment suite à l'augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles de 1,5MDH.

f. Coefficient d'exploitation :

À fin juin 2024, le coefficient d'exploitation ressort à 48,10%, en baisse de 12,04 points de pourcentage comparativement à fin juin 2023.

X.5. Résultat Brut d'Exploitation (RBE)

Tableau 140 : Évolution du résultat brut d'exploitation du CAM

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 688 128	2 177 883	29,01%
Résultat des opérations sur immobilisations financières ⁶¹	-1 731	-1 446	16,50%
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 015 331	1 047 570	3,18%
Autres Produits d'exploitation non bancaire	9 831	19 954	>100%
Autres Charges d'exploitation non bancaire	89 883	87 323	-2,85%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	591 015	1 064 390	80,10%

Source : CAM

À fin juin 2024, le RBE ressort à 1 064 MDH soit une hausse de 80,10%. Cette évolution est principalement due à la progression du PNB (+29,01%).

Aussi, on note que les autres produits d'exploitation non bancaires sont en hausse de plus de 100%, s'affichant ainsi à 20 MDH.

⁶¹ Résultat des opérations sur immobilisations financières= Reprises de provisions pour dépréciation des titres investissement et de participation– dotations aux provisions correspondantes

X.6. DAP nettes des reprises et pertes sur créances irrécouvrables

Tableau 141 : Évolution des dotations aux provisions du CAM

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	374 045	628 876	68,13%
Autres dotations aux provisions	180 462	248 847	37,89%
Dotations aux provisions	554 507	877 723	58,29%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	187 194	156 819	-16,23%
Autres reprises de provisions	193 817	19 758	-89,81%
Reprises de provisions	381 011	176 577	-53,66%
Dotation aux provisions nettes de reprises	173 497	701 146	>100%
Pertes sur créances irrécouvrables	361 448	191 265	-47,08%
Récupérations sur créances amorties	22 711	11 228	-50,56%
Pertes nettes sur créances irrécouvrables	338 737	180 037	-46,85%
COÛT DU RISQUE⁶²	512 234	881 183	72,03%

Source : CAM

e. Dotations aux provisions

Dotations aux provisions pour créances en souffrance

À fin juin 2024, la rubrique « Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance » ressort à 629 MDH, soit une hausse de 68,13% par rapport au premier semestre de l'exercice antérieur.

L'évolution constatée est principalement due à une variation de +252 MDH du provisionnement pour créances en souffrance de la clientèle.

Autres dotations aux provisions

À fin juin 2024, le poste ressort à 249 MDH, soit une hausse de 37,89%. Les principaux éléments constitutifs de ladite rubrique se présentent comme suit :

- Dotations aux provisions pour risques généraux : 199 MDH ;
- Dotations aux provisions pour risques et charges : 41 MDH.

f. Reprises de provisions

Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance

À fin juin 2024, ladite rubrique est en baisse de 16,23%, suite à la baisse des reprises de provisions pour créances en souffrance de la clientèle de 30 MDH.

Autres reprises de provisions

À fin juin 2024, le poste « autres reprises de provision » est en baisse de 89,81% en s'établissant à 20 MDH suite au recul des reprises de provisions pour risques généraux de 178 MDH.

g. Pertes nettes sur créances irrécouvrables

À fin juin 2024, le poste pertes nettes sur créances irrécouvrables s'affiche à 180 MDH, en baisse de 46,85% par rapport au premier semestre de l'exercice précédent. Cette variation est principalement due à la baisse des pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions de 80 MDH et des pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions -91 MDH.

h. Coût du risque

À fin juin 2024, le coût du risque du Crédit Agricole du Maroc s'affiche à 881 MDH, en hausse de 72,03%.

⁶² Coût du risque : (DAP + pertes sur créances irrécouvrables) - (reprises de provisions + récupérations sur créances amorties)

X.7. Résultat Net

Tableau 142 : Évolution du résultat net du CAM

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
RÉSULTAT COURANT	83 917	181 214	>100%
Produits non courants	40	39	-3,12%
Charges non courantes	39 827	43 616	9,51%
RÉSULTAT NON COURANT	-39 787	-43 577	-9,53%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	44 130	137 637	>100%
Impôts sur les résultats	8 889	34 042	>100%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	35 241	103 595	>100%

Source : CAM

Résultat courant

À fin juin 2024, le Résultat Courant marque une hausse de plus de 100% en s'affichant à 181 MDH. Cette variation est principalement due à l'augmentation du PNB de la banque (+29,01%) consécutivement à la hausse du résultat sur opérations de marché.

Résultat non courant

À fin juin 2024, le Résultat Non Courant du CAM ressort à -44 MDH soit une évolution de -9,53%. Cette variation s'explique essentiellement par une hausse des charges non courantes (+9,51%).

Résultat Net

Après prise en compte de l'IS (34 MDH), le résultat net de la banque s'affiche à 104 MDH à fin juin 2024, soit une progression de plus de 100% essentiellement due à la hausse du PNB.

IX- ANALYSE DU BILAN**Tableau 143 : Bilan du CAM (Actif)**

ACTIF (En KDH)	2023	juin-24	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP	4 297 145	3 604 032	-16,13%
Poids en % du total	3,16%	2,53%	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 502 105	3 799 708	51,86%
Poids en % du total	1,84%	2,67%	
. À vue	1 385 419	2 136 736	54,23%
. À terme	1 116 686	1 662 972	48,92%
Créances sur la clientèle	98 959 509	97 738 199	-1,23%
Poids en % du total	72,74%	68,67%	
. Crédits de trésorerie et à la conso	48 931 520	47 744 834	-2,43%
. Crédits à l'équipement	24 993 003	24 894 471	-0,39%
. Crédits immobiliers	17 030 511	16 846 780	-1,08%
. Autres crédits	8 004 475	8 252 114	3,09%
Créances acquises par affacturage	816 271	808 174	-0,99%
Poids en % du total	0,60%	0,57%	
Titres de transaction et de placement	7 474 423	13 240 917	77,15%
Poids en % du total	5,49%	9,30%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 381 396	8 618 309	60,15%
. Autres titres de créance	181 633	311 591	71,55%
. Titres de propriété	1 911 394	4 311 018	125,54%
Autres actifs	4 921 174	5 138 555	4,42%
Poids en % du total	3,62%	3,61%	-0,19%
Titres d'investissement	5 697 258	6 751 226	18,50%
Poids en % du total	4,19%	4,74%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 697 258	6 751 226	18,50%
. Autres titres de créance			
Titres de participation et emplois assimilés	3 085 543	3 141 016	1,80%
Poids en % du total	2,27%	2,21%	
Créances subordonnées			
Poids en % du total			
Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés	849 141	718 324	-15,41%
Poids en % du total	0,62%	0,50%	
Immobilisations données en crédit-bail et en location			
Poids en % du total			
Immobilisations incorporelles	463 543	455 586	-1,72%
Poids en % du total	0,34%	0,32%	
Immobilisations corporelles	6 982 854	6 933 520	-0,71%
Poids en % du total	5,13%	4,87%	
TOTAL DE L'ACTIF	136 048 965	142 329 258	4,62%

Source : CAM

Tableau 144 : Bilan du CAM (Passif)

PASSIF (En KDH)	2023	juin-24	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Poids en % du total			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14 298 568	19 734 373	38,02%
Poids en % du total	10,51%	13,87%	
. À vue	1 717 114	221 455	-87,10%
. À terme	12 581 454	19 512 919	55,09%
Dépôts de la clientèle	98 272 385	98 889 943	0,63%
Poids en % du total	72,23%	69,48%	
. Comptes à vue créditeurs	53 700 072	53 457 515	-0,45%
. Comptes d'épargne	14 964 661	15 459 369	3,31%
. Dépôts à terme	26 748 659	25 971 010	-2,91%
. Autres comptes créditeurs	2 858 993	4 002 049	39,98%
Titres de créance émis	5 556 835	4 887 909	-12,04%
Poids en % du total	4,08%	3,43%	
. Titres de créance négociables	5 556 835	4 887 909	-12,04%
. Emprunts obligataires			
. Autres titres de créance émis			
Autres passifs	922 565	1 393 083	51,00%
Poids en % du total	0,68%	0,98%	
Provisions pour risques et charges	1 618 367	1 806 580	11,63%
Poids en % du total	1,19%	1,27%	
Provisions réglementées			
Poids en % du total			
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157	-
Poids en % du total	0,01%	0,01%	
Dettes subordonnées	5 849 854	5 983 384	2,28%
Poids en % du total	4,30%	4,20%	
Ecarts de réévaluation			
Poids en % du total			
Réserves et primes liées au capital	4 845 177	4 878 154	0,68%
Poids en % du total	3,56%	3,43%	
Capital	4 645 081	4 645 081	
Poids en % du total	3,41%	3,26%	
Actionnaires. Capital non versé (-)			
Poids en % du total			
Report à nouveau (+/-)			
Poids en % du total			
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)			
Poids en % du total			
Résultat net de l'exercice (+/-)	32 977	103 595	>100%
Poids en % du total	0,02%	0,07%	
TOTAL PASSIF	136 048 965	142 329 258	4,62%

Source : CAM

XI.1. Analyse des principaux postes de l'Actif

a. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP :

Tableau 145 : Évolution des Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP

EN KDH	2023	juin-24	Δ%
Valeurs en caisse	4 297 145	3 604 032	-16,13%
Poids en % du total	3,16%	2,53%	

Source : CAM

Au 30 juin 2024, le poste « valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des CP » se chiffre à 3,6 MDH, soit une baisse de 16,13% par rapport à décembre 2023, principalement suite au recul de l'encours du compte Trésor Public de 461 MDH.

b. Créances sur les établissements de crédit et assimilés

Tableau 146 : Évolution des prêts accordés aux Établissements de Crédits et Assimilés par le CAM

EN KDH	2023	juin-24	Δ%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 502 105	3 799 708	51,86%
Poids en % du total	1,84%	2,67%	
. À vue	1 385 419	2 136 736	54,23%
. À terme	1 116 686	1 662 972	48,92%

Source : CAM

Au 30 juin 2024, les créances sur ECA se chiffrent à 3 780 MDH, soit une progression de 51,86%, principalement suite à l'augmentation des créances à vue de 751 MDH.

c. Créances sur la clientèle :

Tableau 147 : Évolution des prêts accordés à la clientèle par le CAM

EN KDH	2023	juin-24	Δ%
Créances sur la clientèle	98 959 509	97 738 199	-1,23%
Poids en % du total	72,74%	68,67%	
. Crédits de trésorerie et à la consommation	48 931 520	47 744 834	-2,43%
. Crédits à l'équipement	24 993 003	24 894 471	-0,39%
. Crédits immobiliers	17 030 511	16 846 780	-1,08%
. Autres crédits	8 004 475	8 252 114	3,09%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2024, les créances sur la clientèle ressortent à 98 Mrds Dhs, soit -1,23% comparativement à fin 2023. Cette variation est essentiellement due au recul des catégories de l'encours des crédits de trésorerie et à la consommation (-1,2 Mrds Dhs).

Tableau 148 : ventilation des encours des crédits

En MDH		2023	juin-24	Δ%
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT & ASSIMILÉS	Créances saines	2 502	3 800	51,87%
	Créances en souffrance par décaissements			
	<i>Créances pré-douteuses</i>			
	<i>Créances douteuses</i>			
	<i>Créances compromises</i>			
	Encours Brut	2 502	3 800	51,87%
	Taux de CES			
	Provisions par décaissement			
	<i>Provisions sur créances pré-douteuses</i>			
	<i>Provisions sur créances douteuses</i>			
<i>Provisions sur créances compromises</i>				
Taux de couverture				
Encours Net	2 502	3 800	51,87%	
CLIENTÈLE	Créances saines sur la clientèle	96 840	95 088	-1,81%
	Créances en souffrance par décaissements	9 237	10 238	10,83%
	<i>Créances pré-douteuses</i>	758	1 605	>100%
	<i>Créances douteuses</i>	122	360	>100%
	<i>Créances compromises</i>	8 357	8 273	-1,01%
	Encours Brut global	106 078	105 326	-0,71%
	Taux de CES	8,71%	9,72%	+1,01 pts
	Provisions par décaissement	7 118	7 588	6,60%
	<i>Provisions sur créances pré-douteuses</i>	93	115	23,31%
	<i>Provisions sur créances douteuses</i>	43	341	>100%
	<i>Provisions sur créances compromises</i>	6 981	7 132	2,16%
	Taux de couverture	77,06%	74,11%	-2,95 pts
	Encours Net	98 960	97 738	-1,23%
Coût du risque/Encours net	0,96%	0,90%	-0,06 pts	

Source : CAM

📌 Créances sur les Établissements de Crédit & Assimilés

Au cours de la période analysée, l'encours net des créances sur les établissements de crédit et assimilés connaît une évolution de +51,87% en passant de 2,5 Mrds Dhs en 2023 à 3,8 Mrds Dhs à fin juin 2024.

Par ailleurs, il est à noter que ledit encours est exclusivement composé de créances saines et n'appelle donc pas la constitution de provisions.

📌 Créances sur la clientèle

Créances saines

À fin juin 2024, les créances saines sur la clientèle sont en baisse de 1,81% à 95 Mrds Dhs.

Créances en souffrance

Au terme du premier semestre 2024, l'encours des créances en souffrance par décaissement affiche une hausse de 10,83% et ressort à 10,2 Mrds Dhs.

Taux de CES

À fin juin 2024, le taux de créances en souffrance s'affiche à 9,72%.

Provisions

Au terme du premier semestre 2024, les provisions sont en hausse de 6,60% s'affichant ainsi à 7 588 MDH, soit un taux de couverture de 74,11%.

Ratio coût du risques/Encours net

À fin juin 2024, le ratio s'affiche à 0,90% (-6 pbs).

d. Créances acquises par affacturage⁶³ :**Tableau 149 : Évolution des créances acquises par affacturage du CAM**

EN KDH	2023	juin-24	Δ%
Créances acquises par affacturage	816 271	808 174	-0,99%
Poids en % du total	0,60%	0,57%	

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2024, les créances acquises par affacturage s'affichent à 808 MDH (-0,99%).

e. Titres de transaction et de placement :

Tableau 150 : Évolution des titres de transaction et de placement du CAM

EN KDH	2023	juin-24	Δ%
Titres de transaction et de placement	7 474 423	13 240 917	77,15%
Poids en % du total	5,49%	9,30%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 381 396	8 618 309	60,15%
. Autres titres de créance	181 633	311 591	71,55%
. Titres de propriété	1 911 394	4 311 018	>100%

Source : CAM

Au 30 juin 2024, le portefeuille de titres de transaction et de placement marque une hausse de 77,15% s'affichant ainsi à 13,2 Mrds Dhs. Cette évolution s'explique principalement par une progression :

- De l'encours des Bons du Trésor et valeurs assimilées de 3,2 Mrds Dhs ;
- De l'encours des titres de propriété de 2,4 Mrds Dhs.

f. Titres d'investissement :

Tableau 151 : Évolution des titres d'investissement du CAM

EN KDH	2023	juin-24	Δ%
Titres d'investissement	5 697 258	6 751 226	18,50%
Poids en % du total	4,19%	4,74%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 697 258	6 751 226	18,50%
. Autres titres de créance	-	-	

Source : CAM

À fin juin 2024, l'encours des titres d'investissement est en progression de 18,50% et ressort à 6 751 MDH.

g. Titres de participation :

Tableau 152 : Évolution des titres de participation et emplois assimilés du CAM

EN KDH	2023	juin-24	Δ%
Titres de participation et emplois assimilés	3 085 543	3 141 016	1,80%
Poids en % du total	2,27%	2,21%	

Source : CAM

Au 30 juin 2024, le portefeuille de participations du CAM est en hausse de 1,80% pour un encours de 3,1 Mrds Dhs suite à une progression des participations dans les entreprises liées (ECA : +58 MDH). S'agissant des provisions relatives aux titres de participation, celles-ci ont diminué de 1,5 MDH, passant ainsi à 118 MDH au terme du premier semestre 2024.

h. Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés

⁶³ L'encours global de la rubrique correspond à un crédit accordé à l'OCP suite à un accord signé avec le ministère de l'Économie et des finances, le 10 octobre 2018. L'arrangement entre les deux parties pour le remboursement du crédit de TVA détenu par l'OCP dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Au titre de ce dernier, OCP cède sa créance aux banques qui seront remboursées par l'Etat selon un échéancier prédéfini (part CAM 879 MDH).

Tableau 153 : Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés

EN KDH	2023	juin-24	Δ%
Dépôts d'Investissement & Wakala Bil Istithmar placés	849 141	718 324	-15,41%
Poids en % du total	0,62%	0,50%	

Source : CAM

Au 30 juin 2024, les Dépôts d'Investissement & Wakala Bil Istithmar placés s'affichent à 718 MDH, en recul de 15,41% correspondant à des dépôts d'investissement auprès de la filiale Al Akhdar Bank.

i. Autres Actifs

Tableau 154 : Évolution des autres actifs du CAM

EN KDH	2023	juin-24	Δ%
DÉBITEURS DIVERS	579 285	602 145	3,95%
.Sommes dues par l'Etat	483 169	502 063	3,91%
.Sommes dues par le personnel	61	95	55,32%
.Divers autres débiteurs	96 054	99 988	4,09%
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	3 088 352	3 087 888	-0,02%
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 253 537	1 448 522	15,55%
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES			
TOTAL AUTRES ACTIFS	4 921 174	5 138 555	4,42%
Poids en % du total	3,62%	3,61%	

Source : CAM

Le poste valeurs et emplois divers est principalement composé de datations en paiement, de ventes à réméré et d'adjudications.

Au terme du premier semestre 2024, ladite rubrique a connu une hausse de 4,42%, s'établissant ainsi à 5 139 MDH suite notamment à une augmentation de 195 MDH des comptes de régularisation.

Tableau 155 : Répartition des datations en paiement simples reçues par le CAM par nature

	Nature des biens	Montant (En KDH)
Juin-24	Terrain	3 065
	Villas	99 900
	Appartements	41 231
	Unité industrielle	20 200

Le tableau ci-dessus présente les datations en paiement reçues par le CAM par nature de biens. Les montants présentés correspondent à l'encours réel actualisé au 30/06/2024 (après ventes ou réaffectation de certains biens immobiliers). Par ailleurs, dans le cadre de l'application de la circulaire 4/W/2021, les immobilisations reçues en datations ont été reclassés et leurs dépréciations éventuelles ont été comptabilisées.

j. Immobilisations corporelles et incorporelles :

Tableau 156 : Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles du CAM

EN KDH	2023	juin-24	Δ%
Immobilisations incorporelles	463 543	455 586	-1,72%
Poids en % du total	0,34%	0,32%	
Immobilisations corporelles	6 982 854	6 933 520	-0,71%
Poids en % du total	5,13%	4,87%	
TOTAL IMMOBILISATIONS	7 446 396	7 389 106	-0,77%

Source : CAM

À fin juin 2024, la valeur globale des immobilisations du CAM est en baisse de 0,77% à 7,4 Mrds Dhs.

XI.2. Analyse des principaux postes du passif

a. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés :

Tableau 157 : Évolution des dettes du CAM envers les établissements de crédit et assimilés

EN KDH	2023	juin-24	Δ%
Dettes envers les EC et assimilés	14 298 568	19 734 373	38,02%
<i>Poids en % du total</i>	<i>10,51%</i>	<i>13,87%</i>	
. À vue	1 717 114	221 455	-87,10%
. À terme	12 581 454	19 512 919	55,09%

Source : CAM

Les dettes envers les ECA sont principalement constituées d'emprunts sur le marché monétaire et interbancaire.

Au terme du premier semestre 2024, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés enregistrent une hausse de 38,08% à 19 734 MDH. Cette variation revient progression des dettes à terme (+55,09%) dont :

- Valeurs données en pension à terme aux ECA (+5 Mrds Dhs) ;
- Comptes et emprunts de trésorerie à terme (+0,9 Mrds Dhs).

b. Dépôts de la clientèle :

Tableau 158 : Évolution des dépôts de la clientèle du CAM

EN KDH	2023	juin-24	Δ%
Dépôts de la clientèle	98 272 385	98 889 943	0,63%
<i>Poids en % du total</i>	<i>72,23%</i>	<i>69,48%</i>	
. Comptes à vue créditeurs	53 700 072	53 457 515	-0,45%
. Comptes d'épargne	14 964 661	15 459 369	3,31%
. Dépôts à terme	26 748 659	25 971 010	-2,91%
. Autres comptes créditeurs	2 858 993	4 002 049	39,98%

Source : CAM

Au 30 juin 2024, les dépôts de la clientèle sont en hausse de 0,63% à 98,9 Mrds Dhs, notamment suite à la progression des autres comptes créditeurs de 39,98%.

c. Titres de créances émis :

Tableau 159 : Évolution des titres de créances émis par le CAM

EN KDH	2023	juin-24	Δ%
Titres de créance négociables	5 556 835	4 887 909	-12,04%
<i>Poids en % du total</i>	<i>4,08%</i>	<i>3,43%</i>	
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	5 556 835	4 887 909	-12,04%

Source : CAM

Au terme du mois de juin 2024, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 4,9 Mrds Dhs (-12,04%) pour un plafond autorisé de 10 Mrds Dhs.

d. Autres passifs

Tableau 160 : Évolution des autres passifs du CAM

EN KDH	2023	juin-24	Δ%
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	90 625	85 000	-6,21%
CRÉDITEURS DIVERS	273 942	338 511	23,57%
.Sommes dues à l'Etat	168 346	233 716	38,83%
.Sommes dues aux organismes de prévoyance	48 422	51 275	5,89%
.Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	12 568	12 568	-
.Fournisseurs de biens et services	40 630	33 799	-16,81%
.Divers autres créditeurs	3 975	7 153	79,92%
COMPTES DE RÉGULARISATION	557 999	969 572	73,76%
TOTAL AUTRES PASSIFS	922 565	1 393 083	51,00%
Poids en % du total	0,68%	0,98%	

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2024, les autres passifs sont en hausse de 51%, à 1 393 MDH. Cette évolution est essentiellement due à l'augmentation des comptes de régularisation de 412 MDH (Comptes transitoires créditeurs : +446 MDH).

e. Dettes subordonnées

Tableau 161 : Évolution des dettes subordonnées du CAM⁶⁴

EN KDH	2023	juin-24	Δ%
Dettes subordonnées	5 849 854	5 983 384	2,28%
Poids en % du total	4,30%	4,20%	

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2024, l'encours des dettes subordonnées du CAM s'affiche à 5 983 MDH (+2,28%).

Tableau 162 : Caractéristiques des dettes subordonnées du CAM (Cf marché des titres de l'émetteur)

Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	Taux en vigueur	Nature du Taux
2015	290 000	290 000	10 ans	4,80%	fixe
2015	469 500	469 500	10 ans	4,80%	fixe
2016	50 000	50 000	10 ans	4,43%	Fixe
2016	180 000	180 000	10 ans	3,94%	Révisable annuellement
2016	300 000	300 000	10 ans	4,43%	Fixe
2017	202 900	202 900	10 ans	4,22%	Fixe
2017	797 100	797 100	10 ans	4,22%	Fixe
2018	175 600	175 600	10 ans	4,10%	Fixe
2018	324 400	324 400	10 ans	4,10%	Fixe
2019	631 600	631 600	Perpétuelle	5,78%	Révisable 10ans
2019	218 400	218 400	perpétuelle	5,91%	Révisable annuellement
2019	450 000	450 000	10 ans	3,71%	Fixe
2020	60 000	60 000	Perpétuelle	5,44%	Révisable 10ans
2020	140 000	140 000	perpétuelle	5,90%	Révisable annuellement
2022	250 000	250 000	10 ans	3,18%	Révisable 1 fois la 5 ^{ème} année
2022	950 000	950 000	10 ans	3,58%	Révisable annuellement
2022	300 000	300 000	Perpétuelle	5,28%	Révisable annuellement

Source : CAM

⁶⁴ Y compris les intérêt courus.

f. Subventions, fonds publics affectés :

Tableau 163 : Évolution des subventions et fonds publics accordés au CAM

EN KDH	2023	juin-24	Δ%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157	-
Poids en % du total	0,01%	0,01%	

Source : CAM

Ce poste correspond aux subventions reçues de la part d'organismes internationaux (Union Européenne et KfW Bankengruppe) et visant l'appui aux structures des caisses locales et régionales finançant principalement l'agriculture. Ces subventions ont été reçues sur la période 2003-2008. Le CAM procède chaque année à la constatation en produit d'une fraction de chacun des montants reçus. La rubrique est stable depuis 2012.

g. Provisions pour risques et charges :

Tableau 164 : Évolution des provisions pour risques et charges du CAM

En KDH	2023	juin-24	Δ%
Provisions pour risques de change	16 681	16 681	-
Provisions pour Risques Généraux	1 121 868	1 320 912	17,74%
Provisions pour litiges ⁶⁵	10 494	15 749	50,07%
Provisions pour Risques & Charges	458 396	439 705	-4,08%
Provisions pour Risques d'exécution	10 928	13 532	23,84%
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 618 367	1 806 580	11,63%

Source : CAM

Les provisions pour risques et charges concernent principalement des provisions pour risques généraux ainsi que des provisions pour congés et suspens comptables.

Au terme du mois de juin 2024, les provisions pour risques et charges passent à 1 807 MDH, soit une hausse de 11,63% relevant essentiellement de la progression des provisions pour risques généraux de 17,74%.

h. Capitaux propres :

Tableau 165 : Évolution des capitaux propres du CAM

EN KDH	2 023	juin-24	Δ%
Écarts de réévaluation			
Réserves et primes liées au capital	4 845 177	4 878 154	0,68%
Capital	4 645 081	4 645 081	-
Actionnaires Capital non versé (-)			
Report à nouveau (+/-)			
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)			
Résultat net de l'exercice (+/-)	32 977	103 595	>100%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 523 235	9 626 830	1,09%

Source : CAM

Au 30 juin 2024, les capitaux propres du Crédit Agricole du Maroc ressortent à 9 627 MDH, soit une progression de 1,09%.

⁶⁵ Lesdites provisions concernent essentiellement des litiges entre le CAM et certains fournisseurs, des propriétaires d'agences CAM en location

ANALYSE DE L'HORS BILAN

Tableau 166 : Évolution de l'hors bilan du CAM

Hors Bilan (En KDH)	2023	juin-24	Δ%
ENGAGEMENTS DONNÉS	15 974 924	16 330 715	2,23%
Engagements de financement donnés en faveur des EC et assimilés	86 183	238 386	>100%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	11 847 304	11 964 738	0,99%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	305 440	225 316	-26,23%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 735 997	3 902 275	4,45%
Titres achetés à réméré			
Autres titres à livrer			
ENGAGEMENTS REÇUS	7 051 132	7 887 789	11,87%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		746 585	
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	7 051 132	7 141 204	1,28%

Source : CAM

À fin juin 2024, les engagements donnés par le CAM sont en hausse de 2,23% avec un encours de 16,33 Mrds Dhs s'expliquant principalement par l'augmentation des:

- Engagements de garantie d'ordre de la clientèle (+166 MDH) ;
- Engagements de financement donnés en faveur des ECA (+152 MDH) ;
- Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle (+117 MDH).

X- TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE**Tableau 167 : Évolution des Flux de trésorerie du CAM**

En KDH	2023	juin-24	Δ%
1. Produits d'exploitation bancaire perçus	6 729 923	3 681 748	-45,29%
2. Récupérations sur créances amorties	23 863	11 228	-52,95%
3. Produits d'exploitation non bancaire perçus	21 805	19 993	-8,31%
4. Charges d'exploitation bancaire versées	-4 280 813	-2 396 277	44,02%
5. Charges d'exploitation non bancaire versées	-306 818	-131 486	57,15%
6. Charges générales d'exploitation versées	-2 136 855	-1 047 570	50,98%
7. Impôts sur les résultats versés	-18 129	-34 042	-87,77%
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	32 977	103 595	>100%
8. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-35 768	-1 297 604	<-100%
9. Créances sur la clientèle	-3 964 756	1 518 877	>100%
10. Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	1 913 879	-6 875 934	<-100%
11. Autres actifs	-80 534	-217 382	<-100%
12. Immobilisations données en crédit-bail et en location			
13. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-4 411 529	5 435 805	>100%
14. Dépôts de la clientèle	857 383	617 558	-27,97%
15. Titres de créance émis	-781 048	-668 926	14,36%
16. Autres passifs	-285 938	470 517	>100%
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-6 788 312	-1 017 087	85,02%
III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités d'Exploitation (I + II)	-6 755 335	-913 493	86,48%
17. Produit des cessions d'immobilisations financières			
18. Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4 361	7 075	62,26%
19. Acquisition d'immobilisations financières			
20. Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-185 505	-56 797	69,38%
21. Intérêts perçus			
22. Dividendes perçus			
IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités d'Investissement	-181 145	-49 722	72,55%
23. Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus			
24. Emission de dettes subordonnées	-61 668	133 530	>100%
25. Emission d'actions			
26. Remboursement des capitaux propres et assimilés			
27. augmentation des capitaux propres et assimilés	1 468 926	136 572	-90,70%
28. Intérêts versés			
29. Dividendes versés			
V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement	1 407 258	270 102	-80,81%
VI. Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)	-5 529 222	-693 113	87,46%
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	9 826 367	4 297 145	-56,27%
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 297 145	3 604 032	-16,13%

Source : CAM

À fin juin 2024, la trésorerie de clôture du CAM est en hausse et s'affiche à 3,6 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- Une hausse de plus de 100% des flux de trésorerie nets provenant du CPC principalement due à une évolution de +1,9 Mrds Dhs des charges d'exploitations bancaires versées et de +1,1 Mrds Dhs des charges générales d'exploitation versées ;
- Une variation de 86,48% des flux de Trésorerie Nets provenant des activités d'exploitation suite à une augmentation de plus de 100% des créances sur la clientèle et des dettes envers les établissements de crédit et assimilés ;
- Une variation de 72,55% des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement principalement suite à une variation du solde de la rubrique acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (69,38%) ;
- Une baisse de 80,81% des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement : (augmentation de capital de 1,3 Mrds Dhs en 2023).

XI- INDICATEURS FINANCIERS

XIV.1. Taux de transformation des Dépôts en crédits

Tableau 168 : Évolution du taux de transformation des dépôts en crédits du CAM

En MDH	2023	juin-24	Δ%
Créances brutes sur la clientèle	106 077 722	105 326 000	-0,71%
Dépôts de la clientèle	98 272 385	98 889 943	0,63%
Ratio de transformation	107,94%	106,51%	-1,43%

Source : CAM

À fin juin 2024, le taux de transformation ressort à 106,51%, soit une baisse de 143 pbs.

XIV.2. Rentabilité des capitaux propres du CAM

Tableau 169 : Évolution du ROE du CAM

En MDH	2023	juin-24	Δ%
Écarts de réévaluation			
Réserves et primes liées au capital	4 845 177	4 878 154	0,68%
Capital	4 645 081	4 645 081	-
Actionnaires. Capital non versé (-)			
Report à nouveau (+/-)			
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)			
Résultat net de l'exercice (+/-)	32 977	103 595	>100%
Total capitaux propres	9 523 235	9 626 830	1,09%
Total capitaux propres hors RN	9 490 258	9 523 235	0,35%
ROE (Résultat Net/Capitaux Propres Hors RN)	0,35%	1,09%	+ 0,74 pts

Source : CAM

Au terme du mois de juin 2024, la rentabilité des capitaux propres du CAM ressort à 1,09% en amélioration de 74 points de base par rapport au 31/12/2023, suite à l'amélioration de Résultat Net de la banque de plus de 100%.

Tableau 170 : Évolution du ROA du CAM

En MDH	2023	juin-24	Δ%
Résultat Net	32 977	103 595	>100%
Total Actif	136 048 965	142 329 258	4,62%
ROA (résultat Net/ Total Actif)	0,02%	0,07%	+ 0,05 pts

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2024, le ROA du CAM s'affiche à 0,07%, soit une hausse de 5 points de base.

XIV.3. Ratio de solvabilité

Tableau 171 : Évolution du ratio de solvabilité du CAM

En MDH	Ratio exigé par BAM	2023	juin-24	Δ%
FONDS PROPRES		13 542	13 653	0,82%
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1		10 423	10 527	1,00%
FONDS PROPRES CET1		9 129	9 233	1,14%
Risques pondérés		102 562	106 279	3,62%
Ratio Tier one	9%	10,2%	9,9%	-0,26%
Ratio CET1	8%	8,9%	8,7%	-0,21%
Ratio de solvabilité	12%	13,2%	12,8%	-0,36%

Source : CAM (Calcul Communiqué à BAM)

Au 30 juin 2024, le CAM affiche un ratio de solvabilité de 12,8%, un ratio de fonds propres de 9,9% et un ratio CET1 de 8,7%.

XIV.4. Ratio de liquidité

Tableau 172 : Évolution du ratio de liquidité du CAM

En %	Ratio exigé par BAM à partir de juillet 2019	2023	juin-24	Δ%
LCR	100%	137%	120%	-17,00%

Source : CAM

Tout au long de la période analysée, le LCR affiché par le CAM dépasse les exigences réglementaires en s'affichant respectivement à 137% et 120%.

XIV.5. Ratio de levier

Tableau 173 : Évolution du ratio de levier du CAM

En %	Ratio exigé par BAM	2023	juin-24	Δ%
Ratio de levier	3%	7,25%	7,04%	-0,21pts

Source : CAM

Au 30 juin 2024, le CAM affiche un ratio de levier de 7,04%, en baisse de 21 points de base comparativement à fin 2023.

XII- PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS IAS-IFRS ANNUELS

II.1. Périmètre de consolidation

Tableau 174 : Évolution du périmètre de consolidation du GCAM sur la période juin 2024

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation juin 2024
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100,00%	100,00%	IG
CAM LEASING	Leasing	100,00%	100,00%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51,00%	51,00%	IG
ARDI	Micro finance	100,00%	-	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100,00%	-	IG
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG ¹
TARGA	Fonds d'investissement	100,00%	100,00%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100,00%	100,00%	IG
M.S.IN	Société de bourse	80,00%	80,00%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	99,00%	85,00%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	100,00%	80,00%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100,00%	100,00%	IG
CAM COURTAGE	Courtage	100,00%	100,00%	IG
AMIFA	Micro finance	20,00%	20,00%	MEE
IMMOVERT CAPITAL	Société Immobilière	100,00%	100,00%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	45,24%	45,24%	IG
VOCATION LOISIRS	Société de Service	100,00%	100,00%	IG
SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	100,00%	100,00%	IG
CAM FACTORING	AFFACTURAGE	100,00%	100,00%	IG

Source : CAM

II.2. Analyse du Compte de Résultat consolidé IFRS

Tableau 175 : Évolution du compte de résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
Intérêts et produits assimilés	2 710 646	2 832 258	4,49%
Intérêts et charges assimilés	1 113 402	1 305 041	17,21%
MARGE D'INTÉRÊTS	1 597 245	1 527 217	-4,38%
Commissions perçues	314 394	345 108	9,77%
Commissions servies	32 216	24 200	-24,88%
MARGE SUR COMMISSIONS	282 178	320 908	13,73%
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	64 941	493 563	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	75 506	465 185	>100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-10 565	28 378	>100%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	34 706	27 877	-19,68%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-4 309	-30 838	<-100%
Rémunération des instruments de CP comptabilisés en CP non recyclables (dividendes)	39 015	58 714	50,49%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	32 521	41 915	28,89%
Charges des autres activités	151 135	154 410	2,17%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 860 456	2 257 070	21,32%
Charges générales d'exploitation	1 016 143	1 057 762	4,10%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	161 773	156 694	-3,14%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	682 540	1 042 614	52,75%
Coût du risque	618 138	883 630	42,95%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	64 402	158 983	>100%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-488	-931	-90,71%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-15 261	4 288	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	48 653	162 340	>100%
Impôts sur les bénéfices	15 264	46 452	>100%
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	33 389	115 888	>100%
Résultat hors groupe	-4 742	9 920	>100%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	38 131	105 968	>100%
Résultat par action (En dirhams)	1	2	>100%
Résultat dilué par action (En dirhams)	1	2	>100%

Source : CAM

a. Évolution du PNB:

Tableau 176 : Évolution du produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
Intérêts et produits assimilés	2 710 646	2 832 258	4,49%
Intérêts et charges assimilés	1 113 402	1 305 041	17,21%
MARGE D'INTÉRÊTS	1 597 245	1 527 217	-4,38%
Commissions perçues	314 394	345 108	9,77%
Commissions servies	32 216	24 200	-24,88%
MARGE SUR COMMISSIONS	282 178	320 908	13,73%
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat			
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	75 506	465 185	>100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-10 565	28 378	>100%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres			
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables	-4 309	-30 838	<-100%
Rémunération des instruments de CP comptabilisés en CP non recyclables (dividendes)	39 015	58 714	50,49%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	32 521	41 915	28,89%
Charges des autres activités	151 135	154 410	2,17%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 860 456	2 257 070	21,32%

Source : CAM

Le PNB du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'élève à 2 257 MDH au 30 juin 2024, contre 1 860 MDH à fin juin 2023, soit une hausse de 21%. Cette progression est principalement due à l'évolution de la marge sur activités de marché (>100%), la progression de +14% de la marge sur commissions.

Tableau 177 : Analyse du PNB par Pôle d'activité

PNB (En KDH)	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
juin-24	2 057 620	2 040	66 472	33 938	22 889	66 927	7 184	2 257 070
juin-23	1 700 512	1 347	51 107	31 627	14 035	55 745	6 083	1 860 456

La structure de la répartition du PNB du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la banque de détail avec un poids de 91%.

Tableau 178 : Contribution des Filiales au PNB

PNB (En KDH)	juin-23	juin-24	Δ%
CAM	1 692 693	2 189 314	29,34%
HOLDAGRO	4 979	8 417	69,05%
TEF	23 785	20 335	-14,50%
TARGA			
CAM LEASING	14 112	35 310	>100%
AFC	4 637	7 065	52,36%
ARDI	31 270	32 862	5,09%
MSIN & MAROGEST	15 053	24 177	60,61%
GCAM DOC	822	905	10,10%
AAB	46 108	52 923	14,78%
ASS ISMAILIA	1 456	1 173	-19,44%
IMMOVERT CAPITAL	28 998	34 106	17,62%
VOCATION LOISIRS			
CAM COURTAGE	5 958	7 098	19,13%
MSIN GESTION	3 715	3 717	0,05%
OPCI IMMOVERT PLACEMENT	23 548	23 547	-
OPCI SREI	27 825	27 825	-
Retraitements	-64 503	-211 704	>100%
Total	1 860 456	2 257 070	21,32%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2024, le PNB consolidé du GCAM relève principalement de la contribution du CAM (97%). La participation des filiales à la formation du PNB consolidé reste très faible avec notamment AAB (2,3%) et de IMMOVERT CAPITAL (1,5%).

Tableau 179 : Évolution de la Marge d'Intérêt du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
Opérations avec la clientèle	1 835 386	1 814 080	-1,16%
Comptes et prêts/emprunts	1 813 208	1 781 727	-1,74%
Opérations de pensions	-3 367	-4 253	-26,31%
Opérations de location-financement	25 545	36 606	43,30%
Opérations interbancaires	- 280 477	- 338 712	-20,76%
Comptes et prêts/emprunts	-184 179	-216 442	-17,52%
Opérations de pensions	-96 298	-122 270	-26,97%
Emprunts émis par le Groupe	- 93 587	- 89 373	4,50%
Instruments de couverture de résultats futurs			
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux			
Portefeuille de transactions	1 680	2 084	24,05%
Titres à revenu fixe	1 680	2 084	24,05%
Opérations de pensions			
Prêts/emprunts			
Dettes représentées par un titre			
Actifs disponibles à la vente	49 148	57 321	16,63%
Actifs détenus jusqu'à échéance	89 894	85 310	-5,10%
Charges d'intérêts sur dettes locatives	- 4 799	- 3 493	27,21%
MARGE D'INTÉRÊTS	1 597 245	1 527 217	-4,38%

Source : CAM

Au 30 juin 2024, la marge d'intérêt est en baisse de 4,38% à 1,5 Mrds Dhs, notamment suite à la variation du solde des opérations interbancaires de 58 MDH et du solde des opérations avec la clientèle (-21 MDH).

Tableau 180 : Évolution de la Marge sur commissions du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
Commissions nettes sur opérations	250 179	278 744	11,42%
Avec les établissements de crédit			
Avec la clientèle	248 613	277 505	11,62%
Sur titres	1 566	1 239	-20,88%
De change			
Sur instruments financiers à terme			
Prestation de services bancaires et financiers	31 999	42 164	31,77%
Produits nets de gestion d'OPCVM			
Produits nets sur moyen de paiement	31 999	42 164	31,77%
Assurance			
Autres			
MARGE SUR COMMISSIONS	282 178	320 908	13,73%

Source : CAM

Au 30 juin 2024, la Marge sur commissions est en hausse de 13,73% et ressort à 321 MDH. Cette évolution est principalement due à une hausse des commissions sur opérations avec la clientèle (+11,42 MDH).

b. Analyse des Charges Générales d'Exploitation :

Tableau 181 : Évolution des Charges Générales d'Exploitation du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
Charges de personnel	583 887	592 851	1,54%
Impôts et taxes	24 813	39 986	61,15%
Charges externes	315 799	332 872	5,41%
Autres charges générales d'exploitation	131 853	125 086	-5,13%
Annulation Charges relatives aux contrats de location ⁶⁶	-40 209	-33 033	17,85%
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 016 143	1 057 762	4,10%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2024, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche une progression de ses charges générales d'exploitation à 1,1 milliards de dirhams (+4,10%). Cette variation est essentiellement liée à la hausse des charges externes de 17 MDH et des impôts et taxes de 15 MDH.

c. Coefficient d'exploitation bancaire:

Tableau 182 : Évolution du coefficient d'exploitation bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
Produit Net Bancaire	1 860 456	2 257 070	21,32%
Charges générales d'exploitation	1 016 143	1 057 762	4,10%
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	54,62%	46,86%	+7,75 PTS

Source : CAM

À fin juin 2024, le coefficient d'exploitation du GCAM s'est établi à 46,86%, en amélioration de 7,75 points de pourcentage par rapport au premier semestre de l'exercice précédent.

⁶⁶ Il s'agit des comptes de location et charges locatives (impact IFRS 16)

d. Résultat Brut d'Exploitation:

Tableau 183 : Évolution du résultat brut d'exploitation du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
PNB	1 860 456	2 257 070	21,32%
Charges générales d'exploitation	1 016 143	1 057 762	4,10%
DAD des immobilisations incorporelles et corporelles	161 773	156 694	-3,14%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	682 540	1 042 614	52,75%

Source : CAM

Au 30 juin 2024, le Résultat Brut d'Exploitation est en hausse de 52,75% par rapport au premier semestre de l'exercice précédent, pour s'établir à 1 043 MDH, et ce principalement suite à l'augmentation du PNB (+21,32%).

Tableau 184 : Contribution des Filiales au RBE

RBE (En KDH)	juin-23	juin-24	Δ%
CAM	587 479	1 054 423	79,48%
HOLDAGRO	3 242	7 016	>100%
TEF	10 027	6 129	-38,88%
TARGA	- 90	- 25	72,22%
CAM LEASING	6 144	26 405	>100%
AFC	- 474	1 447	NS
ARDI	2 275	5 305	>100%
MSIN & MAROGEST	2 869	11 853	>100%
GCAM DOC	95	- 36	<-100%
AAB	1 969	6 802	>100%
ASS ISMAILIA	- 6	- 189	<-100%
IMMOVERT CAPITAL	231	5 238	>100%
VOCATION LOISIRS	- 328	- 346	<-100%
CAM COURTAGE	5 872	7 012	19,41%
MSIN GESTION	2 349	2 484	5,75%
OPCI IMMOVERT PLACEMENT	19 014	18 830	-0,97%
OPCI SREI	19 603	19 595	-0,04%
Retraitements	22 269	- 129 329	<-100%
TOTAL	682 540	1 042 614	52,75%

Source : CAM

À fin juin 2024, le RBE consolidé du GCAM est principalement lié au RBE enregistré par le CAM (1 054 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir CAM LEASING avec 26 MDH.

e. Coût du risque:

Tableau 185 : Évolution du coût du risque du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
Dépréciation sur actifs saines (Bucket 1 et 2)	-113 135	-63 924	-43,50%
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	-12 962	71 199	<-100%
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-12 962	71 199	<-100%
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables			
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	-100 173	-135 123	34,89%
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-100 173	-135 123	34,89%
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables			
Bucket 3 : Dépréciation sur actifs dépréciés	-113 100	-602 491	>100%
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-113 100	-602 491	>100%
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables			
Risques et Charges	-23 201	-28 630	23,40%
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-249 436	-695 045	>100%
Plus ou moins-values réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables			
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-371 420	-202 093	-45,59%
Récupérations sur prêts et créances	2 718	13 508	>100%
Comptabilisés au coût amorti	2 718	13 508	>100%
Comptabilisés au JV OCI recyclables			
Décote sur les produits restructurés			
Pertes sur engagement par signature			
Autres pertes			
COÛT DU RISQUE (*)	-618 138	-883 630	+42,95%

Source : CAM

(*) Coût du risque=
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions
+ Pertes sur prêts et créances irrécouvrables
- Récupérations sur prêts et créances

Le coût du risque consolidé enregistré, à fin juin 2024, une variation de 42,95% à 884 MDH. Cette variation est principalement due à la hausse des dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions de plus de 100%.

Tableau 186 : Contribution des Filiales au Coût du risque (juin-2024)

En KDH	CAM	TEF	CAM LEASING	ARDI	AIMC	AAB	AFC	OPCI IMM PLT	Retraitements	Total
Dotations aux provisions	-874 701	-5 065	-52 793	-37 622	-1 241	-5 048	-91		-193 405	- 1 169 966
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-626 271	-3 716		-37 622	-1 241	-1 903			-193 405	-864 158
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)										
Provisions engagements par signature										
Autres provisions pour risques et charges	-248 430	-1 349	-52 793			-3 145	-91			-305 808
Reprises de provisions	174 454		30 911	37 690	833			297	230 736	474 921
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	156 819		2 401	37 690	833					197 743
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)										
Reprises de provisions engagements par signature										
Reprises des autres provisions pour risques et charges	17 635		28 510					297	230 736	277 178
Variation des provisions	-700 247	-5 065	-21 882	68	-408	-5 048	-91	297	37 331	-695 045
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)										
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance										
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-184 581									-184 581
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-6 684			-10 408	-420					-17 512
Décote sur les produits restructurés										
Récupérations sur prêts et créances amorties	11 228			2 234	46					13 508
Pertes sur engagement par signature										
Autres pertes										
COÛT DU RISQUE	-880 284	-5 065	-21 882	-8 106	-782	-5 048	-91	297	37 331	-883 630

Source : CAM

À fin juin 2024, le Coût du Risque consolidé du GCAM s'explique principalement par le coût du risque enregistré par le CAM (880 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir CAM LEASING avec 22 MDH.

S'agissant des retraitements opérés, il s'agit notamment de l'impact de l'application des normes :

- Reprise de provisions au titre de la norme IAS 37⁶⁷ pour un montant de 8 MDH ;
- Un retraitement des dotations au titre de la norme IFRS 9 pour un total de 80 MDH.

Tableau 187 : Taux de contentieux & Taux de couverture

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
Encours brut [1]	107 828 854	112 765 448	4,58%
Dont CES	9 438 378	10 982 404	16,36%
Encours Net	100 714 647	104 735 897	3,99%
Provisions	7 114 207	8 029 551	12,87%
Coût du risque	618 138	883 630	42,95%
TAUX DE CONTENTIEUX (CES/Encours Brut)	8,75%	9,74%	+ 0,99 pts
TAUX DE COUVERTURE (Provisions/CES)	75,38%	73,11%	- 2,26 pts
Coût du risque/ Encours Net	0,61%	0,84%	+ 0,23 pts

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2024, le taux de contentieux du GCAM s'affiche à 9,74%, en hausse de 0,99 points de pourcentage par rapport à fin juin 2023. Le taux de couverture passe quant à lui à 73,11%.

Par ailleurs, le ratio « coût du risque/encours net » ressort à 0,84%.

⁶⁷ Annulation, au niveau des comptes consolidés, des provisions non affectées au niveau des comptes sociaux

f. Résultat Net Part du Groupe:

Tableau 188 : Évolution du résultat net part du groupe du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	64 402	158 983	>100%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-488	-931	-90,71%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-15 261	4 288	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	48 653	162 340	>100%
Impôts sur les bénéfices	15 264	46 452	>100%
RÉSULTAT NET	33 389	115 888	>100%
Résultat hors groupe	-	4 742	>100%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	38 131	105 968	>100%

Source : CAM

Au titre du premier semestre 2024, le Résultat Net Consolidé du Groupe ressort à 116 MDH contre 33 MDH au 30 juin 2023 soit une augmentation de plus de 100%. Quant au Résultat Net Part du Groupe, ce dernier s'élève à 106 MDH à fin juin 2024 contre 38 MDH au 30 juin 2023 soit +178%. Cette hausse s'explique principalement par la croissance du PNB consolidé de +21,32%.

Tableau 189 : Analyse du RNPG par Pôle d'activité

En KDH	Banque de détail	BFI	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Banque Participative	Autres	Total
Marge d'intérêts	1 347 476	2 041	60 819	33 408	45	83 428		1 527 217
Marge sur commissions	303 155		5 215		22 425	-17 072	7 185	320 908
Produit net bancaire	2 057 620	2 040	66 472	33 938	22 889	66 927	7 184	2 257 070
Résultat brut d'exploitation	990 497	764	38 650	5 507	9 582	20 264	-22 650	1 042 614
Résultat d'exploitation	136 738	764	32 612	-3 370	9 582	5 010	-22 353	158 983
Résultat avant impôts	120 193	600	32 653	-4 308	9 563	9 161	-5 522	162 340
Résultat net	63 540	349	30 781	-4 308	9 563	13 603	2 360	115 888
	63 541	332	30 781	-606	7 424	13 842	-9 345	105 968

Source : CAM

À fin juin 2024, la banque de détail représente la composante la plus notable du RNPG du GCAM avec 64 MDH. L'apport des autres activités se présente comme suit :

- 14 MDH pour la banque participative ;
- 31 MDH pour les sociétés de financement spécialisées.

Tableau 190 : Contribution des Filiales au RNPG

En KDH	juin-23	juin-24	Δ%
CAM	35 241	103 595	>100%
HOLDAGRO	1 976	5 101	>100%
TEF	109	127	16,51%
TARGA	-90	-25	72,22%
CAM LEASING	1 571	2 806	78,61%
AFC	-590	1 346	>100%
ARDI	-9 948	-2 801	71,84%
MSIN & MAROGEST	3 077	11 834	>100%
GCAM DOC	83	-39	<-100%
AAB	913	5 642	>100%
ASS ISMAILIA	-397	-978	<-100%
AMIFA	-488	-931	-90,71%
IMMOVERT CAPITAL	57	18 045	>100%
VOCATION LOISIRS	-330	-349	-5,76%
CAM COURTAGE	4 134	4 508	9,05%
MSIN GESTION	2 349	2 484	5,75%
OPCI IMMOVERT PLACEMENT	19 663	21 375	8,71%
OPCI SREI	19 629	20 886	6,40%
Retraitements	-38 828	-86 658	<-100%
TOTAL	38 131	105 968	>100%

Source : CAM

À fin juin 2024, la participation des filiales au RNPG du Groupe CAM fait ressortir la part du CAM avec 104 MDH. L'OPCI IMMOVERT PLACEMENT représente 21,4 MDH et l'OPCI SREI représente 20,9 MDH.

g. Indicateurs de rentabilité

Tableau 191 : Évolution des indicateurs de rentabilité du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 023	juin-24	Δ%
Résultat Net consolidé	45 088	115 888	>100%
Fonds Propres	15 837 233	16 232 940	2,50%
Total Bilan	140 140 004	145 832 234	4,06%
Return On Equity (ROE)⁶⁸	0,28%	0,71%	+0,43 pts
Return On Assets (ROA)⁶⁹	0,03%	0,08%	+0,05 pts

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2024, le ROE s'affiche à 0,71% et le ROA ressort, quant à lui, à 0,08%.

⁶⁸ ROE= Résultat Net/Capitaux Propres Hors RN

⁶⁹ ROA= Résultat Net/ Total Actif

II.3. Analyse des principaux postes du Bilan consolidé IFRS

Tableau 192 : Évolution du Bilan consolidé du Groupe Crédit Agricole du Maroc

Actif (En KDH)	2 023	juin-24	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP	4 661 123	3 926 370	-15,76%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 610 404	9 332 485	>100%
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	4 363 032	9 071 219	>100%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	247 373	261 266	5,62%
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	5 091 025	6 156 434	20,93%
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3 031 729	4 106 838	35,46%
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2 059 297	2 049 596	-0,47%
Titres au coût amorti	5 707 579	6 760 947	18,46%
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	828 731	1 823 362	>100%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	105 709 390	104 735 897	-0,92%
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	38 552	15 154	-60,69%
Actifs d'impôt différé	291 336	292 072	0,25%
Comptes de régularisation et actifs divers	2 665 897	2 397 764	-10,06%
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence	18 711	17 436,0	-6,81%
Immeubles de placement	4 817 359	4 816 852	-0,01%
Immobilisations corporelles	5 220 228	5 085 170	-2,59%
Immobilisations incorporelles	172 760	165 383	-4,27%
Écart d'acquisition	306 908	306 908	-
TOTAL ACTIF IFRS	140 140 004	145 832 234	4,06%
Passif (En KDH)	2 023	juin-24	Δ%
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux			
Passifs financiers à la JV par résultat	8 879	3 704	-58,29%
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	8 879	3 704	-58,29%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14 534 897	19 858 699	36,63%
Dettes envers la clientèle	100 069 892	100 751 978	0,68%
Titres de créance émis	5 556 835	4 887 909	-12,04%
Passifs d'impôt exigible	47 240	61 159	29,46%
Passifs d'impôts différés	1 090 613	1 123 432	3,01%
Compte de régularisation et autres passifs	2 692 522	2 604 555	-3,27%
Provisions pour risques et charges	301 894	307 858	1,98%
Subventions et Fonds assimilés	7 959	7 156	-10,09%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	5 833 243	5 967 025	2,29%
Capital et réserves liées	7 000 937	7 000 937	0,00%
Réserves consolidées	3 112 526	3 266 837	4,96%
Réserves consolidées - Part du groupe	2 767 495	2 784 887	0,63%
Réserves consolidées - Part des minoritaires	345 030	481 950	39,68%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-162 521	-124 903	23,15%
Gains et pertes comptabilisés directement en CP-PG	-162 521	-124 903	23,15%
Gains et pertes comptabilisés directement en CP-PM			
Résultat net de l'exercice	45 088	115 888	>100%
Résultat net de l'exercice - Part du groupe	41 591	105 968	>100%
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires	3 497	9 920	>100%
TOTAL	140 140 004	145 832 234	4,06%

Source : CAM

a. Évolution et composition du portefeuille titres du GCAM:

Tableau 193 : Évolution de la composition du portefeuille titres du GCAM

En KDH [1]	2 023	juin-24	Δ%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 610 405	9 332 485	>100%
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	4 363 032	9 071 219	>100%
- Bons du trésor et valeurs assimilées	2 541 160	4 734 262	86,30%
- Obligations et autres titres à revenu fixe		128 853	
- Actions et autres titres à revenu variable	1 821 872	4 208 104	>100%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	247 373	261 266	5,62%
- Actions et autres titres à revenu variable	247 373	261 266	5,62%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 091 026	6 156 434	20,93%
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3 031 729	4 106 838	35,46%
- Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	2 850 472	3 922 717	37,62%
- Autres titres de créance négociables		514	-100%
- Obligations	180 743	184 121	1,87%
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2 059 297	2 049 596	-0,47%
- Actions et autres titres à revenu variable			
- Titres de participation non consolidés	2 059 297	2 049 596	-0,47%
Titres au coût amorti	5 707 579	6 760 947	18,46%

Source : CAM

À fin juin 2024, les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont en hausse de plus de 100% comparativement à 2023, notamment suite à la progression des BDT et valeurs assimilées (+86,30%) et des actions et autres titres à revenu variable (>100%).

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en hausse de 20,93% principalement suite à la progression de 37,62% des Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale.

b. Les Crédits:

Tableau 194 : Évolution des crédits accordés par le Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 023	juin-24	Δ%
PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NET DE DEPRÉCIATION (1)	828 731	1 823 362	>100%
Comptes à vue	715 654	1 188 831	66,12%
Prêts	12 327	330 068	>100%
Opérations de pension	100 753	304 466	>100%
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-3	-3	
PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DEPRÉCIATION (2)	105 709 390	104 735 897	-0,92%
Comptes ordinaires débiteurs	18 476 249	17 570 976	-4,90%
Prêts consentis à la clientèle	94 594 040	95 194 472	0,63%
Opérations de pension			
Opérations de location-financement			
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-7 360 899	-8 029 551	-9,08%
TOTAL (1) + (2)	106 538 121	106 559 259	0,02%

Source : CAM

À fin juin 2024, l'encours des créances reste relativement stable (+0,02%) et s'établit à 107 Mrds Dhs.

Cependant, les prêts consentis aux ECA nets de dépréciation sont en hausse de plus de 100%, soit +1 Mrds Dhs :

- Comptes à vue (+473 MDH) ;
- Prêts (+318 MDH) ;
- Opérations de pension (+204 MDH).

Par ailleurs, il est à noter que les prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation sont en recul de 0,92% suite à un repli de 905 MDH des comptes ordinaires débiteurs.

Tableau 195 : Ventilation du portefeuille créances sur les ECA

Portefeuille Créances sur les Etablissements de crédit (En KDH)	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Encours Bilan au 30-06-2024	1 823 362		
Provisions sous IFRS 9 au 30-06-2024			

Source : CAM

À fin juin 2024, l'encours global des créances sur les établissements de crédit est considéré comme sain et est classé dans le bucket 1.

Tableau 196 : : Ventilation du portefeuille créances sur la clientèle

Portefeuille Créances sur la Clientèle (En KDH)	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Life time	Bucket 3 ECL Life time
Encours Bilan au 30-06-2024	94 608 036	7 175 008	10 982 405
Encours Hors Bilan au 30-06-2024	16 330 715		
Provisions sous IFRS 9 au 30-06-2024	-674 065	-1 176 510	-6 178 976

Source : CAM

À fin juin 2024, l'encours sain des créances sur la clientèle représente près de 84% (provisionné à hauteur de 1%). La clientèle sensible (Bucket 2) représente quant à elle près de 6% de l'encours et est provisionnée à hauteur de 16%. Enfin, les clients en défaut (bucket 3) représentent 10% et sont provisionnés à hauteur de 56%.

c. Comptes de régularisation et actifs divers**Tableau 197 : Évolution des comptes de régularisation et actifs divers du GCAM**

En KDH	2 023	juin-24	Δ%
Comptes de régularisation et actifs divers	2 665 897	2 397 764	-10,06%

Source : CAM

À fin juin 2024, l'encours des comptes de régularisation et actifs divers s'est établi à 2,4 Mrds Dhs, en baisse de 10,06% par rapport à l'exercice précédent.

d. Immobilisations corporelles et incorporelles**Tableau 198 : Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles du GCAM**

En KDH	2 023	juin-24	Δ%
Immobilisations corporelles	5 220 228	5 085 170	-2,59%
Immobilisations incorporelles	172 760	165 383	-4,27%
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	5 392 988	5 250 554	-2,64%

Source : CAM

À fin juin 2024, la valeur globale des immobilisations du Groupe Crédit Agricole du Maroc est en baisse de 2,64% à 5,3 Mrds DHs, notamment suite au recul de l'encours des immobilisations corporelles.

e. Les Dépôts:

Tableau 199 : Évolution des dépôts collectés par le Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 023	juin-24	Δ%
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	14 534 897	19 858 699	36,63%
Dettes envers les établissements de crédit	1 603 507	30 690	-98,09%
Emprunts	7 284 277	8 701 285	19,45%
Opérations de pension	5 647 113	11 126 724	97,03%
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	100 069 892	100 751 978	0,68%
Comptes ordinaires créditeurs	54 797 293	54 504 669	-0,53%
Comptes à terme	26 463 038	25 647 780	-3,08%
Comptes d'épargne	14 867 162	15 369 491	3,38%
Autres dettes envers la clientèle	3 488 003	4 755 990	36,35%
Intérêts courus à payer	454 396	474 048	4,32%
TOTAL (1) + (2)	114 604 789	120 610 677	5,24%

Source : CAM

À fin juin 2024, l'encours total des dépôts consolidés a atteint 121 Mrds Dhs, affichant ainsi une hausse de 5,24% par rapport à 2023. Cette évolution résulte principalement de la progression de l'encours des dettes envers les ECA de 36,63% à 20 Mrds Dhs, notamment suite à la hausse des rubriques suivantes:

- Opérations de pension (+97,03%) ;
- Emprunts (+19,45%).

f. Titres de créance émis

Tableau 200 : Évolution des titres de créances émis par le GCAM

EN KDH	2 023	juin-24	Δ%
TCN	5 556 835	4 887 909	-12,04%
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	5 556 835	4 887 909	-12,04%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2024, l'encours des certificats de dépôt émis ressort à 4,9 Mrds Dhs, soit une baisse de 12,04%.

g. Comptes de régularisation et autres passifs

Tableau 201 : Évolution des comptes de régularisation du GCAM

En KDH	2 023	juin-24	Δ%
Comptes de régularisation et autres passifs	2 692 522	2 604 555	-3,27%

Source : CAM

À fin juin 2024, l'encours des comptes de régularisation et autres passifs s'est établi à 2,6 Mrds Dhs, en baisse de 3,27% par rapport à l'exercice précédent.

h. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie

Tableau 202 : Évolution des Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie du GCAM

En KDH	2 023	juin-24	Δ%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 959	7 156	-10,09%

Source : CAM

Ce poste est essentiellement constitué de subventions reçues de la part d'organismes internationaux (Union Européenne et KFW Bankengruppe) et visant l'appui aux structures des caisses locales et régionales finançant principalement l'agriculture. Ces subventions ont été reçues sur la période 2003-2008. Le CAM procède chaque année à la constatation en produit d'une fraction de chacun des montants reçus.

À fin juin 2024, le poste est en baisse de 10,09% suite à l'affectation d'une subvention de garantie de l'association ismailia (AIMC).

i. Dettes subordonnées

Tableau 203 : Évolution des dettes subordonnées du GCAM

En KDH	2 023	juin-24	Δ%
Dettes subordonnées	5 833 243	5 967 025	2,29%

Source : CAM

Durant la période analysée, les variations du poste s'expliquent par les évolutions aux niveau des comptes sociaux du CAM. en effet, les dettes subordonnées émises par le GCAM correspondent exclusivement aux dettes subordonnées émises par le CAM (Cf marché des titres de l'émetteur).

À fin juin 2024, l'encours des dettes subordonnées du GCAM s'affiche à 5 967 MDH.

j. Les Ressources du GCAM:

Tableau 204 : Évolution des ressources du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 023	juin-24	Δ%
Fonds propres et assimilés dont:	15 837 233	16 232 940	2,50%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 959	7 156	-10,09%
Dettes subordonnées	5 833 243	5 967 025	2,29%
Capital et réserves liées	7 000 937	7 000 937	-
Réserves consolidées	3 112 526	3 266 837	4,96%
Gains ou pertes latents ou différés, PDG	-162 521	-124 903	23,15%
Résultat net de l'exercice	45 088	115 888	>100%
Ressources	120 161 624	125 498 586	4,44%
Établissements de crédit	14 534 897	19 858 699	36,63%
Clientèle	100 069 892	100 751 978	0,68%
Titres de créance émis	5 556 835	4 887 909	-12,04%

Source : CAM

Au terme du premier semestre 2024, les fonds propres et assimilés du GCAM ressortent à 16 Mrds Dhs en progression de 2,5% par rapport à décembre 2023. Cette variation s'explique principalement par la hausse des rubriques suivantes :

- Dettes subordonnées (+2,29%) ;
- Les réserves consolidées (+4,96%) ;
- Le résultat net de l'exercice (>100%) ;

Par ailleurs, les ressources consolidées sont en progression et passent à 125 Mrds Dhs en juin 2024, soit une progression de 4,44%.

II.4. Tableau de variation des capitaux propres

Tableau 205 : Tableau de passage des capitaux propres

En KDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2023	4 645 081	2 355 856		2 809 086	- 96 103	-66 417	9 647 503	348 527	9 996 030
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat									
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)									
Autres									
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2024	4 645 081	2 355 856		2 809 086	- 96 103	-66 417	9 647 503	348 527	9 996 030
Changement de méthodes - 2024									
Autres				-24 200			-24 200	4	-24 196
Capitaux propres clôture corrigés	4 645 081	2 355 856		2 784 886	- 96 103	-66 417	9 623 303	348 531	9 971 834
Variation de capital									
Paievements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes									
Autres									
Résultat de l'exercice				105 968			105 968	9 920	115 888
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					35 299	1 539	36 839		36 839
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies					780		780		780
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)									
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					36 079	1 539	37 618		37 618
Variation de périmètre									
Autres mouvements -2024								133 419	133 419
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE	4 645 081	2 355 856		2 890 854	- 60 025	-64 878	9 766 889	491 870	10 258 759

Source : CAM

À fin juin 2024, le tableau de variation des capitaux propres du GCAM fait essentiellement ressortir la progression du Résultat.

II.5. Tableau des flux de trésorerie

Tableau 206 : Évolution des flux de trésorerie du GCAM

En KDH	2 023	juin-24	Δ%
Résultat avant impôt	21 343	162 343	>100%
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	320 360	156 693	-51%
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	481 556	638 035	32%
+/- dotations nettes aux provisions	142 686	34 896	-76%
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 74	931	
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	- 6 547	- 7 757	-18%
+/- perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-	
+/- autres mouvements	- 20 535	72 795	>100%
Total des éléments non monétaires inclus dans le RNAI et des autres ajustements	917 446	895 593	-2%
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	- 3 989 578	4 323 443	>100%
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	- 4 092 839	985 924	>100%
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 116 708	- 6 448 938	<-100%
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 561 768	157 514	>100%
Impôts	- 28 908	- 41 756	-44%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 7 556 385	- 1 023 813	86%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	- 6 617 596	34 123	>100%
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 102 922	108 352	>100%
+/- flux liés aux immeubles de placement	- 1 405	43	
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 128 617	17 092	>100%
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 232 944	125 487	>100%
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 10 164	- 22 355	<-100%
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 356 194	- 872 014	<-100%
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 346 030	- 894 369	<-100%
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie	-	-	
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			87%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	10 165 628	4 661 119	-54%
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	10 165 628	4 661 119	-54%
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4 661 119	3 926 360	-16%
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	4 661 119	3 926 360	-16%
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-	-	
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	- 5 504 509	- 734 759	87%

Source : CAM

À fin juin 2024, la trésorerie de clôture du GCAM s'affiche à -735 MDH. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- Une variation des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle de 86% avec un solde qui passe à -1 Mrds Dhs. Cette variation est principalement due à l'augmentation des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés et des flux liés aux opérations avec la clientèle de plus de 100% chacun ;
- Une hausse du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité d'investissement à 125 MDH. Cette variation est principalement due à l'augmentation des flux liés aux actifs financiers et aux participations (+211 MDH) ;
- Une baisse du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité de financement qui s'affiche à -894 MDH.

II.6. Engagements hors bilan consolidés

Tableau 207: Évolution des engagements hors bilan du GCAM

En KDH	2 023	juin-24	Δ%
Engagements de financements donnés	12 592 703	12 717 656	0,99%
Aux établissements de crédit	4 521	79 893	>100%
À la clientèle	12 588 182	12 637 763	0,39%
Ouverture de crédit			
Autre engagements en faveur de la clientèle			
Engagements de garantie donnés	3 760 007	3 926 470	4,43%
D'ordre des établissements de crédit	24 010	24 195	
D'ordre de la clientèle	3 735 997	3 902 275	4,45%
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	2 286 622	2 460 125	7,59%
Autres garanties d'ordre à la clientèle	1 449 375	1 442 150	-0,50%
Engagements de financement reçus		945 585	
Des établissements de crédit		945 585	
De la clientèle			
Engagements de garantie reçus	7 083 231	7 173 303	1,27%
Des établissements de crédit	7 051 132	7 141 204	
De l'état et d'autres organismes de garantie	32 099	32 099	

Source : CAM

Engagements de financement :

Au terme du premier semestre 2024, les engagements de financement donnés par le GCAM sont en hausse de 0,99% à 12,7 Mrds Dhs. Pour leur part, les engagements de financement reçus s'affichent à 946 MDH.

Engagements de Garantie :

À fin juin 2024, les engagements de garantie donnés par le GCAM sont en hausse de 4,43% à 3,9 Mrds Dhs s'expliquant principalement par l'augmentation de 4,45% des engagements de garantie d'ordre de la clientèle et de 7,59% des Cautions administratives et fiscales et autres cautions.

Par ailleurs, les engagements de garantie reçus par le Groupe s'élèvent à 7,2 Mrds Dhs en hausse de 1,27% comparativement à l'exercice précédent.

II.7. Indicateurs financiers

a. Ratio de transformation

Tableau 208 : Évolution du taux de transformation des dépôts en crédits du GCAM

En KDH	2 023	juin-24	Δ%
Créances brutes sur la clientèle ⁷⁰	113 070 289	112 765 448	-0,27%
Dépôts de la clientèle	100 069 892	100 751 978	0,68%
Ratio de transformation	112,99%	111,92%	-1,07 pts

Source : CAM

Au 30 juin 2024, le taux de transformation du GCAM ressort à 111,92% en baisse de 1,07 points par rapport l'exercice précédent.

b. Ratio de solvabilité

Tableau 209 : Évolution du ratio de solvabilité consolidé du GCAM

En MDH	Ratio exigé par BAM	2023	juin-24	Δ%
FONDS PROPRES		13 521 839	13 678 273	1,16%
Fonds propres de catégorie 1		10 255 550	10 394 885	1,36%
Fonds propres CET1		8 961 548	9 100 885	1,55%
Total risques pondérés		106 936 210	108 757 718	1,70%
Ratio Tier one	9%	9,6%	9,6%	-0,04 pts
Ratio CET1	8%	8,4%	8,4%	-0,01 pts
Ratio de solvabilité	12,7%	12,7%	12,6%	-0,08 pts

Source : CAM (Calcul Communiqué à BAM)

Au 30 juin 2024, le GCAM affiche un ratio de solvabilité atteignant 12,6%, un ratio de fonds propres de base de 9,6% et un ratio CET1 de 8,4%.

c. Ratio de levier

Tableau 210 : Évolution du ratio de levier du GCAM

En %	Ratio exigé par BAM	2023	juin-24	Δ%
Ratio de levier	3%	7,08%	6,88%	-0,20 pts

Source : CAM

Au 30 juin 2024, le GCAM affiche un ratio de levier de 6,88%, en baisse de 20 points de base comparativement à fin 2023.

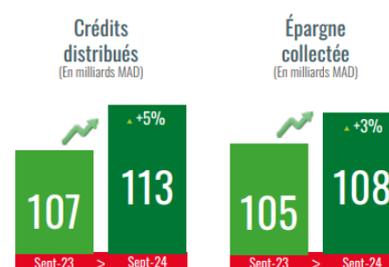
⁷⁰ Créances brutes= encours sain + CES

**PARTIE VI. SITUATION FINANCIÈRE
(COMPTES TRIMESTRIELS)**

I- INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

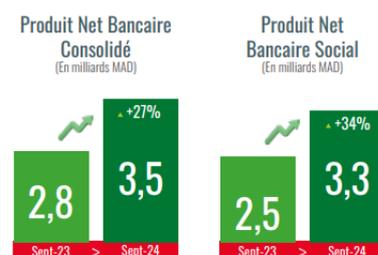
DYNAMISATION DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE & RENFORCEMENT DE LA COLLECTE DES RESSOURCES CLIENTÈLE

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc clôture le troisième trimestre 2024 avec un encours de 113 milliards de dirhams de crédits distribués, soit une progression de 5% comparativement au 30 septembre 2023. Grâce à cette performance, le Groupe réaffirme son engagement pour le financement de l'ensemble des secteurs de l'économie et notamment le secteur agricole dans un contexte difficile marqué par le déficit hydrique. À fin septembre 2024, les ressources consolidées du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont enregistré une collecte supplémentaire de 3%, atteignant 108 milliards de dirhams. Cette progression est tirée par l'évolution des comptes à vue créditeurs de +8%, parallèlement à une diminution des dépôts à terme, marquant ainsi une amélioration de la structure des dépôts de la banque.



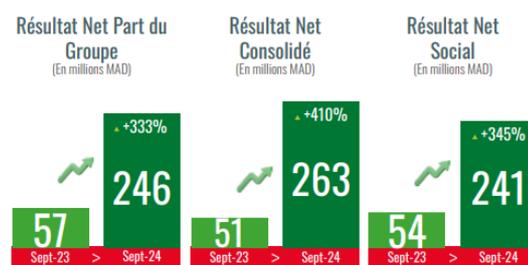
PRODUIT NET BANCAIRE

Au terme du troisième trimestre 2024, le Produit Net Bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est apprécié de 27%, atteignant 3,5 milliards de dirhams, contre 2,8 milliards de dirhams à fin septembre 2023. Au niveau des comptes sociaux, le Produit Net Bancaire ressort à 3,3 milliards de dirhams au 30 septembre 2024, en hausse de 34% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les progressions enregistrées aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux, s'expliquent principalement par la hausse des revenus des activités de marché et la croissance de la marge sur commissions.



AMÉLIORATION DE LA CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE

Au 30 septembre 2024, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un Résultat Net Consolidé de 263 millions de dirhams et un RNPG de 246 millions de dirhams, marquant ainsi des variations respectives de +410% et +333% comparativement à fin septembre 2023. Le Résultat Net Social ressort, quant à lui, à 241 millions de dirhams, soit +345% par rapport à fin septembre 2023. Les croissances enregistrées aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux sont essentiellement dues à celles constatées au niveau du Produit Net Bancaire.



II- ATTESTATIONS D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes consolidés du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire consolidée du Crédit Agricole du Maroc S.A et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat et l'état annexe relatif aux passifs éventuels au titre de la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 10 433 917 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 262 502.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) établis au 30 septembre 2024, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état annexe relatif aux passifs éventuels, qui expose le contrôle fiscal en cours dont fait l'objet Crédit Agricole du Maroc S.A.

Casablanca, le 27 novembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes consolidés du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 8 635 608, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 51 461.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc établis au 30 septembre 2023, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 28 novembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Dahir n° 1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) comprenant le bilan, le compte de produits et charges et l'état des passifs éventuels relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 15 755 698 dont un bénéfice net de KMAD 240 725, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) établis au 30 septembre 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état annexe relatif aux passifs éventuels, qui expose le contrôle fiscal en cours dont fait l'objet la banque.

Casablanca, le 27 novembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12 et conformément à la circulaire 4/W/16 qui fixe les conditions selon lesquelles les établissements de crédit doivent publier leurs états de synthèse, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM) comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 14 276 191, dont un bénéfice net de KMAD 54 141, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM) établis au 30 septembre 2023, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 28 novembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

III- COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES SOCIAL

En KDH	sept-23	sept-24	Δ%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 093 265	5 657 256	11,07%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les ECA	34 017	43 676	28,39%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 569 320	3 724 246	4,34%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	191 443	224 656	17,35%
Produits sur titres de propriété & certificats de Sukuk	107 315	115 464	7,59%
Commissions sur prestations de service	424 044	455 234	7,36%
Autres produits bancaires	767 126	1 093 980	42,61%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 591 354	2 309 365	-10,88%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	526 002	626 366	19,08%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 026 943	1 161 394	13,09%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	140 316	140 660	0,24%
Autres charges bancaires	898 093	380 945	-57,58%
PRODUIT NET BANCAIRE	2 501 911	3 347 891	33,81%
Produits d'exploitation non bancaire	16 317	26 595	62,99%
Charges d'exploitation non bancaire	137 537	137 428	-0,08%
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 579 470	1 643 279	4,04%
Charges de personnel	868 510	890 335	2,51%
Impôts et taxes	34 076	35 577	4,41%
Charges externes	483 158	518 787	7,37%
Autres charges générales d'exploitation	53 231	54 205	1,83%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	140 495	144 376	2,76%
DAP ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1 075 006	1 403 022	30,51%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	374 045	717 746	91,89%
Pertes sur créances irrécouvrables	427 875	300 765	-29,71%
Autres dotations aux provisions	273 086	384 512	40,80%
REPRISES DE PROVISIONS	410 890	236 596	-42,42%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature	187 194	160 278	-14,38%
Récupérations sur créances amorties	23 279	11 314	-51,40%
Autres reprises de provisions	200 417	65 003	-67,57%
RÉSULTAT COURANT	137 106	427 352	>100%
Produits non courants	66	55	-16,64%
Charges non courantes	70 277	70 394	0,17%
RÉSULTAT AVANT IMPOTS	66 895	357 013	>100%
Impôts sur les résultats	12 754	116 288	>100%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	54 141	240 725	>100%

IV- BILAN SOCIAL

ACTIF (En KDH)	2 023	sept-24	Δ%
Valeurs en caisse, BC, TP, services des CP	4 297 145	2 975 876	-30,75%
Poids en % du total	3,16%	2,04%	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 502 105	4 138 842	65,41%
Poids en % du total	1,84%	2,84%	
À vue	1 385 419	2 676 502	93,19%
À terme	1 116 686	1 462 340	30,95%
Créances sur la clientèle	98 959 509	97 554 898	-1,42%
Poids en % du total	72,74%	66,82%	
Crédits de trésorerie et à la consommation	48 931 520	48 849 652	-0,17%
Crédits à l'équipement	24 993 003	23 996 646	-3,99%
Crédits immobiliers	17 030 511	17 880 901	4,99%
Autres crédits & financement participatifs	8 004 475	6 827 698	-14,70%
Créances acquises par affacturage	816 271	764 041	-6,40%
Poids en % du total	0,60%	0,52%	
Titres de transaction et de placement	7 474 423	17 966 249	>100%
Poids en % du total	5,49%	12,31%	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 381 396	12 896 748	>100%
Autres titres de créance	181 633	504 768	>100%
Titres de propriété	1 911 394	4 564 733	>100%
Autres actifs	4 921 174	4 909 371	-0,24%
Poids en % du total	3,62%	3,36%	
Titres d'investissement	5 697 258	6 712 008	17,81%
Poids en % du total	4,19%	4,60%	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 697 258	6 712 008	17,81%
Titres de participation et emplois assimilés	3 085 543	3 141 332	1,81%
Poids en % du total	2,27%	2,15%	
Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés	849 141	647 122	-23,79%
Poids en % du total	0,62%	0,44%	
Immobilisations incorporelles	463 543	463 578	0,01%
Poids en % du total	0,34%	0,32%	
Immobilisations corporelles	6 982 854	6 713 867	-3,85%
Poids en % du total	5,13%	4,60%	
TOTAL	136 048 965	145 987 184	7,30%

PASSIF (En KDH)	2023	sept-24	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Poids en % du total			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14 298 568	21 606 323	51,11%
Poids en % du total	10,51%	14,80%	
À vue	1 717 114	283 623	-83,48%
À terme	12 581 454	21 322 700	69,48%
Dépôts de la clientèle	98 272 385	96 840 718	-1,46%
Poids en % du total	72,23%	66,34%	
Comptes à vue créditeurs	53 700 072	55 314 180	3,01%
Comptes d'épargne	14 964 661	15 653 796	4,61%
Dépôts à terme	26 748 659	22 628 788	-15,40%
Autres comptes créditeurs	2 858 993	3 243 954	13,46%
Titres de créance émis	5 556 835	6 082 500	9,46%
Poids en % du total	4,08%	4,17%	
Titres de créance négociables	5 556 835	6 082 500	9,46%
Autres passifs	922 565	3 809 824	>100%
Poids en % du total	0,68%	2,61%	
Provisions pour risques et charges	1 618 367	1 892 121	16,92%
Poids en % du total	1,19%	1,30%	
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157	-
Poids en % du total	0,01%	0,00%	
Dettes subordonnées	5 849 854	5 984 581	2,30%
Poids en % du total	4,30%	4,10%	
Réserves et primes liées au capital	4 845 177	4 878 154	0,68%
Poids en % du total	3,56%	3,34%	
Capital	4 645 081	4 645 081	-
Poids en % du total	3,41%	3,18%	
Résultat net de l'exercice	32 977	240 725	>100%
Poids en % du total	0,02%	0,16%	
TOTAL	136 048 965	145 987 184	7,30%

V- HORS BILAN

HORS BILAN (En KDH)	2 023	sept-24	Δ%
ENGAGEMENTS DONNÉS	15 974 924	17 568 129	9,97%
Engagements de financement donnés en faveur ECA	86 183	326 059	>100%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	11 847 304	12 932 554	9,16%
Engagements de garantie d'ordre des ECA	305 440	228 102	-25,32%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 735 997	4 081 415	
Titres achetés à réméré			
Autres titres à livrer			
ENGAGEMENTS REÇUS	7 051 132	7 818 491	10,88%
Engagements de financement reçus des ECA		759 374	
Engagements de garantie reçus des ECA	7 051 132	7 059 117	0,11%
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers			
Titres vendus à réméré			
Autres titres à recevoir			

VI- COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉ

En KDH	sept.-23	sept.-24	Δ%
Intérêts et produits assimilés	4 003 606	4 257 908	6,35%
Intérêts et charges assimilées	- 1 725 228	- 1 994 589	-15,61%
MARGE D'INTÉRÊT	2 278 378	2 263 318	-0,66%
Commissions (Produits)	456 301	506 074	10,91%
Commissions (Charges)	- 45 845	- 34 826	24,04%
MARGE SUR COMMISSIONS	410 456	471 248	14,81%
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	196 931	886 962	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	206 817	884 444	>100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-9 886	2 518	>100%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	64 260	77 120	20,01%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-4 277	-6 029	-40,96%
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables (dividendes)	-68 537	-83 149	21,32%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	48 453	51 736	6,78%
Charges des autres activités	- 246 577	- 242 249	1,76%
PRODUIT NET BANCAIRE	2 751 901	3 508 136	27,48%
Charges générales d'exploitation	- 1 649 067	- 1 651 717	-0,16%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 239 736	- 227 763	4,99%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	863 098	1 628 656	88,70%
Coût du risque	- 767 491	- 1 211 030	-57,79%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-95 607	417 625	>100%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-258	-2 039	<-100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	- 44 772	- 17 445	61,04%
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	-50 577	398 141	>100%
Impôt sur les résultats	884	- 135 639	
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	51 461	262 502	>100%
Intérêts minoritaires	-5 328	16 382	>100%
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	56 789	246 120	>100%

VII- BILAN CONSOLIDÉ

Actif (En KDH)	2 023	sept-24	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP	4 661 123	3 133 645	-32,77%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 610 404	13 989 739	>100%
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	4 363 032	13 690 595	>100%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	247 373	299 143	20,93%
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	5 091 025	6 306 216	23,87%
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3 031 729	4 234 141	39,66%
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2 059 297	2 072 075	0,62%
Titres au coût amorti	5 707 579	6 721 729	17,77%
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	828 731	2 013 885	>100%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	105 709 390	104 686 480	-0,97%
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	38 552	25 320	-34,32%
Actifs d'impôt différé	291 336	281 275	-3,45%
Comptes de régularisation et actifs divers	2 665 897	2 147 671	-19,44%
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence	18 710,9	16 533	-11,64%
Immeubles de placement	4 817 359	4 790 352	-0,56%
Immobilisations corporelles	5 220 228	5 022 396	-3,79%
Immobilisations incorporelles	172 760	174 768	1,16%
Écart d'acquisition	306 908	306 908	0,00%
TOTAL ACTIF IFRS	140 140 004	149 616 919	6,76%

Passif (En KDH)	2 023	sept-24	Δ%
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux			
Passifs financiers à la JV par résultat	8 879	5 648	-36,39%
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	8 879	5 648	-36,39%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14 534 897	21 661 747	49,03%
Dettes envers la clientèle	100 069 892	98 915 879	-1,15%
Titres de créance émis	5 556 835	6 082 500	9,46%
Passifs d'impôt exigible	47 240	144 835	>100%
Passifs d'impôts différés	1 090 613	1 136 969	4,25%
Compte de régularisation et autres passifs	2 692 522	4 930 881	83,13%
Provisions pour risques et charges	301 894	329 068	9,00%
Subventions et Fonds assimilés	7 959	7 156	-10,09%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	5 833 243	5 968 319	2,32%
Capital et réserves liées	7 000 937	7 000 937	-
Réserves consolidées	3 112 526	3 267 804	4,99%
Réserves consolidées - Part du groupe	2 767 495	2 785 827	0,66%
Réserves consolidées - Part des minoritaires	345 030	481 977	39,69%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-162 521	-97 325	40,12%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe	-162 521	-97 325	40,12%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires			
Résultat net de l'exercice	45 088	262 502	>100%
Résultat net de l'exercice - Part du groupe	41 591	246 120	>100%
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires	3 497	16 382	>100%
TOTAL PASSIF IFRS	140 140 004	149 616 919	6,76%

PARTIE VII. STRATÉGIE ET PERSPECTIVES

I. AMBITION GCAM HORIZON 2026

TOMOU7 2026, le nouveau plan stratégique du Crédit Agricole du Maroc a été élaboré en tenant compte du potentiel de développement de la banque, des spécificités de la mission de service public dont elle est investie, ainsi que des perspectives d'évolution de l'environnement national et international.

Le principal enjeu de ce nouveau plan stratégique est de booster la rentabilité de la banque à travers la mobilisation de l'ensemble de ses ressources, aussi bien humaines que matérielles et digitales.

En effet, au regard des analyses de benchmarking de l'année 2023, le Crédit Agricole du Maroc occupe la 4^{ème} place dans le classement des banques en termes de ressources et d'emplois.

Cependant, le positionnement de la banque en termes de rentabilité, de coefficient d'exploitation et de résultat net présentent une très large possibilité d'amélioration.

En effet, lesdits agrégats sont significativement impactés par le niveau des créances irrégulières, les datations en paiement et la taille de la banque. C'est ce décalage entre l'activité et la rentabilité que Tomou7 2026 cherche à minimiser à travers l'accélération de la mise en œuvre des actions visant le rattrapage du niveau du PNB pour qu'il reflète la taille de la banque et la correction de la trajectoire de celle-ci en matière de dépenses et de coût du risque.

Ainsi, le nouveau plan stratégique du Crédit Agricole du Maroc se veut ambitieux et challengeant pour l'ensemble des entités qui le composent. En tirant profit du savoir-faire, de l'expertise et de l'expérience de ses collaborateurs, le Crédit Agricole du Maroc ambitionne de se hisser au rang des banques les plus performantes de la place.

Il va de soi que la réussite de la vision stratégique de la banque ne pourrait être envisagée sans accorder une importance de tout premier ordre au financement de l'économie dans sa globalité tout en assurant la mission de service public dont le Crédit Agricole du Maroc est investi. Son intervention s'illustrant essentiellement à travers une mobilisation active pour l'accompagnement des stratégies gouvernementales de développement, notamment pour leur dimension agricole dans le cadre du programme « GENERATION GREEN 2020-2030 ».

II. ACCOMPAGNEMENT DE LA STRATÉGIE « GÉNÉRATION GREEN 2020-2030 »

Tout au long du déploiement du Plan Maroc Vert, le Groupe Crédit Agricole du Maroc est fortement intervenu en mobilisant des ressources importantes pour contribuer à l'opérationnalisation de ses deux piliers à travers la création de mécanismes de financement dédiés, la mise en place d'une gamme complète de produits et services répondant aux besoins de l'ensemble des filières agricoles ainsi que de l'industrie agroalimentaire (plus de 150 produits), la mise en œuvre d'un accompagnement et un financement personnalisés en faveur des petits agriculteurs, l'inclusion financière du monde rural, etc.

Dans ce cadre, les engagements de la banque sur la période 2008-2020 ont dépassé les 70 milliards de dirhams, dépassant ainsi largement son engagement initial qui était de 45 milliards de dirhams.

Aujourd'hui, la banque se mobilise de nouveau pour accompagner la nouvelle stratégie agricole « génération green 2020-2030 ».

STRATÉGIE AGRICOLE « GÉNÉRATION GREEN 2020-2030 » (source MAPMDREF)

La nouvelle stratégie de développement du secteur agricole « Génération Green 2020 -2030 » a été inspirée, conçue et élaborée conformément aux Hautes Orientations de SM le Roi Mohammed VI pour la mise en œuvre de plans stratégiques sectoriels de nouvelle génération.

Cette nouvelle vision stratégique pour le secteur agricole s'inscrit en convergence avec les autres chantiers structurants lancés par le souverain, notamment le plan national de l'eau, le programme d'appui et de financement des entreprises ou encore la feuille de route pour le développement de la formation professionnelle.

La stratégie « Génération Green 2020 - 2030 » fixe les grandes orientations et axes de développement du secteur agricole tout en consolidant les acquis du Plan Maroc Vert, en se focalisant sur les axes d'amélioration qui ont été ressortis de l'évaluation du PMV et en concertation avec les interprofessions et les régions.

Cette stratégie se base sur deux principaux fondements :

- **Fondement 1- La priorité à l'élément humain** : la stratégie Génération Green vise à faire émerger d'une part une nouvelle classe moyenne agricole pour près de 350.000 à 400.000 nouveaux ménages et de stabiliser près de 690.000 ménages dans cette classe, et d'autre part faire émerger une nouvelle génération de jeunes exploitants (180 000) à travers la mobilisation et la valorisation d'un million d'Ha de terres collectives et la création de 170 000 emplois dans les services agricoles et la transformation. Dans le cadre de ce fondement, la nouvelle stratégie ambitionne également de développer une nouvelle génération d'organisations agricoles et une nouvelle génération de mécanismes d'accompagnement.
- **Fondement 2 - La pérennisation du développement** : La Stratégie Génération Green vise, à travers son 2^{ème} fondement, à poursuivre la dynamique du développement agricole à travers : (i) le développement et la consolidation des filières agricoles, (ii) la structuration et la modernisation des chaînes de distribution, (iii) la promotion de la qualité, l'innovation et la GreenTech, (iv) le développement d'une agriculture durable et résiliente aux changements climatiques.

La déclinaison de la stratégie agricole, par le Département de l'Agriculture, est réalisée selon trois dimensions :

- **La dimension régionale** : à travers l'élaboration de Plans Agricoles Régionaux (PARs) de nouvelle génération qui prennent en compte les potentialités et les spécificités de chaque région, ce qui permettra de développer une offre régionale durable, en concertation avec les services régionaux concernés et les Chambres d'Agriculture ;
- **La dimension filière** : à travers la poursuite des programmes contractuels entre l'Etat et les professionnels par l'adoption de contrats programmes de nouvelle génération au niveau de l'approche, du contenu, du cadre de gouvernance et des mécanismes de suivi. Une série d'ateliers et de réunions de concertation sont organisés avec les professionnels des principales filières de production ;
- **La dimension relative aux chantiers transverses** : qui concerne en particulier la refonte du système des aides et incitations, la transformation digitale, le financement, etc. Sur le plan juridique, le Département de l'Agriculture compte poursuivre les chantiers de révision et de modernisation du système juridique, législatif et structurel du secteur agricole et de son environnement institutionnel.

ACCOMPAGNEMENT PAR LE GCAM DE « GÉNÉRATION GREEN 2020-2030 »

Depuis son lancement, le GCAM s'est mobilisé afin d'accompagner le déploiement de la nouvelle stratégie agricole « Génération Green 2020-2030 ».

À cet effet, les axes d'accompagnement de la banque ont été définis selon les deux fondements de la stratégie:

- **Accompagnement du Fondement 1 (La priorité à l'élément humain) :** Ce fondement sera accompagné par:
 - ✓ L'appui aux TPE et porteurs de projets à travers la mise à disposition d'offres produits packagées combinant aussi bien le volet financier que l'aspect non financier lié à l'expertise et à la formation. En vue d'accompagner cet axe, deux premières offres de financement ont été conjointement développées avec le MAPMDREF. Il s'agit des packs :
 - « CAM - Génération Green Jeunes » destiné aux jeunes agriculteurs ainsi qu'à la jeune entreprise rurale de services à l'agriculture. Il permettra d'accompagner tout jeune porteur de projet viable dans le cadre d'une première installation ou d'une reconversion.
 - « CAM - Génération Green Melkisation » destiné aux ayants droit des terres collectives à titre individuel (personnes physiques) ou en groupement agricole (personne morale). Cette offre de financement permet aux ayants droit de réaliser leurs projets d'investissement modernisateurs des activités et pratiques agricoles sur les parcelles.
 - ✓ La réalisation d'une carte de rentabilité des activités agricoles en vue d'accompagner les agriculteurs vers des cultures à plus forte valeur ajoutée s'adaptant à leur région et améliorer ainsi leurs revenus ;
 - ✓ Le déploiement de la digitalisation permettant de faciliter la bancarisation et de mieux servir les populations rurales;
 - ✓ L'accompagnement non financier à travers l'éducation financière afin de sensibiliser les bénéficiaires à l'importance des chiffres dans une exploitation agricole et/ou un ménage rural.

- **Accompagnement du Fondement 2 : (La pérennité du développement agricole) :** ce volet sera accompagné par :
 - ✓ La valorisation des produits agricoles à travers un financement adapté à chaque filière et à chaque maillon de la chaîne de valeur agricole et agro-industrielle permettant d'accroître les investissements dans ce secteur et atteindre ainsi un niveau de transformation des produits agricoles de 70% en 2030;
 - ✓ L'accompagnement de l'agriculture résiliente et éco efficiente à travers une offre de financement spécifique permettant l'accompagnement de ce type de projet.

**PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS
ET LITIGES**

I- FAITS EXCEPTIONNELS

Séisme d'Al Haouz

Suite à la tragédie qui a touché le Royaume et la région d'Al-Haouz le 8 septembre 2023, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a mobilisé ses moyens humains et financiers dès les premiers jours suivant le tremblement de terre à travers:

- La mise à disposition, sans frais, de tous ses canaux pour la collecte des contributions financières des citoyens et des organismes publics et privés en faveur du fonds spécial, créé sur Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste, pour la gestion des effets du séisme ;
- La contribution de la banque à hauteur de 74 millions de dirhams au fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre en vue de participer au financement du programme national de reconstruction et de développement social et économique des régions sinistrées.

Il est à noter qu'au niveau des comptes sociaux, le Crédit Agricole du Maroc a opté pour un étalement sur 5 ans de la charge liée à cette contribution et les comptes consolidés présentés au 30/09/2023 sont impactés de la charge totale de la contribution.

Contrôle fiscal

Le Crédit Agricole du Maroc a reçu de la part de l'Administration Fiscale, en juin 2024, un avis de vérification portant sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur le revenu et la contribution sociale de solidarité sur les bénéficiaires et les revenus au titre des exercices 2020 à 2023. La vérification sur place est en cours et la Banque n'a reçu aucune notification à la date d'arrêt des comptes du troisième trimestre.

II- LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

À la date d'enregistrement du présent document de référence, le Crédit Agricole du Maroc n'enregistre pas de litiges ou d'affaires contentieuses majeures susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

PARTIE IX. FACTEURS DE RISQUES

I- RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent à la défaillance d'un emprunteur face au remboursement de ses obligations envers la banque dans son intégralité et dans les délais impartis.

1.1. La fonction Gestion du Risque de Crédit

La banque attache une grande importance à l'instauration d'une gouvernance et à une organisation efficace et efficiente afin de bien maîtriser le risque de crédit.

La gestion du risque de crédit est centralisée au niveau du Domaine Gestion du Risque de Crédit. Cette entité a pour missions d'identifier, de surveiller, de prévenir et de maîtriser le risque de crédit tout en veillant au respect des dispositions réglementaires en matière de gestion du risque de crédit.

Rattaché directement au Président du Directoire, le positionnement du Domaine Gestion du Risque de Crédit lui permet de remonter rapidement les faiblesses soulevées et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire.

Le Domaine Gestion du Risque de Crédit intègre plusieurs composantes organisationnelles (le Pôle Management du Risque Crédit, le Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE, le Pôle Engagements PME et Professionnels, le Pôle Réalisation des Engagements et la Direction Centrale Plateforme Engagement Centralisée) qui interagissent afin de disposer d'une vision transverse et objective du risque de crédit, suivre la qualité du portefeuille puis assurer le respect et la mise en œuvre de la politique générale de la banque en matière d'engagements et de maîtrise du risque de crédit.

La responsabilité de la gestion et du suivi du risque de crédit concerne toutes les parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée entre les instances de gouvernance de la banque, le Directoire, la banque commerciale, le Domaine Gestion du Risque de Crédit et le Domaine Remedial Management.

La gouvernance et l'organisation risque de crédit s'articulent autour des principes suivants :

- Le déploiement d'une organisation adéquate, adaptée à la taille, à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la banque et à ses activités ;
- La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et les insuffisances à l'organe dirigeant ;
- Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la Banque ;
- La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la Banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque et ce, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles ;
- Le respect des règles de bonne gouvernance du risque de crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque de crédit ;
- La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque de crédit est partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;
- Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques ;
- La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux ;
- La définition des attributions et des modalités de fonctionnement des comités qui sont régis par des chartes qui en précisent les domaines de compétence, la composition et les règles de fonctionnement ;
- La prise de décisions stratégiques en matière de risque de crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la Banque ;
- L'intégration de la fonction risque de crédit dans la planification stratégique.

1.2. La Politique Générale du Risque Crédit

La Politique Générale du Risque Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la Banque en conformité avec ses orientations stratégiques.

Cette politique est approuvée d'abord par le Directoire puis validée par le Conseil de Surveillance via le Comité des Grands Risques.

La politique Générale du Risque Crédit est dynamique, prospective et évolutive afin de s'adapter rapidement aux changements. Elle est révisable régulièrement et à la survenance de tout événement interne et externe, de nature à impacter les risques de la Banque.

La Politique Générale du Risque Crédit de la banque s'articule autour des principes suivants :

- Déontologie et conformité ;
- Collégialité des décisions ;
- Respect des procédures dans l'analyse du risque ;
- Déploiement d'une organisation adéquate ;
- Séparation entre la fonction commerciale et la fonction de contrôle et gestion des risques ;
- Définition d'un cadre de fonctionnement qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- Respect des règles légales, prudentielles et éthiques ;
- Equilibre entre les opportunités commerciales et la qualité de crédit ;
- Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances ;
- Sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- Rentabilité des opérations ;
- Suivi du respect de la politique générale du risque crédit.

La politique générale du Risque Crédit est déclinée par secteur d'activité, segment de marché, zone géographique.

1.3. Dispositif de gestion du risque de crédit

a. Dispositif d'octroi de crédit

Principes directeurs

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

- La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- L'évaluation a priori de la clientèle à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation au moment de l'octroi ;
- Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;
- La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
- L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue à minima annuelle pour les entreprises et à chaque événement significatif intervenu sur la situation du client ;
- La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque crédit ;
- La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client ;
- L'utilisation des outils d'évaluation et d'aide à la décision : notation interne et score d'octroi ;
- L'utilisation d'un système informatique de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation, le suivi des demandes et les déblocages de crédit ;
- Le déploiement de contrôles a priori avant le déblocage du crédit ;
- L'utilisation des normes de financement des activités agricoles comme socle dans l'approche de financement.

Chaque opération de crédit doit être structurée selon les procédures mises en place et doit avoir :

- **Objet** : la justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;
- **Structure** : les opérations doivent être clairement explicitées et appréhendées et leur suivi doit être assuré ;
- **Maturité** : les maturités des engagements de crédits doivent être en conformité avec l'objet du crédit ;
- **Transparence** : la procédure d'octroi de crédit doit être conforme aux règles de déontologie ;
- **Sécurité** : la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;
- **Garanties ou sûretés** : le crédit doit être assorti de garanties. La valeur économique de ces gages doit être validée par expertise et régulièrement actualisée ; de même, la surface patrimoniale des garants doit être détaillée et mise à jour ;
- **Notification** : les modalités du crédit doivent être formellement notifiées à la clientèle de manière à préserver les intérêts des parties.

Processus d'octroi

Après un entretien avec le client et une première évaluation de sa situation financière, de son activité et de ses besoins, le point de vente (PDV) procède à l'instruction de la demande de crédit à travers un système informatique dédié. Il constitue une demande de crédit comportant toutes les informations et les documents requis en conformité avec la réglementation et les procédures détaillant les modalités d'analyse et de traitement des demandes de crédit. Après une analyse quantitative et qualitative du dossier, le PDV élabore une note de présentation qui intègre notamment son avis motivé sur la demande sollicitée. Puis, il la soumet pour approbation aux niveaux supérieurs selon le schéma délégataire.

Une fois la décision d'octroi de crédit établie, elle est acheminée aux points de vente. La mise en place du crédit est effectuée par un back-office régional ou par le siège selon les niveaux de compétences.

Un suivi approché des décisions des comités de crédit ainsi que leur mise en œuvre dans les délais sont assurés.

Délégation de pouvoir

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour la prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégataire. Ce schéma assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués soient traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit. Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place afin d'assurer la conformité des décisions prises aux processus d'octroi de crédit et l'intégrité de la personne délégataire.

b. Dispositif d'évaluation du risque de crédit

Pour faciliter l'évaluation et la quantification du risque de crédit, des systèmes de mesure du risque ont été mis en place :

Notation interne

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur les principes directeurs suivants :

- La cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ;
- L'attribution d'une notation interne unique pour chaque client ;
- La revue, au moins une fois par an, de la notation interne du client ;
- L'utilisation de la notation comme élément d'aide à la décision ;
- Le suivi des contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque ;
- La qualité de la notation permettant de suivre, de mesurer et de gérer de manière fiable le risque de crédit ;
- L'évaluation de la qualité des expositions de la banque à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution ;
- L'appréciation périodique, par le régulateur et les comités internes compétents, de la qualité du portefeuille par classe de risque et ce, à travers des reportings agrégés ;
- La revue périodique de la performance et de la robustesse des modèles de notation en matière de discrimination et de prédiction de la défaillance du client.

Le dispositif de notation interne est composé de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif, à savoir le segment de clientèle des personnes morales (GE, PME et TPE) opérant dans les secteurs agricoles et hors agricoles et le segment de clientèle des personnes physiques hors agricoles. Pour les contreparties opérant dans le secteur de la promotion immobilière, elles sont évaluées à travers la notation de leurs projets. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 8 classes de risque homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties : 7 classes pour le portefeuille sain et 1 classe pour le portefeuille en défaut.

Scoring d'octroi

Pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation sont gérés par un partenaire et sont évalués à travers un système de scoring dédié. De même pour les crédits à l'habitat qui disposent d'un système de scoring spécifique. Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'appréciation du risque de crédit des petites et moyennes exploitations agricoles et des exploitations agricoles commerciales est mis en place.

c. Dispositif de pilotage du risque crédit

Le dispositif de pilotage du risque de crédit permet de limiter les risques à des niveaux acceptables. Il repose essentiellement sur les principes fondamentaux suivants :

- Le suivi du respect de la politique générale du risque de crédit ;
- L'examen de la qualité du portefeuille, à travers notamment des analyses et études internes, permettant de disposer d'une vision claire sur le niveau de risque du portefeuille ;
- La revue et l'évaluation régulière du portefeuille de crédit par axe de pilotage ;
- La détection, le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'en assurer un suivi rapproché ;
- La gestion et le suivi du risque de concentration selon ses différentes formes avec un suivi adapté des risques majeurs ;
- La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
- Le pilotage de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques ;
- L'appréciation de la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux de la Banque ;
- La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte de dégradation potentielle du risque ;
- L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d'administration.

d. Dispositif de Suivi des Créances

Le dispositif de suivi des créances repose sur la prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation. Il repose sur les principes généraux suivants :

- La conformité avec les exigences réglementaires et les procédures en matière de suivi des créances ;
- La prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation visant à éviter toute dégradation des créances ;
- La veille en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement, avec un suivi rapproché des conditions d'utilisation des concours accordés ;
- La responsabilité première du point de vente en matière de recouvrement ;
- La synergie et la solidarité entre tous les intervenants, du réseau et du siège, chargés du suivi ;
- La tenue régulière de comités spécifiques aux suivis des créances.

e. Dispositif de gestion des créances sensibles

Les créances sensibles correspondent aux engagements détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

La gestion des créances sensibles consiste notamment à identifier et détecter le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties de la Banque portant des engagements en vue d'en assurer un suivi rapproché.

En matière de couverture, les créances sensibles inscrite en Watch-List donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques généraux d'au moins égale à 10% de l'encours global sans déduction des garanties de l'assiette de calcul des provisions. Toutefois, le Comité peut décider de relever le niveau de la provision. Lorsque la créance est retirée de la WL, la provision économique fait l'objet d'une reprise.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles se tient trimestriellement. Il examine la situation des clients (ou groupe de clients), non contentieux et qui présentent des critères de dégradation de la qualité du risque. Ainsi, il décide des créances à intégrer ou à retirer de la liste des créances sensibles, du niveau de provisionnement de chaque créance, des plans d'actions à entreprendre et de la revue de la notation interne du client.

f. Dispositif de gestion et recouvrement des créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure réglementée permettant à la Banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance (CES) qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : les créances pré douteuses, les créances douteuses et les créances compromises.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et de leur radiation comptable.

Concernant la couverture des créances en souffrance par des provisions, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en la matière.

Le dispositif de recouvrement des créances revêt une importance cruciale dans l'amélioration de la qualité du portefeuille engagement. Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances en souffrance ;
- La priorisation des solutions à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- La segmentation du portefeuille des CES pour un meilleur ciblage des actions à entreprendre ;
- Le respect des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;
- La collégialité de la décision en matière d'assainissement des créances en souffrance (CES) à travers des comités de recouvrement dédiés qui statuent sur les propositions de règlement ;
- Le déploiement d'un système d'information de recouvrement des CES ;
- L'adoption d'un plan d'actions annuel ;
- L'élaboration de tableaux de bord et reportings ;
- L'analyse de la performance des prestataires.

II- RISQUE DE CONCENTRATION

La diversification du portefeuille de crédit joue un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques et demeure une préoccupation permanente de la politique de risque de la banque qui décrit une série de mesures pour éviter tout risque de concentration pouvant impacter la qualité de son portefeuille.

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Il peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

Pour ce qui est du risque de concentration individuelle et sur des groupes d'intérêts, il est régi par les dispositions de la banque centrale en matière de division des risques. À ce titre, un suivi rapproché des clients dépassant 5% des fonds propres est réalisé.

Un dispositif de limites est déployé pour s'assurer en permanence du respect de l'ensemble des exigences et principes édictés ainsi qu'un développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont, in fine, destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées.

Les limites de concentration du risque de crédit fixent les seuils globaux en précisant clairement le niveau de risque acceptable en adéquation avec le profil de risque global de l'établissement. Elles portent sur des indicateurs de risques permettant de sécuriser le développement de la banque.

Ces limites de concentration prennent plusieurs formes :

- Limites sectorielles ;
- Limites par filière ;
- Limites par segment ;
- Limites individuelles : par groupe d'affaire et contrepartie.

Ce dispositif de limites fait l'objet d'un suivi régulier afin de :

- Contrôler l'exposition au risque de concentration du crédit par rapport aux seuils préétablis ;
- Pouvoir détecter le plus rapidement possible les dépassements éventuels ;
- Analyser et expliquer les principales évolutions enregistrées ;
- Informer de l'évolution de l'exposition aux risques de crédit sur les principales contreparties individuelles, groupes de contreparties et secteurs d'activité ;
- Porter à la connaissance de l'organe dirigeant les concentrations dépassant certains seuils prédéterminés ;
- Pouvoir mettre en œuvre rapidement des mesures correctrices pour atténuer l'exposition aux risques de crédit sur les catégories identifiées.

Le dispositif de limites retenu par la banque est revu autant que nécessaire et est réévalué à intervalles réguliers. Il est suivi par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité des Grands Risques et le Comité d'Audit.

III- RISQUE DE MARCHÉ

Au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc, le dispositif de gestion des risques de marché s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique globale de gestion des risques de la banque, dans le respect des exigences réglementaires en vigueur ainsi que l'application des saines pratiques de gestion qui sont définies par les instances nationales et internationales, notamment par les accords de Bâle.

Le dispositif de gestion des risques de marché couvre toutes les activités autorisées au niveau de la salle des marchés (SDM). Celle-ci a pour principale mission de répondre aux besoins de la clientèle en matière de négociation de cours de devises, de couverture contre le risque de change et de placement des excédents de trésorerie. Elle intervient également pour le compte de la banque en termes de couverture de la position de change, de la gestion du portefeuille de titres et d'OPCVM pour le compte propre, de la gestion de la trésorerie et ce aussi bien en dirhams qu'en devises.

Définition Risque de marché :

Le risque de marché pourrait être défini comme le risque potentiel lié aux variations des prix des instruments financiers, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières. Ces pertes pourraient diminuer la valeur de ses portefeuilles et ainsi peser sur le résultat de la banque.

La gestion des risques de marché au sein de la banque a une dimension organisationnelle qui repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché et celles du contrôle (Front et Back Office). En effet, les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement. Elle a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rural.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue d'éviter le risque et d'assurer une consolidation du bilan de la banque.

3.1. Les risques liés au portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire varie en fonction de plusieurs facteurs représentant autant de risques qui pourraient baisser la valeur du portefeuille. Ces risques sont classés en trois catégories :

a. Les risques systématiques

Le risque systématique ou risque de marché peut être défini comme le risque de variation du prix d'une grandeur économique constatée sur le marché. Dans cette optique, il s'agit de l'incertitude quant aux gains qui résultent des changements dans les conditions du marché telles que : la valeur du marché, le taux d'intérêt ou encore le taux de change.

Le risque de taux d'intérêt :

Ce risque mesure le degré d'exposition du porteur d'un titre sur l'évolution ultérieure des taux sur le marché.

À cet effet, une évolution défavorable des taux aura une conséquence directe sur le portefeuille obligataire puisqu'il existe une tendance opposée entre les prix des obligations et les taux d'intérêt. Une hausse des taux sur le marché pendant une certaine période se traduira logiquement par une réduction appréciable des cours des titres.

Le risque de taux de change :

Ce risque concerne les émissions libellées en devises, et réside dans la possibilité de variation des prix de la devise par rapport à la monnaie nationale.

b. Autres risques :

Risque de concentration ou risque de répartition

Ce type de risque est lié à la présence d'une grande concentration d'un même type d'actif ou d'un même type de marché dans le portefeuille. De ce fait, l'évolution de ce type d'actif ou de ce type de marché fait la loi dans le portefeuille.

3.2. Les risques liés au portefeuille actions et OPCVM

Risques de marché :

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors-bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

Le risque lié aux portefeuilles « actions & OPCVM » correspond à la possibilité de subir une perte en capital entre le moment de l'achat et celui de la revente des titres. Cette potentialité est prise en compte par la prime de risque. À savoir, l'écart de rendement attendu d'une action ou d'un OPCVM par rapport à un actif dit sans risque. Les opérations de marché entraînent de nombreuses prises de risques. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- **Le risque de liquidité** : il apparaît quand une entreprise ne parvient pas à transformer certains avoirs illiquides en avoirs liquides, ce qui l'empêche de remplir ses obligations financières.
- **Le risque de concentration** (division de risque) : décrit le niveau de risque du portefeuille d'une banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie, un secteur, une SDG, une classification, ...

3.3. Les risques liés à l'activité Change :

Risque de change : c'est la perte qui peut se matérialiser à la suite d'une variation des cours de change.

Risque sur les taux d'intérêt : ce risque est lié à l'augmentation ou diminution soudaine des taux d'intérêt devises et qui peut affecter les positions en devises de la banque.

Risque de concentration : Il décrit le niveau du risque du portefeuille (Terme et Financement) de la banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie ou un seul secteur d'activité.

3.4. Stratégie des risques marché :

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du CAM, celle-ci s'inscrit dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse. Par ailleurs, la politique générale des risques de marché est approuvée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- La sécurité du développement des activités de marché ;
- Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes ;
- La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intra Day pour le compte propre...) ;
- La définition des rôles et les responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments.

Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés par un dispositif bien organisé.

3.5. Politiques des risques marchés:

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires régissant les activités de marché notamment :

- Des procédures de l'ensemble des opérations des activités des marchés ;
- Un dispositif de limite opérationnelle ;
- Un dispositif de gestion des risques de marché ;
- Un dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation
- Un dispositif de suivi des indicateurs.

C'est dans ce sens que l'instance de gouvernance se concrétise par des comités "BFI" et "ALM" ayant pour principales missions :

- Valider la stratégie de financement de la banque sur le marché monétaire, interbancaire et de la dette privée, ainsi que la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers.
Il est également chargé de statuer sur les principaux risques liés aux différentes opérations réalisées et sur tout choix stratégique lié aux activités de la BFI ;
- Répondre au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la banque ;
- Élaborer et suivre le dispositif de gestion des risques de marché.

c. Dispositif de limite opérationnelle:

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement relatives à l'activité taux, ainsi que pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- La limite de taille maximale de position de change à terme ;
- La limite sur position courte de change ;
- Les limites relatives aux durées, sensibilité et taille maximale du portefeuille de négociation et de placement.

En effet, Le dispositif des limites liées aux activités de marché s'articule autour des trois familles suivantes :

- Limites de contrepartie sur opérations de marché ;
- Limites internes de marché ;
- Limites par rapport à l'exigence en fonds propres.

Elles sont validées, renouvelées ou revues, à la demande, lors des comités directeurs BFI et ALM sur la base d'indicateurs multicritères.

La gestion des limites est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- Analysées et accordées par les comités compétents ;
- Paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
- Contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- Revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

d. Dispositif de gestion des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- Le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanents ;
- Le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

e. Dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation

Le CAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché. Cette dernière est chargée de mettre en place des approches et des bonnes pratiques de gestion de marché en l'occurrence la mise en place de l'approche VaR (Value at Risk), et la gestion par sensibilité et duration pour l'ensemble du portefeuille de négociation et de placement.

La Sensibilité :

La sensibilité est un indicateur qui permet d'anticiper les réactions d'un titre (ou d'un portefeuille) aux fluctuations des taux. Elle mesure la variation relative de son prix de marché pour une variation des taux donnée

Duration

La duration d'une obligation est la durée moyenne au bout de laquelle l'obligation rembourse son prix d'achat. La duration varie dans le temps sans jamais excéder la maturité résiduelle de l'obligation. La variation de la duration dépend de la maturité de l'obligation, de son taux facial et de son taux de rendement. Lorsque la maturité est longue, la duration est élevée.

Value at Risk (VaR)

La VaR d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs est la perte potentielle maximale mesurée en unité monétaire sur un horizon de temps donné et une probabilité donnée. La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VaR est l'approche historique en ce qui concerne l'activité taux, action et OPCVM. Cette méthode repose sur le postulat selon lequel les évolutions futures du portefeuille seront similaires à celles du passé.

Pour l'activité change, le CAM a opté pour la méthode « variance/covariance » qui appartient à la classe des méthodes paramétriques, elle repose sur les hypothèses suivantes:

- La normalité de la distribution des profits et pertes ;
- La stationnarité des rendements de l'actif objet de l'estimation ;
- La linéarité de la relation entre les prix des actifs et les facteurs de risque.

Le choix de cette méthode par la banque est motivé par deux raisons :

- La nature de l'activité (variation des facteurs de risque, assiette de devise figée, etc.);
- La pertinence de la mesure du risque de change confirmée par les backtestings réalisés;

Les éléments pris en charge dans la méthode du calcul sont :

- La composition du portefeuille ;
- La période de détention (1j, 10j, etc.) ;
- L'intervalle de confiance (90%, 95%, 99%) ;
- Les cours historiques avec un minimum de 250 observations.

La pertinence du modèle VaR est évaluée à travers un backtesting permanent (contrôle de cohérence à posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99%.

Bien que la VaR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente certaines limites. Par conséquent, le CAM utilise d'autres moyens de gestion des risques de marché, notamment, des Back tests et stress tests internes et réglementaires et ce, dans un but de valider le modèle de calcul adopté.

Backtesting du modèle VaR

Conformément à la réglementation, deux approches de backtesting peuvent être utilisées:

- Un backtesting réel qui consiste à comparer, pour chaque jour ouvrable, la VaR calculée sur la base des positions en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille réellement constatée à la fin du jour ouvrable suivant ;
- Un backtesting hypothétique qui consiste à comparer, pour chaque jour ouvrable, la VaR calculée sur la base des positions en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille du jour ouvrable suivant, en supposant que les positions restent inchangées.

Stress test réglementaire

Faisant suite à la circulaire n°2/G/10, la banque centrale a exigé des banques et des institutions financières d'intégrer les « stress tests » parmi leurs dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en tant qu'outil prospectif d'appréciation de la solidité des banques et pour s'assurer qu'elles disposent de fonds propres suffisants pouvant absorber les chocs financiers. De ce fait, le CAM mène des stress tests réglementaires couvrant toutes les activités de marché à travers les simulations des facteurs de risque suivants :

- L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du dirham ;
- La translation parallèle de la courbe des taux ;
- La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
- La dépréciation de la valeur liquidative.

Stress test interne

Le CAM a intégré dans son dispositif de gestion des risques, les résultats des stress tests internes réalisés. Pour en garantir la pertinence, le Pôle Pilotage des Risques Financiers s'assure de l'efficacité et de la cohérence des programmes et scénarios de stress tests établis. Les différents scénarios utilisés au niveau des stress tests font l'objet de revues régulières, sous l'égide du Pôle Pilotage des Risques Financiers. Ces revues sont présentées dans le cadre du Comité Directeur « ALM » présidé par un membre du Directoire.

Ces stress tests couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille selon des scénarios spécifiques et ce, à travers :

- L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du dirham ;
- La translation parallèle de la courbe des taux ;
- La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
- La dépréciation de la valeur liquidative.

Périmètre de couverture des stress tests

Les stress tests couvrent toutes les lignes métiers de la banque et les risques associés. Le pôle pilotage des risques financiers veille à inclure toutes les typologies des risques marché auxquels la banque est exposée.

Les stress tests réalisés permettent d'estimer les effets de chocs impactant simultanément les différents compartiments du marché financier tout en tenant compte de leurs interactions. Pour avoir une évaluation appropriée, nous observons les impacts sur les composants suivants :

- Le résultat de l'activité ;
- La valeur de l'actif ;
- Les fonds propres.

Les activités de marché qui font l'objet des tests de résistance réguliers et ad hoc se présentent comme suit :

- L'activité obligataire ;
- L'activité boursière ;
- L'activité Change ;
- L'activité OPCVM.

Scénarios des stress tests

Le programme des stress tests est réalisé sur la base d'un ensemble de scénarios selon différents niveaux de sévérité, divers horizons temporels, divers risques évalués ainsi que leur usage (opérationnel et stratégique).

Les scénarios s'appuient sur des études statistiques menées sur l'historique des facteurs de risques pour des durées appropriées qui peuvent varier de trois mois à cinq ans permettant de ressortir les chocs et les crises ayant affecté les marchés financiers (tels que la crise financière de 2008, la crise grecque, la crise sanitaire de 2020, etc.). Par conséquent, il s'agit de déterminer des scénarios spécifiques et adaptés au profil de risque de la banque.

Exigences en Fonds Propres : Risque de Marché

Conformément à la circulaire 26/G, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul, de l'exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation.

Les Actifs du CAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation le portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (Trading book).

Selon l'article 56 de la circulaire 26/G, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l'intention de bénéficier de l'évolution favorable des cours actuels ou à courts termes, ou d'assurer des bénéfices d'arbitrages.

Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation. Les exigences en fonds propres au titre du risque de marchés sont calculées selon le modèle standard à l'exception de celles de la position de change qui sont calculées selon la méthode avancée.

f. Dispositif de suivi des indicateurs :

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des indicateurs risques financiers. Le management de la banque s'assure via un système de reporting périodique des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

g. Système de gestion :

L'ensemble des opérations traitées par la salle des marchés sont saisies et validées sur un outil de gestion. Les fonctionnalités du système répondent à toutes les contraintes de sécurité et de contrôle (Accès par profil utilisateurs, identifiant, mot de passe et tout type de gestion des habilitations et des restrictions d'accès, etc.)

Avec un processus intégrant jusqu'à trois étapes de validation (quatre statuts différents), il est possible de contrôler toute action liée à une opération et d'en identifier son auteur, son objet, son horodatage, etc.

Le système dispose des pistes d'audit permettant la traçabilité des modifications, des changements des normes et des méthodes apportées au référentiel et aux opérations.

Des reporting destinés à BAM, au Directoire et aux comités ad-hoc sont édités, notamment ceux relatifs au dépassement de limite ou de ratio réglementaire, suivi trésorerie, etc.

Quotidiennement, toutes les opérations effectuées par la salle des marchés sont transmises à la comptabilité à travers des creux qui sont générés automatiquement.

3.6. Organisation du pôle pilotage des risques financiers :

Le dispositif organisationnel repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles des entités de traitement (Front et Back Office). Les activités de marché mobilisent un domaine et deux pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement :



IV- RISQUES ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par le CAM à court, à moyen et à long terme. Aussi, ledit suivi implique l'étude de la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux, etc.) et ce, par le biais d'un programme de simulation de crise élaboré en interne.

4.1. Politique de gestion des risques ALM

Dans le cadre de son métier et à l'aide d'indicateurs pertinents, l'ALM au sein du CAM vise à maîtriser, dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les conséquences négatives potentielles des risques financiers. En d'autres termes, il s'agit d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité. Ce faisant, la fonction ALM s'assure que l'allocation des capitaux propres se fait de manière à adapter le volume et la structure des emplois et ressources à l'évolution du marché ainsi qu'à l'environnement financier et réglementaire, notamment aux ratios prudentiels.

La politique de la gestion Actif/Passif s'étale sur plusieurs pratiques par type de risque :

a. Gestion de risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposerait pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour respecter ses engagements financiers.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Dans leurs travaux réguliers, les gestionnaires ALM analysent la série d'impasses de trésorerie dans le but de contrôler l'adéquation entre actif et passif en termes de cash-flows mensuels ou annuels. Le contrôle interne de cette adéquation consiste à comparer entre eux, période par période, les flux projetés de l'actif et du passif et de l'hors bilan. Une impasse constitue donc l'écart entre les emplois et les ressources du bilan ajouté à la position nette de l'hors bilan pour un ensemble d'opérations, à une date ultérieure donnée. La présentation graphique de l'évolution de ces impasses dans le temps permet au comité ALM ainsi qu'à l'instance de gouvernance d'illustrer les perspectives d'investissements et de mettre en lumière les risques financiers à travers une analyse statique et dynamique.

En effet, l'analyse statique retient l'évolution future des encours d'opérations en stock : déjà engagées ou présentes au bilan. Quant à l'analyse dynamique, celle-ci élargit le périmètre d'analyse en y intégrant l'évolution future des encours du stock et celle des hypothèses de productions nouvelles.

Aussi, les gestionnaires ALM sont tenus de répondre aux normes prudentielles requises par la Banque Centrale dans le cadre du contrôle externe des banques, et ce à travers le calcul, le pilotage et la communication interactive mensuelle: reportings réglementaires, dont le ratio de liquidité à court terme « LCR », l'indicateur réglementaire de référence en matière d'évaluation du risque de liquidité.

Par ailleurs, afin d'anticiper les retombées des chocs et des crises sur la santé financière de la banque, l'entité ALM veille à la réalisation d'un ensemble de stress test de liquidité qui représentent une partie intégrante de son dispositif global de gestion des risques. Ces derniers permettent de définir le degré d'aversion aux risques et les limites d'exposition internes ainsi que de fonder des choix stratégiques en matière de liquidité et d'allocation des fonds propres. À cet effet, l'entité ALM évalue l'impact des hypothèses retenues sur des indicateurs financiers tels que : le résultat net, le produit net bancaire, la marge nette, les fonds propres réglementaires, les gaps de liquidité, etc.

L'approche en liquidité du CAM met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, à moyen et à long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM, en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché, Direction Risque de Marché, Banque Commerciale, etc.). Le Directoire est informé au quotidien de la situation de trésorerie de la banque à travers un reporting dédié.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques, ratios de concentration, etc.) couvrant le court et le moyen terme et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir -en cas de besoin de trésorerie- les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité Directeur ALM.

Par ailleurs, depuis l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour (i) du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et (ii) l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au 30 Juin 2024, le LCR du CAM s'est établi à un niveau confortable, au-dessus du minimum réglementaire requis.

En outre, l'impasse de liquidité statique globale de la banque est positive sur l'horizon d'un mois (court-terme).

De façon générale, il convient de noter qu'aucune limite au titre du risque de liquidité n'a été dépassée au titre du premier semestre 2024.

Stratégie de financement et de refinancement mise en place

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique, tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation, sur une base dynamique, des soldes de trésorerie futurs en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciales et financières. Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarios qui diffèrent selon leur niveau de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

b. Gestion du risque de taux :

La Direction de l'ALM analyse également le risque de taux qui repose sur deux approches complémentaires: l'une en intérêts courus, et l'autre en valeur actuelle nette. Elle requiert préalablement de connaître les expositions aux différents aléas induisant les risques de taux : ce sont les impasses par type de taux.

L'approche en intérêts courus se focalise sur les impasses statiques et dynamiques des opérations présentant des caractéristiques de rémunération homogène : taux fixe, variable ou révisable. Elle accorde une importance particulière à l'impasse à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme.

Les impasses sont alors analysées par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable.

En effet, l'impasse à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impasse des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse.

Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi qui se déclinent comme suit :

- Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables;
- Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux) ;
- Mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échéancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des Gaps pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque ;
- Veille au respect des limites réglementaires, notamment l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II » ;
- Réalisation des stress test : Avec l'introduction de l'IRRBB, les gestionnaires ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, ainsi que l'impact des autres scénarios tels que la hausse ou la baisse des taux courts, la pentification ou l'aplatissement de la courbe des taux, sur la marge nette d'intérêt et la valeur économique des fonds propres réglementaires de la banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Tout dépassement des limites est dûment justifié ;
- Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses (mensuel).

Présentation des indicateurs de suivi du risque de taux :

Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :

- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de la MNI ;
- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de l'EVE ;
- L'impact sur la MNI prévisionnelle d'une variation de taux (en %) ;
- L'impact sur la valeur économique des fonds propres d'un choc de taux (en %).

Méthodologies de mesure des risques de base et optionnels :

Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des Gaps de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du bilan et de l'hors bilan utilisés dans la mesure des Gaps de taux intègrent un ensemble d'hypothèses traduisant d'une part, l'effet des options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT ...) et d'autre part, les actifs et passifs à taux variable écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et à la date de la prochaine révision de taux.

Limites fixées en matière de risque de taux et de leurs modalités révision :

- Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : Max +/- 5% de Marge nette d'intérêt prévisionnelle;
- Sensibilité de la valeur économique des FP réglementaires : Max 15% des Fonds propres de catégorie 1.

Principales limites en termes d'impasses en taux :

- Gap de taux à 1 mois : Min 1 Mrds dhs ;
- Gap de taux à 3 mois : Min -3 Mrs dhs ;

Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion du Comité ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de ladite limite.

La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :

- L'analyse sectorielle ;
- L'évolution de la structure bilancielle de la banque ;
- L'évolution des conditions de marché (taux directeur, courbe de taux, sous liquidité, etc.).

Ainsi, en appliquant la norme relative à la gestion du risque de taux inhérent au portefeuille bancaire (IRRBB) au 30 Juin 2024, l'étude statique d'un choc parallèle des taux de +200 Pbs ressort un impact de -2,9% sur la marge nette d'intérêt prévisionnelle, et +2,4% pour un choc parallèle de -200 Pbs, respectant ainsi la limite en vigueur. Par ailleurs, la perte maximale générée selon les différents scénarios réglementaires sur la valeur économique des fonds propres ne dépasse pas 6,9% des fonds propres de catégorie 1 de la banque, respectant ainsi les limites réglementaires en vigueur.

c. Gestion du risque de change

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change inscrites au le bilan et à l'hors bilan de la banque.

La gestion du risque de change consiste à mesurer, en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).

La pratique consiste à produire des Gaps de liquidité globale dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans ces Gaps pour une couverture optimale.

4.2. Présentation du Comité Directeur ALM

Le Comité ALM se charge de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaires pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de la banque (taux, liquidité, change, prix et contrepartie financière).

La fréquence de tenue du Comité est au moins trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité Directeur ALM de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre des limites de position de risques définies à partir des propositions des gestionnaires ALM.

Le Comité Directeur ALM suit les orientations, à moyen et à long terme, prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixe les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau du risque tolérable par activité et procède à l'analyse du bilan et des différents ratios pour les comparer aux résultats convenus.

Dans le cadre de ses missions, le Comité Directeur ALM doit également veiller aux équilibres bilanciaux de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossé en taux et en liquidité du bilan et ce, par l'analyse de l'adossé prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ressources, ainsi que la mise en place d'un ensemble de mesures d'ajustement à moyen terme, sans entraver la conduite des activités commerciales de la banque.

4.3. Description du Backtesting des modèles d'écoulement

La gestion du risque de taux et du risque de liquidité repose sur des modèles d'écoulement. Ces conventions d'écoulement sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré par la Direction ALM.

Le backtesting des modèles d'écoulement est essentiel et est réalisé annuellement afin de prendre en considération les changements au niveau du rythme d'évolution des différents postes du bilan.

En effet, l'approche du backtesting repose sur la comparaison entre les prévisions ressorties du modèle et les réalisations effectives. Des indicateurs traduisant l'écart de prévision sont mis en place afin de s'assurer de la pertinence du pouvoir prévisionnel des modèles.

Le backtesting est réalisé sur les modèles d'écoulement statistiques ayant pour objet de prévoir l'écoulement des postes non contractuels, principalement les dépôts à vue.

V- RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

En conformité avec les exigences réglementaires, le GCAM a mis en place une Direction Centrale au sein du « Pôle Contrôle et Risque Opérationnel Groupe » en charge de l'évaluation, du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels, directement rattachée au Directoire.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place au niveau du GCAM vise à mesurer et à suivre les risques opérationnels avérés et potentiels, ainsi qu'à mettre en œuvre les actions correctives destinées à en limiter l'impact. Le périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels du GCAM, au titre du premier semestre 2024, concerne les principales lignes métiers de la banque ainsi que ses principales filiales.

5.1. Politique du GCAM en matière de risques opérationnels

Le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans un système d'amélioration continue, à travers un dispositif de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel basé sur des règles, des normes et des méthodes homogènes pour l'ensemble des métiers du GCAM. Ladite politique a pour enjeux de :

- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques ;
- Optimiser, à terme, le capital réglementaire au titre du risque opérationnel ;
- Fournir un processus de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel.

5.2. Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau du GCAM s'articule autour des fonctions suivantes :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
- Des managers risques opérationnels rattachés à la Direction Centrale du Risque Opérationnel. Ils sont responsables d'un ou plusieurs périmètres métiers et sont les garants de la mise en œuvre de la charte et du dispositif de mesure et de gestion des risques opérationnels ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, au niveau des métiers centraux et au niveau. Ces relais ont pour mission d'identifier les événements, les incidents et les pertes opérationnelles et de les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques ;
- Des correspondants risques opérationnels (structures de contrôle interne ou autres) au niveau du siège, du réseau et des filiales. Ces correspondants sont chargés de remonter les événements et les incidents ainsi que les risques liés aux activités, aux procédures et au système des entités contrôlées ;
- Des chargés de régularisation au niveau du réseau qui assurent le suivi des statuts de régularisation des anomalies relevées par les structures de contrôle interne.

Le pilotage et le suivi du dispositif de gestion des risques opérationnels sont assurés à travers un dispositif global de gouvernance déclinée via les instances suivantes :

- Le Comité Risque Opérationnel CAM : organe spécialisé chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et des méthodes du dispositif risque opérationnel. Il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'action.
- Le Comité Risques Opérationnels Métiers : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et des incidents, de la validation des mises à jour de la cartographie, de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

5.3. Principaux outils méthodologiques

Cartographie des risques opérationnels

La démarche d'élaboration de la cartographie de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise les risques par priorité, avant de mettre en place des stratégies pour les atténuer.

Cette approche comprend à la fois la prévention des risques potentiels et la détection, au plus tôt, des défaillances avérées (événements et incidents), elle s'articule autour de deux axes:

- Une approche diagnostique consistant à parcourir les lignes métiers pour identifier les risques inhérents aux activités exercées (analyse des processus concernés) en tenant compte des contrôles mis en place (au niveau des procédures, verrouillage SI, dispositif de contrôles mis en place, ...);
- Une approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau, Siège et filiales, Relais Risques Opérationnels, Audit et inspection, Réclamations...).

Le processus d'évaluation et de mesure des risques combine l'évaluation à dire d'expert pour les risques potentiels ainsi que l'évaluation sur une base réelle pour les risques avérés.

Au 30/06/2024, Il a été procédé à la mise à jour de la cartographie des risques, dont notamment :

- Traiter et analyser les événements, incidents et pertes de la période émanant de différentes sources (rapport du contrôle permanent, audit général groupe et métiers);
- Détecter et identifier les nouveaux risques potentiels;
- Formaliser les nouveaux risques identifiés au niveau des fiches risques;
- Traiter les fiches risques avec les métiers concernés pour la validation des risques et l'élaboration des plans d'action pour leur atténuation;
- Analyser les autres événements déclencheurs, internes ou externes, pouvant impacter les risques existants au niveau de la cartographie (changements organisationnels, informatisation d'un processus, nouvelle réglementation, etc.).
- Clôturer les risques dont les plans d'actions ont permis de verrouiller les sources de risques.

La mise à jour de la cartographie des risques se fait au fil de l'eau et fait l'objet d'une validation semestrielle lors des comités risques opérationnels métiers, dont l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Suivi de la fréquence et de la qualité de la remontée des événements et incidents sur la période;
- Analyse des remontées sur la période et identification des risques opérationnels ainsi que des actions d'atténuation y afférentes;
- Analyse des indicateurs de risque opérationnel et suivi des seuils;
- Suivi de l'état d'avancement des plans d'action relatifs à l'atténuation des risques;
- Présentation et validation de la mise à jour de la cartographie (nouveaux risques, évolution de la criticité, classification, etc.).

Dispositif de suivi des plans d'atténuation et de maîtrise des risques

Le dispositif global de gestion des risques opérationnels du GCAM prévoit l'identification et le pilotage des plans d'actions afin de parer ou d'atténuer la probabilité de survenance des risques opérationnels. Le suivi de ce dispositif est assuré par la Direction PMO au sein du « Pôle Développement », en étroite collaboration avec la Direction Centrale du Risque Opérationnel.

Processus de collecte des événements, des incidents et des pertes

En plus des exigences réglementaires, la collecte des incidents répond à un objectif d'évaluation du coût du risque et d'amélioration permanente des dispositifs de contrôle interne.

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- La remontée au fil de l'eau des événements ou des incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leur périmètre métier au niveau de l'outil de gestion ;
- La détection des événements et des incidents à travers la remontée, à fréquence régulière, émanant des acteurs du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent, audit et inspection) permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectées.

Dispositif de reporting

Afin de disposer d'une vision transverse du suivi et du pilotage des risques opérationnels, le GCAM a mis en place une solution de gestion permettant de générer un ensemble de reporting permettant de piloter et d'évaluer le processus de collecte de remontée des événements et des incidents. Il existe 3 types de reporting :

- Des reporting « opérationnels », au niveau des métiers, qui visent à présenter les principaux éléments de mesure, d'évolution et d'exposition aux risques opérationnels et ce, dans un objectif de prise de décisions lors des Comités RO ;
- Des reporting consolidés à usage interne, au niveau du Groupe, qui visent à présenter des éléments consolidés sur les risques (principaux risques opérationnels survenus et risques majeurs, évolutions des incidents et des KRI, état d'avancement des actions d'atténuation, etc.) ;
- Des reporting consolidés réglementaires à destination des instances de supervision.

VI- RISQUE DE SOLVABILITÉ

Le risque de solvabilité correspond au risque qu'une banque ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de ses prêteurs.

Les prévisions en termes de ratios de solvabilité se présentent comme suit :

Tableau 211 : Ratios prudentiels prévisionnels

		Juin-24	Déc.2024 P	juin-25 P	Déc.25 P
Base sociale	CET1	8,7%	8,7%	8,7%	8,7%
	Ratio de Fonds Propres de base	9,9%	9,9%	9,8%	9,8%
	Coefficient minimum de solvabilité	12,8%	13,7%	13,6%	13,0%
Base consolidée	CET1	8,4%	8,3%	8,3%	8,3%
	Ratio de Fonds Propres de base	9,6%	9,4%	9,4%	9,4%
	Coefficient minimum de solvabilité	12,6%	13,3%	13,2%	12,7%

Source CAM

VII- RISQUE DE CONCURRENCE

Le Crédit Agricole du Maroc de par son réseau dédié et son expertise dans le secteur s'affirme comme le leader du financement de l'agro-industrie, et ce malgré l'arrivée de nouveaux concurrents ainsi que l'intérêt grandissant de certains acteurs pour son environnement de prédilection. La stratégie de financement de ce secteur se décline à travers son engagement dans les divers plans de développement du secteur agricole (PLAN MAROC VERT ET PLAN GENERATION GREEN).

Fidèle à ses engagements envers sa clientèle de prédilection, le Crédit Agricole construit les plans de renforcement de ses Fonds Propres afin d'être en mesure de répondre à son engagement dans ce secteur et d'y confirmer sa position de leader.

VIII- RISQUE DE CONCENTRATION SECTORIELLE LIÉ À LA MSP

La mission de service public dont le Groupe CAM est investi lui confère la responsabilité de dynamiser le monde rural dans toute sa diversité. Dès lors, le risque de concentration sectorielle est cantonné du fait que le groupe finance plusieurs secteurs d'activité dans le monde rural.

IX- RISQUE DE DÉPENDANCE STRUCTURELLE DES MARGES D'INTERMÉDIATION

Historiquement, la marge d'intérêt du CAM représente la part la plus importante dans la composition de son PNB, soit 87% à fin 2023⁷¹.

Par ailleurs, le CAM a mis en place plusieurs mesures visant à renforcer la part de la marge sur commissions dans son Produit Net Bancaire et notamment des produits générés par les opérations de monétique liées à la gestion des moyens de paiement. De ce fait, on note que la part de la marge sur commissions dans la structure du PNB s'établit à 18%⁷² au terme de l'exercice 2023.

⁷¹ Le pourcentage présenté correspond à la marge d'intérêt analytique ne prenant pas en comptes les éléments ne correspondant pas à la marge commerciale, comme « les autres produits » qui sont pris en comptes dans la rubrique « autres marges ».

⁷² Y compris les commissions sur engagements hors bilan.

X- RISQUE PAYS

Le risque de pays est lié à une crise économique ou politique qu'un pays peut subir et dans lequel une entreprise détient des biens et par conséquent subit une perte sur son investissement. Nous pouvons déduire deux types de risque qui sont étroitement liés. Le risque souverain concerne la décision du gouvernement de ne pas rembourser ses créanciers soit par refus soit par incapacité.

Deux mesures nous permettent de mieux appréhender ce risque :

- Le gouvernement possède les devises nécessaires.
- Le gouvernement a la volonté de rembourser ses obligations.

Le deuxième risque est celui du risque de transfert, soit le cas où les entreprises sont incapables de payer leurs obligations. Dans ce cas la volonté de rembourser n'est pas mise en cause.

Le Crédit Agricole du Maroc dans la majorité des cas ne détient pas d'actifs étrangers et ainsi il n'est pas actuellement exposé au risque de pays.

XI- RISQUES RÉGLEMENTAIRES

Le risque réglementaire est lié au non-respect de la réglementation en vigueur ce qui pourrait encourir des sanctions financières et réglementaires et par conséquent dégrader l'image de l'institution financière.

Le Crédit Agricole du Maroc s'engage pour le respect rigoureux de la réglementation. Il existe ainsi une entité dédiée qui s'assure que toutes les opérations entreprises sont en conformité avec la réglementation et chaque fois qu'il y a une nouveauté, toutes les parties prenantes s'impliquent pour que le respect des nouvelles circulaires soit à bon escient.

XII- RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE & À L'ENVIRONNEMENT

Le changement climatique représente un défi majeur pour les institutions financières marocaines en raison de son impact potentiellement négatif sur leurs activités et celles de leurs clients. En tant que banque spécialisée dans l'agriculture et l'agro-industrie, le Crédit Agricole du Maroc (CAM) est particulièrement exposé aux aléas du changement climatique. C'est dans ce cadre que la banque a mené, en collaboration avec la Banque Européenne d'Investissement, un projet structurant sur l'évaluation des opportunités et risques liés au changement climatique.

Deux catégories de risques liés au changement climatique sont identifiées :

- Les risques physiques qui comprennent l'augmentation de la fréquence ou de la gravité des événements météorologiques graves, tels que les sécheresses, les inondations, les incendies de forêt et les changements chroniques du climat, tels que les changements persistants des niveaux de précipitations, l'élévation du niveau de la mer ou l'augmentation de la température ambiante moyenne.
- Les risques de transition qui découlent de l'adaptation de la société à une économie à faibles émissions de carbone.

Compte tenu de l'impact du changement climatique sur l'économie marocaine, le CAM doit non seulement atténuer efficacement les risques climatiques en intégrant les évaluations de ces risques dans ses décisions de prêt ; mais également saisir les opportunités qu'induit la nécessaire adaptation à ce nouvel environnement. C'est pourquoi le CAM soutient des pratiques agricoles durables, développe des produits financiers verts, à l'instar du Programme Istidama élaboré en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), et collabore avec les parties prenantes comme les agriculteurs et les experts climatiques pour relever ce défi.

En conclusion, le CAM est déterminé à occuper une position de leader dans la gestion des risques climatiques, reflétant son engagement envers une gouvernance d'entreprise responsable, une contribution à un avenir plus durable, et un apport positif à la société dans son ensemble.

a. Le Scoring agricole

Le CAM s'est doté d'un système de scoring afin de mieux apprécier le risque des crédits à l'agriculture. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision qui prend en compte différents critères. La pondération de ces derniers dans le calcul du risque est fonction des zones agro-climatiques (irrigué, bon favorable et bon défavorable), une approche basée sur l'évaluation de l'adaptation de l'activité agricole tant végétale qu'animale aux conditions pédoclimatiques de la région d'implantation des projets.

De plus, le système de scoring effectue le calcul du surplus de l'exploitation ainsi que sa rentabilité moyennant des normes indicatives de financement. Ces dernières représentent une estimation des prix de revient des productions agricoles, animales et végétales, calculés en fonction de l'itinéraire technique, qui lui-même dépend de la zone agro-climatique. Ces normes permettent de répondre aux besoins réels du projet et d'éviter le sous-financement ou le financement excessif en fonction de l'itinéraire technique adopté dans chaque zone agro-climatique.

Le score final obtenu par chaque client à travers ce scoring, et qui permet de configurer le montant estimé du crédit par rapport à la qualité du risque, intègre donc le risque climatique, en particulier celui du stress hydrique.

Le système de scoring agricole est incorporé dans l'appliquet Agence et disponible dans les caisses locales et régionales du CAM.

b. Actions menées dans le cadre de la Directive n°5/W/21**Prise en compte des risques financiers liés à l'environnement**

En plus du scoring agricole qui donne un niveau de risque en fonction des zones agro climatiques, le CAM a également mis en place en avril 2020 un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) qui traite de l'exposition de la banque à des activités susceptibles de causer des dégradations de l'environnement.

Prise en compte des risques financiers liés au changement climatique

À travers un projet d'intégration du risque climatique à tous les niveaux de gestion du risque au sein de la Banque.

Sensibilisation des différents métiers de la banque

À travers l'organisation d'ateliers et la diffusion de podcast sur la plateforme CAM radio

Échanges d'expertise

En prévision de la nouvelle directive de Bank Al Maghrib sur la prise en compte des risques climatiques et environnementaux par les établissements de crédit, des échanges ont été organisés avec nos partenaires, notamment l'AFD, la BEI et la BERD, et ce, dans l'optique d'apprendre de leur expertise et de renforcer les compétences des membres de la task force en matière de gestion des risques climatiques.

Renforcement de capacités internes

À travers la programmation de formations

Gouvernance des risques environnementaux et climatiques

Revue de l'organisation et des missions du Domaine Vert.

Centralisation de l'évaluation E&S au niveau du Domaine Gestion Globale des Risques pour intégrer les risques environnementaux et sociaux dans la maîtrise des risques de crédit.

Offre de Crédit Achamil

Le crédit « Achamil » a pour objectif de pallier aléas climatiques et d'accompagner les clients en cas d'année difficile tout en offrant une formule souple, adaptée aux cycles agricoles irréguliers.

Offres de crédit face à l'occurrence de déficit ou retard de précipitation

Afin d'apporter une réponse conjoncturelle aux aléas climatiques et permettre aux agriculteurs de faire face au retard ou au déficit pluviométrique qui impacte négativement la campagne céréalière, le CAM a élaboré une offre de produits à court terme caractérisés par une célérité et une souplesse dans le traitement des demandes de crédit.

Mobilisation de financements internationaux

Afin d'appuyer son action climatique, des efforts sont entrepris par le CAM afin de mobiliser les financements disponibles au niveau international, à commencer par le Fonds Vert pour le Climat.

Engagements et transfert d'expertise vers l'Afrique

ANNEXES

Divers liens vers le site web du CAM

STATUTS

https://www.creditagricole.ma/sites/default/files/publication/2024-12/STATUTSCAM%202024_compressed_3.pdf

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE DES 3 DERNIERS EXERCICES

https://www.creditagricole.ma/sites/default/files/publication/2024-12/LISTE%20DES%20COMMUNIQUE%20DE%20PRESSE%202021-2022-2023%20%28002%29_0.pdf

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021

<https://www.creditagricole.ma/sites/default/files/publication/2022-06/RFA%202021%20%28Final%29.pdf>

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2022

https://digitalapp.creditagricole.ma/pdf/Rapport_Financier_Annuel_2022.pdf

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023

<https://www.creditagricole.ma/sites/default/files/publication/2024-05/Rapport%20Financier%20Annuel%202023-pdf.pdf>

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2024

https://www.creditagricole.ma/sites/default/files/publication/2024-11/RFS%2030%2006%2024_2.pdf